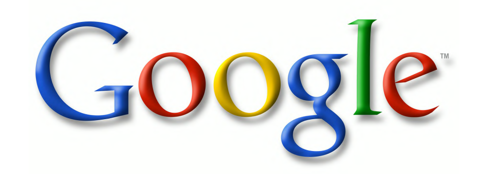
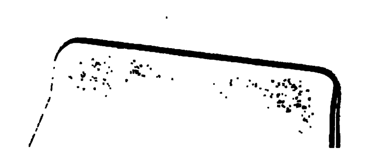





600017265R



LE PRÉSIDENT BOUHIER

SA VIE

SES OUVRAGES ET SA BIBLIOTHÈQUE.

Tiré à 200 exemplaires numérotés.

N° 26.

Charles Des Guerrois

LE PRÉSIDENT

BOUHIER

SA VIE

SES OUVRAGES ET SA BIBLIOTHÈQUE

PAR

CHARLES DES GUERROIS.

PARIS

LEDOYEN, PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS.
SCHULZ ET THUILLIÉ, LIBRAIRES-COMMISSIONNAIRES,
Quai des Augustins, 7.

—

1855.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

PRÉFACE.

Quelle étude tentante que celle du président Bouhier pour tous ceux qui se sentent le goût des livres et qui ont en eux, apparent ou caché, un petit grain de cette plus douce des folies, la folie des livres, la bibliomanie! Non que le président Bouhier ait été un bibliomane proprement dit, et qu'il doive être appelé de ce titre; il ne mérite ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. Il n'est que le plus intelligent des collecteurs de livres, les lisant avec l'œil de l'érudit, les conservant, les couvant, les ornant avec la sollicitude du possesseur, et pour tout dire enfin, les respectant. D'ailleurs, peu jaloux de les enfermer pour lui seul, et les communiquant volontiers et libéralement à ceux qui venaient les consulter, qui partageaient avec lui le noble goût de l'étude. Ce n'est pas lui qui aurait fait

relier des livres par Derôme pour les mettre sous verre et sous clef, et ne permettre à personne, pas seulement à lui-même, de les ouvrir !

Le président Bouhier est pour nous une image précieuse de la vie érudite telle qu'elle se conserve et se modifie aux approches et sous l'influence des souffles déjà sensibles de l'esprit moderne.

Nous n'aurions pas été chercher peut-être l'érudition dans le cabinet d'un savant du seizième siècle ; il n'eût pas été de notre goût de l'aller découvrir en rampant dans la cachette poudreuse d'in-folio et d'in-quarto où se retirait, comme sous un rempart, un Juste Lipse ou un Petrus Crinitus — et là à peine quelques échos lointains et diminués apportaient, vague et affaibli, le bruit des évènements et des idées du dehors.

Bouhier participe bien plus de la vie moderne que ces savants vénérables et inabordables. Il adore les vieilles inscriptions indéchiffrables, les marbres mutilés, les pierres à moitié réduites en poudre, les livres venus de Venise et de Rome, ceux qui portent comme un signe de noblesse l'ancre et le dauphin, des Alde, l'arbre de science des Estienne, la rose trémière des Elzévirs ; il aime les manuscrits sur vélin, les mémoires et consultations introuvables et qu'il sait faire arriver dans son cabi-

net, les collections d'arrêts revêtues de leur poussière virginale : il aime tout cela, mais il ne s'y absorbe pas ; il est président à mortier d'un Parlement actif, et il y remplit activement tous ses devoirs ; le Garde des sceaux de France le consulte sur des points de jurisprudence épineux ; toutes les semaines on se réunit chez lui ; et il est à croire que si, dans ces réunions, on faisait beaucoup de littérature et d'érudition, de philologie et de numismatique, on avait un œil ouvert sur la vie d'alentour, sur les évènements de la politique et de l'histoire contemporaine.

Bouhier, en un mot, est un utile magistrat et un érudit infatigable ; il nous fait voir dans sa personne la puissance de la volonté et de l'ordre appliqués avec suite à l'érudition. Et ces leçons, précieuses à recueillir dans tous les temps, ne doivent pas être indifférentes à notre époque, où l'esprit, tiraillé en tous sens, perd souvent de vue les chemins qui doivent le recevoir de préférence et lui indiquer son but en l'empêchant de s'égarer à droite ou à gauche.

Bouhier, aux heures du devoir, s'est mêlé aux hommes : il les avait connus et pratiqués de bonne heure. Bien des années après l'adolescence, il se félicitait de retrouver sur les sièges du Parlement,

dans les rangs du barreau, ceux qu'il avait connus jeunes sur les bancs du collége ou de l'Université, répétant que ces commerces de bonne heure entamés sont une préparation heureuse aux commerces plus sérieux de la vie active.

Rien qu'à le regarder à distance, Bouhier nous paraît grand et nous étonne par les vastes et infinies applications de son intelligence laborieuse : l'étonnement redouble quand nous nous approchons, que nous pouvons analyser dans le détail cette existence qui renferme à elle seule, en études entreprises, en travaux accomplis, en devoirs acceptés *et remplis*, ce que plusieurs vies de notre temps — je parle des plus vouées au travail sérieux — oseraient à peine se proposer en imagination et concevoir comme idéal. Bouhier tient une place considérable, non seulement par ses travaux, mais par le rôle qu'il a rempli. De bonne heure il est monté à un rang où il a été universellement en vue, il a groupé autour de lui en grand nombre les savants de la France et presque de l'Europe ; pour tous, c'était un honneur vivement désiré, très-particulièrement apprécié, de se mettre en commerce de lettres avec lui, c'était une récompense d'être loué ou simplement nommé par lui. Et ainsi il donnait une impulsion secrète à bien des travaux de l'archéologie, de la jurisprudence et de la cri-

tique : obtenir son approbation était immense ; la mériter tacitement était beaucoup.

Qui pourrait dire ce que cette espérance commune à tous a produit de nobles ardeurs, de difficiles travaux, quels éveils ont été donnés en plus d'un pays, à bien des intelligences? Bouhier le dirait, en partie du moins, à qui lirait d'un bout à l'autre toutes les lettres de savants personnages qu'il recevait chaque jour, avec les réponses qu'il faisait. Et pour cela, il ne faut que de la patience : car ces lettres dont je parle, qui ont été avec si grand soin réunies et classées par le Président lui-même, elles existent, elles se retrouvent dans leur ordre admirable, avec leurs signatures illustres ; elles sont là encore pour nous faire de bonnes et utiles indiscrétions, et la Bibliothèque impériale les conserve avec grand soin. Il suffit de dénouer ces liasses précieuses, ou plutôt d'ouvrir ces volumes, pour rentrer dans le cabinet de Bouhier, et voir se dérouler, comme si l'on était à Dijon, vers l'année 1720 ou 1730, entre le Président et son ami le Père Oudin, cette grande vie de travail et d'érudition.

En attendant un explorateur à fond, j'offre, avec mon appréciation du président Bouhier, ce que j'ai pu recueillir sur ce sujet attrayant, et qui mérite

d'intéresser tous ceux qui aiment les livres. Bouhier a fait beaucoup pour les livres, il serait bien juste qu'ils lui rendissent quelque chose.

Qu'il me soit permis de remplir ici un devoir et de remercier publiquement un savant modeste et bien méritant, M. Claude, de la Bibliothèque impériale, de la bienveillance que j'ai trouvée près de lui pour la communication des manuscrits confiés à ses soins, et de lui associer M. Harmand, bibliothécaire de la ville de Troyes.

Mars 1855.



LE PRÉSIDENT BOUHIER.

Il est curieux d'observer à distance et avec désintéressement l'effet que les siècles écoulés font sur les siècles postérieurs, eux-mêmes déjà bien éloignés par rapport à nous, quoiqu'ils aient été fiers un jour de leur bannière déployée et brillante. Que pensait-on, au siècle de Corneille et de Richelieu, du siècle d'Etienne Pasquier, de Juste Lipse et de Scaliger? Ce qu'on pensait de ce siècle, nous aurions peine à nous le figurer. Le seizième siècle, qui est pour nous la période de l'extrême culture, l'ère du développement le plus prodigieux et le plus fervent, on dirait volontiers le plus exagéré, de l'intelligence, faisait au dix-septième siècle, son proche voisin, l'effet de la civilisation renaissante qui vient réagir contre la barbarie. C'était, pour les imaginations frappées et jalouses comme un berceau d'Hercule, un âge d'or placé au commencement. Ce siècle de Ronsard et de du Bellay, de

Diane de Poitiers et de Marguerite de Valois, ce siècle des deux Scaliger et des deux Pithou, apparaissait comme l'ère des géants de l'esprit et de l'érudition au dix-septième siècle dégénéré. On se faisait reproche alors de ne pas entretenir assez éclatantes les images de ces ancêtres à qui, par les Casaubon, les Heinsius et les Saumaise, on donnait la main. La gloire et les gloires d'un siècle donnent la chasse aux gloires du siècle qui a précédé, jusqu'à ce qu'une inspiration meilleure ramène des esprits plus pieux vers ces renommées qui s'éclipsent. C'est ainsi que Pierre Burman, l'utile collecteur de *l'Anthologie latine*, éprouvait, à la fin de ce dix-septième siècle, c'est-à-dire au temps même de la Bruyère, de Fénelon et de Saint-Simon, le besoin de renouveler et de raviver ces renommées déjà faiblissantes des Sannazar, des Alciat, des Bonamy et des Amasœus. Ces gloires de l'Italie, si splendides un siècle ou un siècle et demi auparavant, à l'époque où notre Amyot visitait la bibliothèque du Vatican, on les voyait déjà réduites aux purs domaines de l'érudition : la foule ne s'en inquiétait plus, ne s'en occupait plus.

C'est là un peu l'effet que produit sur nous le président Bouhier et sa renommée, si étendue et si souveraine vers 1730, que toute l'Europe savante se faisait gloire de correspondre avec ce chef respecté. Bouhier, venu au lendemain des Peiresc, des de Mesmes et des Sarrau, ces magistrats érudits, mais d'une érudition un peu spéciale et confinée, héritait de leur gloire dont il réunissait les parties diverses et éparses, et la livrait, plus universelle et plus grande, aux regards de tous : de Leipsick à Milan, à Florence et à Rome, l'auteur des *Recherches et Dissertations* sur Hérodote était populaire parmi les érudits. Cette popularité, qui serait bien restreinte à l'heure qu'il

est, et qui ne le ferait guère sortir de l'enceinte de l'Académie des Inscriptions, en jouit-il encore aujourd'hui?

Le président Bouhier : Quelle valeur représentent ces mots si fortement associés qu'ils semblent inséparables? Voilà un nom qui est connu de tout le monde, de tous ceux au moins qui ne relèguent pas l'intelligence au dernier rang parmi leurs facultés; il suffit, pour l'avoir entendu prononcer, de n'être pas resté absolument étranger à cette culture de l'esprit qui fait *l'honnête homme*. (Je prends ici ce mot au sens du dix-septième siècle, le sens de la Bruyère, de Fléchier et du chevalier de Méré.) Mais de toutes les personnes qui ont en passant et comme par hasard entendu dire ce nom, combien se sont avec intention rendu compte au juste de ce qu'il représente? C'est bien le nom d'un savant président au Parlement de Bourgogne, en son temps membre de l'Académie Française — on a pu à la rigueur apprendre cela par le discours de réception de Voltaire, successeur du président — mais on ne va guère au-delà, on ne se soucie pas d'aller plus loin. Combien de curieux savent que ce Président a été l'honneur des lettres et de l'érudition aussi bien que le haut ornement de la magistrature; que ses travaux ont, en bien des sens, laissé trace et lumière, qu'il a traduit et commenté Cicéron, élucidé Horace, que les marbres, les médailles et les manuscrits ont été ses délices et n'ont point eu de secrets pour lui? Les magistrats instruits n'ignorent pas que le savant prédécesseur a commenté la *Coutume de Bourgogne*, et que ce grand travail est un trésor de science et d'érudition pour les matières de la jurisprudence; mais combien, même parmi les plus appliqués, ont soulevé le poids de ces volumineux in-folios? Combien surtout en ont parcouru les pages si pleines et si consciencieuses?

Ce serait un problême intéressant à examiner, et digne en vérité de quelque Charles Lamb, que celui de savoir combien donc il faut de temps pour que la gloire la plus assurée et la plus méritée se réduise à n'être plus guère qu'un nom répété aux heures perdues, sur la foi des générations précédentes, sans que personne ou presque personne désormais se soucie d'en vérifier les titres.

Le président Bouhier en est là à peu près : il est et demeurera toujours un très-grand nom; mais les titres qui l'ont fondé, ce nom, commencent à s'obscurcir, ou du moins à entrer dans cette période du vague et du demi-inconnu qui se font avec le temps autour de presque toutes les renommées : on n'échappe à cette destinée que par l'éclat suprême que versent autour d'un nom la Poésie, l'Art, la Guerre ou la Politique.

Et cependant personne n'est mieux placé que le Président pour résister à ces invasions de l'oubli qui menace. Pour deux grandes provinces, il est un nom cher à jamais, il demeure comme une sorte de génie du lieu. La Bourgogne respecte en lui le souvenir d'un de ces grands magistrats de ce noble Parlement de Dijon, où la science était comme un héritage toujours transmis, toujours accepté. La Champagne se souvient, elle, qu'une portion splendide de cet héritage lui appartient, que les livres recueillis par la science généreuse et prodigue du Président, héritier de six générations de Bouhier, elle n'a eu que la peine de leur donner asile : cette grande bibliothèque, notre orgueil et notre secours, c'est en grande partie la bibliothèque du Président : Bouhier vit et préside ici comme Gabriel Naudé à la Bibliothèque Mazarine, comme le duc de la Vallière à la Bibliothèque de l'Arsenal, comme l'abbé de la Rochefoucauld à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; la poussière des plus

beaux, des plus rares, des plus nobles de ces livres nous parle de lui, toujours de lui.

Bouhier ne reste pas confiné d'ailleurs dans les limites toujours étroites d'une gloire provinciale : un intérêt des plus piquants, et qui le rattache à notre histoire littéraire considérée dans sa suite, est réveillé par l'ensemble même de sa vie. Bouhier est né en 1673, presque la date de la naissance de Saint-Simon; il est mort en 1746, en plein Voltaire; il a eu pour collègues, à l'Académie, Fontenelle et d'Olivet; pour successeur, l'auteur du ***Mondain***, de ***Mahomet*** et de ***Candide***, et il est à cette date le dernier représentant, la dernière médaille survivante du seizième siècle, comme Bossuet, à côté et sous le règne de Louis XIV, est le dernier Père de l'Eglise. Depuis ce siècle, qui a été celui des grands hommes de l'érudition, le temps des enthousiasmes et des héroïsmes, d'autres générations doctes ont passé, celles des Vossius, des Casaubon, des Heinsius, des Grotius, des Saumaise et des Gronovius. Et voilà tout d'un coup, chose piquante! le Président Bourguignon qui vient nous replonger en plein seizième siècle. On peut l'affirmer sans paradoxe aucun : le savant du seizième siècle ne nous serait pas connu dans son plus bel idéal, ne nous serait pas révélé par son côté le plus attrayant, si le président Bouhier n'était pas venu un peu tardivement, il est vrai, puisque Voltaire était à l'œuvre déjà — Voltaire, l'homme des recherches sommaires, des procédés expéditifs et des décisions au pied levé en critique, en histoire, en érudition, en philologie, en métaphysique et en toutes choses.

Et ce n'est pas tout : par les côtés les plus élevés et les plus universels de son talent, le Président est arrivé jusqu'au fauteuil de l'Académie Française; Voltaire lui a succédé, et, avec plus ou moins de sincérité, a fait son

éloge; d'Olivet l'a loué dans sa belle prose latine, associant avec empressement son nom à celui de Bouhier dans les travaux sur Cicéron, et croyant en cela recevoir au moins autant qu'il donnait lui-même. Aussi le Président est-il debout, mais comme ces grandes statues de héros qui portent un nom écrit sur leur base, et qui ne nous apprennent guère rien de plus.

Qu'il nous soit donc permis de redire ici, un peu pour tout le monde, ces titres, qui ne sont plus guère familiers qu'aux gens du métier, et qui, par eux-mêmes, ont une valeur certaine, une valeur durable.

I.

Le président Bouhier a été, à la fin du dix-septième siècle, dans toute la première partie du dix-huitième, celle que Voltaire ne remplit pas encore de son œuvre bruyante, de sa personnalité immense, de son éclat de rire ambitieux, Bouhier a été, dans toute cette période, une existence considérable; son nom a fait autorité aussi bien et plus encore dans la critique de l'antiquité que dans la jurisprudence, objet plus direct de ses travaux. Il a été un maître dans cette partie de la philologie qu'on pourrait appeler *littéraire,* ou encore mieux esthétique, celle qui s'occupe de la beauté des œuvres et de la correction des textes au point de vue de l'art, par opposition à la philologie plus directement scientifique qui saisit les mots en eux-mêmes et dans leur constitution purement mécanique : un autre président, le collègue du nôtre au même Parlement, fera bientôt son domaine de cette philologie plus abstraite, plus particulièrement conjec-

turale quand elle n'est pas tout-à-fait scientifique. Bouhier, l'aîné du président de Brosses, prend pour sa part la philologie artistique; il la traite d'ailleurs avec clarté et en toute compétence, et c'est par là qu'il demeure accessible aux intelligences éprises de littérature, d'art et de beau plus encore que de science.

Mais Bouhier n'est pas là tout entier. Ce n'est pas seulement par les œuvres qu'il a écrites, et qui sont plus ou moins intéressantes pour l'érudition, qui ont une valeur plus ou moins réelle littérairement parlant, ce n'est pas seulement par ses ouvrages qu'il a son nom. On pourrait n'avoir jamais lu une page, jamais une ligne de l'écrivain, et comprendre cependant parfaitement l'homme, apprécier le rôle avec exactitude. Bouhier occupe une grande place par les nobles instincts de sa vie entière, par l'émulation active qu'il a excitée et entretenue autour de lui, tout près d'abord, dans sa ville de Dijon si excellemment littéraire et intellectuelle, et plus loin ensuite, dans un rayon dont l'étendue même de l'Europe ne dépasserait pas les limites, par le goût vif et intelligent qu'il a eu pour les livres, par les collections curieuses, rares, et quelquefois uniques que ce goût, et on peut dire cet amour éclairé a su rassembler, par l'emploi d'une patience infatigable et d'une noble fortune généreusement dépensée, par ses commerces avec tous les hommes distingués de son temps, par l'ensemble même de sa vie, tout entière consacrée à l'étude.

Bouhier se place à la limite de deux époques distinctes, à la limite du seizième siècle prolongé avec une majesté moins active, moins remuante si l'on veut par le dix-septième — et le dix-huitième siècle, l'ère définitive du mouvement et de la vie moderne, que pressentait cet imprimeur hollandais, quand il mettait, sur les livres sortis

de ses presses de Leyde et de Rotterdam, cette devise si expressive dans sa magnifique concision, dont un aigle au vol éployé est le symbole : ***Movendo.***

Bouhier est sur la limite de ces deux mondes, et il en marque, autant que cela peut se faire dans les pacifiques domaines de l'érudition, le point de séparation et de jonction encore. A ce moment si nettement marqué qu'on y reconnaît comme le confluent de deux fleuves, Bouhier se saisit d'un rôle unique et important avec agrément : il se donne, sans le savoir, plutôt qu'avec conscience et de propos délibéré, la mission de séculariser l'érudition littéraire et de lui rendre son indépendance qu'elle ne perdra plus, qu'elle n'abdiquera plus désormais, cette indépendance dont les illustres d'une époque récente, les Heinsius, les Casaubon même et les Saumaise avaient peut-être donné trop bon marché en faisant leur science sujette, de souveraine qu'elle devrait toujours être, en la promenant, quelque peu servile et dégradée, dans les cours des princes et des reines, en acceptant des pensions de Henri IV ou de Christine de Suède, ou de Messieurs les Etats-Généraux de Hollande.

Bouhier, qui ne travaille pour personne ni en vue de personne, excepté de ses pairs ou de ceux qui sont dignes de le devenir, rend tout d'un coup à l'érudition sa complète indépendance, et cette indépendance n'est pas de la révolte comme au temps d'Etienne Dolet : elle n'aura plus ce caractère impétueux et quelque peu brutal, même dans Fréret. Elle est l'indépendance, et son nom est assez beau pour qu'elle n'en désire pas un autre.

Cette indépendance, Bouhier l'avait apprise de sa position, de son noble et ferme caractère, peut-être aussi de la vaste comparaison qu'il avait pu faire de tant de choses et d'idées qui se livraient chaque jour sous ses yeux, dans

son cabinet et dans ses innombrables livres, de pacifiques et silencieuses batailles. L'histoire du président Bouhier, c'est surtout l'histoire de ses livres, et l'histoire de ses livres, c'est en partie l'histoire des livres eux-mêmes, surtout des livres de l'antiquité, imprimés par la Renaissance. Toutes les plus belles, toutes les plus précieuses éditions des classiques latins et grecs, de ces auteurs, éternel honneur de l'esprit humain, il les avait réunies avec cette passion qui peut devenir un tourment ou une extase, suivant les chances du jeu. Bouhier, heureuse nature! semble avoir joui de l'extase plutôt qu'avoir ressenti le tourment. Aussi faut-il avouer que le jeu, sagement dirigé, soutenu sans passion étourdie avec une fortune honorable et prudemment ménagée, a été heureux pour le Président. Voici les Estienne avec la sage devise *Noli altum sapere*, entrelacée dans les rameaux de l'arbre de vie; les Elzéviers cachent coquettement au regard, pour la dévoiler à propos à l'œil de l'amateur, la tige alongée de leur rose trémière; les Sébastien Gryphe se décorent du gryphon dans l'attitude de la course ou du combat; les Plantin apparaissent avec leur emblême scientifique, une main qui tient le compas, et leur devise qui est en même temps une grande leçon : *Labore et Constantia;* les Alde ont le dauphin et l'ancre symbolique; les Baskerville se déploient dans toute la splendeur de leurs impressions, avec la simple légende : *Birminghamiæ;* la presse de Michel Vascosan est l'aveu et la glorification du noble métier; les fleurs de lys de l'imprimerie royale, enfin, précèdent et annoncent glorieusement les splendides impressions du Louvre. Ces beaux et grands livres, réunis avec des chances persévérantes et des bonheurs soutenus, ont été long-temps l'honneur de la ville de Dijon, l'ornement de cet hôtel de la rue Saint-

Fiacre, où Bouhier leur donnait une hospitalité magnifique. M[me] Bouhier, la veuve du Président, les avait assurés, autant qu'il était en elle, contre les chances de la dispersion, qui, en pareille matière, est presque la ruine. Mais un jour vint où, malgré ces précautions dictées par une tendresse ingénieuse, la fortune tourna contre ces hôtes long-temps préférés, et ils durent aller prendre silencieusement possession de l'Abbaye de Clairvaux. Asile savant et illustre à coup-sûr, mais qui n'était pas le leur, et où ils se trouvaient jusqu'à un certain point dépaysés. Cet asile, au reste, ne devait être que temporaire, et ils l'ont quitté plus tard pour la grande salle de l'Abbaye de Saint-Loup, où ils ont fait le fonds le plus riche de la bibliothèque de Troyes. Grâce à l'intelligence vigoureusement conservatrice du collecteur, tous les trésors du génie, des grands poètes et des grands écrivains, les trésors plus fugitifs de l'érudition sont là rassemblés, et se mettent réciproquement en pleine lumière. Bouhier, en écrivant sur la plupart de ces livres ses petites notes lucides, courtes et précises, en a beaucoup augmenté le prix.

Mais ces notes ne sont guère que des indications : le plus précieux était ailleurs. Avec les livres, et à cette même bibliothèque de Troyes substituée à l'illustre possesseur mort depuis un demi-siècle, était arrivée aussi la correspondance du Président, renfermée dans nombre de cartons et de portefeuilles : là étaient les lettres qu'il avait échangées avec les savants de son temps; ses notes, plus étendues et développées en forme d'ouvrages sur tous les auteurs qu'il avait trouvé le temps de lire dans sa vie laborieuse, l'édition qu'il avait préparée, dit-on, de l'Anthologie, suivant un manuscrit de la Bibliothèque Palatine. Toutes ces correspondances et manuscrits sem-

blaient devoir rester à jamais comme un accompagnement obligé des livres, dont les unes et les autres étaient un commentaire varié et animé. Ces richesses sont maintenant ailleurs : elles ont passé à la grande Bibliothèque Impériale — le commissaire de 1804, chargé d'*inspecter* les bibliothèques de France, l'a voulu ainsi. Là, en douze volumes in-quarto, respectables de taille et de poids, sont les trésors de cette correspondance où l'érudition, chercheuse et infatigable, a dit son dernier mot ou émis ses doutes savants sur bien des points d'histoire, de discussion philologique et d'archéologie. Là sont les excellentes notes critiques sur Horace, dont nous avons, parmi les ouvrages publiés, un échantillon bien propre à faire désirer le reste. C'est là surtout que nous devons aller chercher les témoignages de cette grande existence littéraire, que Bouhier lui-même avait pris soin de réunir pour les siens, pour la postérité, pour la science. Avec courage donc, avec passion, nous irons à la recherche de ces témoignages tels qu'ils se peuvent recueillir ici et là, dans les papiers surtout du président Bouhier, et qui sont de nature à nous intéresser vivement.

Ces livres se rassemblaient pourtant, ces notes s'écrivaient, ces correspondances s'échangeaient de l'an 1695, ou à peu près, à l'an 1746. Le président Bouhier, né au dix-septième siècle, et qui n'a vécu que vingt-sept ans dans ce siècle — le temps de devenir un homme, de se préparer à la lutte et de prendre ses armes — tandis qu'il a vécu quarante-six ans, ses plus belles et ses plus fécondes années, au dix-huitième siècle, a l'air pour nous d'être complètement du siècle où il a pris naissance. De ce siècle il a le calme austère et digne, l'inaltérable sagesse de l'esprit, la passion consciencieuse du vrai, du beau, du simple. Aussi nous figurons-nous difficilement

en lui un contemporain de Voltaire, de la Margrave de Bareith et du prince Frédéric de Prusse, bientôt le grand Frédéric. L'éclat que fait autour de lui ce siècle qui s'annonce bruyamment par les œuvres de son grand, spirituel et ironique représentant, n'a point fait sur lui d'impression : rien encore de ce siècle qui prépare ses grands coups n'a pénétré, pour en troubler la paix, dans ce cabinet où Cicéron, Horace et Virgile continuent d'être les dieux toujours présents. Il nous semble toujours, si le Président vient à mourir, qu'il va avoir pour successeur à l'Académie le digne Rollin, et qu'il sera loué dans cette langue impartiale et sans écarts en laquelle est écrite *l'Histoire Ancienne*. Le portrait même et le buste de Bouhier concourent à faire naître cette impression, dont on a ensuite quelque peine à se défaire. C'est une très-belle figure que celle du Président, encadrée de l'ample perruque qui appartient de droit, ce semble, à Racine et à Louis XIV : les traits dominants sont la candeur et la douceur, mais surtout la noblesse tempérée et un peu lourde : c'est une figure contemporaine des beaux bustes de Girardon que nous admirons au Louvre — la fleur et l'honneur du dix-septième siècle. Voilà ce qu'il semble au moins et ce qu'on se dit. Et cependant cette impression, où l'on voudrait s'arrêter, où l'on serait tenté peut-être de mettre quelque vanité littéraire, quelque affectation érudite, est une impression purement superficielle : comme nous l'avons établi, le Président remonte par ses origines, par son érudition forte et nourrie, au siècle même de Scaliger, de Pithou et du premier Heinsius. Mais voyez aussi comme les courants se mêlent dans une époque unique, comme les nuances se pénètrent et se modifient réciproquement pour former une originalité distincte et définie. Pour bien apprécier le président

Bouhier, il faut se souvenir qu'il n'est point venu, après tout, au siècle de Joseph Scaliger, d'Isaac Casaubon, ni même à l'époque illustrée par les Peiresc et les Saumaise. Il a vécu au dix-huitième siècle, il est mort quand ce siècle allait accomplir sa première moitié ; il a acquis son principal développement au temps de Voltaire et de d'Alembert ; c'est entre les frivolités de Fontenelle et les hardiesses du *Dictionnaire Philosophique*, qu'il a écrit ses ouvrages d'un calme austère, qu'il a vécu sa vie laborieuse.

Bouhier était né en 1673, au milieu des livres qu'avaient dès long-temps amassés pour lui ses ancêtres, l'honneur modeste de la magistrature dijonnaise. Il ouvrit les yeux pour voir autour de lui les antiques reliûres, le parchemin vénérable des manuscrits et des livres, les exemplaires des Alde Manuce, des Estienne, des Plantin, des Wechel et des Antoine Vérard, les beaux *Variorum :* dans ces nobles livres il lut dès qu'il put assembler deux syllabes : il commençait le plaisir qui devait être le principal et le plus vif de sa jeunesse comme de sa maturité, de sa vieillesse comme de ses plus fortes années. Dans un Mémoire qu'il a joint au Catalogue de sa Bibliothèque [1], en réjouissance et comme en triomphe d'avoir achevé ce grand et pénible ouvrage, il remonte vers les ancêtres qui lui ont ménagé ces trésors ; de livres en livres, de catalogue en catalogue, il arrive jusqu'à un Bouhier contemporain de Louis XII, et déjà magistrat honoré de ce roi

---

[1] Manuscrit grand in-folio de 2,048 colonnes, écrit de la main du Président, sauf les additions faites par M. de Bourbonne, son gendre.

qui lui faisait présent de la charge de conseiller au Parlement de Dijon.

Cette bibliothèque que notre Bouhier partagea longtemps et sur le pied d'une intime et chère amitié avec son père, quand il en fut devenu l'unique possesseur, il l'augmentait avec goût pour son petit-fils, Marc-Antoine de Bourbonne, et répétait, en plaçant sur les rayons de son cabinet, en inscrivant dans son catalogue ses nouvelles acquisitions d'Italie, d'Allemagne ou de Hollande :

Insere, Daphni, pyros, carpent tua poma nepotes.

On aime, c'est si rare, à trouver un esprit aimable dans un érudit; on surprend avec bonheur ces échappées de caractère qui vous font comprendre un homme cent fois mieux que les portraits étudiés, retouchés et enluminés.

Bernard de la Monnoie, un autre dijonnais de cette belle époque, un narquois qui a pris pour lui la popularité, aurait voulu qu'on mît à l'entrée de la bibliothèque de Bouhier ces deux vers :

Hæc sacra qui lustras, Buhierum sedulus audi;
Omnibus hic libris plura docere potest.

Cette devise avait un rare mérite, celui de mettre une vérité dans un éloge.

Nous ne pouvions pas, en abordant la vie de Bouhier, ne point jeter un coup-d'œil du côté de cette bibliothèque où il avait mis tant de soin et d'amour, où tant d'ouvrages rares et curieux étaient venus se joindre à la collection de livres magnifiques qu'avaient formée Pontus de Tyard, le poète de la Pléïade, et Cyrus son neveu, tous deux évêques de Châlons. Contentons-nous de jeter un coup-d'œil sur les belles Bibles hébraïques, latines et polyglottes, sur les Pères magnifiquement ornés, sur les controversistes et les

théologiens vêtus comme d'une armure de leur parchemin blanc, sur les classiques splendides du quinzième et du seizième siècles qui sont venus partager la fortune de ces merveilles de la théologie.

Maintenant que nous nous sommes satisfait, venons sans nous distraire à l'étude de l'homme. Nous avons heureusement un guide excellent dans le Père Oudin, jésuite qui a écrit une notice latine sur le Président. Ce travail a dû coûter à la paresse du Père Oudin; mais il a cédé avec bonne grâce à une convenance, et on peut le croire, à un entraînement d'amitié : il ne s'est ni trop fait prier, ni trop fait attendre. Aussi cette notice, écrite en 1746, l'année même de la mort de Bouhier, sous l'impression de souvenirs récents, de sentiments non refroidis, est précieuse et tout-à-fait essentielle; car elle se fonde sur la connaissance de la famille, de la vie et de l'esprit de l'illustre mort, acquise dans une intimité de quarante années.

Partout les origines sont bonnes à saisir et à fixer : elles donnent la clé des hommes et des choses. Les origines ici sont toutes favorables et font pressentir le rameau où se posera le fruit mûr et parfait. L'illustration de la famille parlementaire que Bouhier complète remonte jusqu'à l'an 1512, et se continue dans le Parlement de Bourgogne par une suite non interrompue de magistrats. Nous ne suivrons pas fort loin l'arbre généalogique; rien n'est fastidieux comme ces détails de généalogie qui, à propos d'un homme, vous forcent à endurer la filiation complète d'une famille. C'est à faire maudire l'illustre qui vient troubler la paisible obscurité de sa race, et déranger la tranquillité où nous auraient laissés pour toujours tous ses aïeux. Qu'il nous suffise donc de faire connaître que Bouhier descendait à la troisième gé-

nération d'un Etienne Bouhier : celui-ci avait eu plusieurs enfants, quoique deux seulement aient laissé postérité. Un de ces deux fut Jean Bouhier, père de Bénigne et grand-père du nôtre. A ce Jean Bouhier revient l'honneur d'avoir enrichi sa bibliothèque de la collection des deux évêques de Châlons. Si nous voulions nous permettre d'introduire ici une idée qui nous est propre et à laquelle la science des Flourens ne répugne pas absolument, le descendant accompli que préparent à leur insu les générations successives nous apparaîtrait comme un être idéal recueillant dès à présent les exemples, les trésors rassemblés et la science même : il les recueillera en effet à sa naissance, pour leur donner un jour leur destination suprême. C'est cet être idéal qu'apercevait déjà le Père Claude Perry, jésuite, et il s'adressait à lui, il l'invoquait déjà dans une ode latine dont le langage a de l'élévation et ne manque même pas d'une certaine poésie :

Succrescat ah! utinam nepos
Avum æmulari gnarus, et semper libros
Qui plus suis oculis amet ;
Musisque in æde semper hospitium paret,
Nec inde deduci sinat (1).

Ce vœu du poète jésuite avait son admirable et entier accomplissement dans la personne de notre Bouhier. Ce fut l'instant de haute perfection, le point culminant qu'atteignent les choses excellentes pour retomber ensuite. Dès la troisième génération après le Président, la collection déjà tant de fois assemblée par des soins industrieux, des

(1) Silva Lyrica (subjuncta *Poesi Pindaricæ*). Cabilone, 1659, in-8°.

persévérances actives, puis divisée par des ouvertures de successions, puis recommencée courageusement sur nouveaux frais, était destinée à se transformer en une pile d'or de *cent trente-cinq mille francs*. Heureusement alors elle devait tomber dans des mains conservatrices, celles de l'Abbaye de Clairvaux, pour de là, la Révolution et la spoliation aidant, aller former le fonds le plus riche d'une des plus riches bibliothèques de France, celle de Troyes. On a du moins une satisfaction à penser que le sacrilège ne fut pas consommé par un Bouhier; mais il n'est guère moins douloureux de savoir qu'il fut l'œuvre d'un descendant des de Mesmes, ces de Mesmes de Passerat.

Jean Bouhier, qui répondit si grandement au vœu du poète châlonnais, et qui devait être le mémorable Président, naquit de Bénigne Bouhier, conseiller au Parlement de Dijon, le 17 mars 1673. Le jeune Bouhier fut élevé au collége des Jésuites de Dijon, et se félicita toute sa vie d'y avoir recueilli dans son adolescence cette instruction savante et forte avec souplesse et variété, où les Pères de la célèbre Compagnie ont toujours excellé, et qui appelle en les facilitant, les travaux de l'âge viril. Il connut là tout d'abord ceux qu'il devait retrouver plus tard dans la vie civile, dans le barreau, sur les siéges du Parlement : l'enfant prépara de grandes facilités pour la vie de l'homme. Un professeur de théologie que le biographe latin appelle Jean Bordœsius avait deviné Bouhier, et tout d'abord voulut concourir dans la mesure de ses forces à son avancement littéraire : à cet effet, il lui écrivait pendant les vacances des lettres latines sur les passages les plus difficiles des auteurs anciens. C'était une manière adroite et non puérile d'éveiller dans le jeune écolier cet esprit critique qui devait lui faire tant d'honneur et jeter tant d'éclat sur sa ville natale. Le Père

Oudin qui est mon autorité ajoute (ses Mémoires — *Commentarii* — sur le feu Président sont adressés, comme je l'ai dit, au petit-fils de ce dernier, Marc-Antoine de Bourbonne, encore enfant) : « L'intelligence de votre aïeul était de celles que l'émulation aiguillonne, que la difficulté pousse en avant, prompte à s'élancer à la poursuite des connaissances qui se dérobent, laissant volontiers dans son essor celles qui se donneraient trop facilement et d'elles-mêmes [1]. »

Les Mémoires du Père Oudin sur Bouhier, quoiqu'ils soient d'une brièveté sobre que nous ne comprenons guère en notre temps, je devrais dire peut-être par cette brièveté même, ont un charme tout particulier, c'est qu'on y voit perpétuellement en regard la vieillesse et l'enfance, le Président et son petit-fils, le souvenir de cette renommée et l'espérance de cette émulation. Ces deux figures aux extrémités de la vie, l'une exhortant l'autre et l'attirant dans les sentiers de l'étude et du bien et du beau, se prêtent un charme mutuel et infini.

Mais Bouhier, à l'époque où nous sommes, n'a presque encore que l'âge de ce petit-fils espéré, et nous l'apercevons en pleine jeunesse. Le Père Oudin qui le suivra désormais du regard, sans le quitter d'une heure, d'un instant, comme un ami, tempérant le respect par l'affection, échauffant l'amitié par l'admiration, cet ami fidèle nous le peint merveilleusement à son âge de quinze ou

---

[1] Il ne sera pas déplacé (le Président aimait l'*Anthologie* comme nos doctes ne l'aiment plus), il ne sera pas déplacé de remarquer qu'il y a dans ces lignes du P. Oudin un classique souvenir de la jolie épigramme *du lièvre*, de Callimaque.

seize ans, à l'occasion de l'acte qu'il soutint pour clore et couronner ses classes : nous le voyons avec son esprit de netteté et de définition qui jette la lumière sur les choses obscures, sa subtilité ingénieuse, son heureuse prononciation, sa gravité de jeune sénateur, la grâce de son geste et de toute sa personne. C'est un joli portrait de la seizième année. Le jésuite lui a donné en le fixant toute sa perfection lumineuse ; mais l'image en sa fraîcheur était gravée en bien d'autres esprits encore : le souvenir de ce plus charmant comme de ce plus savant des Bouhier se conservait encore très-vif à Dijon bien des années après. Ce pastel tout gracieux, quand nous y ramenons nos regards, nous reporte bien loin du conseiller majestueux, du Président respecté, des traits sous lesquels nous sommes habitués à considérer cette mémoire illustre.

Bouhier quitta le collège si jeune qu'il n'avait pas l'âge encore pour aller s'asseoir sur les bancs des Universités. Il dut passer une ou deux années dans la maison paternelle, prenant un avant-goût de l'étude du droit, et se délectant au commerce des livres, au soin de la bibliothèque des Bouhier dont il prenait possession par avance. Il se perfectionnait en même temps dans l'étude du latin et du grec, non sans l'approbation du sage Bénigne : « Les pères, dit l'élégant et caustique jésuite qui ne laisse pas échapper l'occasion de placer un mot spirituel, n'avaient pas alors cette horreur du grec qu'ils devraient réserver uniquement aux mauvaises mœurs. »

Cela est assez piquant et joli.

Le jeune érudit (Bouhier le fut à un âge où les autres sont encore occupés à écarter leurs ténèbres) sut aussi d'hébreu ce qu'il en faut pour ne demeurer pas étranger à la connaissance des livres du peuple juif, et il prit quel-

que teinture des langues étrangères, principalement de l'Italienne et de l'Espagnole : c'étaient là surtout à cette époque les langues savantes. Les langues germaniques qui seules, depuis ce temps, ont eu faveur et importance apparaissaient encore dans le lointain comme une inaccessible Thulé : on n'y abordait que par un prodige de courage et presque à son corps défendant.

Bouhier eut pour guide dans ses études philosophiques un prêtre d'humble condition et d'humble fortune, nommé Pierre Quillot. Mais c'a été pour ce pauvre maître obscur une fortune d'être mêlé à l'histoire de l'adolescence de Bouhier : par là survit son nom que n'aurait pas réussi à faire vivre son goût pour les livres dont il avait, suivant ses moyens et son zèle, réuni une collection curieuse, à ce qu'il paraît, par les raretés qui la composaient.

Bouhier étudia ensuite pendant deux ans sous les professeurs de droit, à Paris d'abord, puis à Orléans qui avait pour ces études l'autorité et la renommée. Dans l'une comme dans l'autre ville, les penchants de Bouhier se décident : il achète des livres, il recherche avec empressement les louables amitiés. L'humanité de ses mœurs, la douceur de son commerce, ses origines parlementaires et de bon lieu lui rendaient cette recherche facile, et il y réussissait heureusement. Il était, dit le Père Oudin, de ceux que la nature a faits pour être aimés. S'il fut aimé, il répondait pleinement à ces affections et en savait garder le souvenir avec simplicité. Il connut beaucoup, au temps de ce premier séjour à Paris, un vieil abbé Martinet qui lui écrivait des lettres mêlées de vers et de prose, et qui peut-être contribua à faire naître dans cet esprit adolescent et très-ouvert, le goût de la versification. Bouhier avait gardé un bon souvenir de ce maître,

et regrettait long-temps après de n'avoir rien conservé de ses lettres. Il s'en retrouve pourtant parmi le recueil de Bouhier, une ou deux où les vers en effet se mêlent à la prose.

Le jeune héritier des magistrats dijonnais rapporta dans sa ville natale ses livres et ses amitiés noblement conquises. Il était maître aussi d'un fonds de science solide qui lui permit de s'asseoir honorablement dans le Parlement, dès la fin de 1693. — Il avait eu vingt ans au mois de mars précédent. C'est cette année-là même, au reste, que Saint-Simon, né deux ans après Bouhier, faisait ses premières armes sous le maréchal de Lorge. Ce n'est pas sans dessein que je rapproche ces noms de Bouhier et de Saint-Simon, des noms de vertu solide et d'honneur indépendant. En vain les destinations tout extérieures de la vie ont l'air de séparer complètement ces personnages : des harmonies supérieures et plus cachées les réunissent dans notre pensée. De part et d'autre, chez le jeune officier, chez le magistrat naissant, le devoir comptait pour tout, le scrupule pour quelque chose. Saint-Simon est un nom plus grand que Bouhier, et cela sans comparaison : il ne saurait être un nom plus respecté. Le devoir n'a pas été plus cher au peintre du Versailles royal et aristocratique, à l'historien de Louis XIV qu'à ce représentant provincial des vieilles mœurs : tous deux sont la protestation contre les mœurs nouvelles et envahissantes qui ont fait scandale à la fin du grand règne, éclat sous la Régence. Saint-Simon aurait voulu être l'égal du meilleur officier instruit aux grandes écoles des grandes guerres; Bouhier mettait son ambition à ce que nul ne le surpassât dans sa profession, et à vingt ans il était conseiller en cour souveraine.

Aujourd'hui, comme à la fin du dix-septième siècle,

on peut, dans nos armées, faire des officiers de vingt ans ; avec l'entrain de ce sang français que rien n'arrête, ils vont à l'ennemi l'épée haute : pour eux comme pour le Cid,

> La valeur n'attend pas le nombre des années ;

mais la science l'attend peut-être un peu plus, et l'on pourrait se demander s'il serait prudent, comme en ce temps, de faire des magistrats de vingt ans, d'emprunter à l'Ecole de Droit des conseillers de cours souveraines. Cela se pouvait alors, et notre jeune dijonnais avait en lui de quoi justifier ces investitures prématurées. Bouhier était de ces magistrats qui prennent au sérieux leur noble profession, et qui, bien loin de se contenter d'une connaissance superficielle des lois et de la jurisprudence, craignent toujours d'ignorer quelque chose de ce qu'ils devraient savoir : et ce qu'ils doivent savoir, à leurs yeux, c'est tout ce qui se peut apprendre. Des études plus attrayantes faisaient en même temps diversion aux études sévères, mais sans jamais rien usurper sur elles ni sur le devoir.

A cette époque, il y avait à Dijon quatre poètes qui résumaient dans leur esprit le plus vif du talent de la province : le vieux Pierre Dumay, qui a vécu jusqu'en 1711, et est mort à 85 ans, poète latin distingué qui a mérité d'être loué par La Monnoie ; François-Jacques Tassinot, conseiller comme Dumay, et qui occupait ses loisirs en traduisant avec lui l'*Enéïde* en vers bourguignons ; Paul Petit, plus jeune que ses amis, et leur collaborateur pour la traduction de l'*Enéïde,* dont il s'amusait avec eux à *virer* quelques livres en vers du crû assaisonnés de l'inoffensive gaité de leur esprit et de leur âme ; le quatrième enfin, et non pas le moindre, n'était autre que La Mon-

noie lui-même. Ils aimaient à se rassembler souvent, ces poètes sans prétention, faits encore à l'image du vieux temps, naïfs et littéraires à la fois, et qui ne voulaient, au moins les trois premiers (La Monnoie est plus homme de lettres proprement dit), que faire servir la poésie à leur amusement, à l'ornement de leur esprit, et à la joie d'un petit nombre d'amis. Bouhier, beaucoup plus jeune que ces gais associés, à l'exception de Petit, plus âgé que lui de deux ans seulement, voulut être de ces réunions, non qu'il ambitionnât pour lui-même le titre de poète, mais il ne voulait pas, comme le dit Cornelius Nepos de Pomponius Atticus, l'élégant ami de Cicéron, que cette douceur lui fût refusée, *ejus expers esse suavitatis.* Le jeune conseiller avait vu là une image de la vie littéraire, et il avait voulu y avoir sa place. Cela nous donne, dès à présent, la mesure du jugement que plus tard nous devrons porter des vers du président Bouhier. Il serait de mauvais goût de se montrer trop sévère critique envers cet honnête homme, qui professait l'opinion qu'un magistrat occupé des affaires publiques ne peut être ni poète ni mathématicien : il fallait, pensait-il, faire des vers comme en été on prend un peu de glace pour rafraîchir son gosier desséché, ou bien comme on se promène quelques instants pour se délasser d'être assis. Le moyen d'être rigoureux après des aveux semblables, après cet hommage délicat et détourné rendu à la poésie! Mais que pensent nos utilitaires de 1855 du *rafraîchissement* de Bouhier?

Quel charme nous aurions pourtant à assister d'un peu près à ces réunions où nous ne chercherions pas, à coup-sûr, l'idéal d'un bien poétique cénacle, mais où nous rencontrerions, sans nul doute, l'empreinte fidèle et curieuse des mœurs littérairement bourgeoises d'autrefois!

J'en veux beaucoup à l'abbé Papillon, le très-consciencieux auteur de la *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*. Il a eu l'honneur de voir le Président souvent et beaucoup; il a recueilli le souvenir récent de ces réunions où une Bourgogne plus jeune prenait ses ébats; il a assisté plus tard aux réunions, aux lectures de l'hôtel Bouhier, moins poétiques, plus érudites, dignes enfin de M. de la Bastie et du Père Oudin, successeurs sévères des contemporains égayés de La Monnoie : plus laborieux que le jésuite, et moins entraîné par les fantaisies de son esprit, il pourrait nous laisser une image frappante et prise sur le vif de cet intérieur où il a vécu, dont il a été partie. Au lieu de cela, de ce que nous avions le droit d'espérer, il nous laisse des titres de livres enfilés à la suite les uns des autres, dans huit cents ou mille feuillets, insipides feuillets! Ce que c'est que la vie en littérature! Le studieux chanoine a autour de lui tous les éléments d'un travail destiné à survivre : il peut les grouper dans un tableau animé, montrer, sous un rayon qui les éclaire ensemble, ces hommes qui ont été contemporains, amis, qui ont lu autour de la même table leurs joyeux vers bourguignons, leurs vers latins étudiés, leurs dissertations nourries de science et de faits; il peut, aidé des souvenirs de la tradition toute récente, remonter jusqu'au temps des Tassinot, des Petit, des Dumay et des La Monnoie; il peut nous faire assister à leurs réunions, à leurs entretiens; mieux que les Michault et tous les historiens de l'Académie de Dijon, il peut révéler des origines plus intéressantes dès lors que le plein et subséquent développement de l'institution : nous sommes affriandés, en tout cas, par l'attente d'un grain de sel bourguignon; ce grain de sel est sous les pieds, et le négligent chanoine ne se donne pas la peine de le ramasser. Autour de Bouhier

jeune, autour de Bouhier en ses années de force et de virilité, autour de ce même Bouhier vieillissant, goutteux, brisé, actif toujours, l'historien pourrait grouper les savants, les littérateurs de Dijon, de cette ville si excellemment littéraire, les magistrats de ce noble Parlement, heureux par les lettres, par la science du droit et par toutes les cultures intellectuelles; il dépend de lui de nous faire assister à leurs assemblées, à leurs causeries, et son livre aura le charme, aura la vie : il aime mieux élaborer un catalogue exact, mais sec, qu'on peut consulter quelquefois pour une date ou un titre de livre, mais qu'on ne saurait jamais lire.

A nous donc de refaire par la pensée ces doctes réunions où la science profitait avec les uns des ardeurs de la jeunesse, avec les autres des forces acquises de la maturité; à nous d'écouter à travers la distance ces propos qui vont des pures gaités bourguignonnes des premiers temps aux sérieuses lectures sur Hérodote et sur Horace, où Ussérius et le Père Pétau se chargent de fournir les épisodes, où Scaliger fait la matière des parenthèses, où Bérose et Sanchoniation introduisent les distractions, où le dessert est fourni par Dacier. De ces poètes, de ces savants épris de recherches et de science, Bouhier n'est pas le dernier au jeu, à la réplique, à l'investigation heureuse, à la décision critique saluée et acceptée. Et les heures aussi de la solitude sont fécondes à leur tour. Le jeune conseiller, désireux de tout ce qui est connaissance à gagner, science à acquérir, s'est mis à étudier avec ardeur tous les monuments de l'antiquité, à lire les poètes, les historiens, les grammairiens et jusqu'aux lexicographes; les marbres qui venaient au jour, les inscriptions qui se déchiffraient, il voulait les lire, il voulait en avoir une copie qui prît place dans son im-

mense recueil. Mais comme il est bon de ramener toujours à un but défini des études de ce genre, si on veut les rendre profitables, et sous peine de se perdre comme dans un océan de textes, il choisit Hérodote comme un fonds solide où rapporter toutes ces vastes lectures qui ne l'effrayaient point : de la sorte, chaque ligne qu'il lisait pouvait devenir une découverte ou en contenir le germe : Hérodote s'appropriait la substance de toute cette érudition recherchée et conquise en vue surtout de ce père, de ce maître de l'histoire grecque, en vue des réparations de son illustre monument, des agrandissements à faire courir comme des portiques sévères autour de l'édifice sacré, dans l'espérance surtout de la lumière à faire pénétrer sous ses voûtes obscurcies par le temps. De là devaient sortir plusieurs fruits d'érudition. En premier lieu, une édition modèle d'Hérodote; Bouhier en avait les matériaux patiemment conquis, et ne demandant plus que l'élaboration définitive. Mais en pareille matière, un concours est nécessaire, et il n'est pas toujours facile de l'obtenir : l'auteur propose et les libraires disposent. Les libraires, qui avaient en magasin l'édition de Gronovius, ne voulurent pas se susciter à eux-mêmes une concurrence redoutable, il ne leur plut pas même que cette autre édition parût, et elle ne parut pas en effet. En second lieu, Bouhier se promettait de donner un volume de dissertations sur Hérodote : ce volume a paru, mais ce ne fut qu'en 1746, après la mort de l'auteur. Les savants furent seulement mis en goût dès cette première époque, par deux dissertations : l'une latine, *sur les anciennes lettres grecques* (sur les caractères de l'écriture); l'autre française, sur Pisistrate. La première a paru dans la *Palæographia Græca* du Père Montfaucon, publiée en 1708, in-folio; la seconde fut insérée au journal de

Trévoux [1], 1709, octobre. Pour cet ensemble d'érudition qui composa le laborieux in-quarto de 1746, les doctes durent attendre jusqu'à la mort du Président. Bouhier, on le voit, et c'est un trait à remarquer de son caractère, n'était point pressé ; il ne courait point au-devant de la publicité ; il en attendait l'heure patiemment et sans trouble et sans fièvre. Et aussi il n'a pas porté très-loin l'amour-propre d'auteur : une chose fort singulière, c'est que le Président ne semble pas avoir conservé dans sa bibliothèque ses propres ouvrages : cette bibliothèque a passé entière (sauf les dilapidations partielles) à la ville de Troyes, et presque aucun de ses livres ne s'y trouve : ceux qui y sont ne lui ont pas appartenu ; ceux qui s'y trouvent sont, à l'exception d'un petit nombre, vêtus de reliûres plus qu'ordinaires, ou sont demeurés des brochures à l'état de simple nature : ce n'est pas ainsi que Bouhier traitait les livres de son cabinet — autres que ceux dont il était l'auteur. Peut-être le Président jetait ses ouvrages à la presse, et puis, entraîné par le désir d'aller toujours en avant, ne s'en occupait plus qu'à l'occasion pour les corriger ; peut-être les donnait-il à ses amis sans en réserver d'exemplaires pour lui-même. Peut-être, après tout, le Président ne s'était pas plus maltraité que les étrangers ; peut-être avait-il fait collection de ses ouvrages et les avait-il enveloppés de ces reliûres splendides, à ses armes, et qui sont la joie des yeux : ses héritiers, lors de la vente qu'ils firent de sa bibliothèque, auraient du moins réservé et

---

[1] Le vrai nom de ce journal est : ***Mémoires pour l'Histoire des Sciences et des Beaux-Arts***. Le nom de la ville de Trévoux ne figure que comme le lieu de l'impression.

mis à part les ouvrages du noble aïeul, qu'ils auraient gardés par devers eux; mais cela me semble peu probable, précisément parce que ce sentiment de piété érudite paraît avoir été peu dans l'esprit de ceux qui donnaient cette grande et inappréciable collection pour cent trente-cinq mille livres. Il reste d'ailleurs encore à Troyes quelques ouvrages de Bouhier aux armes du Président, ce qui contredit la supposition favorable que je me plaisais à accueillir tout à l'heure. Quoiqu'il en soit, je puis maintenir la remarque que je faisais sur le peu d'empressement vers la publicité qui caractérise évidemment Bouhier. Aussi n'est-il pas un auteur de profession. J'aime à noter avec soin ces traits où se marquent bien nettement les changements qui surviennent dans les mœurs littéraires, selon le temps et les courants.

La dissertation chronologique et critique sur Pisistrate, qui est à la page 1786 du journal de Trévoux, octobre 1709, a été reprise et refondue par le Président au volume des *Recherches sur Hérodote,* dont elle forme le chapitre XIV. Dans ce morceau d'érudition retouché, où il rencontre, tantôt pour lui donner appui, tantôt pour le contredire, Meursius, le Père Pétau et Vossius, les oracles de la chronologie, il maintient, en les développant, ses conclusions d'autrefois : les chiffres qu'il met en regard de ceux du Père Pétau, sont les mêmes dans le journal de Trévoux, en 1709, et dans l'in-quarto des *Recherches*, de 1746.

Le Président, qui n'était pas homme à ne se pas rectifier lui-même s'il se trouvait en faute, et qui s'était donné tout le temps de la réflexion, a vu que son premier travail pouvait résister à un nouvel examen des conclusions qu'il avait posées : preuve qu'il était sûr de lui-même, et que sans doute il était tombé juste.

Pour les rédacteurs du journal de Trévoux, c'était une vraie bonne fortune d'insérer de ces morceaux pleins de science et de sagacité : aussi trouvons-nous à la page 1815 du volume cité de ce journal, cette note :

« Cette dissertation est de l'illustre auteur du *Traité des Lettres* imprimé à la fin de la *Paléographie* du Père Montfaucon, dont on a parlé dans les Mémoires du mois de mai 1709. Nous voudrions bien pouvoir faire souvent au public de pareils présents. »

Tous les éditeurs de recueils, favorisés de ces communications du Président, trop rares à leur gré, auront bien soin de se faire ainsi honneur de cette illustre collaboration : Burman, dans ses *Miscellaneæ Observationes Criticæ*, un vrai journal littéraire, une *Revue philologique*, comme nous dirions aujourd'hui, qui se publiait à Amsterdam, n'a eu garde d'y manquer chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

C'est à cette époque, à ce temps de première ferveur, qu'il faut rapporter l'ouvrage sur Hérodote, dont quelques fragments apparaissaient ainsi dans l'in-folio de Montfaucon et dans le journal de Trévoux. La sagesse de l'esprit critique du Président se manifeste clairement dans la préface de ces *Recherches et Dissertations sur Hérodote*. L'ouvrage parut après la mort de l'auteur seulement, mais fut imprimé de son vivant, et probablement était à la veille d'être livré au public ; car la préface y est complète, et semble se rapporter à un livre dont on va se séparer demain. Bouhier nous rappelle ce que nous savons d'ailleurs, qu'il avait eu dès sa jeunesse un ardent désir de connaître à fond l'histoire de l'antiquité : aussi l'avait-il abordée directement dans les sources, pour la dominer, non pas pour y substituer ses systèmes plus ou moins hardis ou ingénieux. Il n'a point la synthèse de

génie qui parfois égare l'intelligence dans des ténèbres partiellement illuminées, il a le bon sens, il tient dans sa main un fil modeste qui le ramène après les excursions tentées et quelquefois heureuses. Or, nous voyons ici la sagesse de cet esprit : le fondement de l'histoire, comme il l'a très-bien vu et déclaré avant Daunou, c'est la chronologie ; mais la chronologie pour ces âges antiques où il est si difficile de rétablir la concordance des époques, de marquer des limites, c'est l'obscurité, au plus l'obscurité sillonnée de lueurs. Le voilà donc en face de ces difficiles questions de temps, côte à côte et en communication directe avec les savants qui se sont occupés de ces démarcations et installations chronologiques, Scaliger, Pétau, Ussérius, Markham : tous il les soumet à son contrôle sévère, et ils ne satisfont qu'incomplètement cet excellent esprit qui saisit tout d'abord et expose avec netteté le faible de leur méthode : leur méthode, en effet, consiste à vouloir créer de toutes pièces un système de chronologie auquel on rapporte chaque historien tour-à-tour : tentative exagérée, qui ne peut aboutir qu'à des contradictions et à des déceptions ; car l'historien soumis au lit de Procuste d'une critique partiale et *à priori*, répugne à cette chronologie d'emprunt, à cette chronologie pour lui tout idéale. La méthode du sage Bouhier est bien autre, bien plus prudente, bien moins ambitieuse : il se tient à une méthode d'analyse et de comparaison. Il veut qu'on fixe la chronologie de chaque écrivain en particulier, et qu'ensuite on rapproche les unes des autres, on compare entr'elles toutes ces chronologies particulières, pour en faire ressortir, s'il est possible, un système général. Cette méthode-là peut fort bien ne pas aboutir, parce qu'il arrive un moment où l'on rencontre l'écueil, la nécessité de concilier entr'eux les historiens

inconciliables : hors de là cependant, il ne saurait y avoir que doutes et hypothèses. Par ces chemins prudents, Bouhier arrivait à composer sur des points difficiles et mille fois avant lui savamment embrouillés, quelques dissertations chronologiques qui ont au moins le mérite de l'analyse lucide et de la parfaite bonne foi.

Le Président suit sa méthode dans des applications diverses et accomplit un travail analogue sur la géographie d'Hérodote : il ne se livre point les yeux bandés aux idées *à priori* des écrivains sur les lieux dont parle l'antique historien : pourquoi? Parce que ces auteurs, aussi bien que les chronologistes, veulent faire cadrer les sentiments de l'historien avec les leurs plutôt qu'adapter leurs idées au texte de leur guide. Bouhier ne procède point ainsi, il ne fait point de violence à ce texte en quelque sorte inviolable; il procède avec ménagement par *disquisitions*, je ne voudrais pas dire par tâtonnements, ce mot aurait pour résultat de le représenter à nos yeux plus irrésolu qu'il n'est en effet; je veux dire seulement que sa manière est le contraire de la brusquerie, qu'il fait le tour des choses plutôt qu'il ne les attaque de haute lutte; il s'insinue dans les questions plutôt qu'il ne les envahit.

Chemin faisant, il avait préparé nombre d'observations sur le texte, pour parvenir à procurer cette édition modèle de son historien qui primitivement lui tenait au cœur. Il y avait joint des remarques sur des points d'antiquités plus ou moins obscurs, plus ou moins tentants : nous en avons rencontré deux échantillons, la Dissertation que le Père Montfaucon avait jugée digne d'être accueillie dans sa *Paléographie grecque*, et le morceau sur Pisistrate.

Les occupations de magistrature du jeune conseiller

l'obligèrent, bien malgré lui, je crois, à se détourner de ces travaux attrayants par la difficulté même et où l'on se pique comme au jeu. Vers la fin de sa vie seulement il put revenir à ce travail de sa jeunesse.

Il hésita beaucoup alors à livrer aux indifférences de la foule ces dissertations d'un autre âge et presque d'un autre siècle, dont s'éloignait de plus en plus le goût public. « Je connais, disait-il en 1746, le dédain de la plupart de nos prétendus beaux-esprits pour tout ce qui sent l'érudition quelque peu recherchée. Renfermés dans le cercle de quelques petites connaissances superficielles, ils ne peuvent souffrir qu'on mette en honneur celles qui sont au-dessus de leur portée. Bien différents de ces génies de premier ordre, les Scaligers, les Pétaux, les Saumaises, les Huets et plusieurs autres qui ont fait tant d'honneur à la France par leur savoir éminent, ils déshonorent notre nation, non seulement en l'inondant d'écrits frivoles, mais de plus en faisant tous leurs efforts pour décrier les sciences auxquelles ils ne sauraient atteindre. »

C'est bien là le seizième siècle qui, appelant comme renfort ces *génies* de l'âge suivant, dresse l'acte d'accusation du dix-huitième, Voltaire et Fontenelle appelés à comparaître devant le sénat peu bienveillant et moins souriant encore des doctes et des érudits, le *Siècle de Louis XIV* et l'*Essai sur les Mœurs* humiliés devant l'*Opus* de Scaliger (*Opus de emendatione Temporum*), devant l'*Uranologion* de Denis Pétau.

Bouhier, dans son noble effort de science et de travail, veut que chaque intelligence suive librement son inclination, enrichisse l'esprit humain suivant son aptitude particulière ; il regarde l'ignorance comme une place de guerre contre laquelle tous ceux qui se sentent la force et la volonté doivent se liguer pour l'assaut. Voici

cette page ingénieuse et quelque peu à la Fontenelle (page v) :

« Je regarde l'ignorance comme une place de guerre défendue non seulement par la multitude et l'opiniâtreté de ses habitants, mais encore par une infinité de forts escarpés qui l'environnent de toutes parts et qui sont assiégés depuis plusieurs siècles par une armée de gens de lettres. Quelques-uns de ces forts ont déjà été emportés et détruits. Mais il y en a un grand nombre d'autres qui jusqu'à présent ont été inutilement attaqués ; les uns parce que la nature les a rendus inaccessibles, les autres par le peu d'habileté ou par la nonchalance des assiégeants. J'ajoute encore par la dissension qui s'est mise entr'eux et qui les engage tous les jours dans de vaines disputes, qui leur font perdre de vue l'objet principal des sciences, auxquelles l'esprit humain peut espérer de parvenir. Si donc ils veulent venir à bout de leur dessein, autant que peuvent le permettre les faibles lumières que le ciel leur a données, ils doivent y travailler de concert ; non en se réunissant pour attaquer tous le même poste, mais en partageant entr'eux les attaques, suivant les différents talents qu'ils ont pour y réussir. »

Bouhier prenait dès lors pour sa part, dans les *Dissertations sur Hérodote,* les questions les plus difficiles que soulève l'étude de l'antiquité. Il y traite de la chronologie de l'empire des Assyriens et de celle de l'empire de Babylone, de la chronologie des Rois Mèdes et de celle des Rois d'Egypte, de celle des Rois de Phrygie, de l'histoire des Pélasges et des Hellènes ; une dissertation, la dixième, est consacrée aux anciennes lettres de ces peuples, et il a ajouté deux lettres sur ce sujet, l'une qu'il avait adressée à Jean Le Clerc, l'actif et savant auteur de la *Bibliothèque ancienne et moderne,* l'autre, en réponse, de Jean Le

Clerc lui-même, lettres qui avaient déjà paru dans la *Bibliothèque italique*. Il s'efforce d'élucider la chronologie des plus grands évènements de l'histoire antique, la Prise de Troie, le Voyage des Argonautes, le siècle d'Homère, l'époque des Philosophes Solon et Pittacus, etc.

Il traite également des questions de géographie, il recherche la situation du fleuve Araxe, la position que doivent occuper sur la carte les Massagètes et autres peuples des sources du Danube. Il ne recule pas devant les mystères de la chronologie des Cypsélides, dernière dynastie des rois de Corinthe. Un chapitre enfin est consacré à Sardanapale et à la fin de son empire. Ce morceau, Bouhier l'avait déjà publié précédemment, à la suite de ses remarques sur les *Tusculanes* de Cicéron, pour pressentir, disait-il, l'opinion du public sur ses *Recherches* à propos d'Hérodote : cet ouvrage par conséquent lui tenait toujours au cœur; et il ne voulut pas mourir sans l'avoir préparé à voir le jour. Nous devons l'en remercier, car cet ouvrage est plein d'une érudition saine, variée, consciencieuse et puisée aux sources, assez littéraire pour demeurer intéressante même aux yeux de ceux qui ne sont pas du métier.

Le Président professe un respect sensé pour Hérodote; quand il est — cela arrive souvent — en contradiction avec Ctésias, c'est à l'historien d'Halicarnasse qu'il donne sans hésitation la préférence. Nous ne pouvons pas suivre le président Bouhier dans ses recherches approfondies, nous ne pouvons pas entrer dans le détail de ce qu'il a laissé à faire et à rectifier à ses savants successeurs, les Guigniaut et les Letronne; mais nous pouvons admirer sa science, nous en étonner, et si nous n'en sondons pas la profondeur, la deviner du moins. Je citerai seulement, pour les curieux qui voudraient recourir au livre lui-

même, un exemple de l'excellente critique de Bouhier : je le trouve dans le chapitre XVI, pages 170 et suivantes. Dans ces pages, l'auteur, par ses inductions bien dirigées, et sans sortir du texte d'Hérodote, prouve qu'il n'a pas été impossible que Solon ait eu avec le roi Crésus cette entrevue célèbre dans toute l'antiquité, mais qui depuis a fait naître tant de doutes et soulevé de si fortes objections. Le critique met une dextérité parfaite à faire cadrer les dates et les évènements.

Les honneurs de la magistrature s'ajoutaient sur cette tête jeune encore aux honneurs croissants de l'érudition. Aussi devons-nous nous attendre à rencontrer des années moins fécondes pour l'étude que celles qui les avaient précédées et où Hérodote avait tant occupé le jeune conseiller. Les années 1702 et 1704 furent de celles-là. 1702 fut l'année de son mariage, 1704 celle de sa nomination à une charge de président à mortier. En novembre 1702, Bouhier épousa Jeanne-Françoise Bourée, veuve de M. Bouchu, conseiller au Parlement de Paris. Il perdit en 1717 cette première femme, qui ne lui laissa pas d'enfants. Au mois de mars 1704, le conseiller mettait sur son front le mortier des présidents. Il prenait ainsi à trente-un ans cette charge qu'il devait exercer vingt-trois ans. Bouhier prenait au sérieux ce nom de charge que notre ancienne langue donnait aux emplois de la magistrature; il traitait le devoir avec conscience, avec respect, et dut redoubler ses travaux judiciaires. La goutte aussi, avec laquelle il fit connaissance de bonne heure, vint se jeter à la traverse de ces grandes études qui remplissaient sa vie, en lui imprimant un charme sérieux. La goutte pourtant ne faisait que gêner son travail sans l'empêcher; elle put le ralentir quelquefois, l'interrompre jamais. Elle clouait ce vaillant et ce sage à son

fauteuil ; mais là, stoïcien de la meilleure espèce, s'il avait la main droite libre, il écrivait ; si la main droite était prise, il lisait.

Toujours attentif de pensée aux sujets de sa prédilection, le Président put se manifester bientôt à ce monde tout spécial de l'érudition dont nous n'avons plus guère aujourd'hui que de lointaines images. Dans ce monde qui se groupait autour de ses chefs respectés, les Montfaucon, les Muratori, les Martenne, les Mabillon, les Passionnei, autour de ses journaux préférés, la *Bibliothèque italique*, les diverses *Bibliothèques* de l'infatigable Jean Le Clerc, les *Miscellaneæ Observationes criticæ* de Burman, imprimées à Amsterdam, les *Acta Lipsiensia* publiés dans le voisinage de la plus littéraire des Universités d'Allemagne, dans ce monde, Bouhier fut à l'instant reconnu et salué. Quand parut le premier ouvrage du Président, qui associait son auteur à l'un des maîtres de l'érudition française, le Père Bernard de Montfaucon, le Journal de Leipsick s'empressa de rendre au nouveau-venu, déjà célèbre, un magnifique hommage. Le monogramme J. B., seul témoignage du nom de Jean Bouhier, devint cher aux savants de l'Europe entière, aux héritiers voisins et non indignes encore des Denis Godefroy, des Gronovius, des Kirchmann, des Grotius et des Saumaise. Le journal de Leipsick, interprète écouté de l'opinion des plus compétents, honorait dans Bouhier ces *Musæ severiores* dont le Président avait parlé avec un orgueil modeste.

La dissertation publiée par Montfaucon, louée par les journalistes de Leipsick, portait sur un sujet d'une difficile investigation à pareille distance, et dans l'absence de témoignages, vu la rareté extrême des monuments : D'où vinrent les caractères de l'écriture usitée en Grèce ? Quel

était leur nombre primitif? Comment ce nombre s'est-il accru? Telles sont les questions auxquelles Bouhier a pu trouver réponse à l'aide de sa vaste connaissance des écrivains et des rares monuments antiques. Il s'efforça de prouver que les lettres grecques, phéniciennes d'origine, ont été apportées en Grèce avant Cadmus par les anciens Pélasgiens : elles n'étaient alors qu'au nombre de seize, et identiques avec celles que les Latins reçurent des Grecs à une époque postérieure. Bouhier faisait ensuite assister son lecteur à l'invention des caractères qui ont complété l'alphabet tel qu'il nous est connu; nous les voyons naître au moment fixé, nous voyons se développer cet ensemble qui est l'instrument d'une admirable langue, et avec des modifications peu essentielles, des langues qui sont sorties de celle-là ou se sont substituées à elle.

Bouhier, pour trouver le moyen de composer et de mener à fin ces difficiles ouvrages et de les faire marcher de front avec les sérieuses études de sa profession, avait mis l'ordre et la précision dans le réglement de sa vie. Le Père Oudin nous donne sur le Président des détails précieux que l'on chercherait vainement ailleurs. Le matin, l'étude appliquée, le travail avec son secrétaire; si celui-ci avait écrit quelque chose, on le relisait tout d'abord chaque jour, afin que ces lectures amoncelées ne fissent pas naître l'ennui. Et cependant Bouhier ne se confinait pas volontiers dans ce courant de besogne et de travaux. A peine, quoiqu'il eût sur les bras bien des lectures à faire pour conduire à bien ces dissertations érudites, ces profonds travaux qui de temps en temps naissaient de sa plume, à peine laissait-il passer un jour sans relire (cela était pour le plaisir) quelque ouvrage de Cicéron, comme aujourd'hui, dit-on, M. Villemain ne

laisse pas s'envoler une matinée sans lire quelque page de ces *exemplaires grecs* si chers à Horace autrefois. Cicéron faisait trève et diversion à mille autres lectures, non pas des lectures en courant, au hasard, mais des lectures approfondies, de vraies lectures, d'un bout à l'autre. Tous ses livres sont là pour en témoigner, annotés de sa main en cette écriture fine, régulière et courue qui est la sienne. Tous les livres qu'il entreprenait de lire, il les lisait la plume à la main, notant, pour l'usage et les futurs rapprochements, tous les passages qui le frappaient particulièrement. Et à ce propos, il faisait souvent reproche au Père Oudin, son ami, qui s'en rapportait à sa mémoire, de cette confiance excessive : et le Père Oudin convient qu'il a eu tort en effet, qu'il se repent souvent de n'avoir pas noté ce qu'il lui serait maintenant si commode de retrouver. Après l'étude, le dîner égayé et animé de propos sensés et vifs; puis la promenade et l'étude recommençante : le soir, la promenade encore, chère au Président comme à Cicéron lui-même : aussi le classique Père Oudin ne manque pas ici une occasion si belle de comparer Bouhier à Socrate, à Lélius et autres illustres gens de bonne compagnie.

Et dans cette vie si bien réglée, les travaux naissaient d'une plume active, jamais empressée. En 1709, Montfaucon envoie à Bouhier sa traduction de Philon, *De Vita contemplativa*. Il y avait joint des notes où il s'efforçait de prouver que les Thérapeutes, dont Philon a fait mention, étaient chrétiens. Les raisonnements et les preuves du savant religieux ne convainquirent pas Bouhier, qui crut apercevoir beaucoup de raisons à l'appui du sentiment contraire, et il exprima son opinion dans deux lettres qu'il envoya à Montfaucon, l'une au mois de février, l'autre au mois de novembre 1710. Il y établis-

sait par des preuves nombreuses et fortes que les Thérapeutes étaient simplement une secte de philosophes juifs. Ces lettres, qui obtinrent grande faveur en leur temps près du public érudit, furent imprimées et mises en circulation en 1712, par La Monnoie, sous ce titre : *Lettres pour et contre sur la fameuse question si les solitaires appelés Thérapeutes, dont a parlé Philon, étaient chrétiens*. In-12, Paris, 1712. La première et la troisième de ces *Lettres* sont de Bouhier, la deuxième est de Montfaucon. On embrasse ainsi d'un coup-d'œil, et l'on peut balancer les raisons qui militent en faveur de l'une et l'autre opinion. Les deux savants avaient lutté à leur façon de courtoisie comme d'arguments, quoique cette courtoisie eût été plus ou moins acérée. Mais le bénédictin, qui s'est montré le plus difficile des deux et le plus roide, se plut lui-même à rendre hommage à la politesse de son illustre adversaire.

Au reste, de ce refus motivé de Bouhier, de voir dans les Thérapeutes des chrétiens, de sa décision à les ranger parmi les sectes philosophiques, il ne faudrait pas conclure que le Président se séparât du christianisme pour incliner vers la *philosophie* dont les libres penseurs du temps annonçaient l'aurore. J'ai trouvé dans la correspondance littéraire inédite du président Bouhier, une lettre très-essentielle de lui à M. Iselin, professeur de philosophie à Bâle, qui nous permet de pénétrer ses sentiments sur les points les plus délicats de la croyance humaine. Dans cette lettre, Bouhier, sans pour cela méconnaître les difficultés que ce parti présente, s'arrête au parti d'être chrétien, de s'en rapporter à l'autorité de l'Eglise, qui lui paraît suffisamment établie par les paroles de Jésus-Christ : *Pasce oves meas*.

« Je ne crois pas, dit-il avec des développements que

nous ne supposons pas devoir reproduire ici, je ne crois pas que vous pensiez que tout chrétien soit obligé d'examiner par lui-même les fondements de sa créance. Il y en a même une infinité auxquels la chose serait impossible. Ainsi ceux-là sont obligés de s'en tenir au catéchisme dans lequel ils ont été nourris. »

Il est vrai que tout le monde se croit suffisamment éclairé pour exercer ce contrôle ; mais Bouhier ne sanctionne pas ce droit, et, sans arrogance ou hypocrisie, vous renvoie *au catéchisme*. Je ne voudrais pas, après tout, affirmer qu'il y allât lui-même. Tout ce que je veux constater, c'est qu'il se range du côté de la prudence et non du côté de l'attaque audacieuse.

A l'érudition purement littéraire ou nuancée de philosophie, succédait la jurisprudence. Le Président, qui mettait la sûreté des résultats avant l'audace des méthodes, abordait cette grande et belle science comme l'ont abordée les Pithou et les d'Argentré, au point de vue des *coutumes* provinciales, point de vue utile dans sa modestie, puisque le Bouhier, le Pithou ou le d'Argentré, tout en fournissant des secours à la jurisprudence active et militante de son pays, prépare les meilleurs matériaux au futur historien du droit de la France.

En 1717 parurent les premiers ouvrages de jurisprudence que le Président ait publiés, et toujours sous le voile de l'anonyme. C'étaient sept dissertations, sous le titre d'*Observations*, sur des points à éclaircir de la *Coutume de Bourgogne*, avec l'*Histoire des Commentateurs de cette Coutume*. Le tout était contenu dans un volume intitulé : *La Coutume de Bourgogne enrichie des remarques de Me Philippe de Villers, Jean de Pringles et Jean Guillaume, anciens avocats au Parlement de Dijon, avec le procès-verbal des conférences tenues par les*

commissaires-députés par le Roy Charles IX pour la réformation de cette Coutume, les cayers par eux dressés en conséquence, divers traités et arrêts recueillis par M. Jean Begat, Président au même Parlement, et un essai d'Observations sur le droit coutumier de cette province. Ensemble l'Histoire de tous les Commentateurs de la même Coutume. Dijon, Antoine de Fay, 1717. In-4°.

Bouhier avait revu cet ouvrage où il avait mis une préface, et qui n'était dans sa pensée qu'un essai du grand ouvrage qu'il méditait sur la Coutume de Bourgogne. Mais les magistrats, les jurisconsultes et les *prudents*, comme disait le Droit Romain, purent entrevoir les trésors de doctrine et de science que le Président pourrait un jour verser dans une étude générale et approfondie du statut de la province. Et tout d'abord, dans ce premier travail, suivant la méthode qu'il a appliquée en toutes choses, la méthode des esprits investigateurs et penseurs, il remontait aux origines : sans s'arrêter au texte rédigé en 1459, sous l'autorité de Philippe-le-Bon, il allait de recherche en recherche, de présidial en présidial, de greffe en greffe, de bailliage en bailliage, jusqu'au texte primitif, depuis long-temps perdu dans les lointaines obscurités du moyen-âge, jusqu'au texte contemporain de saint Louis et des *Assises de Jérusalem*.

C'était là un texte bien lointain, on le conçoit, au temps de la souveraineté des ducs de Bourgogne. Il devint nécessaire de procéder à une nouvelle rédaction. Le duc Philippe-le-Bon ayant fait rechercher et mettre en corps les Coutumes du Duché de Bourgogne par des délégués des trois Etats, Clergé, Noblesse et Bourgeoisie, approuva, en 1459, la rédaction telle qu'elle fut faite par ces délégués, docteurs et licenciés ès-lois, de concert avec ses propres conseillers : l'approbation est datée de

Bruxelles, 26 août 1459. Dès les années suivantes, les commentateurs étaient à l'œuvre. Pierre Bonféal, conseiller aux conseils de Philippe-le-Bon, avocat du duc Charles en ses Parlements de Beaune et de Saint-Laurent, conservé par Louis XI, avocat général au Parlement de Bourgogne, est le premier de tous; mais les Observations qu'il avait faites sur la Coutume ne parurent qu'en 1516, sous le nom de Descousu. Un commentateur bien plus illustre, et dont le nom veut être mentionné avec honneur, est Barthélemi de Chasseneuz, seigneur de Prélay, né vers 1480, à Issy-l'Evêque, bourg situé à une demi-journée d'Autun. Celui-là est une héroïque figure que nous voulons saluer au passage en toute sympathie. François Ier le fit président du Parlement de Provence, et c'est en cette charge qu'il s'est acquis un nom qui a mérité de survivre. Il était président quand le Parlement rendit, contre les hérétiques des villages de Cabrières et de Mérindol, cet arrêt sauvage qui condamnait au feu plusieurs hérétiques, bannissait du royaume leurs femmes et leurs enfants, qui n'avaient été ni cités ni entendus, et portait confiscation de leurs biens. De plus, comme Mérindol passait pour être le lieu de retraite et de réunion des personnes soupçonnées d'hérésie, l'arrêt ordonna que toutes les maisons de ce village, le château et les forts des environs seraient démolis et rasés, les bois coupés à deux cents pas à l'entour, et le lieu rendu inhabitable. Chasseneuz s'opposa de tout son pouvoir à cet arrêt, qui fut rendu le 18 novembre 1540, et, dès lors, il mit toute son adresse et toute sa volonté à empêcher l'exécution du jugement qu'il n'avait pu arrêter. L'arrêt barbare ne put avoir de suite, en effet, qu'après la mort du courageux Président, arrivée vers avril 1541. On supposa même que le poison, administré par les intéressés, pré-

cipita la fin de cette vie, si gênante pour quelques-uns.

L'histoire de notre ancienne jurisprudence qui se déroule au milieu des guerres politiques, des passions religieuses bouillonnantes, des troubles d'où tend à se dégager un nouvel état social, est pleine d'épisodes de ce genre, qui lui donnent un intérêt étrange et douloureux. Mais les temps deviennent plus calmes, et à la place des Chasseneuz, nous ne rencontrons plus que François-Claude Jehannin, un digne commentateur dijonnais que Bernard de la Monnoie appelait le Papinien de la Bourgogne.

Le président Bouhier, qui recueillait ces noms en toute piété, ajouta un nouveau prix à son ouvrage en faisant des recherches sur la réformation de la Coutume qui fut au seizième siècle ordonnée par Charles IX : il fut assez heureux pour mettre la main sur le procès-verbal des commissaires nommés par le roi, et il le joignit à son livre, qui fut parfaitement accueilli.

Le Président dijonnais avait plaisir à enregistrer ces hauts-faits de la magistrature à son âge d'argent ; mais je ne répondrais pas qu'il n'eût point une jouissance au moins égale le jour où dans un greffe poudreux de sa Bourgogne il mettait la main sur le plus ancien texte de la *Coutume* de la province, le jour même où de sa main il inscrivit sur son catalogue, avec un cri de triomphe, le dernier livre de sa bibliothèque.

L'année même où parurent les ***Observations sur la Coutume de Bourgogne***, Bouhier perdit sa première femme et le fils qu'il en avait eu ; et dès-lors il tourna sa pensée vers un second mariage. Le Père Oudin, fort lié avec lui, et qui pensait plus à la cause des lettres qu'il ne s'intéressait à la postérité du Président, lui conseillait fort de ne pas

se remarier. Son ami ne s'en tint pas à ce conseil auquel l'égoïsme n'était pas étranger, et épousa au bout de quelque temps sa cousine, fille de M. Bouhier, marquis de Lantenay, conseiller au Parlement de Dijon, et qui en 1746 en était premier Président. Le marquis de Lantenay était le cousin de notre Bouhier. Sa nouvelle femme donna au Président deux filles : l'aînée, mariée à M. de Bourbonne, marquis de Chartraire, devint la mère de ce petit-fils que nous avons entrevu, ce jeune Marc-Antoine, double espérance de la famille paternelle et de la famille maternelle. L'aïeule de cet enfant, qui survécut au Président après avoir partagé son sort du mois d'octobre 1717 au mois de mars 1746, était une femme de tête et une femme de cœur : elle voulut que la bibliothèque formée par le Président et où il avait mis tant de soin et d'amour ne fût pas dispersée, suivant ces chances si variables de famille, d'hérédité et de partages : elle en fit don à son petit-fils, avec l'espérance qu'elle resterait pour toujours le haut ornement de Dijon, non vendue, non dispersée, non partagée : il lui semblait peut-être qu'elle y retrouverait tout le temps de sa vie à elle celui qui avait tant aimé ces livres : elle était sûre au moins que sa mémoire y resterait inséparablement attachée.

Bouhier avait fait un fonds dont le revenu était consacré à l'augmentation annuelle de sa bibliothèque, et tous les jours il la voyait s'accroître de richesses nouvelles. Une grande bibliothèque serait bientôt un chaos si une main intelligente ne présidait à l'arrangement des parties qui la composent; et il devient bientôt impossible de s'y reconnaître et de s'y orienter si l'on n'a un fil pour se guider dans ses recherches : plus on est riche alors, plus on a de peine à se débrouiller de cette confusion. Ce fil destiné à devenir un guide sûr, c'est un bon catalogue.

Bénigne Bouhier, père du nôtre, charmé de voir en son fils renaître son goût pour les livres, lui avait, dès l'âge de quinze ans, confié le soin de sa bibliothèque, et, comme le dit Bouhier lui-même, il n'y eut bientôt point de livre de cette collection qui ne lui passât par les mains, et avec lequel il ne fît une connaissance approfondie. Il en jouissait déjà presque en maître, cette belle bibliothèque étant grevée de substitution à son profit. M. Bouhier père, qui avait trouvé d'anciens catalogues, comprenant qu'ils devenaient chaque jour plus insuffisants, avait négligé d'y inscrire au fur et à mesure ses nouvelles acquisitions : de là une certaine confusion qu'il devenait essentiel de faire cesser.

Il désira que son fils recommençât un catalogue sur nouveaux frais : le jeune Bouhier s'effraya un peu d'abord de cette tâche immense et aride. Cependant, soutenu par le désir de plaire à son père, il se mit à l'œuvre courageusement. Il avait pour guides ces anciens catalogues dressés par ses ancêtres : c'étaient des cadres qu'il fallait seulement élargir. Ainsi il retrouvait encore l'inventaire de ces livres qu'avait composé Jean Bouhier, son sixième aïeul : cet inventaire justifie, dit Bouhier, que ce magistrat qui, par son mérite, parvint à être honoré par le roi Louis XII de l'une des douze charges de conseillers qui composaient alors avec deux présidents le Parlement de Dijon, n'avait rien épargné pour remplir son cabinet des meilleurs livres de son temps.

Mais malheureusement ces catalogues et inventaires se rapportaient à des collections bien des fois dispersées ; ils pouvaient donner peu de secours et beaucoup de regrets. Bouhier travailla d'abord sur les anciens plans, comme un architecte qui, rebâtissant une maison plus vaste, ne quitterait pas de l'œil les dessins de l'ancien édifice ; mais

il ne tarda pas à s'apercevoir que le but de ce travail si long, si pénible, ne serait qu'imparfaitement atteint quand il y aurait dépensé bien des heures précieuses. La méthode des anciens bibliographes était erronée sur un point très-essentiel, en ce qu'elle dispersait les diverses éditions d'un même ouvrage suivant la taille des livres : en sorte que tout l'intérêt du rapprochement de ces éditions, si utile toujours, est perdu pour la science qui cherche.

Cette considération décida Bouhier à abandonner un travail dont l'utilité devenait chaque jour plus problématique à ses yeux. Il ne se décida que plus tard à le reprendre, pressé par la nécessité de mettre un ordre définitif dans ce vaste encombrement, toujours augmenté par les acquisitions nouvelles.

Cette fois, il adopta d'excellentes dispositions, conformes au *Plan de la Bibliothèque du Collège des Jésuites* de Paris, que le Père Garnier fit imprimer en 1678, et au catalogue de celle du Président de Thou, dressé par le savant Ismaël Bouillaud, et imprimé en 1679. Lui-même modifia, suivant ses propres idées, celles de ces savants hommes; si bien qu'il fit de son catalogue un modèle d'ordre et de clarté, que nos plus excellents bibliographes pourraient consulter avec fruit, aujourd'hui encore. Aussi Bouhier, ayant achevé ce gigantesque inventaire, sort-il pour un moment de sa modestie habituelle; il se permet un bien légitime accès d'orgueil. Tout en reconnaissant que son catalogue offre encore bien des parties défectueuses — et il les signale lui-même — il ajoute : « Je me flatte cependant que les connoisseurs y trouveront des idées nouvelles qui pourront ne pas leur déplaire, et servir à perfectionner l'art de ranger les grandes bibliothèques. »

L'orgueil de Bouhier, après tout, pourrait bien aujourd'hui passer pour de la modestie.

Il y mit un long temps à ce travail immense, que bien des fois les occupations de sa vie si remplie interrompaient pendant des mois et des années entières. Enfin, entre un arrêt à libeller au Palais et une dissertation à rédiger, Bouhier put écrire le dernier article de cet immense in-folio de deux mille quarante-huit colonnes, qui frappe d'étonnement, dit le Père Oudin, ceux mêmes qui n'ont pas vu les autres volumes sortis de cette même plume laborieuse et infatigable. Le jésuite en parle en des termes étonnés, comme on parlerait d'un ouvrage cyclopéen et gigantesque : *Stupent exantlati operis molem.*

La simple vue de cet énorme volume, qui ne donnerait guère moins de peine à qui voudrait le lire qu'il n'en a coûté à Bouhier pour l'écrire, suggère une remarque qui peut n'être pas sans intérêt pour l'histoire littéraire générale. A côté des livres de Bouhier, le président de Bourbonne, gendre de l'illustre magistrat, a ajouté ses propres acquisitions, et, il faut le dire, elles font, avec celles de son grand devancier, un singulier contraste, qui en dit long sur la différence des deux époques, le dix-septième siècle nuancé de seizième, qui se prolonge chez Bouhier, et le dix-huitième où vit en plein M. de Bourbonne. Les livres de Bouhier sont sains, forts, sérieux : c'est, comme dirait Rabelais, une bonne *substance médullaire :* les plus vigoureux esprits s'y pourraient nourrir, les plus sages s'y pourraient fortifier : une envie vous prend, à la lecture de son catalogue, de lire en ses exemplaires ces excellents poètes qui ont été la nourriture et la joie de tant de générations, ces solides théologiens qui ont remué tous les problêmes de l'esprit humain, ces penseurs de tous les temps, rangés là en bataille, et qui semblent

marcher à la conquête du monde, ces critiques qui ont tout vu, tout compris, tout embrassé, tout apprécié, ces jurisconsultes qui ont agité toutes les plus hautes et les plus subtiles questions de leur science. Et puis tout à côté, sans transition, avec le président de Bourbonne, nous sommes dans le goût du dix-huitième siècle, non pas le dix-huitième siècle des philosophes et des audacieux, mais le dix-huitième siècle des petits poètes et des coquettes, le dix-huitième siècle qui porte des mouches et des falbalas; les fables, les opéras-comiques, les recueils de poésies légères, galantes, anacréontiques, les collections de chansons, les *arts d'aimer*, la poésie qui ne compte pas enfin, qui n'ajoute pas une page à l'histoire de l'esprit, pas une lettre à la légende du cœur, et qui faisait les délices des boudoirs en attendant l'Encyclopédie dont les premières épreuves s'imprimaient déjà sous l'autorité du Roi de France et de ses ministres : voilà ce qui fait les délices du président de Bourbonne.

Tous les trésors inscrits dans ce grand catalogue par la main patiente du Président ont appartenu un jour à la ville de Troyes : au lendemain de la Révolution, la Bibliothèque publique de cette ville les recueillit dans la succession de l'Abbaye de Clairvaux. Mais le pillage commença dès lors; car la bibliothèque de Clairvaux n'alla pas à Troyes directement : elle fit un premier séjour fatal à Bar-sur-Aube. Puis vint en 1804 la visite des commissaires Prunelle et Chardon de la Rochette, qui a laissé un triste et ineffaçable souvenir. Quand fut passée l'époque de ces procédés sommaires et de ces visites approfondies, un autre temps succéda, amenant de nouveaux et cruels appauvrissements. Personne cette fois ne se présentait pour dépouiller la ville champenoise, elle se dépouilla elle-même. C'était vers 1820. En ce temps, des volumes qui

étaient des trésors, des livres inappréciables, furent vendus comme inutiles, ou je ne sais sous quel prétexte, peut-être comme doubles : des incunables furent vendus à la livre. Quoi d'étonnant? Ils faisaient double emploi avec des éditions de Barrois, de Bossange ou de Méquignon Junior : ils se dispersèrent, ils s'en allèrent dans des exils lamentables, ces précieux livres où le président Bouhier, où les religieux de Clairvaux avaient mis leurs désirs, leur amour éclairé, leur bonheur, ces livres qu'avaient lus de doctes yeux pour de doctes propos. On saigne quand on lit, écrit de la main même de Bouhier, le détail des richesses immenses qui un jour se sont trouvées réunies dans sa main, et où l'on constate de si regrettables vides. Possesseur des livres de deux évêques de Châlons, curieux de premier ordre, il avait, magnifiquement relié, tout ce que la théologie peut offrir de plus précieux et de plus rare : les pertes de ce côté sont moins nombreuses. Il est heureux que saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Cyprien et saint Augustin, *ce pauvre rêveur,* comme l'appelait l'autre jour M. de Lamartine, n'aient pas été relégués au rang des inutilités. Venait ensuite une riche collection de romans grecs, de poèmes chevaleresques, de romans de la Renaissance : ici le goût de Prunelle, médecin de Montpellier, visiteur de 1804, a été fatal à la bibliothèque de Bouhier, et bien des lacunes sont à constater. Qui pourrait comparer en détail le catalogue du Président et celui de la Bibliothèque de Troyes tel qu'il est aujourd'hui, constaterait sans doute sur tous les points, dans toutes les facultés qui composent ce grand ensemble, de pareilles lacunes.

Comme le catalogue de ses livres, Bouhier avait dressé le catalogue de ses manuscrits : celui-là, on l'a pris à la Bibliothèque de Troyes et on l'a transporté à la Biblio-

thèque de la Faculté de Médecine de Montpellier : dire en quoi l'intérêt public a pu profiter à cette translation, cela nous semblerait fort difficile. Et les manuscrits aussi ont en partie suivi le catalogue, comme le troupeau suit le chef de file. — Il ne nous semble pas ici encore que le public ait été fort intéressé à cette spoliation, à moins qu'on ne veuille prétendre que les étudiants en médecine de Montpellier aillent puiser d'utiles leçons dans les beaux Horaces, les Tite-Lives, les Lucains, les Térences, les Ovides, les Virgiles, les Sénèques, dans les jolis recueils de chansons que le goût éclairé du commissaire Prunelle avait mis en réserve pour son établissement favori.

Restent les médailles. Bouhier avait recueilli dans la succession de son grand-père un très-beau cabinet de médailles. Lui-même n'avait pas le goût de la numismatique, au moins il ne l'avait pas fort vif, quoiqu'il ait à l'occasion appliqué sa lucide intelligence à l'explication des médailles antiques, au point de vue de l'histoire, ou pour parvenir à l'éclaircissement de divers problèmes archéologiques. Mais il préférait les livres. Il vendit, en conséquence, en 1719, son cabinet de médailles pour une somme assez considérable qu'il destinait à l'augmentation de sa bibliothèque. Ainsi il ne fit pas, comme quelques numismates trop zélés pourraient être tentés de le lui reprocher, un acte de vandalisme : c'était bien plutôt simplement un acte de bon administrateur qui se livre à ses goûts préférés : les livres de médailles lui tenaient lieu, dit-il, des médailles elles-mêmes.

Le catalogue de Bouhier nous révèle l'homme en même temps qu'il nous fait parcourir sa bibliothèque : l'homme valait la chose, et ce n'est pas ici un médiocre éloge. Aussi, tout ce qu'il y avait en ce temps de distingué dans les lettres, l'érudition et la jurisprudence, sa-

vants, prélats, voyageurs étrangers, venaient avec empressement visiter cette belle bibliothèque et le savant possesseur de toutes ces richesses : c'étaient les cardinaux comme les bénédictins, Monseigneur Passionnei comme Dom Martenne et Dom Durand. On parlait de Bouhier et de sa bibliothèque en Italie, en Allemagne, en Hollande, à Naples, à Rome, à Venise, à Leipsick, à Amsterdam, à Leyde, au fond du Nord aussi bien qu'à Dijon, à Aix ou à Paris. En 1742, Eric Benzelius, évêque de Linkoping (*Lincopia*), une ville perdue au fond de la Suède, écrivait des éloges de Bouhier à un président de Besançon, M. de Chavigny. Ainsi, quand déjà le siècle était en plein dans ses plaisirs nouveaux, quand il saisissait avec d'âpres entraînements ces voluptés de l'universelle émancipation qui voulait dater de demain quand en son dédain elle ne voulait plus dater d'hier, qui en d'autres termes s'affichait comme la préférence donnée à l'insurrection sur la tradition désormais bafouée, un homme soutenait vaillamment et avec un petit nombre d'esprits l'honneur de cette érudition française qui avait donné à la philologie Turnèbe, Casaubon et Saumaise, au droit le grand Cujas; quand déjà elle se réfugiait sous les ombres du passé, il il lui redonnait pour un jour encore la lumière du jour présent.

Et la considération qui venait de si loin venait aussi (plus rare merveille!) d'alentour et de tout près. Il faut voir en quels termes écrivaient au Président, non seulement les auteurs sans distinction et sans place, ceux que j'appellerais volontiers les auteurs pédestres, mais les magistrats les plus distingués et les plus qualifiés. M. de Valbonnays, premier président de la Cour des Comptes de Grenoble, écrivait à Bouhier, qui lui avait envoyé son *Edit de Saint-Maur* :

« Ce présent est pour moi d'un prix infini; l'amour-propre y trouve son compte par bien des endroits. Quelle impression ne faites-vous point lorsqu'on peut se flatter d'être honoré de votre estime? »

Voilà de quel ton les premiers présidents écrivaient à M. Bouhier, simple président à mortier. Et cela se répétait tous les jours. On recueillerait, si l'on voulait, des témoignages de ce genre à l'infini, dans la *Correspondance inédite*. Le Roi lui-même s'associait à ces marques de haute estime, et voulait que la bibliothèque du Président s'enrichît des livres imprimés au Louvre : dès-lors, en effet, les fleurs de lys de l'Imprimerie Royale prennent un rang distingué dans cette collection : la bibliothèque de Bouhier devenait comme un patrimoine public.

Et la considération dont jouissait le Président s'accroissait au sein du corps auquel il appartenait, aussi bien que dans le monde de la science. En 1727, le Parlement de Dijon, alors en contestation avec la Chambre des Comptes de la même ville, investit le plus illustre de ses membres d'une mission qui conduisit le Président à Paris. Pendant qu'il y faisait les affaires de sa Compagnie, ses amis faisaient ses affaires à lui. Dès 1724, l'abbé d'Olivet, ami sûr de Bouhier, avait proposé à ses collègues d'élire le Président, et il ne s'était trouvé que deux voix contre, lesquelles motivèrent leur opposition uniquement sur le séjour de Bouhier en province. D'Olivet, pour détruire cette objection, eut recours aux précédents; il cita les exemples de Méziriac et de Balzac, qui ont été l'honneur de la Compagnie sans lui être utiles (1). L'affaire cependant manqua pour cette fois.

(1) Lettre du 6 juillet 1724.

Enfin, en 1727, elle réussit, grâce à d'Olivet toujours. Le nom du Président fut prononcé dans le monde où se font les académiciens : l'Académie Française, dans les rangs de laquelle la mort de Malezieu (4 mars 1727) venait de faire un vide, voulut l'avoir dans son sein : il fut élu par la plus honorable réunion de suffrages. C'était le 16 juin, et le 30 il prit séance par un discours auquel répondit le président Hénault.

Nous avons vu de notre temps bien des séances fort célébrées à l'avance, fort recommandées par la curiosité publique. Nous avons eu les passes-d'armes à fer émoussé, les tournois belliqueux, les luttes éclatantes, les échanges de compliments aigres-doux, les rencontres posthumes de deux siècles qui viennent se heurter à coups de lances ou de métaphores; nous n'avons pas eu, je crois, de séance plus curieuse que celle qui mit en face l'un de l'autre, munis de leurs armes les plus courtoises, de leurs figures de rhétorique les plus avenantes, le président Hénault et le président Bouhier. Non pas que le dialogue entendu ce jour-là soit par lui-même fort intéressant : qui donnerait ce sens aux lignes que je viens d'écrire, et irait en quête d'un scandale ou de quelque chose d'approchant, serait fort désappointé. Le vieil et insipide éloge de Richelieu et de Louis XIV figure dans la prose de nos deux académiciens plus ou moins rajeuni : le récipiendaire et l'orateur de l'Académie ne nous apparaissent pas le moins du monde dégagés de ces langes où il était d'usage ou même de bon goût, en ce temps-là, de commencer sa somnolence académique. En lisant le discours du Président de Dijon, un sourire bienveillant vient involontairement sur les lèvres, à voir tout l'attirail mythologique que le nouvel élu déploie avec une peine infinie et une merveilleuse gaucherie, *les lauriers, la*

victoire, Louis XV comparé à *un jeune lion, la Discorde formant des nuages affreux sur l'Europe,* et le président parisien qui se fait grave à plaisir pour parler de ces *Muses sévères,* que lui-même sans doute n'a depuis que très-légèrement cultivées au temps où il composa son *Abrégé Chronologique de l'Histoire de France.* Ce qui est plus intéressant, et ce qui valait bien d'être observé, c'est le contraste entre les deux présidents que le hasard venait de mettre là si singulièrement en présence : l'un, le magistrat des petits soupers, des petits vers, des boudoirs élégants, le partenaire et l'amuseur des jolies femmes; l'autre, le magistrat de vieille roche, le collecteur et le commentateur des vieilles lois, l'ami — qu'il faut voir cependant souriant à ses heures — des antiques austérités. L'ancien et le nouveau siècle se mesurent et se défient courtoisement, et cela sous le regard de M. de Fontenelle, qui a connu l'un et l'autre; l'ancienne et la nouvelle magistrature se saluent dans une lice qui ne semblait guère prédestinée, devant des spectateurs qui doivent être bien étonnés : le spirituel abbé d'Olivet dut avoir un bien bon sourire intérieur en voyant passer l'ancienne et sérieuse magistrature, qui, cette fois, visait aux grâces, au léger, au bon goût et à la mode du lieu, et la nouvelle qui se guindait pour ressaisir quelque accent austère, exprimer quelque grave idée.

Ces discours ont été recueillis en une brochure, sous ce titre : *Discours prononcés dans l'Académie Française, le lundi 30 juin 1727, à la réception de M. le président Bouhier.* Paris, J.-B. Coignard fils, imprimeur du Roi et de l'Académie Française, 1727. In-4° de 19 pages. Comme il est difficile de rencontrer cette brochure, nous donnerons ici quelques extraits des discours qu'elle contient. En ce temps-là, il était encore de mode de parler

de soi avec modestie. Voici donc comment Bouhier parlait de lui-même :

« Elevé dans le sein des Muses, mais de ces Muses austères qui ont si peu de commerce avec les grâces, occupé de ces études épineuses si propres à émousser la pointe de l'esprit et à éteindre le beau feu de l'imagination.... quel titre ai-je pour me trouver au milieu de vous? »

Bouhier ne tardait pas à se donner un démenti à lui-même par l'élégance point cherchée avec laquelle il parlait de son prédécesseur M. de Malezieu :

« C'était, dit-il, l'homme de tous les talents, de toutes les sociétés, de toutes les heures. »

Cela est bien dit, et cela, en vérité, s'applique en quelque façon au Président lui-même, et M. de La Bastie, en effet, dans une lettre, a un peu détourné les termes dont Bouhier s'est servi pour les lui appliquer ainsi modifiés dans une phrase plus significative :

« C'était, dit M. de La Bastie, l'homme de tous *ses* talents. »

Il a fait de beaux ouvrages de jurisprudence, et il a été un grand magistrat; il a rassemblé la plus belle bibliothèque, et il a été l'érudit le plus consulté et le plus autorisé de l'Europe; il a traduit les poètes anciens et il les a passionnément aimés; il a aimé les lettres et il a accueilli ceux qui les cultivaient : ainsi on peut commenter le mot de M. de La Bastie.

Bouhier (nous revenons à son discours) est curieux à entendre dans l'éloge obligatoire du cardinal de Richelieu. Voici en quels termes il parle de la fondation de l'Académie Française :

« Armand osa tenter ce que firent ces anciens héros, qui persuadèrent aux hommes de quitter la vie agreste et

solitaire, pour établir de douces et d'utiles sociétés. Il rassembla les Muses dispersées, il les engagea à réunir leurs accords pour former ici ces concerts divins dont l'harmonie se répand dans tout l'univers : et de là cet inconcevable progrès des lettres en moins d'un siècle. De là ces prodiges d'éloquence et de poésie qui sont devenus si familiers parmi vous. De là ce concours d'étrangers qui, par leur empressement à vous voir, à vous entendre, à lire vos ouvrages, vous rendent un hommage d'autant plus doux, qu'il est aussi volontaire que légitime. »

Le Président admirait très-certainement Voiture et Benserade, et leur poétique ne s'éloignait pas sensiblement de la sienne. Il en était encore à *fatal laurier, bel astre;* il n'a pas voulu, surtout ce jour-là, être au-dessous de ses confrères, chez lesquels il croyait, non sans quelque apparence de raison, que ces belles choses, dont nous avons donné tout à l'heure un échantillon, avaient cours encore; il se donnait infiniment de peine pour n'être pas lui-même.

En face du Président, *naturellement* sérieux, la séance académique mettait un président d'une espèce bien différente, le président homme du monde, homme de lettres, plus connu dans les salons, les boudoirs et les petits soupers, qu'assidu sur les fleurs de lys. Les *Mémoires* du président Hénault, qui ont paru dernièrement, nous autorisent de plus en plus à parler de lui en ces termes, qui tendent non pas à faire reproche à l'homme, mais à le caractériser selon la vérité et selon les faits révélés par lui-même. Voici comment, dans sa *Réponse,* ce président parlait des études sévères auxquelles Bouhier avait fait allusion pour lui-même :

« Né dans le sein de la magistrature, l'étude des lois a fait votre principal objet; mais comme les hommes au-

dessus des autres tournent bientôt au profit général les connaissances que les hommes ordinaires et timides, faute de vues, se contentent de rapporter à leurs fonctions, vous ne vous êtes pas regardé comme chargé seulement de rendre la justice aux hommes, mais comme chargé d'instruire les juges eux-mêmes, et vous avez senti que vos lumières devaient s'étendre sur toute la nation et lui devenir utiles. »

L'homme qui prononçait ces paroles presque austères était celui-là même dont l'abbé d'Olivet écrivait à Bouhier :

« Le président Hénault se porte et vit à l'ordinaire, c'est-à-dire en jouant plus qu'il ne devrait, faisant du jour la nuit, et s'endettant outre mesure. » (Lettre du 12 janvier 1739.)

Le Président du dix-huitième siècle payait son tribut aux nécessités du moment et du lieu, quand il invitait le Président du dix-septième à donner à son pays un *grand monument*. L'avis était excellent, venant de celui qui faisait le *monument* que chacun sait.

« Puissiez-vous, lui disait-il......, nous donner une Histoire de France relativement aux Coutumes et aux Ordonnances du Royaume, et couronner ainsi les différents genres d'érudition qui vous ont fait entrer en lice avec les plus fameux critiques du dernier siècle. »

Le grand Président, s'il se fût rendu à ce conseil, eût ainsi acquitté la dette contractée et non payée par son confrère.

Le président Bouhier, s'il s'était, en effet, consacré tout entier à la construction de ce vaste monument, eût été capable de le mener à bien ; mais sa curiosité littéraire et érudite l'emportait en tout sens, et il n'aurait pu être l'homme d'un seul projet, si beau qu'il pût être.

Mais le président Hénault flatte son confrère quand il lui dit :

« Des études si vastes sembleraient exclure les agréments de l'esprit et les saillies heureuses de l'imagination, et il n'est pas ordinaire qu'un homme occupé des fonctions les plus sérieuses, ait atteint comme vous l'avez fait, dans la poésie française, les beautés des plus grands poètes de l'antiquité. »

Il rentre dans la vérité quand il vante la modestie du Président. Ici tous les témoignages sont d'accord : le commerce aimable et doux de cet illustre magistrat lui avait fait des amis de tous ceux qui avaient eu l'honneur de l'approcher. Aussi sa nomination à l'Académie fut à Dijon comme un évènement public; la joie eut à peine des bornes en ce jour où la cité entière se voyait couronnée dans la personne du Président de la plus haute compagnie judiciaire de la province.

Bouhier avait hâte sans doute d'échapper aux intermèdes académiques qui devaient lui agréer médiocrement : s'il fallait s'éloigner de ses études favorites, mieux valait encore, à tout prendre, être magistrat que de faire l'académicien. Le Président allait bientôt pourtant laisser ces fonctions qu'il aimait — qu'il aimait peut-être parce qu'il y avait porté beaucoup de son activité et de ses talents. Jusques vers ce temps (1727) jamais ni la présence ni la coopération du Président n'avaient manqué au Parlement, autant du moins que le permettait la goutte ennemie : il venait à son devoir toutes les fois qu'il pouvait marcher, ou se faire porter en chaise. A cette époque cependant, les accès devenant plus fréquents à la fois et plus sévères, il prit sa retraite, âgé seulement de cinquante-quatre ans; mais il était un vétéran, car il comptait trente-quatre ans d'actifs services. Il conserva, comme

président honoraire, le droit d'assister aux audiences solennelles, et la cour, qui s'honorait d'un tel membre, eut plus d'une fois encore recours à ses lumières, à son expérience, à sa profonde science juridique. Le Roi de France et le chancelier devaient le retrouver quand la science du droit aurait, en des circonstances non ordinaires, à faire appel à une intelligence sûre, à une expérience consommée.

Dès l'année suivante, Bouhier était consulté, en effet, dans une occasion importante. Le chancelier de France voulait que l'autorité royale intervînt pour fixer le sens de quelques édits et décider quelques points de jurisprudence qui faisaient matière à contestation. Les cours souveraines durent donner leur avis dans tout le Royaume : à Dijon, le président Bouhier fut naturellement appelé à ces conférences, et il s'y acquit le renom d'une des lumières de la magistrature française.

II.

Bouhier s'appartient dès-lors, ou plutôt il appartient aux études qu'il a choisies, aux recherches qu'il préfère. Il ne s'y confinait pas pourtant, et nous n'aurions guère connu le vrai président Bouhier, si nous nous le représentions toujours secouant la poussière de sa bibliothèque, toujours ayant son secrétaire à côté de lui, et dictant, lisant ou écrivant. Il savait vivre avec les hommes aussi bien qu'avec les livres, ce qui est quelquefois plus difficile. Il vivifiait la science en lui donnant ce mouvement qui naît de la conversation d'hommes dignes de vous écouter et d'échanger avec vous leurs idées. En son hôtel

de la rue Saint-Fiacre se réunissait avec empressement la meilleure et la plus illustre compagnie de Dijon, et cette ville comptait alors des personnages comme M. de Tavannes, commandant militaire, comme le duc de Saint-Aignan, pair du Royaume; des magistrats comme M. le Gouz, le président de Ruffey et M. de Brosses, jeune encore, et plein de ce feu qui allait l'entraîner en Italie; des femmes comme M[me] de Saint-Julien, comme M[me] de Saint-Contest, sachant causer, sachant surtout faire valoir l'esprit qui se met dans le commerce de la conversation, et que les autres apportaient dans ces réunions; des membres du clergé comme M. de Tavannes, archevêque de Rouen, M. de Montillet, archevêque d'Auch, et M. Bouhier, évêque de Dijon, et frère du Président. Dans ces nobles sociétés où il recevait et rencontrait ses pairs, Bouhier se faisait aimer par l'urbanité de ses mœurs, par la facile simplicité de ses manières toujours égales. Mais Bouhier se laissait encore plus facilement aller à être heureux, suivant ses goûts et ses préférences, dans un autre cercle dont il était l'âme et comme le bon génie.

Chaque semaine, Bouhier avait chez lui une réunion des plus doctes de la docte ville de Dijon : la Bourgogne savante venait se réunir avec orgueil autour de celui qu'elle regardait en ce temps comme le maître « destiné à lui conserver la possession où elle a été dans tous les temps de fournir des savants de premier ordre à la république des lettres [1]. » Bouhier était du moins le maître

---

[1] Ainsi s'exprime l'abbé Papillon, avec plus de bonne intention que de bon style, dans sa *Dédicace de la Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*, adressée à Bouhier lui-même. Bouhier, qui avait fourni à l'abbé une infinité de renseignements, et mis à sa disposition les livres de sa bibliothèque, avait bien droit à cet hommage.

destiné à perpétuer ces traditions érudites qui étaient chères à la province, presque à l'égal de ses Noëls antiques et de ses vers goguenards ou naïfs. Dans ces réunions, on s'entretenait des livres nouveaux, on se communiquait les nouvelles littéraires. On faisait là un *Journal des Savants* en causerie. Le grand charme de ces entretiens, pour ceux dont l'esprit est curieux et redoute l'ignorance, c'est de voir s'élargir l'horizon intellectuel, ordinairement si borné dans la province. Tout ce qui paraissait, tout ce qui s'éditait dans le monde, Bouhier le savait, de source très-souvent, car les livres lui arrivaient directement avec l'hommage de leurs auteurs, ou bien il était informé par les lettres des savants avec qui il avait commerce, par les catalogues que les libraires ne manquaient pas d'envoyer à ce client qui leur achetait des livres comme très-peu de personnes probablement en achetaient en Europe. Les ouvrages d'érudition de philologie, de jurisprudence, d'épigraphie, de numismatique et de théologie même, les traductions, les poésies imitées ou inspirées de l'antiquité, ce qui s'achevait, ce qui se préparait, la mort des savants dès long-temps connus et classés, l'apparition de nouveaux noms à saluer : c'était là une ample matière à conversations; et puis on se communiquait réciproquement ses travaux et ses projets, et l'esprit excellent qui circulait dans ces réunions, toutes de bienveillance, formait comme une lumière qui allait se répandre autour de ces produits nés ou espérés des intelligences amies. Du Président surtout, l'hôte illustre et charmé, était venue, chaque jour renouvelée, cette lumière qui se partageait entre tous et devenait le bien commun sans qu'on pût dire ce que chacun avait apporté pour sa part. Tel est l'avantage de ces réunions à demimondaines, à demi-littéraires : chacun y profite de l'es-

prit de tous, non que l'on prenne les idées de personne, mais on s'éclaire du goût de celui-ci, on recueille les informations de celui-là, on subit l'impulsion du mouvement que chaque instant renouvelle, on sent s'éveiller en soi des désirs de produire, de jeter au-dehors ce qui, à des instants choisis, fermente au cerveau plus activement.

Il y a là un grand charme, et Bouhier en jouissait avec vivacité : c'était une âme plus ouverte ce semble à ce genre de bonheur qu'à toute autre émotion d'un ordre différent et plus habituel. Il paraissait prendre plaisir à ces entretiens, dit le Père Oudin, et pour nous tous ils étaient délicieux. Trois heures de chaque semaine passaient bien vite en ces doux propos littéraires, meilleurs assurément que les conversations politiques d'autres époques plus préoccupées, plus tourmentées.

Ces assemblées où il nous faut pénétrer, au moins pour entrevoir les doctes assistants, étaient une affaire des plus sérieuses. Longtemps à l'avance on préparait pour ces soirées importantes (pour ces matinées peut-être) des matériaux et des lectures. M. de La Bastie écrit au Président (juillet 1729) :

« Je prépare pour nos assemblées cet hiver quelques petits essais d'histoire littéraire. »

C'est qu'aussi on savait bien qu'on devait avoir là des auditeurs éclairés et difficiles : le Père Oudin, cet honnête paresseux que d'Olivet a si bien peint dans une lettre au président Bouhier ; l'avocat François-Bernard Cocquard qu'estimait La Monnoie (je ne sais si c'est pour ses élégies ou pour ses plaidoyers), et dont l'abbé Papillon a fait cet éloge au moins singulier que ses écrits étaient très-corrects au moins pour l'orthographe ; puis le chanoine Papillon lui-même, plus qu'incomplet historiographe ; le

chanoine Jolly, auteur des ***Méditations chrétiennes;*** le chanoine Léauté qui avait traduit les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et qui s'occupait avec un zèle infatigable à élucider les textes sacrés; le président de Ruffey, et enfin le plus respecté, le plus savant et aussi le plus indulgent de tous, le maître du lieu, le président Bouhier, celui que M. Foisset, dans son livre consacré à M. de Brosses, a justement appelé le ***grand Président***.

Il y tenait beaucoup à cette réunion, le Président : elle était son plaisir, elle était aussi son orgueil : et nous la voyons se renouveler encore autour de son lit, dix-sept jours avant sa mort. C'était pour la dernière fois : Bouhier allait mourir, sinon dans son triomphe, au moins dans son œuvre. En 1742, il avait publié le premier volume, in-folio, de son immense travail sur la ***Coutume de Bourgogne;*** et bien des œuvres encore ou des projets occupaient cet esprit qui aurait souffert du repos comme d'autres souffrent de l'excès d'activité : lui pour le travail ne connaissait pas d'excès : il reportait de ce côté tout ce qu'il se retranchait en jouissances d'un autre genre. Le travail cependant, qu'il ne consentit jamais à reconnaître et à traiter comme un ennemi, altéra de plus en plus sa santé : la goutte se déclara plus violente encore qu'à l'ordinaire dans l'automne de 1745; elle le poursuivait à travers les épreuves de son ***Hérodote*** et de sa ***Coutume de Bourgogne***, dont il s'armait encore jusqu'au dernier moment, comme d'une vaine et inutile défense : fatigué, brisé, c'étaient là les distractions qu'il persistait à choisir; il se reposait de ses tortures par la lecture comme toujours et par la préparation pour la presse de travaux qui n'amenaient avec eux ni lassitude ni dégoût, comme c'est trop l'ordinaire dans ces moments où la vie nous échappe et nous fuit. En janvier 1746, le mal fit de nouveaux

progrès, parcourant tour-à-tour les mains, les pieds, l'estomac et jusqu'à la gorge : quand elle se tint là comme un ennemi décidé a ne point lâcher prise, il fallut mourir, et il le sentit bien. La dernière fois que ses amis se réunirent autour de lui pour l'adieu, il leur dit qu'il avait fait son épitaphe pendant que la goutte le tenait éveillé ; c'étaient deux vers latins, les voici :

Qui tristem coluit Themidem mites que Camœnas
Conditur hoc Janus marmore Boherius.

Au moment où les amis littéraires laissent leur adieu dernier, le Père Oudin, de tout temps ami du Président, et le plus intime, entre en scène. Avec une brusquerie affectueuse il lui dit ce que d'habitude on n'ose guère dire aux mourants. Il est temps, lui dit-il, de recourir aux ministres de la religion. — Je vous aurais appelé si vous n'étiez pas près de moi, répondit simplement Bouhier. Il se confessa et plus tard reçut le saint viatique, que lui administra son frère, l'évêque de Dijon. L'enflure de la gorge ne permit pas la communion. Il règla ses affaires, comme un bon et sage père de famille, dit adieu à ses amis, aux siens, à son petit-fils Marc-Antoine de Bourbonne, qu'il fallut emporter étouffé par les larmes. Ces tristes cérémonies accomplies, il mourut. C'était le 17 mars 1746, à trois heures du matin, nous dit avec une minutieuse exactitude le Père Oudin. Il avait 73 ans neuf heures, ajoute l'historien : il était né par conséquent le 16 mars 1673, à six heures du soir.

Dans les instants qui précédèrent le dernier, Bouhier semblait réfléchir profondément, absorbé en lui-même, mais gardant toujours sa connaissance. Un de ses amis à ce moment lui adressa la parole : *Chut!* dit le Président. *j'épie la mort.* — Une belle et philosophique parole, et

que j'aime d'autant mieux qu'elle est plus parfaitement exempte d'emphase. On l'a niée cependant, et on en a fait une invention philosophique de d'Alembert, et presque une impiété. Pour moi je n'y vois pas du tout ce caractère, et j'aimerais que cette parole eût été dite en effet. Un ancien n'aurait pas trouvé cela; mais Voltaire *modéré* par la mort n'aurait pas dit un mot plus spirituel. Fontenelle aussi l'aurait pu dire si Bouhier ne l'avait pas dit à l'avance, et il semble que le Président le lui ait dérobé.

Cette mort fut un deuil public à Dijon. Un dernier centre littéraire venait de disparaître : chacun restait livré désormais à soi-même et à ses propres forces.

Le Père Oudin, après avoir raconté les derniers moments de son ami, poursuit : Je pourrais ajouter bien des choses encore; mais j'aime mieux mettre ici ce qu'ont dit de notre Président deux voix éloquentes. Et il reproduit un extrait du discours du président Hénault à la réception de Bouhier, et un autre de l'abbé d'Olivèt, prononcé le 9 mai 1746 devant l'Académie française, dont l'abbé à ce moment était directeur. C'est une fort belle chose et très-estimable que la prose de ces deux Académiciens. Je préférerais cependant, et de beaucoup, quelques pages de plus du jésuite qui s'efface ici modestement et trop tôt. Quand on a connu intimement des personnages aussi considérables que Bouhier, on ne doit pas craindre d'être long en parlant d'eux : la postérité ne se plaint jamais de la surabondance des détails qu'on peut lui fournir, mais bien plutôt de la brièveté dont on use en se tournant vers elle pour ces intéressants récits. Au lendemain de la mort de ces hommes, tout ce qui les concerne est présent à toutes les pensées; leur vie, leurs paroles, leurs œuvres, leurs amitiés sont dans toutes les mémoires. Mais que quelques années viennent à s'écou-

ler, combien le silence se fait vite ! Ce qui était lieu commun devient particularité précieuse. Ainsi le Mémoire du Père Oudin, qui pouvait si bien répondre à notre curiosité, nous laisse, par son caractère incomplet, plus de regrets qu'il ne nous donne de satisfaction. On me demandera peut-être, dit ce Père, le nom des amis du président Bouhier ; mais si je voulais les nommer tous, il me faudrait faire le dénombrement de la République des Lettres. Eh bien ! mon révérend Père, faites ce dénombrement ; nous ne songerons point à vous en savoir mauvais gré ; nous retrouverons là des noms desquels le son, le son tout simplement, nous sera agréable : il suffira qu'ils soient peu connus pour devenir curieux aujourd'hui ; et d'ailleurs, ainsi groupés autour du nom de Bouhier, ils acquerront une valeur et un intérêt très-considérables. Le Père Oudin se tait, et combien il a tort de se taire, lui qui avait les mains pleines de faits pour nous impayables ! C'est lui-même qui se charge de nous en fournir la preuve, quand il ajoute ce détail très-intéressant que Bouhier avait mis à part, pour être conservées dans sa bibliothèque, les lettres de *cent quinze* personnes ; et j'en ai encore pu oublier, dit le jésuite. Cent quinze personnes jugées dignes par le Président de correspondre avec lui ! Et si ces lettres avaient péri dans le trajet de Dijon à Clairvaux, dans le voyage de Clairvaux à Troyes, semé d'incidents et de séjours dangereux, dans le trajet périlleux encore de Troyes à la maîtresse bibliothèque de Paris. Quel regret n'auriez-vous pas de ne nous avoir point transmis quelques notes précieuses ! Mais rassurons-nous : ces lettres existent ; elles ont rempli autrefois vingt-cinq cartons plus une liasse à la bibliothèque de Troyes : de là elles ont passé à la bibliothèque impériale où nous les irons consulter bientôt, réunies en douze gros

volumes. Beaucoup de ces lettres, disait le Président lui-même, étaient dignes de voir le jour, et il était dans ses intentions de les publier. Il avait des matériaux à fournir à l'imprimeur pour vingt années, disait-il maintes fois, s'il lui était donné de vivre tout ce temps. Il mourut, et ces papiers si intéressants pour l'histoire littéraire d'un siècle, après avoir été conservés quelques années encore dans la famille Bouhier, puis dans la bibliothèque de Clairvaux, se trouvèrent livrés à ces hasards qui accompagnent toute grande collection de manuscrits à laquelle personne n'est plus directement intéressé, alors surtout qu'elle a trouvé sa voie vers quelque immense dépôt public. On n'a que trop vu un goût prononcé pour les autographes illustres faire des vides irréparables dans ces collections inestimables.

Celle-ci heureusement est sauve : 1792 et 1804 pourraient seuls nous dire si elle est intacte. Aujourd'hui, à la bibliothèque impériale, sous la protection de cette reliûre soigneuse, le temps des accidents est passé. C'est là, dans ces douze volumes retirés de ces 25 cartons, soigneusement examinés, que nous trouverions en des lettres bien précieuses, à peu près toutes inédites, la complète et authentique révélation de Bouhier.

Il y a là beaucoup à puiser : c'est ce que nous allons essayer de faire au moment où le Président disparaît : il se retrouve ici tel qu'il a vécu. Il s'agit de correspondances littéraires. Expliquons un peu d'abord la nature et l'origine, on peut dire la nécessité de ces correspondances.

Au temps du Président Bouhier, on n'avait pas encore ou l'on n'avait guère de journaux littéraires, ou du moins ils étaient rares; ils se publiaient surtout à l'étranger, et souvent en latin; ils donnaient des nouvelles littéraires assez peu développées, des extraits assez secs des livres

qui se publiaient. Et dans ce temps-là comme à présent, on avait besoin de voir formulé le jugement qu'on prononce naturellement sur les livres qu'on connaît; car c'est une observation singulière et vraie qu'on adhérera plus fermement à un jugement qu'on verra écrit et formulé de l'extérieur, quand il ne serait que la confirmation pure et simple d'une opinion qu'on s'est formée pour soi-même; on avait besoin de lire les extraits des livres que l'on ne connaissait pas et dont ainsi du moins on pouvait se former une idée. La correspondance entre savants tenait lieu de ces journaux absents ou rares. Les savants s'écrivaient beaucoup pour se communiquer leurs idées, pour faire de la critique, au sens propre de ce mot, de la critique littéraire et de la critique érudite; les lettres qu'on s'écrivait de Paris à Montpellier, à Toulouse, à Lyon, à Bordeaux, à Dijon, à Rotterdam, à Leyde ou à Bâle étaient des lettres d'érudition : ouvrez, dans les bibliothèques, les catalogues de belles-lettres de ces temps, vous y trouverez une prodigieuse quantité de ces lettres latines ou françaises de savants, sans compter celles qui sont restées inédites. Il fallait bien que les savants s'écrivissent pour échanger leurs idées, pour se faire part de leurs travaux accomplis ou déjà mis sur le métier, pour s'encourager mutuellement sur les travaux projetés, pour se féliciter des ouvrage menés à bonne fin. Ils le faisaient même au milieu des travaux les plus rudes. Janus Gruterus (Gruter, le grand collecteur des Inscriptions) écrivait une fois à Joseph Scaliger :

Otium nobis omne sublatum est : ut rapto vivimus, ita studemus rapto, si modo studemus (1).

---

(1) *Epistolæ celeberrimorum erudissimorum que virorum. Amsteledami.* 1705. In-12, p. 5.

Ils recueillaient, pour se les transmettre pieusement les uns aux autres, les derniers souffles, les suprêmes paroles de leurs amis expirants; car, comme le dit Bernard-Guillaume Nussler dans une belle lettre adressée à Albert Niclassius :

Plerumque istæ morientium supremæ voces singulare aliquid atque emphaticum continere solent (1).

De ces lettres, communication bienveillante de savant à savant, le président Bouhier en a beaucoup écrit et beaucoup reçu, sans compter celles qu'il a recueillies d'ailleurs, comme nous aurons occasion de le dire. Une sorte de collaboration unissait alors ainsi tous les habitants dispersés du monde savant. Bouhier, environné du respect de tous, investi de la juste autorité que méritait sa haute science dans un noble caractère, était comme le centre et le lien de cette grande collaboration. On le consultait sur des points d'érudition, minutieuse ou ardue; on regardait comme un honneur d'être admis à les discuter avec lui; on était heureux de lui devoir de sûres lumières puisées dans la connaissance approfondie de tous les livres en toutes les langues.

Le trésor, pour nous amassé par Bouhier lui-même, a tout conservé, ou presque tout : il n'y manque guère que les lettres purement intimes et de famille. Entrons-y donc sans plus tarder dans la chambre du trésor, où sont conservées pour nous ces richesses, et qui n'est autre que le département des manuscrits de la Bibliothèque impériale; tout nous y convie, et Bouhier mourant nous fait signe, comme jadis à ses amis de Dijon et de l'Europe

(1) Même recueil, p. 18.

entière. Nous voilà près de lui, et il nous regarde avec sa bienveillance sereine et jamais étonnée.

Un mot encore pourtant.

La vaste correspondance entretenue par Bouhier avec tous les savants, ses contemporains, est l'intérêt principal, l'*illustration* sans pareille de cette étude. Ils y sont tous, vous dis-je, les diserts et les philosophes, les érudits et les théologiens, les professeurs et les journalistes, les historiens et les lexicographes, les jurisconsultes et les antiquaires, les cardinaux et les bénédictins; les graves académiciens et les faiseurs de petits vers, les avocats et les présidents, Brossette, d'Olivet, Le Febvre de Saint-Marc, l'abbé Gédoyn et M. de Valincourt, M. Iselin, professeur de philosophie à Bâle, et M. Hemsterhuis, honneur classique de l'érudition hollandaise, et Hagenbusch qui nous a transmis dans ce grand recueil le manuscrit orginal des *Epistolæ epigraphicæ*, depuis imprimé à Zurich, le cardinal Passionnei et l'abbé Fraguier, le cardinal Quirini et le jésuite Montauzan, l'abbé Lebœuf, chanoine d'Auxerre, et l'abbé Goujet, chanoine de Saint-Jacques de l'Hopital, et M. Brillon, chanoine de Chartres, M. Capperonnier et M. de Boze, les livres et les médailles, M. du Bos et M. Gibert, Dom Calmet et Dom Martène, Montfaucon et La Curne de Sainte-Palaye, Des Maizeaux et Des Molets, le Père Oudin et l'abbé Papillon, le Père Tournemine, l'agréable jésuite, et le Père Le Long, le patient historien et vérificateur de toutes les histoires, Dom Livron, le Père Rougeval et l'abbé Le Clerc le grave supérieur du séminaire de Saint-Irénée de Lyon, Secousse et de Laurière, Buffon et Muratori, Breitinger et le marquis de Caumont, l'abbé Colin, traducteur de Cicéron, et l'abbé Des Fontaines, traducteur de Virgile, la marquise de Lambert et le chevalier Perrin, le baron

de La Bastie et M. Titon du Tillet, M. de Valbonnays, premier président de la Chambre des Comptes de Grenoble, et l'avocat Valdruche, l'avocat Boullenois et l'avocat Bouret, le sérieux et utile Pierre Burman, celui qui nous a donné une collection de lettres recherchée dès avant son apparition [1], et le peu sérieux abbé Le Blanc, auteur applaudi d'*Aben-Saïd*. Il s'intéresse à tout et à tous, ce grand Président. Il regrette que M. Breitinger ne lui ait pas envoyé ce qu'il a fait sur les antiquités d'une petite ville inconnue du canton de Zurich : on l'a oublié apparemment, parce qu'il n'entend pas l'allemand; il serait heureux cependant que M. de Bochat lui envoyât un court extrait de ce travail, et Bochat, professeur d'histoire à Lausanne, lui envoie cet extrait. M. Boivin, de l'*Académie française*, lui envoie des vers *grecs* de sa façon et des Odes de l'abbé Boutard; l'abbé Le Blanc, dont on compte 95 lettres, superficielles et non légères, qui, par le ton, tranchent avec toutes les correspondances du Président, envoie à Bouhier des petits vers récités aux petits soupers. Et l'on voit si bien en toute matière les choses à son point de vue, — un des traits les plus singuliers de l'esprit humain, — que l'honnête abbé loue sérieusement son grand correspondant d'*aimer le vaude-*

(1) Voici en effet ce que l'abbé d'Olivet écrit à Bouhier, sous la date du 25 mars 1724 :

« Je ne sais comment j'oubliai dans ma dernière lettre de vous dire la réponse qu'on m'a faite de Hollande au sujet des souscriptions pour les lettres recueillies par Burman. Il n'en reste plus depuis long-temps, mais on ne désespère pas de trouver quelqu'un qui, ayant pris plusieurs souscriptions, en voudra bien revendre une, et dans ce cas là on ne manquera pas de la prendre pour moi, c'est-à-dire pour vous. »

ville « que vous avez si bien chanté vous-même, » lui dit-il. (Lettre du 19 septembre 1739.) Il est curieux vraiment cet abbé Le Blanc que nous rencontrons ici. Dans l'ivresse d'un triomphe où l'on a « applaudi à tout rompre » sa tragédie « assez bien conduite » (le fameux *Aben-Saïd*), il se prend à faire de la fatuité à l'égard d'un « jeune homme nommé Le Franc, » auteur d'*Enée et Didon;* le magnanime abbé le couvrirait volontiers de sa protection si d'ailleurs ce n'était « un garçon assez froid, mauvais présage pour sa pièce. » (Paris, 3 juin 1734.) Il est vrai que dans une lettre subséquente, il veut bien reconnaître que le *jeune homme* a réussi et qu'il a fait une pièce très-intéressante et *très-galante*. Voilà comment l'homme aux petits vers comprenait la tragédie.

M. d'Estienne Blégier, un *petit poète* de Provence, comme il se nomme lui-même avec une modestie parfaitement justifiée, faisait concurrence à l'abbé Le Blanc. Le *petit poète* était d'accord avec les plus éminents quand il faisait l'éloge de l'humeur « enjouée et polie » du Président; qu'il le louait d'allier la solitude du cabinet avec le commerce du monde, et qu'il ajoutait un peu emphatiquement que son illustre correspondant « réunissait dans sa personne les Saumaise et les Voiture. » Mais je crois en vérité que le poète provençal ne décernait ces traîtres éloges au grand magistrat que pour faire passer les rondeaux et les virelais qu'il décochait au patient Bouhier. Il s'y était bien pris sans doute; car il obtenait en revanche des éloges et des conseils du Président qui voulait bien discuter avec ce partenaire, d'égal à égal et sans l'écraser, et qui l'avertissait charitablement que *heure* ne rime pas avec *Voiture*. Heureuse et charmante nature de ce vaste esprit qui pouvait s'intéresser à ces choses en faisant son étude des plus sérieuses! Bien mieux, il faisait.

lui aussi, des rondeaux, et *de gracieux et de parfaits,* si nous en croyons le poète provençal : il y a, nous le savons, une circonstance atténuante à ce petit travers de faire des rimes sans être poète : c'est que Bouhier ne se permettait guère ces petites débauches que dans les insomnies de la goutte.

Et cependant il discute avec M. Cuenz les plus épineuses questions philosophiques. Celui-là est un métaphysicien occupé à « radouber ses systèmes, » et Bouhier veut bien entrer en discussiou avec lui, se lançant dans les pures questions métaphysiques, la corporéité de l'âme, l'existence plus ou moins prouvée des substances immatérielles, etc. Et puis un autre jour il éclaircit avec M. de Valbonnays et le savant Hagenbusch les mystères de l'épigraphie.

Un des charmes les plus grands qu'on éprouve à lire ces vastes correspondances, consiste à voir se dérouler et se dessiner les caractères humains : c'est ce qu'ils font à leur insu, et souvent par quelques mots au hasard. Ainsi l'abbé Des Fontaines, dans une lettre qu'il a écrite au Président à propos des traductions de Virgile et d'Horace que celui-ci lui avait envoyées. Cette lettre (1743) est bien d'un critique qui tient à concilier la prudence avec une opinion ferme et arrêtée sur la valeur de l'œuvre. Il évite de se prononcer sur les *Amours d'Enée et de Didon,* où il n'aurait pas seulement à louer, et il le dit : il se borne à choisir courtoisement trois endroits qui, dit-il, « ont fort élevé leur auteur au-dessus de Segrais et de Gilles Boileau. » Le jugement restreint dans ces termes n'est pas compromettant pour le renom de critique de l'écrivain qui le prononçait.

Le Père Baltus, jésuite, résidant à Rome, se peint fort bien dans un passage d'une lettre. Quand ce Père ne tra-

vaille pas à ses Prophéties ou ne se livre pas pour sa santé au *far niente* italien, il a pour occupation ordinaire celle-ci, qui ne le charme pas le moins du monde : « Je revois, dit-il, des livres qu'on nous envoie de nos provinces, et qui ne sont pas ordinairement des plus curieux et des plus agréables pour moi. »

Silhouette excellente et franche du jésuite censeur et ennuyé, et par-dessus le marché, légèrement épicurien.

Et Bouhier aussi se dessine à la rencontre en ses traits essentiels. Le Père Baltus (lettre du 24 décembre 1727) fait allusion à un évènement malheureux et à un évènement heureux survenu dans la vie de Bouhier : « Je dois vous avouer que ces deux évènements m'avaient jeté dans une erreur qui est de croire que ce n'était pas le temps de vous entretenir de livres ni de sciences. Mais j'ai tort, et je devrais faire réflexion que les Muses et les sciences trouvent toujours auprès de vous, jusqu'au milieu de vos plus grandes occupations, un libre et favorable accès. »

Le critique se dénotait tout-à-l'heure par une phrase prudente et significative. Voici à son tour Buffon, le grand Buffon, qui entre en scène avec une noble parole qui le peint tout entier : « Je lirai votre nouvel ouvrage, écrit-il au Président (23 décembre 1733) avec cette ardeur que je me sens pour toutes les excellentes choses. » Il complimente en même temps Bouhier sur le mariage de sa fille, ce qui suppose au moins un certain degré de liaison.

Nous entrevoyons dans la pénombre que le temps a répandue autour d'elles, d'aimables figures, celle de M. Valdruche, par exemple. Ce M. Valdruche est un avocat demeurant à Joinville, près de sa mère âgée de 80 ans. Il y a de la grâce dans les lettres de cet avocat qui

a quitté Paris où il se complaisait et la compagnie des savants qu'il aimait par-dessus tout, sans y être déplacé, pour venir habiter près de sa mère, décidé à ne s'en séparer qu'à la mort de l'un des deux. Il écrit à Bouhier : « Dans l'impossibilité où j'étais d'amener avec moi les savants en vie, j'en ai rassemblé bon nombre de morts qui me forment une petite bibliothèque d'environ 1,500 volumes choisis, en quoi consistent toutes mes richesses. » (13 février 1728.)

Le chevalier Perrin, autre correspondant de Bouhier, est tout en Mme de Sévigné dont il recherche et publie les lettres — *trahit sua quemque voluptas*. Le chevalier, nous l'allons voir tout-à-l'heure, savait à qui il s'adressait, et que son admiration ne tombait pas en terrain ingrat.

Le Père Bougeval, de l'Oratoire, aime les livres, il est curieux, il se tient à la piste de ce qui paraît dans la littérature, il aime à en causer. Il envoie au Président (17 mai 1734) le nouveau Recueil des lettres de Mme de Sévigné qu'a fait le chevalier Perrin. Ce qui donne au Président l'occasion vivement saisie de parler de Mme de Sévigné. (Lettre du 12 septembre 1737, Dijon.) Cette lettre est adressée à l'abbé de Bellemond (nommé ailleurs Belmont par Bouhier lui-même), à Paris. Laissons ici la parole au Président. Il est curieux, ce me semble, et caractéristique de voir cet esprit qui a manifesté ailleurs si peu de goût pour Montaigne, en déclarer un si vif pour Mme de Sévigné. Celle-ci répondait apparemment au besoin de l'ordre et de la règle, le premier de tous chez Bouhier, que l'autre ne satisfaisait point. « Ce n'est point, dit le Président, ce n'est point contre les règles, mais contre l'usage moderne, qu'est la tendresse de Mme de Sévigné pour sa fille. Si nous suivions les mouvements de la nature, nous penserions tous de même, surtout quand on a

lieu d'être content de ses enfants. Mais les distractions que nous causent nos passions et la corruption de nos mœurs nous éloignent insensiblement de l'innocence et de la simplicité de la nature. L'expérience rend cela sensible. Qui est-ce qui aime à soixante ans avec la même cordialité qu'à vingt? *Vel duo, vel nemo.* Pour moi, je trouve Mme de Sévigné d'autant plus admirable, qu'elle est également un modèle du côté du cœur et de l'esprit. Ce qui fait trouver quelque fadeur dans les douceurs qu'elle dit à sa fille, c'est qu'on lit ses lettres tout de suite. N'en lisez qu'une en huit jours, comme elles ont été écrites, vous n'y trouverez plus le même défaut. J'ai peine à croire ce qu'on a dit de Mme de Simiane. Je l'ai vue penser bien différemment de sa grand'-mère. Elle m'avouait en même temps que les lettres de Mme de Grignan étaient fort inférieures, et qu'elle ne consentirait jamais qu'on les imprimât. Aussi je doute qu'on le fasse jamais. »

Le Président n'avait subi que le moins possible cette diminution de cœur dont il parle si bien, et c'est à cela sans doute que tient son admiration persistante pour Mme de Sévigné. Il y revient à plus d'une fois. Nous lisons dans une autre lettre au même abbé de Belmont (12 novembre 1737) :

« Je suis bien aise que vous soyez un peu revenu de votre prévention contre Mme de Sévigné. Pour moi, je la mets au rang des livres classiques de notre langue, avec un très-petit nombre d'autres. »

Le chevalier Perrin, de son côté, envoie au Président les lettres de son illustre *protégée*. Le chevalier, toujours empressé à tout ce qui exaltait la marquise, a rendu public le témoignage que Bouhier rendait à la noble correspondance.

« Je voudrais, dit le Président en réponse à l'introducteur zélé de Mme de Sévigné, je voudrais pouvoir y ajouter quelque nouveau grain d'encens (à celui qu'il avait déjà répandu précédemment). Mais pour me servir d'une de ses agréables expressions, ce que je sens en lisant ses lettres est au-dessus des paroles. Tant pis pour ceux qui ne sentiront pas les grâces de cette vive et spirituelle simplicité, de ces tours naïfs et variés à l'infini, et de ces inimitables *je ne sais quoi,* qui fera admirer ces lettres tant qu'on entendra les finesses de notre langue. »

Mme de Sévigné était de l'ordre du cœur aussi bien que de l'ordre de l'esprit, et c'est, je crois, en partie ce qui l'avait rendue chère à Bouhier. Le cœur avait chez lui ses noblesses comme l'intelligence. Nous le voyons, dans cette lettre précisément du 12 novembre 1737, déplorer avec effusion la mort de M. Marais, son ami. Ce M. Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, que Bouhier a tendrement aimé, paraît avoir été un délicat et un galant homme, un épicurien de savoir et de goût, mêlant agréablement les commerces du monde aux douceurs de la science et aux recherches d'une érudition facile. Il avait, dans ses moments de loisir, composé l'*Histoire de la Vie et des Ouvrages de La Fontaine,* dont Bouhier avait le manuscrit, copié sur son original, comme on le voit par le Catalogue des Manuscrits du Président, conservé à Montpellier (1). Mathieu Marais avait connu le fabuliste, il avait connu aussi Despréaux; dans une lettre du 7 octobre 1723, il y a un remerciement par lui adressé à l'abbé Le Clerc « d'avoir tiré du Dictionnaire de Bayle ce

(1) Cette *Vie* de La Fontaine elle-même a passé à Montpellier, où elle est à la Bibliothèque de l'Ecole de Médecine.

que je lui avais écrit sur M. Arnauld, et que je savais de Despréaux lui-même. »

L'avocat Marais, historien de La Fontaine, et qui avait causé avec Boileau, dut sourire un jour qu'il reçut une lettre de 575 pages de l'abbé Le Clerc, à propos d'un mot imprudent qu'il avait laissé échapper sur Bayle. Il avait dit tout simplement qu' « il n'est pas facile de surprendre Bayle en faute. » Cela fit faire au savant prêtre de Lyon cette lettre de 575 pages, plaidoyer en règle contre Bayle, avec toutes sortes de lignes de défense, sorties et excursions. Sur quoi l'avocat parisien dit avec jeu : « Quelque autre mot non circonspect lui ferait faire des volumes. »

Il était de ces délicats que les gros volumes effraient et qui n'aiment pas approfondir, et il aurait trouvé que le scribe qui demandait *dix écus* à l'abbé pour transcrire sa formidable lettre, était bien modéré.

Nous entrevoyons dans la suite ou les hasards de la Correspondance littéraire de Bouhier les figures amies qui se groupent autour du Président : une Madame Giraud, dont la mort survenue à l'âge de quatre-vingts ans est indiquée dans ces correspondances comme un évènement déploré, et qui paraît avoir été l'amie de cœur de La Monnoie et de Bouhier (1) ; Mme de Brienne qui aimait les lettres et ceux qui les cultivent : elle était un lien entre le Président et ses amis de province ; c'est elle, par exemple, qui remettait les ouvrages de Bouhier à l'avocat Valdruche, de Joinville ; par elle l'avocat avait communication des primeurs de la muse du Président. Bouhier parle en quelque endroit avec une grande cordialité de ses amis M. et Mme Turgot : il les a vus dans le commen-

---

(1) Lettre de l'abbé Bonardi.

cement de leur mariage; « malheureusement, depuis, M. Turgot est devenu *lucifuge.* »

Nous n'avons là que des mots et des noms glanés en passant : c'en est assez toutefois pour que nous sachions à quoi nous en tenir sur les relations du Président, point du tout absorbé ni confiné dans ses livres, quoique, à vrai dire, tout s'y rapportât bien un peu par quelque côté; c'en est assez pour que nous soyons sûrs que la porte de l'hôtel de la rue Saint-Fiacre n'était pas si rigoureusement close que les gens d'esprit et de goût ne la pussent franchir à leurs heures. Et puis, à un certain moment, nous apercevons Bouhier voyageant en Provence ou en Languedoc; de l'un et de l'autre côté il avait des amis dans la magistrature, dans le Parlement d'Aix et dans la Chambre des Comptes de Montpellier.

« Je suis fort aise, dit-il le 12 septembre 1737 à l'abbé de Belmont, dans une lettre à laquelle nous avons déjà fait plus d'un emprunt, qu'on soit content de la nouvelle traduction des *Tusculanes.* Je n'avais nul goût pour cette besogne; mais les engagements que j'avais pris trop légèrement m'ont forcé de tenir parole. Ce que j'aurais pourtant eu peine à faire sans le loisir que m'a donné mon séjour de Montpellier [1]. J'aurais fort désiré, ajoutait Bouhier, de pouvoir vous en offrir un exemplaire; mais c'est M. l'abbé d'Olivet qui en a fait les honneurs, et j'en ai eu si peu d'exemplaires, que je n'ai pu en faire part à plusieurs personnes à qui j'aurais désiré d'en donner. »

A d'autres moments, il est à la campagne, chez lui, dans son manoir de Lantenay, et M. de La Bastie, dont

---

[1] Probablement chez M. Bon, premier Président de la Chambre des Comptes.

les lettres des environs de 1730 indiquent un certain degré d'intimité avec le Président, invite pour lui des personnes étrangères. C'est même grâce à cette familiarité que nous avons pu avoir quelques détails intéressants sur certaines habitudes intimes de notre Président. Nous voyons par une lettre de M. de La Bastie (du 15 avril 1729) que Bouhier se donnait une demi-heure de répit après dîner; mais ce répit, encore très-occupé, n'était que pour le travail sérieux : il lisait dans ce temps des lettres de ses amis, et ces lettres effraieraient souvent des membres de notre Académie des Inscriptions ou de notre Académie des Sciences morales et politiques. M. de La Bastie, qui est sans pitié quand il s'agit des productions de sa cervelle un peu pédante, engage en effet le Président à lire, pendant cet intervalle de demi-repos, une longue lettre qu'il lui écrit : il veut bien ménager son correspondant, et ne pas détourner à son profit un autre quart d'heure qui sera, lui dit-il, plus utilement employé.

Ce que nous aimons fort dans ces correspondances, c'est que nous y voyons bien naïvement retracée, et sans aucune intention, une image fidèle de la vie littéraire du temps. On y retrouve avec charme les plus savants avec leurs négligences de pose et leurs facilités d'humeur, avec leurs sérieuses occupations et leurs délassements à faire sourire nos modernes gravités, passant avec bonne grâce de Hagenbusch à l'abbé Le Blanc, du presque effrayant bénédictin Montfaucon à l'aimable abbé Fraguier, de Mabillon à Rémond de Montmort, ancien introducteur des ambassadeurs, homme du monde et homme de goût, qui aimait Euripide à l'adoration et se le faisait expliquer par notre Président. L'aimable érudit avait rencontré Bouhier chez l'abbé Fraguier et s'en était souvenu. Un jour il lui vient des doutes sur un vers de la tragédie des

Troyennes : il écrit au maître pour que cette science vivante éclaircisse cette poésie morte : Bouhier répond, et cette correspondance se continue avec agrément. Il était d'un commerce en vérité bien facile et bien ouvert, ce Président. Le premier qui avait à éclaircir quelque point douteux de philologie, d'histoire ou d'archéologie, quelque allusion à débrouiller, quelque vers obscur à se faire élucider, venait à lui, et tous les trésors étaient à l'instant mis devant ses yeux, sans aucune de ces réserves perfides dont on a des exemples. Prenez-le sur telle science ou telle faculté qu'il vous plaira, sur la connaissance des auteurs anciens, sur la jurisprudence, sur les monuments ou les inscriptions, sur la métaphysique, sur la théologie même, il n'est jamais en défaut, il sait tout, il est prêt sur tout : Cujas et Alciat lui sont familiers, il sait le beau passage de saint Augustin ou de saint Cyprien, et qui en a le mieux parlé ; il vous donnera des éclaircissements sur le lexique d'Hésychius ou sur le *Thesaurus* d'Henri Estienne, à votre choix ; il vous dira quelle leçon est la meilleure dans tel passage de tel poète dont vous ne savez guère que le nom : allez à lui, il est une encyclopédie et une bibliothèque entières, et cette encyclopédie n'était point morose, et cette bibliothèque n'était point pédante.

Que voulait Bouhier en revanche de cette facilité de bons offices? Bien peu de chose en vérité : un peu de complaisance et d'attention sur les choses qu'il aimait ; une inscription copiée et envoyée gagnait son cœur ; une bibliothèque visitée à son intention vous l'acquérait comme ami. Aussi, pour se rendre agréable à celui qui d'ailleurs le méritait si bien, pour avoir de lui un sourire, on se résignait à aller visiter les bibliothèques des couvents, les archives des monastères, les boutiques de libraires, et à passer dans l'étude des livres et des manus-

crits poudreux trois ou quatre heures de suite : ainsi l'écrit M. de La Bastie au Président.

Moyennant ces petites attentions, il est incroyable tout ce qu'on pouvait obtenir de Bouhier; on pouvait l'attirer sur le terrain des petits vers pour en lire, et, mieux que cela, pour en faire. Mes lecteurs souriraient si je mettais sous leurs yeux des extraits de la correspondance qu'il échangeait avec M. Rabiot de Corlon, procureur du roi au bailliage d'Autun, si je leur montrais ce Président et cet autre magistrat s'amusant à jouer à la poésie. Avec entrain, avec conscience, ils s'écrivaient des lettres en vers : nous avons celles du Procureur du Roi; nous n'avons pas celles du Président, et nous devons dire qu'ici le regret n'est pas très-vif, le vide n'est pas très-sensible.

Mœurs charmantes et douces cependant, qu'il nous est permis de regretter un peu, puisqu'elles n'ôtaient rien à la gravité sereine de ces esprits, à la force de ces hommes, à l'accomplissement de leurs devoirs, à la culture de leurs sérieuses pensées.

Et qu'on ne croie point que ces hommes, si polis et si ouverts, n'avaient pas la fibre qui s'irrite. Bouhier lui aussi sait s'indigner; mais s'il se fâche, c'est contre l'ineptie, c'est contre la sottise :

« Savez-vous, écrit-il (lettre du 12 décembre 1737, à l'abbé de Belmont) qui est l'auteur du livre intitulé : ***Raisonnements hasardés sur la Poésie francaise?*** (1) Avez-vous jamais rien vu de si fou? *O sœclum insipiens*

---

(1) Cet auteur se nommait de Longue. Il avait épousé la nourrice de la princesse de Conti, fille de M. le Régent : « Après les *Princesses Malabares*, dit Bouhier à l'abbé de Belmont, on aurait dû le mettre aux Petites-Maisons. »

et inficetum! » Il ajoute avec chagrin : « Il n'y a ici aucune nouvelle qui mérite de vous être mandée : le crédit de la littérature y baisse tous les jours. »

La correspondance que l'abbé Le Clerc (celui qui écrivait à l'avocat Marais des lettres de 600 pages) entretint avec Bouhier (1726-1736), et celle de Bouhier qui y fait réplique (39 lettres d'une part, 30 de l'autre), est très-nourrie, très-littéraire, très-intéressante, et serait à regarder de près.

Il y a cependant une autre correspondance qui nous attire plus volontiers encore, parce qu'elle est plus facile, qu'elle nous fait entrevoir, sous un rayon très-net, des figures du temps, et que son auteur nous entretient, avec esprit et politesse, des menus faits de la littérature d'alors. Cette correspondance se compose de 138 lettres, et va de l'année 1719 à l'année 1745, c'est-à-dire qu'elle embrasse les plus intéressantes années de la vie du Président. Ces lettres sont écrites de ce caractère net et clair qui annonce et fait deviner à l'avance la prose diserte, coulante et travaillée de leur auteur.

D'Olivet s'était précédemment appelé l'abbé Thoulier, et avait d'abord habité Besançon, ce qui était pour lui à peu près un exil. Son esprit, orné et poli, bienvenu dans la société, finit par le rappeler dans les salons de Paris, où sa place était marquée, et l'introduisit dans l'Académie Française, qui semble être la patrie naturelle des intelligences de cet ordre. La politesse et l'amour de l'étude choisie fit le rapprochement facile avec Bouhier, le Père Oudin surtout aidant. Car c'est à ce Père, lui aussi épris d'Horace et de Cicéron, et de la belle latinité, que d'Olivet dut l'honneur vivement apprécié d'être connu de Bouhier. L'abbé académicien commença par consulter le Président avec déférence, avant de devenir son

collaborateur pour ces traductions qui nous sont venues sous le patronage de leurs noms associés. L'abbé estimait à haut prix, et à sa vraie valeur, ce commerce tout d'intelligence et d'érudition qui lui était permis. Nous lisons dans une de ses premières lettres (20 janvier 1719) : Je vous remercie « de la peine que vous avez prise d'examiner avec soin le commencement du premier livre *De Natura Deorum*..... J'aurais été heureux si j'avais été à portée de vous consulter sur les endroits qui m'ont paru difficiles en traduisant cet ouvrage. Car j'avoue que j'en ai trouvé plusieurs, et, ce que vous aurez peine à croire, je n'ai presque vu personne à Paris qui me pût être de quelque secours. La plupart de nos gens de lettres ont négligé l'ancienne philosophie. Ceux qui ont fait cette étude y ont apporté des préjugés avec lesquels ils voient dans Cicéron mille choses dont les idées ne sont venues que long-temps après Cicéron. »

La plainte qu'exprime là d'Olivet est générale en ce temps : nous entendions tout-à-l'heure Bouhier lui-même remarquer avec amertume que *le crédit de la littérature baisse tous les jours*. Le mot *littérature* avait alors pour ces doctes un sens qui n'est plus qu'une partie du nôtre : ils entendaient par là le travail qui s'applique aux choses littéraires du passé, à la façon des Scaliger, des Casaubon et des Saumaise : c'était un peu plus que l'érudition — c'était, si l'on veut, l'Académie des Inscriptions entr'ouvrant sa porte à l'Académie Française, Ménage donnant la main à Balzac.

Le siècle, il faut le dire, avait bien autre chose à faire que de la littérature à la manière de ces savants graves : il avait la rue Quincampoix, il avait les grandes orgies de 1719 qui préparaient les petits soupirs de 1750, la Régence comme introduction à Louis XV; et s'il avait be-

soin de littérature aux heures perdues, cet étrange siècle, les petits vers lui suffisaient parfaitement. Law, pour l'instant, avait le haut du pavé; le *système*, c'était la grande affaire, personne ne pensait à autre chose. D'Olivet qui a vu cela de près nous peint d'une manière amusante et par le petit côté l'engouement universel qui alors avait pris la société, depuis les ministres et premiers commis, depuis les ducs et pairs qui allaient directement à la source des millions, jusqu'aux plus petits bourgeois et artisans qui grossissaient leur épargne en vue d'acquérir une action; chacun y allait avec passion, et c'était à qui perdrait en un jour ce qu'il avait amassé en dix ans. La fièvre tenait les ouvriers comme les autres, et ils s'occupaient à agioter plutôt qu'à travailler. D'Olivet, qui a assisté en observateur au développement de cette maladie de la société française, nous donne à cet égard des détails singuliers (Lettre à Bouhier du 7 janvier 1720). On imprimait un ouvrage du Président et de d'Olivet [1] : depuis trois mois que l'impression est commencée, on en est à la quatrième feuille, et les impatiences n'y font rien. L'imprimeur, au dire de d'Olivet, « un peu moins fripon que ses confrères, proteste que c'est uniquement la faute des ouvriers, que l'agiotage occupe. Et en effet, il est vrai qu'étant allé un jour dans l'imprimerie où l'on doit travailler pour nous, et qui est une des plus grosses de Paris, je n'y trouvai que deux ouvriers, qui imprimaient un tarif pour les actions. »

Le Président lui-même, le sage Président, avait, à ce qu'il paraît, donné quelque peu dans le système, et d'Oli-

---

(1) Apparemment le *De Natura Deorum*, où Bouhier avait mis des notes à la traduction de l'académicien.

vet s'était fait son complice. — On n'échappe guère aux courants de son époque et aux fantaisies passionnées de ses contemporains (Lettre du 2 décembre 1719 : d'Olivet à Bouhier). Il voulait avoir des actions; mais on n'en peut plus avoir à ce moment; il faut que le Président liquide immédiatement ses contrats, pour pouvoir les convertir en récépissé au mois de janvier, quand la nécessité de faire trois paiements à la fois, de *nourrir leurs actions* mettra des actionnaires dans la nécessité de vendre.

Ce n'est pas trop mal en vérité, pour l'an 1719 : le pur langage de la Bourse et de la coulisse est déjà passablement atteint, comme on le voit par cet échantillon.

L'imprimeur est la bête noire de d'Olivet, il en dit le plus de mal qu'il peut. Il avait tant passé par les mains de ces indispensables *auxiliaires* des plumes écrivantes, qu'il devait les connaître à fond, apparemment. Il est chargé par Bouhier de négocier pour la publication de ses poésies (les *Amours d'Énée et de Didon,* traductions d'Horace, etc.), et il écrit à ce sujet au Président : « Je suis charmé que vous pensiez à publier vos poésies; mais convenons, je vous en supplie, de nos faits, avant que je parle à des libraires. Personne n'a jamais eu des manières plus généreuses que moi avec ces gens-là, et personne n'a jamais eu plus de raison, malgré cela, de les croire des coquins sans honneur. Je veux donc un écrit où il soit énoncé quel papier et quels caractères ils seront obligés de prendre, quelle quantité d'exemplaires ils devront fournir, comment reliés, etc. On s'expose à des chagrins, faute de prendre ses précautions avec eux, surtout depuis qu'on autorise toutes leurs impertinences en ne punissant personne. » (Lettre du 12 mai 1741.)

Et un peu plus tard (juin 1741). « Il s'en faut de

beaucoup que les poésies ne soient de leur goût. Il n'y a que les pièces de théâtre qui aient la vogue. »

D'Olivet s'entremêla avec Ganeau, libraire riche, et celui-ci ne voulut jamais passer trente exemplaires reliés et trente *en blanc*.

Les personnages du temps traversent tour-à-tour la correspondance de l'abbé d'Olivet et dessinent à nos yeux leur silhouette sur le fond déjà sombre de cette histoire littéraire qui se fait vieille. Nous voyons passer Fontenelle, bien vieux alors déjà (1741), et qui ne change guère pour cela. Le doyen de l'Académie a fait un discours au bout de ses cinquante ans de réception, et, « chose étonnante, il a montré de l'âme. » (Lettre du 27 août 1741). Il *régale* à cette occasion l'Académie en la partageant en deux colonnes, les vingt plus anciens qu'il préside, et les vingt plus jeunes, dont l'abbé est très-heureux de faire partie.

Ailleurs se produit quelque peu mystérieusement le Père Oudin, qui avait la bonne volonté du travail, mais qui n'avait guère que cela. Comme bien d'autres, il tâtonnait beaucoup pour écrire peu, et se décidait rarement à prendre la plume. Il donnait au Père Niceron (37[e] volume) la Vie du Père Pétau; il mettait dans le Journal de Trévoux (mars 1714) quelques remarques sur Horace qu'il dédiait à Bouhier; il menait à petite vitesse sa *Bibliothèque* jamais achevée des auteurs jésuites; en un jour de travail, il transcrivait la plupart des notes que Bouhier avait mises à son Hesychius; mais en somme, la paresse dominait. Il était de sa nature aussi paresseux que le Président était laborieux. D'Olivet écrit, à propos du *De Natura Deorum* sur lequel il avait demandé à ses deux amis de lui faire leurs observations (9 août 1719) : « Je croyais que notre cher Père Oudin se hâtait lente-

ment, pour me fournir de son côté des prodiges d'érudition. Sa lenteur ne m'a prouvé que sa paresse. Il s'est beaucoup étendu sur mes deux premières pages et n'a touché au reste que fort superficiellement. Pour vous, Monsieur, vous me suivez de faute en faute, et l'on ne peut rien ajouter ni à votre exactitude ni à ma reconnaissance. »

Le jésuite au reste se peint dans quelques-unes de ses lettres, conservées par Bouhier : il a de l'esprit, de la grâce ; il est *mellifluus* comme ceux de son ordre, et en même temps il a quelque chose de pincé.

Ailleurs nous avons M. Boivin (celui qui traduit Aristophane et fait des vers grecs). « Le bon M. Boivin ne fait plus que travailler à des factums contre son frère. Depuis qu'il est marié, la tête lui a tourné. Il a laissé là tous ses livres pour n'étudier que la chicane dans le Code Normand. » (Lettre du 5 juillet 1722.) Nous apercevons enfin dans un coin de bibliothèque poudreuse M. Dacier, le vénérable savant âgé de plus de 75 ans et affligé pour surcroit d'un mal de gorge permanent : cela ne l'empêche pas de devenir amoureux fou : il veut à ce moment épouser M[lle] de Launay (celle des charmants Mémoires), et le mariage aura lieu bientôt « s'il guérit de son mal de gorge ; ce qui n'est pas chose bien assurée, car Gendron n'en répond pas. »

M. Dacier était fort enflammé et faisait solliciter près du duc et de la duchesse du Maine. M[me] de Chiverny, M[me] la duchesse d'Orléans s'employaient pour lui ; le prince de Conti parlait aussi en sa faveur. Malheureusement il avait oublié de solliciter la mort, et celle-ci ne se laissa pas oublier. Le vieil académicien qui, lors d'une visite de M[lle] de Launay, quittait l'Académie en toute hâte et remontait à sa chambre tout essoufflé, en était

pour ses empressements : le 14 octobre, d'Olivet annonçait la mort du « pauvre Dacier. » Il avait cessé de vivre le 22 septembre précédent (1722). Le médecin Gendron avait perdu sa science et ses remèdes à vouloir sauver ce docte et amoureux malade.

La spirituelle Mlle de Launay et l'érudit d'Olivet ont fait au pauvre homme deux oraisons funèbres empreintes en vérité d'une rare indifférence. Le récit de la malicieuse commensale de Sceaux est particulièrement charmant, et on regrette qu'elle n'ait pas trouvé au moins une parole un peu émue pour ce vieillard.

Un personnage plus aimable que Dacier, et que nous rencontrons avec un vrai plaisir, c'est l'abbé Fraguier, qui était plus et mieux qu'un poète latin distingué. Malheureusement lui aussi est sur son déclin. « Le pauvre abbé Fraguier est bien remis de son accident, et Gendron prend grand soin de lui à Auteuil. (Gendron paraît avoir été le médecin de prédilection des gens de lettres de ce temps-là.) Cependant notre ami m'avoue qu'ordinairement il a la main faible et presque hors d'état de tenir la plume. Tout cela ne signifie rien de trop bon. En vérité, nous perdrions beaucoup si nous le perdions. C'est un homme d'une érudition très-agréable et très-variée. Mais plus que tout cela, c'est un fonds d'honneur, une probité dont il reste peu d'exemples depuis feu Caton. Je date de loin. » (Lettre du 25 septembre 1725.) Ils avaient grand tort de s'en aller, ces gens doctes et charmants, et derrière venait le siècle impétueux, le siècle des violences et des bruits — le siècle de Diderot et des encyclopédistes. D'Olivet écrit, dès 1726 (16 juin), avec un sentiment de peine marqué, et en tournant vers le passé son œil plein de regrets :

« Si vous voulez me charger de faire imprimer la

Vie de Saumaise [1], j'espère vous trouver un libraire, et ce n'est pas peu que de faire imprimer du latin, car j'y retrouve les lettres plus négligées que jamais. Il y a tel libraire qui, depuis six mois, n'a pas vendu pour six sous. » La lettre est datée de Paris.

Quelque soin que nous puissions, nous autres curieux, mettre à nos recherches, quelque ampleur que le temps, aidé de la patience, donne aux *literary romains* des hommes doctes du passé, il est matériellement impossible toujours de découvrir le dernier mot de leur vie intellectuelle, impossible d'arriver à avoir l'ensemble parfaitement complet des travaux qu'ils ont entrepris ou médités, et quelquefois accomplis. Qu'avons-nous de Bouhier en fait de philologie, même en joignant les manuscrits à ce que l'impression a pu reproduire? Assez peu de chose, nous aurons occasion de nous en expliquer, des notes sur Cicéron et sur Horace. Eh bien! il paraîtrait que le Président s'était livré à un travail de ce genre, annotation ou commentaire, pour une bonne partie des poètes latins. C'est encore d'Olivet qui nous apprend cela dans une lettre sans date :

« L'occasion de faire paraître vos *notes sur les poètes latins* sera la plus belle du monde, si deux libraires de Paris exécutent leur dessein, qui est de donner à ces poètes, à peu près dans la forme des Elzeviers, avec des *Index,* rien qu'un texte fidèle, et un choix de notes : s'ils avaient les vôtres, ils s'en tiendraient là. Voyez, Monsieur, si votre Horace peut être prêt pour l'hiver prochain, ou

---

[1] Par M. de la Mare, conservée aux manuscrits de la Bibliothèque Impériale.

Catulle, ou Properce, ou tel autre qu'il vous plairait pour essayer ce qu'ils veulent. »

Les livres du Président sont là, en effet, tout chargés des notes auxquelles d'Olivet a voulu faire allusion.

On lit dans la même lettre cet autre passage que nous transcrivons à cause de la *note à consulter* sur un des personnages que nous avons rencontrés, et que nous devons retrouver encore, que Bouhier honora de son amitié, et qui finit par y répondre mal :

« J'ai relu avec un grand plaisir *l'Histoire des Commentateurs de la Coutume de Bourgogne*, et je vais incessamment lire aussi la réfutation du feu baron de La Bastie, grand pédant en son vivant. »

Le Président, au reste, n'est pas toujours, comme on pourrait le croire, en pleine littérature, à fond d'érudition. Il a quelquefois un regard pour la chronique du monde. Un jour, c'est le président Bon qui lui rend compte des fêtes et des toilettes qu'a fait faire à Aix la présence du duc et de la duchesse de Richelieu (1738). Un autre jour, c'est Bouhier lui-même qui raconte à l'abbé de Belmont (12 novembre 1737) l'enlèvement de Mlle de Moras par M. de Courbon. Il prend la chose tout-à-fait en grave président : « Ces sortes d'évènements sont de mauvais exemple, d'autant plus qu'on n'en fait guère justice. » Je le crois bien, en plein Louis XV, au lendemain de Mme de Mailly, à la veille de Mme de Châteauroux et de la marquise de Pompadour!

Nous avons maintenant fait pénétrer le lecteur dans le trésor des correspondances de Bouhier, et nous n'avons pas craint d'y faire quelque séjour, retenus par les noms que nous entendions de toutes parts se croiser autour de nous, par les détails et les anecdotes. Nous n'avions ici ni pour guide ni pour compagnon le Père Oudin, qu'il

nous eût été agréable de rencontrer. Le jésuite était paresseux, et il a voulu nous laisser le plaisir de puiser nous-mêmes à pleines mains dans ces richesses intactes. Il mettait les lettres en liasses, et puis il se séparait sans trop de peine de ces correspondances curieuses; cela se conçoit au reste. Toutes les pièces demeuraient là sous les yeux et dans les mains de la famille de Bouhier, et une substitution intelligente rassurait ses amis contre les chances de dispersion. Nous allons maintenant, pour quelques instants encore, retrouver le jésuite qui nous avait abandonnés. Il revient dans le cabinet de Bouhier, et se rappelle, pour nous la communiquer, l'inscription que La Monnoie autrefois avait donnée à un peintre pour être mise au bas du portrait du Président :

Exhibet hic pulchro sese Buhierius ore,
Ut patria, sic doctrina, Salmasius alter.

Et il termine par ces mots, où se retrouve encore un accent de l'émotion de l'ami :

« Voilà, cher enfant (le jeune Marc-Antoine), ce qu'a pu vous redire de cette vie un vieillard que votre aïeul en tout temps honora de sa bienveillance, pour qui toujours furent prêts ses bons offices. Toujours aussi il veut garder cette mémoire : que près de tous elle soit en honneur, et qu'à vous elle demeure chère à jamais. »

III.

Voilà donc Bouhier disparu, et il reste à disposer de son héritage littéraire, de sa place à l'Académie. Le hasard (il ne perd jamais absolument ses droits en pareil cas), le hasard a quelquefois de singuliers caprices dans

la dévolution des successions académiques. Il donne Voltaire pour successeur au président Bouhier, et plus tard, il fera asseoir à côté du nouvel élu le président de Brosses.

Jamais il n'y eut guère sympathie, et cela se conçoit de reste, entre ces deux esprits, entre ces deux hommes, Bouhier, Voltaire. Voltaire qui écrivait à tout le monde n'a point, que je sache du moins, écrit à Bouhier : dans la vaste correspondance de ce dernier, je ne trouve trace d'aucun commerce avec Voltaire. Les correspondants de Bouhier ne se gênent pas du tout sur le compte de l'auteur de la *Henriade* en écrivant au Président : c'est à qui dira en passant un mot pour le diminuer. L'abbé Le Blanc, cet homme de génie qui a fait la tragédie d'*Aben-Saïd,* quatorze fois représentée et quatorze mille fois oubliée, se frotte les mains au succès du *Gustave* de Piron, en pensant que ces applaudissements donnés à une tragédie qu'il n'a pas faite feront enrager Voltaire, et il trouve que *Zaïre* à côté n'est que de la *crème fouettée.* Evidemment, en écrivant ces choses au Président (et des hommes plus sérieux que l'abbé Le Blanc se les accordaient comme lui), on pensait n'être pas désagréable à Bouhier. Il y a mieux, c'est que l'illustre dijonnais ne paraît pas avoir pris Voltaire au sérieux : il l'a vu à l'œuvre jusqu'en 1746, c'est-à-dire jusqu'à une époque qu'ont précédée la *Henriade,* le *Temple du Goût, Zaïre, Mérope, Mahomet* et le *Mondain,* les œuvres les plus applaudies et quelques-uns des ouvrages les plus charmants de Voltaire, et il ne s'est pas du tout préoccupé de ses mouvements. Il l'a regardé passer comme un poète, *pas de premier ordre.* Voltaire qui aimait l'encens, Bouhier qui n'aimait louer que ceux qu'il estimait, ne pouvaient guère entamer ce commerce épistolaire où la courtoisie veut se tempérer, dans une certaine mesure du moins,

d'un mélange de cordialité; il ne devait y avoir rapprochement entre eux que sous le patronage de la mort, et dans cette enceinte académique où s'adoucissent les aspérités au contact d'une politesse de commande. Il n'y a rien d'ailleurs pour rendre clément envers les gens comme la certitude qu'ils ne vont pas se dresser en pieds pour lancer le coup de boutoir.

Le Président Bouhier, Voltaire, voyez donc aussi quel contraste! C'est mieux encore qu'au jour du Président Héhault. La légèreté, l'étourderie plus ou moins calculée des jugements, l'esprit brillant et charmant toujours disposé à entreprendre dans tous les domaines de l'histoire et de l'érudition littéraire des promenades de fantaisie; et à côté et comme en opposition, le jugement droit, mûr et solide, l'esprit minutieusement investigateur, rigoureux et formaliste du Président. Il devait être assez difficile pour Voltaire de louer Bouhier, si jamais quelque chose eût pu être embarrassant pour Voltaire. Voltaire en effet ne s'inquiéta point de la dissonance. Il joua par-dessous la jambe l'éloge de ce grave Président à mortier comme il eût fait d'un madrigal à Emilie. Avec aisance, avec calme, il se mettait tout de suite au ton de l'homme, pour parler de ce prédécesseur avec gravité et convenance.

Après tout, je ne voudrais pas répondre que Voltaire se soit représenté bien exactement, ou du moins bien complètement ce qu'a été Bouhier. Et peut-être en effet faut-il quelque étude, même à cette merveilleuse pénétration de Voltaire, pour se définir en parfaite connaissance de cause cet homme fort complexe en sa diversité qui avait fait sur Cicéron des *Remarques* que notre moderne modestie intitulerait sans broncher, sans le moindre embarras, ***Mélanges de littérature et de Philologie***, qui avait traduit en vers (avec un succès, il est vrai, plus ou

moins contestable) Pétrone, Virgile et Martial ; qui avait rivalisé avec Bentley dans la correction partielle du texte d'Horace, qui n'avait pas craint d'entrer en concours avec l'abbé d'Olivet pour la traduction d'un des plus difficiles et des plus effrayants ouvrages de Cicéron, les *Tusculanes*, qui avait en même temps en maint ouvrage donné carrière à son érudition d'antiquaire charmé à la vue d'un marbre détruit, d'une médaille rongée par le temps et devenue comme fruste, d'une inscription indéchiffrable sur une pierre délabrée ; qui avait joint d'ailleurs à ces travaux innombrables les continuelles occupations du magistrat durant trente-quatre ans assis sur le banc fleurdelysé, en présence des dossiers et des avocats ; qui avait soutenu enfin les labeurs non moins accablants du jurisconsulte, remuant, pour en faire ses vastes in-folio, les collections d'arrêts de plusieurs siècles, les ouvrages de ses prédécesseurs, et le texte des lois en remontant au loin le passé des Edits, Déclarations, Ordonnances et remontrances.

Voltaire avait vu dans tout cela peut-être un vaste chaos, sur lequel l'esprit — comme il l'entendait et le pratiquait lui-même si merveilleusement et si fatalement — n'avait point jeté son éblouissante lumière. Il nous semble pourtant qu'en cette immense et multiple diversité de travaux, un trait commun se peut observer, je veux dire le bon sens prudent et soumis à la règle, protestant tacitement à toutes les pages, à toutes les lignes contre les aberrations innovatrices du rationalisme indépendant et déchaîné. Corrige-t-il des textes anciens ? Il le fait avec modération et retenue, aussi éloigné du terre-à-terre des Dacier que de l'audace des Bentley ; lui arrive-t-il à un certain jour de discuter avec quelque professeur de philosophie les conditions même de l'esprit humain dans ses

rapports avec la religion, il réserve — nous avons produit les pièces — tout un domaine qui doit demeurer inaccessible aux argumentations de la raison et sous l'empire du catéchisme ; s'adresse-t-il, pour le commenter, au texte de nos vieilles lois, de nos antiques coutumes, aux monuments plus vénérables encore du droit romain, il ne s'attribue pas plus à lui-même qu'il ne reconnaît aux autres le droit d'interpréter souverainement au nom de la raison individuelle, ces paroles gravées par la raison monumentale de nos pères et des pères de nos pères. Tout au contraire, si l'on invoque devant lui l'autorité des lumières individuelles sans contrôle, il se révolte ; il se prend résolument au plus sûr ennemi de l'équité que les ignorants appellent perpétuellement au secours de leur paresse, le sens commun : le sens commun, dont les lueurs sont si incertaines et si contradictoires, ne peut, suivant le grand Président, qu'égarer ceux qui se livrent sans examen à ses inspirations. En philologie comme en histoire, en théologie comme en jurisprudence, il admet les pouvoirs de la raison qui discerne, discute et décide ; mais il accueille, mais il invoque en même temps, pour faire contrepoids, l'autorité de la tradition, le contrôle supérieur des maîtres et des prudents. Avec de telles doctrines sans doute on ne joue pas un grand rôle d'initiative, surtout dans un siècle comme le dix-huitième, qui est une immense protestation en faveur de l'indépendance rationnelle, qui arrache violemment toutes les barrières au-delà desquelles les esprits n'osaient, jusqu'à Bayle lui-même, se hasarder qu'avec une certaine timidité intérieure et une certaine réserve de formes ; mais, après tout, on demeure une figure assise, non sans majesté, au seuil des temps nouveaux et regardant les temps anciens, ceux de l'autorité et de la raison qui se gouverne et se réfrène.

Voltaire, qui d'instinct comprenait et devinait choses et hommes, a fort bien pu entrevoir confusément dans le Président un homme de cette importance; mais il s'est bien gardé de le révéler indiscrètement à la postérité et à ses contemporains même. Il s'est borné à leur montrer un magistrat tout en ses lois romaines, un académicien tout en son Cicéron, un personnage enfin qui ne pouvait lui porter nul ombrage, et fort estimable du reste.

« Il faisait, dit-il, souvenir la France de ces temps où les plus austères magistrats, consommés comme lui dans l'étude des lois, se délassaient des fatigues de leur état dans les travaux de la littérature. Que ceux qui méprisent ces travaux aimables, que ceux qui mettent je ne sais quelle misérable grandeur à se renfermer dans le cercle étroit de leurs emplois, sont à plaindre! Ignorent-ils que Cicéron, après avoir rempli la première place du monde, plaidait encore les causes des citoyens, écrivait sur la nature des dieux, conférait avec des philosophes, qu'il allait au théâtre, qu'il daignait cultiver l'amitié d'Esopus et de Roscius, et qu'il laissait aux petits esprits leur constante gravité, qui n'est que le masque de la médiocrité? »

Ce dernier trait est l'épigramme qu'il faut bien que Voltaire mette partout : c'est sa marque à lui. Une fois lancé, Voltaire n'est pas homme à s'arrêter facilement; il continue sur ce ton :

« M. le président Bouhier était très-savant; mais il ne ressemblait pas à ces savants insociables et inutiles, qui négligent l'étude de leur propre langue pour savoir imparfaitement des langues anciennes, qui se croient en droit de mépriser leur siècle parce qu'ils se flattent d'avoir quelque connaissance des siècles passés, qui se récrient sur un passage d'Eschyle, et n'ont jamais eu le plaisir de verser des larmes à nos spectacles. »

Il fallait que Voltaire mêlât ses ennemis partout, et ses ennemis, c'étaient ceux qui n'allaient pas voir *Rome sauvée, Zaïre* et *Mahomet*. Il y a heureusement dans le Discours de Voltaire des passages où se retrouve mieux cette convenance dont je parlais tout-à-l'heure. Tel est celui où il justifie l'Académie d'avoir accepté le Président dijonnais, contrairement à ses lois intérieures qui imposent la résidence à ses membres. Je cite ce passage d'autant plus volontiers qu'il rend un juste hommage à la ville que Bouhier a illustrée, et que tant d'autres hommes d'esprit ou de génie ont mise au premier rang.

« Vous vous êtes écartés sagement de cette loi quand vous avez reçu de ces génies rares que leurs dignités appelaient ailleurs, mais que leurs ouvrages touchants ou sublimes rendaient toujours présents parmi vous ; car ce serait violer l'esprit d'une loi que de n'en pas transgresser la lettre en faveur des grands hommes. Si feu M. le président Bouhier, après s'être flatté de vous consacrer ses jours, fut obligé de les passer loin de vous, l'Académie et lui s'en consolèrent parce qu'il n'en cultivait pas moins vos sciences dans la ville de Dijon qui a produit tant d'hommes de lettres, et où le mérite de l'esprit semble être un des caractères des citoyens. »

Voltaire cite en note avec Bouhier, La Monnoie, Lantin et Bossuet. La Monnoie et Bossuet sont un peu plus connus que Lantin : celui-ci était un savant et un poète, on a de lui des épigrammes latines et grecques et des poésies italiennes. Il a de plus traduit un ouvrage de Léonard Arétin. Le président Bouhier avait dans sa bibliothèque une copie de cette traduction.

L'abbé d'Olivet répondit à Voltaire, en ce jour de sa réception à l'Académie, 9 mai 1746. Voici en quels termes il parla du membre illustre que l'Académie avait perdu :

« Ce fut un savant du premier ordre, mais un savant poli, modeste, utile à ses amis, à sa patrie, à lui-même... Depuis la renaissance des lettres, à peine comptons-nous trois siècles; et à peine chaque siècle nous a-t-il montré deux ou trois prodiges d'érudition qui soient comparables à M. le président Bouhier. Héritier d'une riche bibliothèque qui fut à ses yeux la plus belle portion de son patrimoine, destiné à être le septième qui de père en fils rendrait au Parlement de Bourgogne l'honneur qu'il en recevrait, il se proposa d'égaler, de surpasser même ces grands personnages qui ont illustré la Robe par leur éminent savoir, les Budez, les Bignon, les Brisson, et bientôt, ne mettant plus de frein à une ambition si respectable, il embrassa tout à la fois l'ancien et le moderne, le profane et le sacré, les langues savantes et la chronologie, la connaissance des monuments antiques, la jurisprudence, la critique... Avant lui, rien de si commun parmi les doctes de la première classe, que de se faire une langue à part, féconde en termes injurieux; mais lui, ne sachant que la langue de l'honnête homme, soit qu'il se défende, soit qu'il attaque, c'est avec un air de politesse qui fait sentir ce qu'il est. »

Voici comment l'abbé d'Olivet parle du jurisconsulte, non moins remarquable dans Bouhier que le savant : je ne pense pas que le lecteur se lasse de cette prose claire, facile, sensée qui nous redevient comme une nouveauté :

« Une érudition si profonde et si variée, lorsqu'elle se rencontre dans une personne publique, serait-elle la suite d'une intempérance, ou plutôt d'une manie qui fait quelquefois qu'on veut apprendre tout, hors ce qu'on est obligé de savoir? Vous n'en soupçonnerez point le magistrat qui cause nos regrets. Persuadé, comme il le fut dès sa plus tendre jeunesse, que le mérite essentiel du

grand homme est de servir sa patrie, et que les services qu'elle attend de nous se règlent sur le rang qu'on y tient, il comprit que si d'autres études ne lui étaient pas interdites, si elles lui étaient même nécessaires pour nourrir l'activité et l'étonnante facilité de son esprit, au moins l'étude des lois devait-elle être toujours son principal objet. De là ces deux immenses volumes qui ne laisseront dans le droit municipal de sa province ni obscurité, ni contradiction, ni équivoque. Ouvrage dans lequel je ne sais ce que l'on admirera le plus, ou le zèle qui l'a fait entreprendre, ou le courage et la persévérance d'un savant dont le goût était décidé pour des travaux académiques, et à qui les Muses et les Grâces offraient de continuelles distractions. »

Laissons les ***Muses et les Grâces*** qui sont le jargon du temps (nous avons bien le nôtre); d'Olivet n'en a pas moins bien senti et fait comprendre ce que fait éprouver la fréquentation un peu prolongée de ce noble esprit qui aurait pu appartenir à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'Académie des Sciences morales (si elle eût existé de son temps) et à la Société des Antiquaires, sans compter l'Académie française : l'Académie française, il faut bien le dire, n'est pas celle où se marquait le plus naturellement la place du Président ; mais on comprend que cette Compagnie des Malezieu et des d'Olivet ait eu à cœur de s'adjoindre un membre si considérable.

L'abbé érudit nous apprend dans son Discours un détail intéressant omis, je ne sais pourquoi, par le Père Oudin ; c'est que le Président, à sa mort âgé de 73 ans, avait cependant encore sa mère, âgée de plus de 90 ans.

« Ses jours partagés entre sa charge, sa famille et son cabinet, formèrent le cours d'une vie égale, qui ne respirait que l'honneur et la décence. Arrive le jour fatal,

et il n'en fut point ému, parce qu'il avait appris de la philosophie à le prévoir, de la religion à s'y préparer. Un frère digne de lui et dont les vertus illustrent l'épiscopat, reçoit son dernier soupir; une tendre mère, plus que nonagénaire, lui ferme les yeux. »

Tous ceux qui ont eu à faire l'éloge du président Bouhier, le Père Oudin, le président Hénault, l'abbé d'Olivet, ont à qui mieux mieux parlé de sa modestie : en quoi ils ne se sont pas rappelé ce passage de Montaigne cité par le Président lui-même, qui peut-être se l'appliquait tacitement pour se venger d'éloges de ce genre que plus d'une fois probablement il avait essuyés :

« Pour qui me loueroit d'estre bon pilote, d'estre bien modeste, ou d'estre bien chaste, je ne lui en devrois nul grand merci. » (Notice sur Montaigne, page LVIII.)

IV.

Maintenant que nous connaissons les circonstances de la vie de Bouhier, que nous nous faisons une idée de cette grande existence où la science, où le travail ont tenu une place si considérable, il nous reste à rechercher de divers côtés les traces que Bouhier a laissées de lui-même, à examiner avec quelque détail les œuvres qui subsistent de lui. Mais nous devons le dire tout d'abord, ces traces qu'il a laissées, ces œuvres qui subsistent sont bien loin de le représenter exactement : quelle que soit la valeur et l'importance des ouvrages imprimés qui restent de lui, on n'aurait qu'une idée amoindrie de son intelligence et de son activité, si l'on s'en rapportait uniquement à ces témoignages écrits.

Nous avons précédemment reproché à Voltaire de n'avoir voulu voir, de n'avoir consenti à révéler qu'un Bouhier fort incomplet, beaucoup trop confiné dans ses livres et dans sa jurisprudence. Nous-mêmes ne faisons-nous pas, sous ce rapport, un peu comme le successeur académique du Président? Ne nous diminuons-nous pas un peu l'ampleur de ce contemporain d'Hénault et de Fontenelle? A distance, et sous l'autorité des in-folio et des in-quarto, Bouhier nous apparaît principalement comme un grand magistrat et jurisconsulte; le poète, il faut le dire, nous a rendus un peu injustes peut-être envers l'érudit et le philologue, et principalement envers le personnage considéré en lui-même, et comme représentant d'idées. C'est cette justice que nous nous sommes efforcé de lui rendre à un point de vue général, et en oubliant un peu les livres qui portent le nom de Bouhier, et qui font de lui un auteur considérable, sans doute, mais qui ne le contiennent pas tout entier. Bouhier est dans ses ouvrages littéraires, dans sa traduction du *Poème* de Pétrone, dans ses conjectures sur le *Pervigilium Veneris*, dans ses remarques sur Horace et Sulpicia, dans sa traduction de quelques *Tusculanes* et ses notes sur Cicéron; il est dans son grand ouvrage sur la *Coutume de Bourgogne*, dans son *Traité de la succession des Mères*, dans ses *Dissertations Archéologiques sur le Grand Pontificat des Romains, sur des Marbres et des Médailles antiques*, dans ses *Recherches sur Hérodote;* mais il n'est pas là exclusivement, à beaucoup près : il est encore, il est surtout dans l'influence qu'il a exercée autour de lui, dans les lumières qu'il a versées généreusement toujours à ceux qui venaient à lui, dans la libéralité avec laquelle il a toujours mis ses livres, et qui plus est les documents recueillis par lui-même, à la disposition de ceux qui s'oc-

cupaient des mêmes études; il est dans les travaux qu'il a suscités, encouragés, facilités, auxquels il a aidé; il est dans les reconnaissances qu'il a provoquées, dans les souvenirs qu'il a laissés de lui-même et de son généreux esprit; il est dans le journal de Trévoux, dans le *Mercure de France;* il est là où on le soupçonnerait le moins, dans la *Bibliothèque ancienne et moderne* de Le Clerc, dans les *Miscellaneæ Observationes* de Burman, dans les *Acta* des savants de Leipsick. A Amsterdam comme au fond de l'Allemagne, plus d'un esprit se tournait secrètement vers le Président dijonnais, et faisait du désir d'obtenir son plein et difficile suffrage, sa principale inspiration; il était dans bien de grands travaux rendus possibles par la libéralité de ses communications.

Quand je dis que les savants en relation avec Bouhier se préoccupaient continuellement de son sentiment, et s'efforçaient en secret d'y conformer les résultats de leur travail, je n'invente pas, je ne cède point à un désir de créer autour de Bouhier un rayonnement factice; voici ce que je lis dans une lettre du Père Baltus, écrite de Rome, relativement au livre que ce jésuite digérait lentement, et avec de grands intervalles de *far niente*, sur les prophéties :

« Pour y réussir, je pense souvent à vous, et je me dis : M. le Président, qui a le goût si sûr et si juste, approuvera-t-il cette méthode, cette explication, cette conséquence que j'en tire? Et quand je me figure qu'elle pourra obtenir votre approbation, je la tiens pour bonne, et je ne crains pas que personne la condamne [1]. »

---

[1] Lettre du 24 décembre 1727, accompagnant l'envoi au Président du *Platonisme*, du Père jésuite.

Aussi les hommages de la reconnaissance et de la plus haute considération allaient vers le président Bouhier tout naturellement et comme d'eux-mêmes. Quand l'abbé Papillon fait son vaste et utile ouvrage, éclos pour ainsi dire dans la bibliothèque de Bouhier, sa bibliographie des Auteurs de Bourgogne, à qui en adresse-t-il la dédicace? au président Bouhier qui lui a fourni les livres, les indications, les renseignements de toute espèce sans lesquels son travail était impossible. Et les trois volumes de Jean-Pierre Gibert, ces trois volumes in-folio du *Corpus Juris Canonici* (1), à qui sont-ils dédiés? Au président Bouhier. Ce n'était pas une louange banale que Gibert donnait à Bouhier quand il lui disait dans sa Dédicace :

« *Facit istarum laudum in te absoluta consensio, calamis celebrata eruditissimorum omnium atque linguis, nemo ut sit litterarum amator, qui te non vehementer diligat; nemo admirator virtutis qui non suspiciat.* »

A Bouhier le président de Brosses adressait les lettres (2) qui rendaient compte des antiquités d'Herculanum (qu'il appelle *Herculée*). Le Président lui était comme un maître chéri et présent malgré la distance. Avec ce maître qu'il égalait par la variété et la profondeur des connaissances archéologiques, qu'il surpassait par la grâce du style et la vivacité de l'esprit, le Président voyageur étudiait les débris de peintures que le sein de la terre et la cendre entassée a conservés pour la curiosité et la joie des Raoul-Rochette et des Visconti futurs.

---

(1) *Corpus Juris naturalis per regulas naturali ordine digestas in tres tomos divisum, autore Joanne Petro Gibert.* Genève, 1735, 3 volumes in-folio, avec le portrait de Bouhier.

(2) Dans les *Lettres écrites d'Italie*, 3 vol. in-8°.

L'abbé Lebeuf, le savant chanoine d'Auxerre, met sous la protection du nom de Bouhier des dissertations qu'il insère dans le *Mercure de France* sur des points d'archéologie ou d'histoire (sur une inscription antique trouvée à Auxerre, *Mercure* d'octobre 1731, p. 2234; sur un trait historique de Lampride, août 1732, p. 1709). Le Père Oudin en faisait autant pour ses *Réflexions sur une satire d'Horace*, insérées au Journal de Trévoux, 1714, mois de mars.

La Monnoie adressait au Président sa Dissertation sur le prétendu livre *De Tribus Impostoribus* (Menagiana, t. IV, p. 283, édition de 1715).

L'abbé d'Olivet lui adresse des *Lettres* où sont traités des sujets littéraires (2 *Lettres*, à Paris, chez Gandouin, 1737, in-12; et une troisième, aussi à Paris, chez Didot, 1739, in-12).

Les libraires associés lui dédiaient la belle édition de Montaigne, trois volumes in-quarto 1725 [1], avec cette inscription simple et digne : A MONSIEUR LE PRÉSIDENT BOUHIER. *Sapienti sat est.*

A Bouhier encore est dédié le *Recueil des Eloges de quelques auteurs français*. Dijon, Marteret, 1741.

Et d'autres encore peut-être venaient avec leurs dédicaces, tous n'ayant qu'une pensée, s'honorer eux-mêmes en honorant ce généreux et excellent esprit. Et ils ont rendu justice au Président, à qui ils font cortège; ils ont bien fait pour eux-mêmes, les plus humbles au moins,

---

[1] Edition précieuse par la Préface de Mlle de Gournay et par tous les témoignages sur Montaigne rassemblés là consciencieusement et très au complet.

qui ne demeurent un nom que parce qu'ils font partie de cette biographie d'honneur et de savoir.

Maintenant que nous avons bien marqué ces réserves en faveur d'un Bouhier partout présent et influent dans la littérature de son temps, nous ne craindrons pas d'entrer avec quelques détails dans l'examen de ses ouvrages: nous sommes sûrs désormais que le lecteur n'y renfermera pas trop exactement l'illustre auteur, qu'il lui donnera en dehors de ce cercle tout l'espace encore qui lui appartient. Pour éviter la confusion, nous nous attacherons moins à l'ordre des temps qu'à la nature des ouvrages. Nous les distinguerons en trois classes : ceux qui appartiennent plus spécialement à la littérature ou à la critique, ceux qui ont pour objet des recherches archéologiques et qui rentreraient dans le domaine de l'Académie des Inscriptions, ceux enfin qui regardent la jurisprudence.

I.

OUVRAGES LITTÉRAIRES.

Le Président a traduit en vers ce qu'il appelle le *Poème de Pétrone :* je me sers à dessein de ces mots *qu'il appelle le Poème*. Bouhier, en effet, a pris beaucoup trop au sérieux ce prétendu poème dont il loue et analyse les beautés, et il le traduit comme un morceau épique, tandis qu'il n'est, dans la pensée de son auteur, le délicat et sceptique Pétrone, qu'un exercice littéraire inspiré par une arrière-pensée, c'est une déclamation, et on peut même dire une raillerie de l'éloquence et de la poésie :

on prend facilement le change parce qu'en effet il y a dans ces vers sonores des beautés qui ne s'éloignent pas trop de celles de Lucain, de Stace et de Silius Italicus; mais comme on le sait, on veut toujours être éloquent et poète, en raillant l'éloquence et la poésie : c'est une si belle gloire à conquérir que celle-là, qu'on y aspire secrètement et malgré soi en la dédaignant : on suit très-facilement cette pente. Voilà pourquoi, même dans cette déclamation, il est quelques beautés qu'un poète ne désavouerait pas. .

Bouhier adoptant ce point de départ, traitant comme une chose sérieuse ce qui n'était pas sérieux, devait traduire en vers ce *poème* qu'il compare aux *Pharsales* et aux *Thébaïdes*. La prose en effet, dans les idées qui sont les siennes, ne saurait jamais traduire la poésie.

« La prose, dit-il dans sa Préface (1), a une certaine démarche grave, posée, qui ne saurait guère s'élever de terre sans courir risque de tomber. Comment pourrait-elle donc représenter la poésie, qui n'est belle qu'autant qu'elle prend un essor impétueux et rapide, et qu'elle nous enlève, pour ainsi dire, au-dessus de nous-mêmes? »

Tout cela est fort bien dit, mais ne saurait, comme nous le donnions à entendre, s'appliquer au poème déclamatoire de Pétrone.

Nous sommes avec le Président lorsqu'il prend la défense des traductions en vers, non pas que nous puissions nous associer absolument à cette idée exclusive, qu'il faut traduire les poètes en vers : ce qui nous plaît, c'est que Bouhier montre très-bien que la poésie n'est pas dans le développement de l'esprit humain une chose arbitraire,

---

(1) P. XII, édition in-12.

mais un fait universel, dérivant de la constitution même de notre intelligence et de ses lois. Nous sommes avec lui surtout quand il se met en travers des demi-barbares qui voulaient ôter la rime à la poésie, et la réduire au mince régime du *vers blanc* :

« L'harmonie poétique, dit-il [1], ne consiste pas seulement à renfermer dans un certain espace un nombre prescrit de syllabes. Cela seul s'éloignerait trop peu de la prose. Les peuples y ont ajouté diverses sortes de contraintes, suivant les différents génies de leurs langues. Les Grecs et les Latins dont la prononciation était chargée d'accents plus marqués qui rendaient leurs syllabes ou longues ou brèves, ont voulu les lier par des mesures convenables à leur façon de s'exprimer. Les autres nations, au contraire, comme la nôtre, où les accents sont moins sensibles, se sont contentées d'une autre consonnance qui naît du retour de la terminaison pareille de syllabes finales de deux ou de plusieurs vers. Mais dans les uns et dans les autres, la mélodie qui résulte de ces différentes cadences forme une espèce de musique naturelle, qui s'est depuis raffinée par l'art et par la méditation des hommes. Et comme dans la musique, plus les accords sont justes et parfaits, plus l'oreille en est agréablement flattée ; il en est de même des rimes qui nous plaisent à mesure que le rapport des sons parallèles approche le plus de la perfection.

» Dépouiller donc nos vers de cette mécanique harmonieuse, c'est comme qui dépouillerait les vers grecs et latins des dactyles et des spondées, et autres mesures pareilles. Or, s'il est vrai, comme on n'en saurait douter,

---

(1) P. XV-XVI.

que ce serait anéantir leur poésie, il en serait de même de la nôtre, si on la privait de ces redoublements de sons, qui ont de tout temps charmé les oreilles de nos français, comme il parait par leurs ballades, leurs rondeaux et autres pièces à rimes redoublées. »

Cela est juste, cela est très-bien dit et exprime nettement en quoi les vers ne peuvent pas plus être ôtés à l'homme que le besoin même de l'harmonie.

A ceux qui criaient avec une absurdité plaisante à la tyrannie de la rime et à la nécessité de s'en affranchir, il dit fort bien (p. XVIII) : « Je n'ai qu'un mot à répondre : si l'on se trouve si fort accablé sous le poids de cet esclavage, que n'écrit-on en prose? N'est-il pas plaisant de se plaindre d'une contrainte qui n'est jamais que volontaire? »

Et un peu plus loin il fait encore cette remarque judicieuse que tout vrai poète a vérifiée mille fois dans sa vie :

« Qu'une bonne pensée s'offre à notre esprit quand nous composons en prose, nous la rédigeons dans les meilleurs termes qui se présentent d'abord ; et dès qu'ils nous paraissent bons, nous ne nous tourmentons guère pour en trouver de plus énergiques. Mais en vers, si la rime n'y cadre point, nous tentons d'autres routes qui nous font souvent découvrir des expressions plus fortes et plus frappantes. C'est un fait sur lequel je prends à témoin tout ce que nous avons de bons poètes (p. XXII). »

Bouhier n'a pas absolument raison pour le prosateur, qui ne s'en trouve pas plus mal, hors les cas de création spontanée et entraînante, de tenter aussi d'autres routes : il a dit vrai quant au poète. Il faut approuver encore quand le Président définit la prose :

« Je compare la prose à la démarche naturelle des

hommes. Ils ne sauraient trop s'appliquer à la rendre la plus noble, la plus décente, et en même temps la plus aisée. Il en est de même de leur manière de parler et d'écrire. Comme elle est d'un usage journalier, il est important de la rendre aussi facile qu'élégante. Qualités qui ne s'acquièrent que par l'habitude jointe à une attention judicieuse sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du monde. »

Voltaire n'aurait eu qu'à applaudir à cette définition et à ce précepte. Mais le Président retombe dans les fausses idées qu'ont de la poésie ceux qui sont nés pour faire de la prose honnête et modique, quand il s'avise de comparer l'art des poètes à celui des danseurs et même des voltigeurs « dont l'excellence consiste à élever légèrement leur corps en l'air, à le plier et le replier en cent manières, et à exciter notre admiration par des tours de souplesse qui nous ravissent d'autant plus que nous nous sentons moins capables d'y atteindre. »

Et quand il cite avec une quasi-admiration ce mot d'un *homme d'esprit* du siècle précédent :

« La poésie me paraît au regard de la prose une certaine danse de paroles inventée pour le plaisir de l'oreille. »

Si la poésie est cela, le rigoureux Malherbe avait raison : le poète n'est pas beaucoup plus élevé dans l'ordre des capacités intellectuelles qu'un bon joueur de quilles.

Les notes sont la partie vraiment excellente de ce travail sur Pétrone. C'est là que le Président a mis comme toujours aux pages de ce genre son érudition chercheuse, sa sagacité critique consommée, en se permettant un peu plus de hardiesse qu'il ne l'a d'habitude fait ailleurs : il ne faisait pas en effet une édition, ce qui astreint à plus de rigoureuse surveillance sur soi-même ; il traduisait simplement Pétrone, choisissant les leçons qui lui parais-

saient préférables pour le sens, et réglant le texte en conséquence. Mais son respect pour le texte établi reparaît incontinent dans le soin qu'il a pris de publier en même temps que son texte à lui le texte le plus accrédité, celui de Burman. Quant à ses notes pour lesquelles il se croit obligé à une sorte d'apologie, et qui sont aujourd'hui la plus curieuse portion de son œuvre en général, voici comment il s'exprime (P. xxxiii de sa Préface) :

« Je connais le dégoût que l'ignorance ou la paresse inspirent à la plupart de nos beaux esprits modernes pour ces sortes de discussions critiques. Mais personne ne les oblige à les lire, et leur dédain pour tout ce qui sent l'érudition tant peu recherchée ne doit pas nous empêcher de satisfaire ceux qui, ayant des vues moins bornées, jugent avec raison que le savoir n'est point incompatible avec ces agréments dont notre jeunesse paraît aujourd'hui uniquement occupée. »

Ces excellentes remarques ont une certaine étendue; elles vont, dans l'édition in-12, de la page 49 à la page 168. Bouhier y restitue souvent avec un grand bonheur des passages corrompus d'auteurs anciens; on voit qu'il s'y complaît, et il y réussit en effet bien mieux que les Dacier, que tous les commentateurs et savants de profession.

Le même volume où est le *Poème de Pétrone* renferme encore divers autres travaux, et d'abord le *Pervigilium Veneris* tel que le Président l'a lu, avec les conjectures qu'il a formées sur ce difficile sujet. Bouhier avait autrefois adressé à un de ses amis deux lettres qui furent publiées à son insu dans le tome xi, p. 366 des *Nouvelles littéraires* imprimées à Amsterdam par du Sauzet. Il reproduit ici, en leur donnant du développement, ces conjectures et les fondements sur lesquels elles s'appuient, les lettres primitives n'étant pas entre les mains de tout le

monde. Sa principale conjecture, il est bon de le dire tout de suite, est que l'ignorance du copiste a mêlé ensemble deux poèmes très-différents, quoiqu'ils soient sur le même sujet, mais dont la valeur est inégale, dont les auteurs ne sont pas les mêmes, et qui ont vu le jour à des époques différentes (p. 219).

Bouhier, dont la critique prend ici des allures peu ordinaires chez lui, détache donc vingt-deux vers qui finissent ordinairement le poème, et il en fait un premier poème séparé qui lui semble appartenir à la bonne époque, c'est-à-dire au temps qui se rapproche d'Auguste. Quant au reste de l'ouvrage, il en fait un *Pervigilium* séparé, dont il place l'origine bien plus tard : il y aurait tout au moins des raisons plausibles d'admettre cette opinion qui paraît être acceptée aujourd'hui ; elle l'est du moins par Wernsdorff dans ses *Poetæ latini minores*. Il y aurait même des raisons de croire que l'auteur de ce second et plus long *Pervigilium* n'est autre que l'historien Florus : on retrouverait, dans le poème en question comme dans la prose de cet auteur, le même style fleuri, orné et pomponné qui donnerait une fois de plus raison à la prédestination des noms.

Le Président croit que l'auteur du deuxième *Pervigilium*, le moins bon, pourrait être un certain poète Florus qui vivait du temps de l'empereur Hadrien. D'abord, dit-il, ce poète Florus, dont Spartien, en sa *Vie d'Hadrien*, nous a conservé quelques poésies (Spartian. in Hadr., cap. 16), aimait le vers trochaïque (la mesure des vers du *Pervigilium*). Il ajoute : « Ma seconde raison est qu'il se trouve tant de conformité entre quelques expressions singulières de ce deuxième *Pervigilium* et quelques-unes d'Apulée, qu'il y a lieu de croire que le poète était contemporain de ce philosophe, et peut-être aussi qu'ils

étaient du même pays. Car il faut avouer qu'on sent en ce petit poème le génie et le tour des Africains de ce temps-là. Or on sait que le poète Florus a vécu dans le temps d'Apulée. Et quoiqu'on ne connaisse pas précisément le lieu de sa naissance, il y a lieu de présumer, par les ouvrages qui nous restent de lui, qu'il pourrait bien être né dans la même province. Car j'ai peine à croire qu'il soit le même que l'historien Florus. »

La merveilleuse sagacité du Président ne nous aurait-elle pas conduits tout près de la solution du problême? Il n'a dit sa pensée qu'à moitié; mais évidemment cette pensée est avant tout préoccupée d'Apulée, et se repose sur lui en une certaine mesure. Or, je ne sais; mais je remarque qu'entre les œuvres d'Apulée nous trouvons un ouvrage nommé ***Florida;*** et puis Apulée a eu pour commentateur ***Julius Floridus :*** tout cela n'a-t-il pas pu introduire la confusion dans l'esprit des copistes, ceux-ci ayant fait un prétendu Floridus, auteur du ***Pervigilium,*** qui serait devenu l'historien Florus, et puis le poète ***Florus?***

Quant au premier ***Pervigilium,*** le plus parfait, notre critique le mettait au siècle d'Auguste[1], mais sans s'arrêter à en chercher l'auteur, les témoignages faisant défaut.

Il existe encore dans la continuation des Mémoires de Littérature une dissertation sur le ***Culex,*** par le Père Oudin. Ce Père se range à l'opinion de Bouhier sur la distinction à faire entre les deux parties du ***Pervigilium*** qui seraient de deux mains différentes, l'une bien plus ancienne que l'autre. C'est même le Père Oudin qui avait engagé Bouhier dans cette discussion, et il avait été d'abord contraire à l'opinion du Président.

---

(1) Juste-Lipse le mettrait volontiers à la fin de ce siècle.

Nous ne négligeons pas ces faits, parce qu'ils montrent bien comment des discussions érudites s'élevaient entre ces esprits suscités par une initiative féconde, comment l'influence d'une seule intelligence peut, jusqu'en province et dans le sommeil de toutes choses, provoquer d'heureuses tentatives, des travaux sérieux, comment enfin la critique profite de ce commerce d'idées.

Que de science pourtant à propos d'une pièce de médiocre valeur; combien d'hommes ingénieux et savants, La Monnoie, Saumaise, Bouhier, Oudin, sans compter les autres, tous occupés à débrouiller l'insoluble énigme!

Comme il a été travaillé, fatigué, martelé, ce pauvre petit poème! Voici l'édition in-quarto, où est le *Pervigilium* tel que le Père Sanadon l'a édité ou défiguré, avec ses remarques audacieusement bizarres. Il n'y a pas de poème qui ait été plus tourmenté que celui-là : Bouhier l'a coupé en deux; Sanadon en a démembré les vers : chacun a piétiné de son mieux dans ce champ de conjectures qui s'ouvrait devant lui.

J'ai sous les yeux la feuille que Pierre Pithou adressait aux savants de son temps, et qui est la première impression (je ne dis pas encore la première édition) du *Pervigilium,* car ici nous avons quelque chose avant l'édition *princeps.* Pithou ne publiait pas le poème; mais l'ayant en manuscrit, et étant fort tourmenté de l'état d'incorrection et de perturbation de ce texte, il le montrait tout d'abord à ses amis connus ou inconnus. Dans cette feuille qu'il exposait aux regards des plus savants de ses contemporains, comme on exposait, dit-il, dans l'antiquité, les malades désespérés sur le seuil de leurs maisons, le *Pervigilium Veneris* est extrêmement défiguré, car il vient là comme la reproduction d'un manuscrit étrangement corrompu; mais avec les corrections que la sagacité cri-

tique de Pithou y a apportées, et qu'avec modestie il a mises seulement en marge, il fait déjà une aussi bonne figure que celle qu'il aura un jour après que les érudits, critiques, commentateurs et annotateurs auront exercé leur science et torturé leur esprit pour en redresser les passages.

Le *Pervigilium* avait été tiré par Pithou d'un manuscrit dont le titre est : *Floridi de qualitate vitæ*. L'auteur, d'après cela, devrait être ce *Floridus*. Mais les commentateurs qui tiennent sévèrement l'état civil de leur peuple, n'ont pas voulu admettre à l'existence cet équivoque Floridus, et ils ont changé cet intitulé en : *Flori de qualitate vitæ;* Saumaise lisait ainsi. Ce Florus a été pour les uns l'historien, pour les autres le poète contemporain d'Hadrien, et nous avons vu que Bouhier a incliné vers cette dernière opinion.

Au *Pervigilium Veneris,* qui remplit les trois premières pages d'un double feuillet, Pithou a ajouté, pour remplir le *verso* du deuxième feuillet, une autre petite pièce, *ex eodem exemplari Floridi de qualitate vitæ,* laquelle commence :

Bacche, vitium repertor, plenus adsis vitibus.

Quant à l'édition *princeps* du *Pervigilium Veneris,* c'est, à proprement parler, celle que donna Juste Lipse en ses *Electa,* lib. I, cap. V, sur la copie précisément que lui avait envoyée Pierre Pithou.

Cette publication ouvrit le champ aux faiseurs de conjectures, et Dieu sait s'ils se sont fait faute de s'y précipiter. C'était une bonne fortune qu'un poème de si peu de volume et si corrompu. Aussi, cela a-t-il donné lieu au Père Sanadon de se moquer de ces fins antiquaires à qui il ne faut pas de monuments entiers, car alors ils n'ont point d'avantages sur le vulgaire.

« Leur curieuse critique, dit le Père Sanadon, ne s'égaie jamais plus que quand il faut tirer la lumière du centre des ténèbres. Une médaille fruste, un marbre éclaté, une statue tronquée de quelque membre, leur ouvrent une carrière digne de leur suffisance et de leur sagacité. Dans une lettre à demi-rongée ils trouveront un mot, ou même une légende entière. Ils découvriront et liront les plus belles choses là où les yeux les plus clairvoyants ne voient rien. Toute la science des autres aboutit à connaître que la pièce est défectueuse : ceux-ci voient bien au-delà; ils suppléent ce qui manque, ils reproduisent ce que le temps avait détruit, et tirent en quelque façon du néant ce qui n'avait peut-être jamais eu d'existence. » (1)

Notes de l'un, conjectures de l'autre, voilà bien des commentaires pour un poème d'amour et de fête. Le mot de *Pervigilium Veneris* semble en effet avoir indiqué une fête qui se célébrait chaque année au printemps, pour honorer la saison de l'amour et de la fertilité. On comprend par là qu'il n'est pas impossible que cette fête, au retour périodique, ait amené périodiquement aussi les

(1) Préface, dans Bouhier, poème de Pétrone, édition in-4°. Cette édition de Hollande, in-quarto, que le libraire fit sur un manuscrit que lui confia d'Orville, professeur de belles-lettres à Amsterdam, et ami de l'auteur, avec la permission de Bouhier, contient le *Pervigilium Veneris* tel que l'a édité et annoté le Père Sanadon. L'édition in-12, de Paris, postérieure à celle-là, ne reproduit pas les élucubrations du jésuite, mais elle renferme une traduction en vers du *Pervigilium*, faite par le Président, et les remarques de La Monnoie sur ce petit poème, tirées du *Ménagiana*. La Monnoie rapporterait à une époque beaucoup plus récente que le poète Florus et l'empereur Hadrien, le poème de fête, objet de tant de controverses.

effusions de la poésie, et presque dans les mêmes termes; car peut-être y avait-il quelque refrain consacré par la tradition, comme le *Cras amet qui nondum amavit* : on s'expliquerait même ainsi l'idée du président Bouhier, voulant faire de ce morceau, tel qu'il nous a été transmis, deux pièces distinctes appartenant à deux époques différentes, et composées pour la célébration de cette fête qui revenait au 1er avril : Ovide en a dit quelque chose au commencement du IVe livre de ses *Fastes*.

Quoiqu'il en soit des questions soulevées et délicatement résolues par le Président à propos du *Pervigilium Veneris*, si nous passons à l'imitation que Bouhier a donnée en vers de cette poésie si fleurie et à laquelle il faut reconnaître au moins les grâces de la décadence, à défaut d'autre mérite, nous devons en convenir, l'auteur des *Recherches sur Hérodote* avait eu une idée malheureuse de vouloir traduire ces délicatesses et ces raffinements, et il y a peu réussi. Cela devait être, et au lieu de lui en faire un reproche qui ne serait pas de bon goût, nous aimons bien mieux le louer de ses remarques ingénieuses, de ses conjectures hardies, dans les limites d'une critique un peu plus libre qu'il n'avait l'habitude de se la permettre en des sujets plus classiques.

Il faut porter le même jugement de toute la poésie de l'illustre magistrat, et de ses *Amours d'Enée et de Didon*, qu'il a traduits de Virgile, et de ses *Imitations d'Anacréon et d'Horace*, et de son calque de *l'Héroïde de Léandre à Héro* : le plus grand mérite de cette dernière pièce, c'est d'avoir fait oublier pour quelques instants au poète les rudes tortures que lui infligeait la goutte.

Le Président a encore imité une élégie d'Ovide (Trist., liv. I, él. I). On la trouve dans la *Continuation des Mémoires de Littérature et d'Histoire* (par Sallengre),

T. III, p. 363, 1727. Voici ce qu'il y a de mieux dans cette traduction. Nous extrayons ces quelques vers pour qu'on se forme du moins une idée de Bouhier comme versificateur.

Allez (dit Ovide à ses vers) :

Dites-lui que je vis (à qui s'informera),
Dites-lui que je vis, mais à charge à moi-même.
Mais n'en dites pas plus, vous pourriez trop parler.
. . . .
Je sais que de mon crime, en vous voyant paraître,
Le souvenir dans Rome aussitôt va renaître.
Je prévois à quels traits il va vous exposer.
. . . .
J'ai subi justement la peine que j'endure.
S'il est pourtant quelqu'un qui la trouve trop dure,
Quelqu'un qui dans son cœur partageant mon souci,
Souhaite Ovide heureux et César adouci,
Puisse-t-il, ce cœur tendre et sensible à mes plaintes,
Jamais des coups du sort ne sentir les atteintes!
Puissent ses vœux surtout être exaucés des dieux,
Et moi mourir du moins où sont morts mes aïeux!

J'ai sous les yeux l'exemplaire du président Bouhier où il a corrigé de sa main scrupuleuse deux fautes grossières que l'imprimeur avait laissé passer, comme il n'est que trop ordinaire à ces impressions qui se font loin de l'auteur en des recueils littéraires.

Le Président, qui probablement eut une fois la goutte tout un hiver, s'est laissé aller cette fois-là à composer et à imprimer tout un volume — un petit volume — de vers. Ce petit volume est celui des *Amours d'Enée et de Didon*, poème traduit de Virgile (tout simplement le quatrième livre de l'*Enéide*), avec diverses autres imitations d'anciens poètes grecs et latins. Paris, Coignard, 1742, in-12. Ce volume contient, outre l'emprunt fait à Virgile, le commencement des *Géorgiques*, un *Dialogue de*

Vénus et de Vulcain, imité du grand poëte encore, Enéide, liv. VIII, vers 370 et suivants; la 3e Elégie des *Tristes* d'Ovide, cinq Odes imitées d'Horace, dix-huit pièces imitées d'Anacréon, la charmante idylle de Bion, Α μεγάλα μοι Κυπρις, cinquante-six épigrammes de Martial, et enfin huit épigrammes, soit de l'Anthologie, soit de Joachim du Bellay, soit de Phèdre.

Bouhier, dans la Préface de ce petit livre, curieux encore à quelques égards, nous a dit son idée la plus secrète sur ces traductions où il s'exerçait. Traduire n'était point pour lui comme pour son ami l'abbé d'Olivet, par exemple, une nécessité et un entraînement : c'était une occupation d'honnête homme.

« Il n'est pas douteux, dit-il, que l'invention ne soit la principale partie d'un ouvrage. Cela n'empêche pas que la traduction ne soit une occupation digne des gens de lettres. Tous n'ont pas les talents et la patience nécessaires pour composer de grands ouvrages, surtout dans le genre poétique. Ceux même qui y auraient de la disposition n'ont pas toujours le loisir de s'y exercer. La chose est surtout impossible aux personnes qui se sont consacrées à des emplois publics, et qui sont perpétuellement enveloppées dans le tourbillon des affaires. Mais si ces mêmes personnes se trouvent du goût pour la lecture des meilleurs ouvrages qui nous restent des anciens, quel délassement plus honnête et plus doux en même temps peuvent-ils trouver à leurs occupations sérieuses, que d'essayer de rendre élégamment en leur langue les plus beaux endroits de ces chefs-d'œuvre, et de s'efforcer de prendre un vol aussi haut que ceux qui les ont composés? » (Préface, p. I-III.)

Le Président, qui n'était guère du dix-huitième siècle par le fond de ses doctrines et l'assiduité de ses études,

en est-bien du moins par ses idées sur la poésie, quand il y voit l'œuvre de la *patience* aussi bien et autant au moins que du talent.

Et d'Olivet aussi, qui était plus proprement homme de lettres que le Président, donnait en plein dans ces idées qui sont l'opposé même, et, je l'ose dire, la négation de la poésie. Ecrivant à Bouhier (6 décembre 1725) il lui apprend qu'il a montré la traduction de son ami (une traduction en vers, probablement celle du *Pétrone*) à M. Racine, le poète de la *Grâce :* celui-ci a fait ses remarques, et peut-être le Président n'aimera pas qu'on lui ait taillé de la nouvelle besogne. « Mais, ajoute d'Olivet, vous savez que des vers, quelque achevés qu'ils paraissent, ne sont jamais achevés. Il y a toujours à les raboter. On se donne volontiers cette peine quand le plus fort est fait, et qu'après avoir trouvé le *bien*, il ne reste qu'à chercher le *mieux*. Plus l'ouvrage est plein de véritables beautés, plus il serait fâcheux d'y laisser des taches, quelque petites qu'elles puissent être. Je suis persuadé que dans vos 700 vers il y en a 3 ou 400 qui sont aussi bien tournés, et, comme disent nos beaux parleurs, aussi bien frappés que les plus beaux de Racine ou de Boileau. Il ne leur faut point laisser de camarades qui leur fassent honte. »

D'Olivet, on le voit, y mettait des ménagements : il connaissait, pour l'avoir plus d'une fois rencontré sur son chemin, à l'Académie et ailleurs, le *genus irritabile ;* mais enfin il reconnaissait des taches dans la poésie de son illustre ami : pour nous, malheureusement, il y a mieux que des taches ; ce que nous sommes obligés de reprocher à ces vers, c'est l'absence même de la poésie, c'est je ne sais quoi, ni prose ni poésie, qui s'est insensiblement substitué à l'accent élevé, à la voix généreuse

de Virgile, à la déclamation superbe de Pétrone, à la grâce artistement combinée d'Horace, à la jolie facilité d'Anacréon. A tout prendre, ce serait encore avec ce dernier que le Président aurait le mieux réussi. Ce sérieux esprit semblait devoir s'adapter mieux à la poésie grave de Virgile ; c'est Anacréon qui lui a communiqué quelque chose de sa grâce négligée dans le ton, non dans le vers. Citons une courte imitation, celle de l'Ode première du poète de Téos :

Plus d'une fois j'ai mis en train ma Muse
De chanter Troie, et Thèbes tour à tour.
A ces grands sons ma lyre se refuse,
Et sous mes doigts ne résonne qu'Amour.

Pour célébrer le vaillant fils d'Alcmène
Je la changeai de cordes l'autre jour.
Las ! j'y perdis et mon temps et ma peine ;
Et n'en tirai qu'airs gais et chants d'amour.

Je cède enfin à sa pente obstinée.
Guerre, héros, adieu donc sans retour.
Aux tendres sons ma lyre destinée
S'est pour jamais consacrée à l'Amour.

Avec l'épique et grave Virgile, le Président, je l'ai dit, est moins heureux ; voici par exemple ce que devient ce noble commencement des Géorgiques :

Mécène, j'entreprends de chanter l'Art utile
Par qui l'homme à son gré rend la terre fertile,
De riantes moissons voit ses champs revêtus,
Et ses coteaux chargés des présents de Bacchus,
Par qui d'heureux troupeaux il couvre sa prairie,
Et chez lui de l'abeille il fixe l'industrie.

Ne sentez-vous pas, sans qu'il soit besoin de longues explications, comme la subtile poésie de Virgile, ce que

j'appellerais la poésie de l'accent et de la voix, s'est évanouie?

Et pourtant, le Président a le respect des poètes; il veut qu'on les aborde avec révérence et qu'on les traduise dans leur langue, celle des vers; en touchant à cette étude, il a un noble idéal :

« Je n'ai garde de me flatter d'avoir tout ce qu'il faudrait pour réussir dans une si difficile entreprise (celle de traduire les poètes)... Mais j'ose dire que, dès ma première jeunesse, j'ai eu l'idée de la perfection que je désirerais dans une traduction poétique, et que j'en ai cru notre langue susceptible. »

Ce sont là de nobles visées; le Président était nourri d'ailleurs de l'esprit de l'antiquité : que lui a-t-il donc manqué? — Une seule chose : le don de poésie.

La critique du Président fera toujours pardonner ses vers : la critique, c'est là qu'il excelle, c'est là qu'il est maître. Oh! ici nous sommes à notre aise pour l'éloge, et nous n'avons que le choix :

Il a travaillé sur Horace (Journal de Trévoux, juin 1715), sur Cicéron (Remarques sur les *Tusculanes*, les *Catilinaires*, le *De Natura Deorum*, le *Songe de Scipion*), sur la *Vie* de Perse, tantôt attribuée à Annæus Cornutus, tantôt à Suétone (*Amœnitates literariæ* de Schelhorne, T. X, p. 1133), sur Tite-Live, Porphyre et Alciphron (*Miscellaneæ Observationes Criticæ novæ*); sur la satire de Sulpicia (*Miscellaneæ Observationes Criticæ* de Burman, T. VII, p. 254).

Le Président s'était beaucoup et très-heureusement occupé d'Horace. Entre tous les divers ouvrages qu'il avait eus en vue, j'ai particulièrement regret aux Remarques sur ce poète qu'il avait dû composer, et que plus

tard nous retrouverons, en partie du moins, parmi ses manuscrits et aux marges de ses éditions.

Nous en pouvons dès à présent juger en parfaite connaissance de cause : nous en avons un échantillon dans le journal de Trévoux (juin 1715, p. 968-78). C'est de la critique philologique excellente, et qui ne se lance pas comme celle des Bentley dans les aventures et les audaces, dans les transformations du texte, ingénieuses, mais injustifiables parce qu'elles n'ont d'autre appui que les conjectures téméraires du commentateur. Je n'en choisirai qu'un petit nombre d'exemples qui me paraissent décisifs. On connaît ce passage de la satire première, livre I, où Horace expose si bien la bizarrerie des hommes, toujours prêts à envier le sort des autres conditions, et qui en définitive, après quelques rudes moments supportés, ne voudraient pas changer, s'ils avaient le choix. Il cite ce passage qui est ainsi dans toutes les éditions :

O fortunati mercatores! gravis annis
Miles ait, multo jam fractus membra labore.
Contra mercator, etc.

Et il faut lire, par des raisons que je crois incontestables, telles que Bouhier les déduit, ***gravis armis,*** ce qui fait un changement léger, mais d'où il résulte que tout le passage a une suite et un sens; car l'esprit de ce passage est bien de montrer chaque condition, ***dans certaines circonstances données,*** se livrant à des murmures passagers, pour reprendre à l'orgueil et au contentement de soi-même, sous le premier rayon de soleil. Le simple changement de deux lettres dans un vers arrive excellemment à ce résultat, et cette fois il paraît bien naturel, sans forcer les choses, de penser que le copiste, ce malheureux copiste auquel on impute tant de choses, ait lu ***annis*** au lieu de ***armis,*** sans songer qu'il s'agissait d'un soldat.

Nous voyons nettement en présence la manière de Bouhier et celle de Bentley, considérés comme types de deux critiques bien différentes par le procédé, dans un autre passage (Epist. 2, lib. II, v. 87) :

Frater erat Romæ Consulti Rhetor, ut alter
Alterius sermone meros audiret honores.

Cela n'a pas de sens. Bentley a corrigé :

Paetus erat Romæ Consulto Rhetor,

ce qui fait un très-bon sens, mais change prodigieusement le texte, et substitue arbitrairement *Consulto* à *Consulti*. Le Président arrive au même sens par une modification très-légère et qui ne change que quelques lettres :

Fautor erat Romæ Consulti Rhetor.

Voilà qui est parfaitement heureux et qui n'excède en rien les limites légitimes du droit de correction. L'esprit est satisfait et n'exige rien de plus. Aussi les auteurs du Journal de Trévoux, enchantés de la bonne fortune qui leur advenait, ajoutent cette note :

« Les connaisseurs verront bien que ces corrections si heureuses et si sages ne viennent pas d'un scholiaste, et ils regretteront sans doute que la naissance et les grands emplois de l'auteur ne lui aient permis de donner à ce genre d'études que des moments dérobés. »

Le Président a traité son Horace entier, depuis la première ode jusqu'à la dernière satire, avec cette conscience et ce savoir sans bornes. J'ai eu entre les mains les dix volumes de son Dacier : chaque page a la même valeur que cet article du journal de Trévoux. Le seul Horace du Président est, je n'hésite pas à le dire, un prodige de science, d'érudition et de patience. Un simple coup-d'œil

sur les dix volumes de cet Horace de Dacier, à toutes les pages chargé des notes de ce commentateur sans égal, suffirait pour former à cet égard la conviction du plus superficiel observateur.

« J'ai collationné, dit-il, cette édition (1681) avec un très-bon manuscrit, ancien de 5 ou 600 ans, qui appartient à M. Gagne de Persigny, conseiller au Parlement de Dijon, et en ai marqué en marge les diverses leçons.

« Depuis, M. Pierre d'Orville, professeur aux Belles-Lettres à Amsterdam, m'ayant envoyé un exemplaire d'Horace, qu'il avait conféré avec un ancien manuscrit, j'en ai tiré les principales leçons diverses qu'on reconnaîtra à cette marque *Cod. Orvil.* Il m'a mandé que ce manuscrit était à Turin. J'ai séparément de lui les diverses leçons de deux autres anciens manuscrits qu'il a acquis en Italie. » Bouhier recueille sur chaque vers ce que les commentateurs les plus accrédités, Porphyrion, Jacques de Rosel-Beaumont, Bentley, Cuningham, Masson et d'autres ont d'observations et de corrections les plus plausibles, et il y joint les siennes propres, avec grande attention. J'en pourrais donner des exemples sans nombre. Mais en pareil cas des échantillons ne sont rien, c'est l'œuvre seule qui peut prouver pour elle-même.

Qu'il me suffise d'affirmer qu'un éditeur d'Horace trouverait là à peu près tout ce qu'il lui faudrait quant aux renseignements, et une ample moisson d'observations et de critiques que le Président a prises à son propre compte. Bouhier ne semble pas faire un grand cas des Remarques de Dacier ; il le relève souvent, et il transcrit av[illegible]te de satisfaction le *Bolæana* (p. 23 de l'édi-ti[illegible] il est dit que ni Despréaux ni Racine ne f[illegible] cas de ces Remarques. Les gens de goût [illegible]e Boileau et Racine n'avaient pas

tort, et approuveront les scrupules de Bouhier refusant de s'associer aux explications de ce commentateur.

Si nous avions une édition de cette main, ce serait un Horace qui se placerait entre celui du faible et timide Dacier et celui du téméraire Bentley, en restant dans la juste et raisonnable mesure.

Horace a bien plus à se louer du Président comme critique que comme poète et comme traducteur. Le grand artiste romain ne veut être approché que par un artiste consommé. Le filet de sa poésie est si délicat, si délié, qu'il se brise sous des mains trop peu artistes, comme une lame d'or mince sous la main d'un orfèvre qui ne saurait pas son art. Nous trouvons des imitations d'Horace par Bouhier dans le volume précédemment cité des *Amours d'Énée et de Didon :* l'une des Odes ici reproduites, *Tu ne quæsieris,* avait déjà paru autrefois dans le *Menagiana*. Tenons-nous à l'Ode du *Menagiana*. Nous avons là en effet deux traductions de l'Ode d'Horace (XI, lib. I. — *Menagiana,* 1715, T. II, p. 215). La traduction mise en regard de celle de Bouhier est de Valincourt.

Nous ne citerons qu'une strophe de chacun des traducteurs, pour montrer que la poésie, qui est plus dans le choix et l'arrangement des mots que dans la pensée même, s'est évanouie dans son passage de l'idiôme romain à la langue des académiciens français. Horace dit :

. . . . . Vina liques, et spatio brevi
Spem longam reseces. Dum loquimur, fugit invida
Ætas. Carpe diem, quam minimum credula postero.

Valincourt traduit :

Ne songez qu'aux plaisirs que donne la jeunesse,
Nos jours durent trop peu pour de plus longs desseins.

Ce temps, cet heureux temps se dérobe sans cesse,
Et fuit bien loin de moi pendant que je m'en plains.

Cela est bien languissant, et il serait difficile de pousser plus loin la platitude. Voici maintenant Bouhier :

Livrez-vous aux plaisirs, tout le reste est frivole,
Et songez que trop court pour de plus grands projets,
Tandis que nous parlons le temps jaloux s'envole,
Et que ce temps hélas! est perdu pour jamais.

Voilà le texte bien effacé. Cela est du même ordre que la prose de Dacier. Ménage ne manque pas de traduire l'Ode en grec pour finir, et il a le prix.

Bouhier qui avait sous la main toutes choses, tous les livres, toutes les autorités, passait avec grande facilité d'un poète à un autre poète, d'Horace à Sulpicia, du poète qui s'accommodait aux faiblesses d'Auguste à celui qui dénonçait les méfaits de Domitien ; ce dernier poète était une femme, mais plus courageuse et plus virile que l'ancien tribun militaire de Philippes.

Le 30 octobre 1732, Bouhier adressait de Dijon à Pierre Burman, le savant collecteur de l'*Anthologie des Epigrammes latines* et des *Poetæ Latini Minores*, une lettre qui est au tome VII, p. 254 des *Miscellaneæ Observationes criticæ*, sorte de Revue philologique que ce savant dirigeait et publiait à Amsterdam. La lettre de Bouhier contient des observations critiques sur le texte de la satire de Sulpicia : observations quelquefois justes et dont ont profité depuis les éditeurs qui les ont connues, quelquefois moins heureuses, comme lorsque Bouhier remplace, au quatorzième vers de cette satire contre Domitien, la magnifique expression :

Quasque dedit quondam morientibus eripit artes,

par cette autre expression bien plus faible et plus pâle :

Mœrentibus; c'était ôter toute la poésie et tout le nerf de ce beau passage.

Il soumettait du reste ces observations et conjectures à Burman comme au souverain critique κριτικώτατος : lui seul prononçait comme un oracle du haut du trépied : *Et quasi ex tripode pronunties.* Il ajoutait : « Je vous paierai mon tribut, et si je vous parais porter la hardiesse un peu loin, souvenez-vous que la fortune quelquefois vient en aide à ces audacieux, que d'ailleurs, si l'on peut se permettre un peu plus dans ses conjectures, c'est surtout dans les passages désespérés. *Symbolam igitur egomet ipse conferam, et si audacior alicubi forte videar, memento fortunam audaces aliquando adjuvare, et in desperatis licere liberioribus indulgere conjecturis.*

Pas un directeur de journal ou de *Revue,* ce qu'on appelait en ce temps-là *Mémoires de Littérature, Miscellaneæ Observationes,* etc., n'insérait un travail du Président sans y joindre de justes expressions d'honneur. Ici, sous la plume de Burman, Bouhier est le *Vir illustris qui antiquorum studiorum decus cum paucis apud Gallos adhuc sustinet ac tuetur.* On avait en ce temps-là le respect du talent et du caractère pour eux-mêmes et non pour la force qu'ils apportent avec eux.

Le Président, qui fait quelquefois des pointes ou des escapades dans la poésie, rentre dans la prose avec Cicéron, et il y est plus heureux. De concert avec l'abbé d'Olivet, il s'est attaqué aux *Tusculanes,* un des plus épineux ouvrages du grand philosophe-orateur, embarrassé qu'il est des subtilités stoïciennes, où semble s'être complu une fois ce lucide génie. Dans ce livre des *Tusculanes*, nous apprenons à vivre avec nous-mêmes, comme dans le traité *De Officiis* nous apprenons à vivre avec les autres et avec la société. Ces subtilités effrayèrent

bien d'abord un peu le Président : il résista quelque temps à l'invitation que lui faisaient M. de Valincourt et l'abbé d'Olivet de prendre part à la traduction des *Tusculanes*. Il finit par se laisser gagner, et son manuscrit, conservé à la Bibliothèque Impériale, témoigne, par les nombreuses ratures qui le sillonnent, de la peine que le traducteur s'est donnée. Le commencement surtout indique un travail persistant. L'écriture est celle du scribe de Bouhier, et lui-même a fait des corrections nombreuses. Le Président a même reculé devant certains passages. On lit ceci après la traduction :

« Note sur la page 5. Après ces mots : *Il me semble que l'âme du sage est susceptible d'affliction*, le lecteur doit être averti que j'ai passé ici deux chapitres entiers, les quatrième et cinquième. J'avais d'abord essayé de les traduire de mon mieux; mais quelque soin que je me fusse donné pour les rendre intelligibles dans notre langue, j'ai reconnu que cela n'était pas possible. La raison est qu'ils ne contiennent que des étymologies assez frivoles et de froides allusions à la signification de certains termes de la langue latine, qui n'ont point d'équivalents en français. Ce sont ces mêmes choses qui avaient si fort dégoûté notre célèbre Montaigne des ouvrages philosophiques de Cicéron. »

Invité avec instances par l'abbé d'Olivet à entrer en lice avec l'écrivain romain, Bouhier finit par se rendre à ce vœu. Il a pris pour sa part la troisième et la cinquième *Tusculanes*.

La troisième, *De Ægritudine lenienda;* la cinquième, *Virtutem ad bene vivendum se ipsa esse contentam*. Les *Tusculanes* sont, à proprement parler, une des formules de la recherche de cette chimère que se proposaient toutes les écoles de philosophie de l'antiquité, le *bonheur*,

la *vie heureuse*. Le bonheur, il n'y a pas de route directe pour y arriver, mais il y a du moins des sentiers qui en approchent plus ou moins près. Cicéron est un bon guide en ces sentiers. Le charme de l'écouter fait du moins oublier bien des obstacles rencontrés dans ces chemins qui sont souvent arides, souvent difficiles. Cicéron nous dit : Il faut aller à la mort par la douleur; mais la douleur n'est rien devant la vertu. Il y a dans cette manière d'envisager la vie un côté de stoïcisme et de grandeur qui a dû parler toujours aux âmes élevées. A certains jours, ces hommes, plongés dans les labeurs et les obscurités de l'érudition, éprouvent le besoin de monter vers la lumière, de respirer, la tête libre, l'air pur des montagnes : On s'élance, on est avec Platon, avec Zénon, avec Xénophon, avec Cicéron, avec les maîtres de la sagesse antique. Voilà comment le président Bouhier s'est facilement laissé faire violence par l'abbé d'Olivet pour traduire deux *Tusculanes*. Et c'est une fête vraiment de quitter ces commentateurs de la Coutume de Bourgogne, ces graves jurisconsultes, ces avocats discuteurs, ces présidents à mortier, ces conseillers sans un sourire, pour passer avec l'ami d'Atticus des heures et des jours!

D'Olivet est un traducteur de naissance et de passion. Il faut l'entendre en cette préface qu'il a mise en tête des *Tusculanes* [1] : « On sera sans doute charmé de voir Cicéron entre les mains d'un traducteur aussi digne de lui [2] que Cicéron lui-même était digne d'avoir pour

---

[1] La première parut seule en 1722. C'est en 1737 qu'elles parurent les cinq ensemble pour la première fois.

[2] C'est de son ami le président Bouhier que parle l'abbé d'Olivet.

traducteur un savant du premier ordre. Car enfin, quelque raison que j'aie personnellement de laisser le monde dans l'erreur où il est à l'égard de la traduction, j'aurai le courage d'avancer que c'est un genre d'écrire dont la difficulté ne saurait être mesurée que par ceux qui sont capables de la vaincre. Permis à nos Cotins de traduire les productions de Bavius, parce que les productions de Bavius, si nous les avions, se trouveraient au niveau de leur génie. Mais les siècles qui ont suivi les beaux jours d'Athènes et de Rome n'ont guère conservé que ce qu'il y avait de plus précieux, et nécessairement il faut entre le traducteur et l'auteur une certaine proportion de mérite.

» Par ce principe qui paraîtra solide, je rends justice à M. le président Bouhier, mais je me condamne visiblement. »

Le Président n'a pas fait de lyrisme sur les traductions; mais il s'est montré digne des éloges que lui décerne ici son collègue de l'Académie. Sans doute le magistrat n'a pas l'élégance de plume de l'abbé d'Olivet; aussi bien il n'était pas secrétaire de l'Académie française ni destiné à le devenir jamais; mais il a peut-être plus de fermeté; peut-être a-t-il abordé plus résolument le texte fort et serré, bien décidé à en tirer tout ce qu'il renferme pour le transporter dans sa traduction française.

Bouhier a une certaine brusquerie. Il coupe des phrases là où l'abbé d'Olivet cherche avec soin et amour la période balancée et arrangée avec art. Il semble dire : Pourvu que vous ayez un Cicéron fidèle et suffisamment français, que demandez-vous de plus? D'Olivet n'est pas pressé; il caresse son texte, il gratte ses phrases jusqu'à ce qu'il ait atteint ce qui à ses yeux est la perfection. Il n'en est pas ainsi de Bouhier, il est pressé lui, et sait le prix du temps :

s'il demeure éternellement sur une période de Cicéron, que deviendra cette étude immense et variée qui fait le charme de sa vie? Et tant de livres, en toute langue, qu'il faut lire et couvrir de notes, qui l'attendent dans sa bibliothèque, ils ne se caseront à leur place définitive sur ces rayons qu'après le coup-d'œil du maître : leur refusera-t-il ce coup-d'œil? Il a hâte d'aller vers ces amis dont beaucoup lui sont encore forcément inconnus. Il était bien facile à Mme Bouhier de dire en plaisantant au Président : « Pensez, et je me chargerai d'écrire. » Lui, il savait bien qu'il fallait concilier l'œuvre du jour avec l'étude de demain, et c'était un aiguillon qu'il sentait au flanc. Voilà pourquoi, s'il ne se contente pas de l'à peu près pour le sens et l'exactitude, il s'en contente quelquefois pour le style. Du moment qu'il est maître de la pensée de son auteur, il brusque la traduction, dût-il y mettre un peu de sécheresse et d'inélégance. Bouhier aurait pu laisser à d'Olivet le soin de mener à bien la traduction entière de l'œuvre entreprise; lui seul il pouvait faire les notes de ce travail. Ces notes il les a faites en effet, et faites de main de maître. Les ouvrages de Cicéron qui ont été traduits soit par d'Olivet seul, soit par l'abbé avec le concours du Président, sont, outre les *Tusculanes*, le *De Natura Deorum*, le *Songe de Scipion*, et les *Catilinaires*.

Les deux lettres de Bouhier qui sont en tête de ces *Remarques* réunies en un volume (1) sont dictées par un esprit de vraie cordialité littéraire, en parfait contraste

(1) Un volume in-12. Paris, veuve Gandouin, 1746. — Bouhier priait qu'on voulût bien considérer comme non avenues les éditions antérieures de ces *Remarques*, pour s'en tenir à celle-là seule.

avec nos mœurs d'aujourd'hui, suivant lesquelles l'éloge officiel dissimule presque toujours une réelle et foncière aigreur. Les éditeurs anglais Davies et Walker avaient fait imprimer à Cambridge une édition du *De Natura Deorum*, et prévenu plusieurs des éclaircissements de Bouhier : celui-ci, bien loin d'en ressentir une secrète peine, s'en applaudit avec l'abbé d'Olivet, et pour lui-même. (Lettre première, p. VI.)

« J'ai reconnu, à la vérité, dit-il, qu'ils m'avaient prévenu sur plusieurs conjectures qui m'étaient venues autrefois en pensée, et je l'ai reconnu avec plaisir. Car il me paraît que les gens de lettres, bien loin d'être fâchés de ces sortes d'aventures, comme il arrive quelquefois, doivent s'en féliciter au contraire comme d'une marque presque sûre de la certitude de leurs jugements. J'ai trouvé aussi dans leurs remarques plusieurs éclaircissements à mes doutes, et grand nombre de corrections excellentes. C'est une justice que je leur dois et que je leur rends avec joie. » Et le Président en sa modestie ne semble plus venir *que glaner* après les éditeurs anglais. Il y a là un ton de sincérité et de contentement qui charme un lecteur honnête homme.

Aussi bien nous avons dans ces lettres l'érudit *honnête* homme, plus rare encore peut-être que le *savant* honnête homme. Ecoutons Bouhier quand il nous parle des mêmes éditeurs anglais, ses concurrents (p. VII) :

« Quelque soin qu'ils aient apporté à cette édition, ils y ont encore laissé de quoi glaner après eux. Il en sera sans doute de même après nous, et il y a encore quelques endroits de ce traité de Cicéron où j'avoue que je ne suis pas plus content de mes pensées que de celles des autres. »

Et il cite ce passage de Cicéron :

Ego vero et opto redargui et ea quæ disputavi disserere malui, quam judicare.

Dans une deuxième lettre qu'il écrit à d'Olivet en 1732, et où il annonce l'intention de travailler à des notes sur les *Tusculanes*, que depuis en effet il a données, il reprend l'éloge de l'anglais Davies, et rend justice à des travaux de ce critique sur le *De Natura Deorum* encore, survenus depuis sa première lettre (p. XIV) :

« La vraie gloire des critiques consiste à chercher la vérité, et à rendre justice à qui l'a trouvée. J'ai donc été charmé de la rendre au savant anglais. »

Davies était venu avant le travail commun de d'Olivet et de Bouhier sur le *De Natura Deorum;* mais il avait eu une réimpression où il n'était point demeuré en reste de courtoisie avec l'illustre Président.

Quand on songe à ce que Bouhier a fait dans sa vie, qui demeure notre étonnement, notre exemple et notre reproche à nous autres gens du dix-neuvième siècle, il est curieux de l'entendre, dans sa deuxième lettre à d'Olivet, parler de sa *paresse naturelle*, excitée, dit-il, à se donner à l'étude des *Tusculanes* par la certitude d'avoir moins à faire après un travail comme celui de Davies, son rival britannique. Ces géants du travail et de l'érudition, qui multipliaient les minutes, les heures, les jours, les années par leurs infatigables veilles, se croyaient de très-bonne foi des paresseux.

Le Président, paresse à part, avait d'ailleurs eu pour la composition de son travail bien des aides utiles. Il se voyait noblement payé des secours qu'il était toujours prêt à donner à ses confrères et compétiteurs. D'Olivet lui envoyait les diverses leçons des *Tusculanes* puisées

dans un manuscrit célèbre de la Bibliothèque du Roi, connu par les éloges que Saumaise en a faits; Burman, que nous avons rencontré déjà en communauté d'intententions littéraires avec le Président, lui faisait passer les variétés de trois manuscrits de la Bibliothèque de Leyde.

Bouhier avait de plus sous les yeux une édition bien rare et bien précieuse des *Tusculanes*, édition qui pourrait bien, dit-il, être la première de toutes. Le lieu ni la date n'y sont marqués : les livres y sont divisés, non par sections, comme dans les éditions modernes, mais par chapitres, avec des sommaires. A la fin, on trouve deux courtes pièces de vers dont l'une est l'éloge de l'ouvrage de Cicéron. Le livre est un petit in-folio assez beau de caractères.

Bouhier, qui accepte le reproche de paresse que personne assurément ne songeait à lui faire, prévient au contraire une objection qu'on pourrait lui adresser sur la sécheresse de ce livre, qui ne contient que des remarques sur des textes qu'on ne voit pas. Et voici comment il y répond, en faisant un retour sur le siècle où il a vécu, et qu'il caractérise fort bien, à ce point de vue restreint (p. XVIII) : « Si vous trouvez, dit-il, trop de sécheresse dans ces *Remarques*, souvenez-vous, s'il vous plaît, que tout ce qu'il y avait de philosophique et de plus agréable à dire sur ces écrits, a été saisi par les précédents commentateurs, et que je me suis fait une loi de ne rien répéter de ce qui a été observé par les autres, à moins que je n'eusse quelque réflexion à y faire. D'ailleurs, je me suis proposé principalement d'épurer le texte de Cicéron, des fautes que le temps ou l'ignorance des copistes y ont glissées. Or, vous savez que ces sortes de discussions ne sont pas susceptibles d'ornements, et ne peuvent guère plaire qu'à ceux qui ont l'esprit tourné

vers ce genre d'étude, dont le nombre, si grand autrefois en ce royaume, est aujourd'hui réduit à très-peu de personnes. Ce n'est pas qu'on n'y lise encore les excellents livres qui nous restent de l'Antiquité! Mais il semble qu'on ne cherche plus à les entendre que de gros en gros, sans entrer dans le détail des expressions qu'ils ont employées, comme si on pouvait en sentir et en démêler les beautés dans un texte corrompu et quelquefois plein de barbarismes. »

Bouhier, à ce qu'il nous semble, fait un peu trop bon marché de ces très-intéressantes notes, offertes en holocauste à la légèreté du siècle. Ces notes, que varient avec intérêt des citations bien choisies des poètes, des historiens, des orateurs, de Virgile, de Callimaque, de l'Anthologie, de Tibulle, de Plutarque et de Polybe, de Velleius Paterculus, de Sénèque, de Festus et de Nonius, ressemblent à des mélanges de littérature. Elles peuvent passer pour des modèles en ce genre modeste, tant elles sont sobres et sûrement dirigées sur les points où l'œil attend la lumière. Bouhier nous donne à chaque pas, dans ces belles et solides *Remarques*, l'occasion d'admirer la sagacité ingénieuse de son esprit, où les textes se rectifiaient à la lumière de l'étude, comme les images inexactes formées dans l'œil se rectifient sous le regard de la raison. Bouhier a des bonheurs vraiment singuliers quand il restaure des passages corrompus d'auteurs anciens. On est étonné souvent que les commentateurs précédents aient été si près de la leçon très-simple à substituer à tel passage falsifié, et qu'ils aient été choisir des complications infinies, des conjectures impossibles. C'est ce mérite très-réel que nous avons déjà observé dans les trop peu nombreuses remarques sur Horace qui ont été publiées; c'est ce mérite encore que nous retrouvons

dans ce gros volume in-12 de 548 pages, où sont réunies toutes les remarques que Bouhier a faites en différents temps sur divers ouvrages de Cicéron que nous avons mentionnés. Pour cette édition de 1746, définitive édition, il demandait expressément qu'on oubliât les précédentes éditions de ces mêmes *Remarques*, plus dispersées alors, moins complètes et moins exactes.

Le Président, en effet, n'était pas comme beaucoup d'auteurs qui, un ouvrage fait, le considèrent comme une affaire finie, et à laquelle il n'y a plus à revenir. Un livre, pour la plupart des pères, c'est comme un enfant lancé dans le monde et dont il n'y a plus à s'occuper que pour savoir s'il prospère. Le Président continuait même après la publication à s'intéresser activement à ses livres, pour les améliorer, les rectifier, les compléter. Ayant toujours les auteurs sous les yeux et la plume à la main, il trouvait de nouvelles remarques à faire, de nouvelles corrections à introduire, de nouveaux commentaires à ajouter. C'était un autre trésor qui allait s'ajouter à de nouvelles éditions, si une réimpression devenait possible, qu'il gardait pour son usage à lui, si l'édition était définitive.

D'Olivet, à propos précisément de ces *Remarques*, a rendu un bel hommage à Bouhier dans la préface latine qui est en tête de sa belle édition de Cicéron : l'élégant et disert académicien avait bien raison de faire hommage à Bouhier, car les remarques dont celui-ci avait enrichi les traductions de son ami en avaient merveilleusement rehaussé la valeur. Je traduis ce passage qui remet une fois encore en pleine lumière le personnage considérable que jouait le Président parmi les plus excellents de son époque :

« Jean Bouhier, Président au Parlement de Dijon, fut mon collègue à l'Académie Française. La durable

liaison qui a rapproché nos esprits dans une communauté d'étude, les bons offices pour lesquels j'ai été souvent son obligé ne m'empêcheront pas de dire ce que nul ne tait sur ce grand personnage : il égala les plus pénétrants parmi les critiques; beaucoup ont été surpassés par lui, lui-même ne l'a été par personne. Les remarques qu'il a données sur les *Catilinaires*, sur les *Tusculanes*, sur les *Entretiens de la Nature des Dieux*, celles du moins qui rentreront dans le cadre et le plan de cet ouvrage — je voudrais le faire pour toutes — du *français* qui les retenait trop à l'étroit, je les traduirai ici en latin, afin qu'elles soient lues partout où l'on fait estime des lettres latines, afin qu'elles vivent tant qu'on aimera cette belle littérature [1].

Et il l'a fait comme il l'a dit. Bel hommage, et le plus désintéressé de tous! D'Olivet ne pouvait pas dire plus éloquemment la valeur qu'il accordait à ces notes, qu'en prenant la peine de les traduire en latin et en les attachant à sa noble édition comme autant d'ornements de prix [2].

---

(1) Mettons ici cet élégant latin de l'académicien :

Joannes Buherius, in Senatu Divionensi Præses, meus que in Academia Gallica sodalis, cui pro diuturna animorum studiorum que conjunctione, et multis magnis que officiis etsi debeo plurimum, nihil de illo tamen dicam, quod non cœteri omnes : parem esse criticorum sagacissimis, plures ab eo superatos, ipsum a nemine. Annotationes illius in Catilinarias, in Tusculanas, in libros de Natura Deorum, quascumque capiet instituti operis modus, ac ratio, velim omnes, e Gallico sermone, cujus includebantur angustis finibus, in latinum translatas hic dabo, ut legantur ubicumque est latinis pretium litteris, et dum manebit, ipsæ vivant.

(2) L'édition dont il est question ici est ce beau Cicéron donné par d'Olivet, en neuf volumes in-4°, *Parisiis*, 1740 et années

Bouhier était à l'aise avec ses anciens, avec Cicéron, avec Horace; il y était moins peut-être avec Montaigne. Le conseiller au *Parlement de Bordeaux* déroutait quelque peu le Président à mortier au Parlement de Bourgogne; le contraste était si grand entre ces deux hommes! L'un, primesautier, laissant volontiers aller sa plume aux gaîtés, aux vivacités de l'imprévu, tournant à la gasconne, à la périgourdine, la plus pure substance de ces vénérables anciens, Cicéron, Plutarque, Sénèque, Tacite et Xénophon; l'autre, homme d'étude, de gravité, de propos délibérés; l'un se démettant (il disait tout bas sans doute *se débarrassant*) de sa charge de conseiller aussitôt qu'il peut, et n'en parlant que le moins possible, se gardant bien surtout de se rompre la tête des Pandectes, des Novelles et des Institutes, cette lumière des pays de Droit écrit; l'autre ne se séparant qu'avec peine de sa présidence, et partout et toujours s'en honorant; l'un *sachant* qu'il *existe une jurisprudence,* l'autre en approfondissant les secrets et commentant, en trois mille colonnes in-folio, la Coutume de Bourgogne.

Bouhier n'a pas dû avoir un goût très-vif et très-particulier pour Montaigne. Aussi, dans le *Mémoire* qu'il a écrit sur la vie et les ouvrages du grand moraliste du seizième siècle (en tête de l'édition de Londres, Jean Nourse, 1739, six volumes in-12), ne faut-il chercher ni des détails inconnus, ni une appréciation originale, ni

---

suivantes. Il y en a deux réimpressions : l'une, en vingt volumes in-12, de Foulis (Glasgow, 1748); l'autre, en neuf volumes in-4°, de Genève, 1758. L'édition de l'imprimeur écossais est très-jolie, comme son *Pindare*, comme son *Horace*, comme ses autres classiques.

des aperçus ingénieux : l'auteur du *Mémoire* n'a guère fait que rassembler ce que Montaigne a dit de lui-même dans les *Essais*, sans y rien ajouter, ou à peu près rien. La seule remarque où l'on trouve de la finesse est celle-ci (p. LVII) : que si Montaigne a parlé de ses défauts, c'est uniquement de ceux dont on se pare et qui ornent jusqu'à la philosophie. Je citerai ce passage à cause du ton qui y règne et qui ne donne pas la mesure d'une sympathie bien grande pour ce philosophe dont l'esprit nous charme si vivement. Comment en a-t-on pu parler avec tant de froideur?

« On a reproché aussi à Montaigne avec assez de fondement un peu trop de vanité. Je n'en rapporterai pas les preuves : ses livres en sont pleins; car il n'y parle de rien tant que de lui-même ; car, quoiqu'il fasse de grands efforts pour se justifier, je doute que les gens sensés reçoivent jamais ses excuses. Il est vrai qu'il y avoue quelquefois ses défauts; mais si l'on y prend garde, ce ne sont que ceux dont se parent les philosophes ou les gens du bel air, ou des imperfections qui roulent sur des choses indifférentes. C'est ainsi, par exemple, qu'il dit souvent qu'il manque de mémoire, qu'il n'a aucun fonds de science, qu'il est indolent et paresseux, qu'il néglige le soin de ses affaires domestiques, qu'il ne veille point sur la fidélité de ses valets, qu'il n'est pas propre à flatter les grands, et autres choses pareilles. Aveux qui, si je ne me trompe, renferment pour la plupart une vanité cachée, mais à laquelle il ne serait pas difficile de lever le masque quand Montaigne, dans un endroit de ses *Essais*, ne se découvrirait pas lui-même pour tel qu'il était. » Et Bouhier nous cite ici un passage de Montaigne lui-même qui se fâche de certains éloges qu'on décernerait à de prétendues qualités qu'on lui accorderait, comme d'être

bien chaste (T. 3, p. 70). Nous avons précédemment cité ces lignes.

Quand nous parlons des défauts de Montaigne, nous y mettons volontiers une caresse plutôt qu'une rigueur ; Bouhier, lui, dans ce passage, n'a mis que l'accusation, et il l'a fait avec une brusquerie non ménagée. Il a visiblement peu d'entraînement pour son prédécesseur périgourdin. Voilà pourquoi j'ai tenu à reproduire ce passage : on se peint par ses antipathies ou ses froideurs aussi bien que par ses amitiés et ses préférences.

Montaigne, du reste, a agi sur Bouhier plus favorablement par son style que par le fond de ses pensées : l'auteur du *Mémoire* a parlé non sans agrément de ce style heureux qui après trois siècles fait les délices de tous ceux qui accordent à leur esprit une certaine mesure d'indépendance.

Bouhier craint cependant que Montaigne, *par ses façons de penser et de s'exprimer, très-opposées à l'esprit de l'Evangile, n'ait pu inspirer aux esprits faibles les sentiments du libertinage*. Il ajoute (p. LX) :

« Il est d'autant plus aisé d'en être séduit, que son style, tout gascon et tout antique qu'il est, a une certaine énergie naturelle qui plaît infiniment. Il écrit d'ailleurs d'une manière qu'il semble qu'il parle à tout le monde, avec cette aimable liberté dont on s'entretient avec ses amis. Ses écarts même, par leur ressemblance avec le désordre ordinaire des conversations familières et enjouées, ont je ne sais quel charme dont on a peine à se défendre. » C'est là le plus joli passage de ce *Mémoire*, où Montaigne, je crois, se reconnaîtrait avec quelque peine.

Il est piquant d'entendre ailleurs Bouhier parler (p. XLVI) de la *petite bibliothèque* que Montaigne avait formée en

son château : c'est le grand seigneur qui laisse tomber cette parole à demi-dédaigneuse et de protection sur le petit bourgeois qui marche pédestrement à côté de l'ample carrosse de son supérieur.

II.

OUVRAGES D'ÉRUDITION.

Les ouvrages où le Président a donné carrière à son érudition d'antiquaire sont assez nombreux et nous retiendront moins. Il a expliqué des marbres, il a déchiffré des médailles, il a lu des inscriptions, il a fait connaître des institutions de l'antiquité, il a élucidé les idées de sectes religieuses ou philosophiques, il a débrouillé d'antiques systèmes d'écritures ; il a discuté les points les plus ardus, pénétré les difficultés les plus profondes du Droit coutumier. Ces travaux, qui sont principalement du ressort de l'Académie des Inscriptions, s'adressent, avec moins de chance d'exciter l'intérêt, à la généralité des lecteurs. C'est pourquoi, tout en reconnaissant, en proclamant l'importance de ces travaux, nous nous y arrêterons moins, nous leur consacrerons un moindre développement.

Nous rencontrons parmi ces ouvrages qui désignaient Bouhier comme collègue-né des de Boze et des Fréret, la Dissertation sur le *Grand-Pontificat des Empereurs Romains*. Le titre nous fait espérer tout d'abord une considération approfondie de ce sujet sous le point de vue politique ; nous pensons voir se dérouler sous nos yeux cette politique profonde des empereurs qui avaient

rattaché à leur titre militaire la possession de tous les pouvoirs, et en particulier du pouvoir religieux; mais Bouhier, il faut le dire, n'avait pas l'esprit tourné vers ces grands aspects philosophiques des choses : il laissait à un autre illustre Président, dont l'avènement était prochain (Montesquieu), ces belles questions où la politique touche à la morale. Lui, il se contentait de la pure érudition, non sans entrer parfois dans la partie philosophique de son sujet, si la discussion l'y amenait. La question que le Président examine est celle-ci : Quand il y a eu plusieurs empereurs associés à l'empire, le Grand-Pontificat *a-t-il été, a-t-il dû être* partagé ? Et sa réponse est : Il n'a pas dû être partagé, il n'a pas dû non plus appartenir exclusivement à un seul; il *a pu* être partagé et appartenir dans le même temps aux divers associés. Telle est la solution qu'il donne à cette *belle question*, comme il dit, et cela sans distinction des temps, il en fut ainsi au temps de Tibère, comme à des époques beaucoup plus rapprochées de nous. S'il y avait au trône un associé plus fort que les autres, il se réservait le prestige attaché à la possession de cette souveraine puissance religieuse; si au contraire, à un jour donné, il sentait le besoin de revêtir ses collègues de ce pouvoir qui faisait plus que doubler leur autorité, il en était le maître et il se fortifiait lui-même dans des associés qu'il ne redoutait pas d'ailleurs. Bouhier n'a pas dégagé cet aspect politique de son sujet, mais nous y sommes conduits par ses données. Les textes, les médailles, les inscriptions sont au reste discutés par lui fort clairement, et cela dans l'espace de huit pages in-4°, et il arrive — chose qui a bien son mérite et que nous devons apprécier, nous autres gens de scepticisme — à une conclusion positive, réunissant, suivant lui, les conditions de la certitude.

Cette Dissertation a été imprimée au tome IX des Mémoires de l'Académie des Inscriptions (1736), et réimprimée dans une brochure in-4° sous la date de 1742. La brochure, qui est en tout de 39 pages, n'en a que huit consacrées à la Dissertation sous sa forme première; le reste se compose d'une *Lettre* adressée au Père Oudin, où il revient encore à la question indiquée : ce qu'il veut, ce n'est pas avoir raison, c'est que la vérité soit mise dans son plus beau jour. « Car je puis dire comme notre Montaigne, ajoute-t-il, que je festoie et caresse la vérité, en quelque main que je la trouve, pourvu qu'on n'y procède d'une trogne trop impérieusement magistrale. »

Le Président maintient ses conclusions, en montrant, par les inscriptions, les monuments et les médailles, que Titus et Lucius Verus ont été associés au souverain Pontificat, le premier du vivant de Vespasien, le second du vivant de Marc-Aurèle.

Le Père Oudin était fort estimé du Président, nous le voyons par cette lettre même, qui est datée de Dijon, 16 mai 1742, et que Bouhier a rendue publique.

Des lettres adressées par Bouhier à M. de la Bastie, que le Président avait reçu honorablement chez lui à Dijon, et que ce savant, un peu trop oublieux de la délicatesse, avait mises sous les yeux du public dans le *Nouveau Recueil d'Inscriptions* de Muratori, avaient fait naître des questions archéologiques. Bouhier, en cette circonstance, prend le jésuite ami pour arbitre en quelque façon : « Vous surtout, lui dit-il, mon révérend Père, pour qui l'Antiquité n'a rien de caché. »

Voici comment le Président parle de cette indélicatesse de M. de la Bastie, à laquelle le Père Oudin a fait allusion aussi dans une Note sur le neuvième article des ouvrages de Bouhier :

« Si vous avez été surpris, mon révérend Père, de trouver au premier volume du *Nouveau Recueil d'Inscriptions* de Muratori quelques lettres que j'avais écrites autrefois au sujet d'un ancien monument, j'ai dû l'être bien davantage de voir qu'on les ait rendues publiques sans qu'on ait daigné m'en demander la permission. Cela est si éloigné de la politesse qui doit régner entre les gens de lettres, ou pour mieux dire entre toutes les personnes qui savent vivre, que je n'aurais pas osé imputer un pareil procédé à un homme tel que M. le baron de la Bâtie, s'il ne s'était lui-même déclaré l'auteur des longues dissertations où ces lettres sont renfermées, et s'il n'avait confirmé ce fait par les plaintes qu'il a répandu (*sic*) contre les fautes d'impression qui ont défiguré son ouvrage aussi bien que mes lettres. »

Il s'agissait entre les deux contradicteurs d'inscriptions que l'un reconnaissait pour s'en appuyer, que l'autre refusait d'admettre. Nous n'entrerons pas, on le comprend, dans le détail archéologique de la discussion des inscriptions dont l'authenticité était mise en doute par le compatriote de Bouhier. Disons seulement que le Président rappelait ici avec modération au respect des égards celui même qui avait oublié envers lui la modération et les égards; mais cela ne l'empêchait pas de se souvenir et de mentionner avec une fierté justement soulevée en lui les procédés attentifs qu'il avait eus pour son adversaire inattendu, lors de quelques séjours que celui-ci avait faits à Dijon, où il était né comme Bouhier.

Déjà une première fois M. de La Bastie avait communiqué à Du Sauzet des lettres que le Président lui avait adressées sur le *Pervigilium Veneris,* et que cet imprimeur hollandais avait insérées dans ses *Nouvelles littéraires,* volume de 1720. Il est vrai qu'on excuse volon-

tiers ces abus de confiance, parce qu'on sait que d'ordinaire les auteurs consentent tout bas; mais Bouhier, on le voit, ne l'entendait pas ainsi, et il comprenait autrement la responsabilité de celui qui écrit, la loyauté de celui qui publie.

Nous ne parlerons ici ni de la *Lettre* que Bouhier écrivait à ce même M. de La Bastie (Dijon, 1729, in-4°, et dans la *Continuation des Mémoires de Littérature et d'Histoire*), au sujet de la *fameuse médaille de Vaballathus*, avec cette légende : *Vaballathus Ucrimp.*, ni de l'explication de quelques marbres antiques du cabinet de feu M. Le Bret, « illustre premier Président au Parlement de Provence, » dit Bouhier dans sa Lettre au Père Oudin jointe à la Dissertation sur le Grand Pontificat, page 27.

Mais je veux dire quelques mots d'une *Lettre du Président Bouhier à M. de Boze*, au sujet d'une médaille d'Antoine et Cléopâtre, avec une inscription qu'ont rapportée divers savants, et qui, malgré cela, lui *fait de la peine*, comme on disait en ce temps-là. Cette Lettre est au T. IX des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, p. 163, et suivie de la réponse de M. de Boze. « C'est avec raison, lui dit le docte membre de la plus érudite des Académies, c'est avec raison que la prétendue inscription vous fait de la peine, les savants qui l'ont citée ne méritaient pas la moindre confiance. » Il est curieux vraiment de voir en ce petit échantillon comment se traitent entre eux les savants en famille : nous avons ici quelques silhouettes qui ne sont pas à dédaigner. Les savants en question, que va nous crayonner quelqu'un de leur parenté, sont Goltzius, Nonnius, Occo, Scaliger et Tristan. Ecoutons un peu leur confrère :

« Goltzius, plus habile graveur que bon antiquaire, dessinait tout ce qu'on lui présentait, et en grossissait in-

différemment ses recueils. De son temps, on ne pensait qu'à ébaucher l'étude des médailles antiques. Nonnius ne connaissait rien au métal, le premier faussaire venu lui en imposait. Il avait grossi ses recueils et il était content. Scaliger tirait parti de tout ce qu'il trouvait cité, le prenant pour bon et dûment lu. Occo inscrivait sur son catalogue tout ce qu'il voyait gravé ou cité. Quant à Tristan, s'il avait quelque connaissance de l'antique, il avait encore plus de démangeaison de débiter tous les traits d'une érudition boursoufflée. »

Voilà des aménités de savant à savant; mais le Président Bouhier jamais n'eut ce défaut. S'il croit qu'un savant, un critique se trompe, il dit tout simplement qu'il se trompe, et ne juge pas du tout nécessaire de dire qu'il est un sot ou un ignorant. Il conserve les égards et la politesse dont les gens de cet ordre ne devraient jamais se départir.

III.

OUVRAGES DE JURISPRUDENCE.

Bouhier, érudit et savant, se retrouve dans bien des essais ingénieux et forts de raisonnements, de faits et de conclusions; mais il est surtout dans les influences qu'il a exercées autour de lui, dans les émulations actives qu'il a provoquées, dans les nobles entreprises qu'il a fait naître ou qu'il a favorisées. En vue de lui souvent éclosent des travaux vastes et importants. Voici l'abbé Alary qui lui écrit d'un ouvrage relatif à l'Allemagne, qui était en train, et où ce savant considérait son sujet sous un point de vue et à la façon presque modernes :

« Rien ne m'empêche de partager l'ouvrage en diverses parties, et de m'appliquer d'abord, par exemple, à donner une idée des différentes transmigrations des peuples germaniques, et de les conduire jusqu'au temps où ils ont commencé à former des corps de nations et à se rendre redoutables à leurs voisins. »

Bouhier lisait en conscience ces savantes lettres qu'il recevait journellement, et en résumait le contenu en une ou deux lignes qu'il mettait en tête.

Et il donnait ses conseils, il prodiguait ses renseignements.

De loin comme de près, les yeux se tournent vers lui avec anxiété, avec désir. Pour tous il est la secrète et sûre inspiration. M. Bellenger, docteur de Sorbonne, en peine de finir son Hérodote, et n'ayant pas les livres nécessaires, écrit (15 octobre 1742) :

« Il faut finir, ce travail m'accable et me dessèche. Que n'ai-je le bonheur d'être auprès de vous, Monsieur! que j'y trouverais de secours! Dijon serait plus pour moi que la grande ville de Paris. »

Bouhier, jurisconsulte, a également laissé sa trace en de grands et d'impérissables travaux, ou personnels, ou inspirés par lui ; mais il se retrouverait surtout, si on pouvait le faire revivre sous cette forme, dans le magistrat assis parmi ses confrères, dans le conseiller, dans le Président ardent et assidu à l'accomplissement des obligations imposées, et qui, travaillé par la goutte, brisé par la souffrance, se faisait porter en chaise là où tant d'autres ne voient que l'ennui des procédures, des plaidoiries, des contestations privées, où il voyait, lui, l'honneur, le *devoir*; il est dans les greffes obscurs du Parlement, dans ces arrêts où il mettait les trésors d'une science juridique acquise par tant de veilles durant tant d'années. Pendant

trente-deux ans en effet, Bouhier fut au poste qui lui était assigné, magistrat actif et consciencieux, épris de belles-lettres et d'érudition, mais ne permettant pas à ses chères études de prendre une heure ni une minute sur les heures et les minutes que réclamait ce haut office transmis par six générations de Bouhiers : l'oracle de sa Compagnie et ne faisant qu'un avec elle, à ce point que si des contestations survenaient avec une autre Compagnie judiciaire de la province, lui seul s'en allait à Paris soutenir des droits et des intérêts que la confiance unanime de ses collègues lui avait remis ; et quand la souffrance enfin l'eut prématurément arraché de ce fauteuil de Président qu'il avait rempli avec tant de loyauté et d'honneur, pendant un si grand nombre d'années, il resta présent encore parmi ses confrères, tant de fois éclairés par sa science, tant de fois dirigés par son esprit juste et net. Quand le Roi, dans un intérêt public, pour l'établissement définitif de points de droit controversés, fit un appel à la sagesse, aux lumières des Parlements de son royaume, ce fut à Bouhier, au magistrat d'hier, comme à un dépositaire de la science de tous, que l'on eut recours pour représenter ce Sénat de Bourgogne, et Bouhier se montra digne de cette confiance : le suprême magistrat du Royaume, le garde des sceaux, fut auprès du Président l'interprète de la haute satisfaction du Roi.

Voilà en quel sens et suivant quelle donnée le lecteur devra compléter toujours ce que nous aurons à dire des ouvrages de jurisprudence de Bouhier : nous le répétons encore une fois, parce que cela est essentiel, et que le préjugé est tenace, le Président, il s'en faut bien, n'est pas là tout entier, et jusqu'à ses plus grandes œuvres ne sont qu'un imparfait témoignage.

Un de ses premiers ouvrages fut la *Coutume de Bour-*

gogne qu'il publia en 1717, in-4°, enrichie des remarques de quelques jurisconsultes dijonnais, et à laquelle il joignit, ainsi que nous l'avons déjà dit précédemment, le résultat précieux de ses propres recherches, de très-anciens textes, et de plus le procès-verbal des conférences tenues sous Charles IX pour la réformation de cette Coutume. C'était une manière de préluder à son grand ouvrage dont le premier volume, in-folio, devait lui demander encore vingt-cinq années de travaux et paraître en 1742 seulement.

La contestation que le Parlement de Dijon soutenait contre les Officiers de la Chambre des Comptes de la même ville, contestation pendante au Conseil d'Etat du Roi, donna lieu à Bouhier de recueillir un certain nombre d'Edits, Déclarations et Arrêts concernant la juridiction de la seconde de ces Compagnies : il consignait dans ce Recueil des observations sur la question alors soumise à la décision suprême, et aussi un Mémoire pour les affaires du Parlement de Dijon contre les Officiers de la Chambre des Comptes de la même ville. (Paris, 1725, in-folio.)

Le nœud de la question, qui des deux grands corps de magistrature de Dijon faisait deux antagonistes, était en ce point que le Parlement, peu accommodant sur des usurpations et empiètements, rappelait la Chambre des Comptes dans les limites de ses attributions, lui refusant toute juridiction contentieuse, notamment en ce qui concernait les domaines royaux. Le président Bouhier, qui était maître de toutes les dispositions législatives à cet égard, accablait l'adversaire sous le poids des Edits, en remontant fort loin dans le passé. Il montrait à la Chambre, écrite dans les titres même de son origine, la nécessité pour elle de se renfermer dans les pures ques-

tions de finances. Si pourtant une compétence contentieuse, relative aux domaines du Roi, lui a été attribuée, le droit de former le second degré de juridiction a toujours été réservé en faveur du Parlement.

Bouhier, qui établissait tout cela très-clairement, très-catégoriquement, et non sans une certaine nuance de mépris pour la juridiction financière qu'il rencontrait en face de lui, finit par faire triompher en partie les souveraines prétentions du Parlement qu'il représentait. La Chambre des Comptes, il est vrai, par la décision finale [1], restait investie du droit de faire saisir féodalement, faute de droits et de devoirs non faits, ou d'aveux et dénombrements non fournis; mais le Parlement était maintenu en qualité de Cour des Aides, et conservait le droit de connaître de tous procès et différends concernant la juridiction desdites Aides, même des exécutions des arrêts rendus par la Chambre pour raison des finances dont l'audition lui appartient, des poursuites pour les débats des comptes rendus en icelle.

C'était triompher à peu près sur toute la ligne.

Bouhier dut faire, dans l'intérêt du Parlement qu'il représentait, divers voyages à Paris, et ses relations littéraires en profitèrent, comme sa bibliothèque elle-même, toujours accrue, toujours révélant à l'érudition impatiente et avide du maître de nouvelles lacunes à combler.

Le Président ramassait des livres et recueillait des arrêts qu'il encadrait et élucidait de ses observations [2]; une autre fois, c'était une Dissertation sur quelque sujet

---

(1) Lettres-patentes du Roi, du 13 octobre 1727.

(2) Arrêt par lequel ont été jugées deux questions importantes. Dijon, Antoine de Fay, 1726, in-4°.

de choix, comme le regrès en matière bénéficiale. Et puis venaient les ouvrages plus importants, les livres où il portait sur un point déterminé toutes les forces de son esprit. Il semble en vérité que Bouhier ait voulu toujours tenir la balance égale ou à peu près entre le Droit et les Lettres. S'il avait coopéré (pour les *Remarques*) avec l'abbé d'Olivet, traducteur, aux Entretiens de Cicéron sur la *Nature des Dieux* (trois volumes in-12, 1721), le *Traité de la Succession des Mères* venait bientôt après rétablir l'équilibre. Mais lors même qu'il était le plus avant dans ces travaux de moindre attrait, Bouhier avait toujours au dehors un regard pour ces divins guides de la poésie et de l'éloquence dont il voulait presque se faire pardonner à lui-même le commerce et l'adoration : *Vestigia semper adora.*

Quant aux autres, il savait bien qu'il n'avait rien à se faire pardonner. Ses devoirs, amplement et assidument remplis, faisaient mieux qu'excuser les heures qu'il leur dérobait. Il écrivait de sa main, en tête de son exemplaire du *Traité* peu souriant que je viens de mentionner, ces mots empruntés à Stace, préface des *Silves,* et qui devenaient comme le talisman qui lui donnait secrètement courage, par l'espérance du retour à ses chers poètes :

Si verum dicimus, sermo est qui persuadere malit quam placere.

Persuader plutôt que plaire : il semble en effet que Bouhier ait fait de ces mots sa constante devise, ou, s'il nous plaît, ce n'est qu'à force de raison, en ayant soin de mettre le bon sens, le jugement sain de son côté.

Le *Traité de la Succession des Mères* est un commentaire de l'Edit de Saint-Maur. L'Edit, donné par Charles IX en mai 1567, excluait les mères de la succession de leurs enfants. Cet Edit rigoureux étonne à

première vue, et prévient contre lui la raison par la brièveté sèche de son dispositif : la matière y est réglée en quatre articles; encore ces articles sont-ils obscurs et mal rédigés. On eut même dans le temps le soupçon que cet Edit, par lui-même si peu favorable, avait été dicté par l'intérêt du maréchal de Montluc, qui avait, comme on sait, perdu son fils aîné, et qui voulait, le cas échéant, exclure sa femme à lui de la succession de son petit-fils, enfant du défunt. M. de Thou, qui donne peu à son imagination, et qui a mérité d'être une autorité, va jusqu'à l'affirmer positivement en son histoire. L'Edit de Saint-Maur, ni par les circonstances où il était né, ni par la rigueur de son contexte, n'était donc guère favorable : il n'était reçu aussi et appliqué que dans trois Parlements, celui de Paris et ceux de Provence et de Bourgogne. Il avait été peu commenté, et jamais par des maîtres, comme s'il n'eût jamais été regardé que comme provisoire et devant être abrogé demain. — Il dura plus de 150 ans. Les recueils d'arrêts relatifs à l'application de cette loi étaient rares et incomplets. Aussi, quand il survenait des litiges sur l'interprétation de l'Edit, les juges comme les avocats se trouvaient assez embarrassés. Bouhier a entrepris de faire cesser cet embarras : de là est né *ce Traité* qui provoquait de la part du chancelier d'Aguesseau un hommage bien dû en effet au Président légiste. Il se trouve dans une lettre du 29 juillet 1736, à M. de Berbisey, premier président du Parlement de Dijon. Le chancelier y parlait de Bouhier comme d' « un des magistrats les plus éclairés, non seulement du Parlement de Dijon, mais de tout le Royaume. »

Bouhier avait une copie de cette lettre honorable, dont il a de sa main transcrit l'extrait que nous venons de citer en tête de son exemplaire.

Le commentaire du Président fit cesser les obscurités. Il fit sa part à l'Edit, et prépara, en le commentant, la ruine de l'Edit même. C'est bien dans l'interprétation de ces articles que nous pouvons reconnaître la ferme et lumineuse raison de ce grand magistrat. Des jurisconsultes, en s'appuyant sur les intentions présumées du législateur, avaient voulu étendre au père et à la ligne maternelle ce qui, suivant les termes de l'Edit, ne s'appliquait uniquement qu'à la mère : ils ne manquaient pas de raisons spécieuses à l'appui de leur sentiment. Bouhier, avec une netteté de décision qui marque sa généreuse raison et l'honore, soutient, avec les docteurs les plus autorisés, que la règle à suivre dans l'interprétation des lois nouvelles tendant à corriger l'ancien droit, est celle-ci : « A moins que leur disposition ne soit générale ou ne mérite une faveur extraordinaire, il faut les limiter au seul cas qui y est exprimé. » (P. 31.) Et il n'hésite pas un instant à appliquer cette règle dans la fixation de l'étendue, et en quelque façon du domaine de l'Edit. Et il ajoute :

« Si l'intention du législateur de 1567 avait été d'appliquer la règle ***paterna paternis, materna maternis***, qui l'empêcherait de s'en expliquer sans ambiguité? »

On sait à quelle variété d'explications donnent lieu les lois les mieux combinées, les plus sagement ordonnées, les plus complètes : tout semble prévu. Survient un cas rare et difficile qui déroute toutes les prévisions, sort de toutes les combinaisons. Cela est inévitable, on le sait, et le législateur qui voudrait tout prévoir ferait des lois interminables, jamais complètes cependant, et empièterait sur le domaine du juge et du commentateur.

Bouhier, qui n'est pas législateur, mais qui a les fonctions et l'expérience du juge, qui est de plus commentateur, avec toute la mesure de sagacité qu'exige cette

importante mission, s'attache à prévoir toutes ces diversités, et à chaque cas nouveau applique la décision qui, en présence du texte de la loi, règle suprême, nous semble le mieux concilier la rigueur du droit avec les principes de l'équité.

L'établissement des droits de la mère, au cas de la substitution pupillaire, formait un appendice naturel au traité de la succession maternelle : Bouhier joignit cet appendice à son livre; il examina les questions relatives à cette portion de notre ancien droit, questions que « la subtilité du droit écrit, la contrariété des interprètes, les erreurs de quelques-uns des principaux, et la diversité même des jugements, » rendaient fort difficile. La substitution pupillaire est une institution du Droit romain, en harmonie avec les principes généraux de ce Droit, qui anéantissaient la volonté, la propriété, et jusqu'à la personne du fils dans la volonté, la propriété et la personne du père de famille : les pupilles n'ayant pas le droit de faire leur testament par eux-mêmes, la faculté a été donnée au père de famille de le faire pour eux : c'est ce qu'on appelle la substitution pupillaire [1]. Le droit nouveau; plus fidèle à la vérité et à l'ordre éternel des choses, n'a mis un testament que là où il y a une volonté. La substitution pupillaire n'est plus que dans les Institutes et dans le Digeste. Elle est reléguée avec le droit de la servitude et la vente *per æs et libram*.

Au reste, l'Edit de Saint-Maur a été emporté par le temps, comme la substitution pupillaire; l'œuvre des légistes de Charles IX a rejoint l'œuvre de Tribonien. Le commentaire de Bouhier rappela l'attention sur cette loi

---

(1) Institutes, tit. *De Pupill. subst.*

de circonstance qui avait duré 162 ans (1567-1729), et provoqua son annulation qui fut prononcée par un Edit du Roi donné à Versailles au mois d'août 1729. Ce nouvel Edit remit en vigueur pour l'attribution des successions des mères et ascendants maternels, les lois romaines, comme avant 1567. Ce n'est point une supposition gratuite que nous nous permettons ici pour rehausser l'importance de Bouhier. M. d'Aguesseau, avocat-général au Parlement de Paris, fils aîné du chancelier, le mandait au Président. Voici à cet égard la note que nous trouvons écrite de la main de Bouhier, dans son exemplaire déjà cité :

« M. l'avocat-général d'Aguesseau m'a fait l'honneur de m'écrire que quoique les remontrances du Parlement de Provence et des Etats du Pays, qui ont donné lieu à l'Edit ci-dessus, ne tendissent qu'à la révocation de la Déclaration de 1575 (1) dont il est parlé ci-dessus, p. 42, cependant M. son père ayant fait attention sur ce que j'ai remarqué au chapitre Ier de cet ouvrage, avait jugé à propos d'abolir entièrement l'Edit de Saint-Maur. »

Les matières d'hérédité ont encore été traitées par Bouhier dans un autre ouvrage, la ***Dissertation sur la Représentation en succession***, 1734, in-8°, réimprimé avec des additions dans le T. II du ***Commentaire sur la Coutume de Bourgogne***. Dans ce vaste ***Commentaire*** encore on retrouvera l'***Avis*** que le Président donnait sur l'interprétation de l'article XXV de la Coutume de Bour-

---

(1) Cette Déclaration, donnée par Henri III, le 25 octobre 1575, pour la Provence spécialement, aggravait l'Edit de Charles IX, et portait en substance que l'esprit de l'Edit de Saint-Maur avait été d'exclure non seulement la mère, mais tous les parents maternels, des biens provenus du côté paternel.

gogne, à propos d'un procès pendant au Parlement de Paris, avis qui, communiqué à cette grande Cour de justice, décidait les juges et provoquait un arrêt conforme à l'opinion de l'illustre magistrat. Il est beau d'exercer une telle autorité, quand on l'a acquise uniquement par ses lumières et son intégrité, au lieu de la devoir à une position toute puissante.

Bouhier a cependant eu un jour moins heureux dans sa vie de jurisconsulte, c'est celui où il s'est porté le défenseur d'une procédure dès long-temps condamnée par le Parlement de Paris, par la voix de la civilisation plus éclairée, par les magistrats les plus honorables, par les philosophes et les moralistes les plus sages, par les poètes, les orateurs, les saints pères, par la pudeur des nations, et on peut le dire, par la réprobation universelle, éloquemment exprimée par Boileau dans ce fameux passage de la huitième satire :

> Jamais la biche en rut n'a pour fait d'impuissance
> Traîné du fond des bois un cerf à l'audience,
> Et jamais juge entr'eux ordonnant le congrès,
> De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.

Bouhier a porté la peine de son erreur. Le ***Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*** est le plus faible ouvrage du Président : il a toute la faiblesse qui s'attache à une mauvaise cause, proscrite par le progrès des mœurs, comme il le reconnaît lui-même quand il nous dit que l'arrêt d'abolition porté par le Parlement de Paris (1) fut applaudi par tout le monde : « critiques, orateurs, poètes, jurisconsultes se sont accordés à le combler d'éloges » dit Bouhier, p. 132.

---

(1) Rendu à la Grand'Chambre le 18 février 1677.

Pourquoi donc ce grand magistrat, partout ailleurs d'une sagesse consommée et qui ne connaît point les faux pas a-t-il pris si chaudement la défense d'une pratique si universellement condamnée et qui n'était plus de son temps? Apparemment il n'en avait pas d'autre raison, sinon qu'elle était ancienne; car toutes celles qu'il allègue en les environnant d'un appareil de logique ne tiennent pas un instant devant la lumière moderne et plus pure.

Ce qu'il y a de plus curieux en dehors du *Traité* même *de la dissolution du mariage,* c'est la polémique à laquelle ce livre a donné lieu. Un avocat et professeur à l'Université de Dijon, J.-B. Fromageot, point convaincu par les arguments du Président de la bonté d'une procédure condamnée par la voix à peu près unanime de la morale publique, dit son sentiment dans une *Consultation* piquante et même un peu acerbe. Bouhier ne le trouva pas bon, justement habitué qu'il était à rencontrer des hommages ou tout au moins des égards. Il riposta, il joignit à la *Consultation* de l'avocat des *Remarques* et un *Avertissement* empreints d'une passion dont ces pages ou fragments de pages sont à peu près le seul exemple chez cet homme éminent. La *Consultation* de l'avocat son compatriote, suivant le Président, mérite plutôt le nom de *Libelle :* « On ne sait ce qui y domine le plus de l'ignorance, de la malice ou de l'impolitesse. On y voit en effet un homme acharné à reprendre les choses les moins répréhensibles, uniquement occupé à dire à son adversaire des injures grossières, et à donner un tour odieux à ses sentiments. F° 2°.

» L'anonyme n'a pas même voulu laisser soupçonner qu'il lui restait un peu de pudeur et de bonne foi. Il a mieux aimé disputer sur tout, au hasard de se faire sif-

fler. C'est un sort auquel il est si accoutumé, qu'il ne s'en épouvante point. Lorsque les raisons lui manquent, il dit des injures. La source en est intarissable sous sa plume.

» Pourquoi donc, me dira-t-on, répondre à un tel écrit? Il fallait le laisser tomber dans le mépris où sont tombées toutes les autres brochures du même auteur. On sait assez qu'incapable de faire aucun ouvrage suivi, il ne s'occupe qu'à déchirer tous ceux qui ont quelque réputation. Il ressemble à la rouille qui n'ayant aucune consistance par elle-même, s'attaque au fer pour le détruire. En un mot, il a les trois qualités principales qui, comme dit Charron, reluisent en un pédant, la vanité, l'ineptie et l'humeur de censure. Un tel homme mérite-t-il qu'on entre en lice avec lui? »

S'il joint des notes de réfutation à ce Mémoire qu'il réimprime, ce n'est pas dans le but charitable de détromper l'auteur de ses erreurs : « Qui pourrait se flatter d'ouvrir les yeux à un aveugle volontaire? Ces notes sont pour les personnes non préoccupées qu'il aurait éblouies par ses sophismes. »

Le texte de la *Consultation* et les *Notes* rectificatives sont un dialogue de malices et d'épigrammes, quelquefois fort spirituelles, du côté de l'avocat comme du côté du Président qui paraît y avoir mis de l'amour-propre et même de l'emportement; car il est salé et bien plus agressif qu'il n'est ordinaire de le voir. Mais la plus grande malice du Président consiste à avoir imprimé en lettres saillantes un passage d'Erasme, le plus injurieux qu'il soit possible d'imaginer pour son adversaire. Voici ce passage où le président me semble avoir outrepassé les bornes de la critique permise. Il est emprunté à Erasme (Adag. Chil. 3, Cent. 7, n° 1) :

« *Sunt homunculi quidam, infimæ quidem sortis, sed*

tamen malitiosi, non minus atri quam scarabæi, neque minus putidi, neque minus abjecti, qui tamen, pertinaci quadam ingenii malitia, quum nulli omnino mortalium prodesse possint, magnis etiam sæpenumero viris facescunt negotium. Territant nigrore, obstrepunt stridore, obturbant fætore, circumvolitant, hærent, insidiantur; ut non paulo satius sit cum magnis aliquando viris simultatem suscipere, quam hos lacessere scarabæos, quos pudeat etiam vicisse, quosque nec excutere possis, neque conflictari cum illis queas, nisi discedas contaminatior. »

Le Journal ou *Revue Pour et Contre,* auquel l'abbé Prévost a attaché son nom, se porta arbitre dans les Numéros 252 et 256. Ces feuilles sont de M. Le Fèvre de Saint-Marc, comme Bouhier nous l'apprend par une note manuscrite qu'il a mise à son bel exemplaire. Fromageot, suivant le critique, n'a feint de méconnaître le Président (1) que pour mieux l'accabler d'injures, et on l'accuse d'avoir violé toutes les lois de la politesse, des bienséances et des bonnes mœurs. La *Consultation,* toujours d'après M. Le Fèvre de Saint-Marc, est d'ailleurs écrite d'un style à demi-barbare. Après avoir réfuté en détail le Consultant, l'auteur du *Pour et Contre* finit par s'élever avec force contre l'indécence qu'il y a eu à traiter avec si peu de ménagement « un écrivain non moins res-

---

(1) L'avocat avait toujours affecté de parler comme s'il eût ignoré de qui était le livre, publié sans nom d'auteur, à Luxembourg, in-8°, 1735. Le Président, en ses notes, avait fait de même. Et ainsi les deux adversaires, en feignant de s'adresser à un assaillant inconnu, pouvaient porter des coups plus rudes et se dispenser plus à leur aise de l'observation des bienséances. Mais les spectateurs ne s'y trompaient pas et envoyaient chaque chose à son adresse.

pectable par ses talents et par sa vaste érudition que par les emplois dont il est revêtu. »

Tout cela nous a paru constituer un ensemble curieux, et qui a pu nous arrêter un instant, mais qui ne doit pas nous retenir davantage.

Nous ne nous arrêterons pas non plus à quelques opuscules touchant le Droit Civil ou le Droit Canonique, qu'on peut retrouver de côté et d'autre en des œuvres ou collections contemporaines : il nous suffira de les indiquer par leur titre et à leur rang, parmi les ouvrages du Président.

Nous arrivons au grand ouvrage de l'auteur, le *Commentaire sur la Coutume de Bourgogne*. C'est là qu'il a résumé sa science et son érudition juridiques, et mis toutes les sérieuses qualités de son esprit investigateur autant qu'il est net, et qui jamais, en rien, n'a consenti à rester à mi-voie, qui toujours a voulu les choses complètes et achevées — ennemi décidé et heureux de l'à-peu-près. L'à-peu-près, c'est surtout en médecine comme en jurisprudence qu'il est dangereux. Le grand *Commentaire sur la Coutume de Bourgogne* n'appartient point à ce procédé le plus perfide et le plus malheureux de l'intelligence humaine telle qu'elle est : c'est un des produits les plus beaux de l'esprit d'exactitude et de recherche. Le Président, qui sentait l'heure bientôt venue de dire son *Exegi monumentum*, n'a fait que de se rendre justice à lui-même quand il a écrit en tête de ce grand ouvrage cette noble phrase de Cicéron :

« *Ego quum forensibus operis, laboribus, periculis, non deseruisse mihi videor præsidium in quo locatus sum, debeo profecto, quantumcumque possim, in eo quoque elaborare ut sint opera, studio, labore meo doctiores cives mei.* » *De Finibus*, 1.

Un grand témoignage à se rendre, qu'on n'a jamais failli au poste qui vous a été confié; un noble but à proposer à son ambition, de faire ses concitoyens plus savants du fruit de ses travaux. Bouhier, septuagénaire, pouvait se rendre témoignage : il avait touché ce but.

Bouhier, dans sa Préface, déplore amèrement le discrédit où est tombée la jurisprudence. Autrefois elle était l'honneur de la France où les étrangers venaient l'étudier, et au temps où l'auteur écrit, elle est reléguée dans les écoles, où l'on n'en prend plus qu'une teinture légère et fugitive. Il rappelle au sentiment du devoir les indoctes qu'il a vus investis de charges de judicature dans les Cours du Royaume. Deux ou trois ans d'une étude solide peuvent, suivant lui, mettre un esprit décidé en possession des principes essentiels du droit, et la discussion, l'application variée, quand une fois on est maître des principes, bien loin d'être pénible, devient, dit-il, *infiniment agréable.*

Dans cette guerre qu'il entreprend, il s'attaque surtout à cet ennemi de l'équité, le sens commun, et il fallait bien un certain courage pour le faire avec cette franchise. Le sens commun en jurisprudence n'a absolument aucune valeur. Il fait cette observation parfaitement judicieuse, que les grands jurisconsultes Romains ont soutenu parfois des opinions qui ont été réprouvées : or, dit-il, on ne leur refusera pas le sens commun. Il ajoute cette remarque d'*un magistrat de sa connaissance :* « Il n'y a rien de moins commun que le sens commun. »

« J'ai souvent comparé, dit ingénieusement Bouhier, un homme qui voudrait exercer les fonctions de judicature avec le seul secours du sens commun, à un architecte qui voudrait élever un mur avec le secours de ses yeux seuls. Quelque excellente que fût sa vue, il se flatterait

vainement de mettre ce mur parfaitement d'à plomb s'il n'y employait les instruments qui sont d'usage en pareil cas. On n'hésiterait pas à reconnaître la même chose du juge, si les effets du mauvais jugement se faisaient sentir aussi aisément que ceux d'une mauvaise maçonnerie. »

Bouhier n'est pas un commentateur dont les yeux myopes, collés sur un texte inviolable, jamais ne se lèvent, jamais ne font excursion à droite ou à gauche; c'est un juriste de la grande méthode, un *prudent* à la façon de ces grands jurisconsultes romains dont les décisions philosophiques et profondes remplissent les pages du Digeste. C'est ainsi que le Président a traité avec étendue et sûreté de méthode les questions épineuses et compliquées relatives à la distinction du statut réel et du *statut personnel;* il a débrouillé avec sûreté ce chaos où, avant lui, s'étaient agités en disputant les grands jurisconsultes Du Moulin et d'Argentré. Après avoir épuisé ce sujet important, il a traité en treize grands chapitres la matière des fiefs. Beaucoup de personnes, au temps où le moyen-âge était à la mode, ont entendu parler vaguement des fiefs; beaucoup ont vu passer dans des cortèges les suzerains accompagnés de leurs vassaux et de leurs hommes d'armes et suivis de leurs pages. Mais l'origine et la nature des fiefs, leur définition précise, le droit que le vassal a au fief, le droit que le seigneur féodal a dans le fief de son vassal, la foi et hommage que le vassal doit à son seigneur, le droit de garde, ce droit attribué au gardien des mineurs, de faire son profit de tout ou partie de leur revenu, droit qui a pris son origine dans la possession des fiefs : bien peu de personnes savent ce que sont ces choses si curieuses en elles-mêmes, et qui ont tenu pendant des siècles à la vie même de la France. On sait moins ces choses-là, j'oserais bien l'affirmer, que les

rapports qui unissaient les clients au patron romain. Et cependant le sujet offre au moins un grand intérêt de curiosité; pour ceux qui touchent de plus près à la science du droit, il offre un grand et très-beau sujet d'étude. A ceux qui croient que le passé — où nous avons nos racines en définitive — mérite d'être traité avec quelque respect, et de ne pas demeurer une lettre close, Bouhier s'offre comme un guide savant, exact et précis.

Le Président ne s'est pas contenté de reproduire et de commenter la Coutume de Bourgogne telle qu'elle avait été rédigée en 1459 : il est remonté bien au-delà; il s'est procuré de vieilles rédactions manuscrites de cette Coutume, conservées dans les tribunaux, soit en latin, soit en très-vieux français. Et il a donné pour la première fois ces antiques et très-curieux monuments de la jurisprudence qui a régi la fortune, l'état, la vie même de nos pères sous le développement tout particulier créé par le régime féodal. Ces monuments de droit sont en même temps des monuments philologiques précieux, car ils nous reportent jusqu'à la langue de saint Louis et des *Etablissements* de ce Roi.

Bouhier, dans l'interprétation de la Coutume de sa province, n'a pas suivi l'ordre tracé par les articles, méthode, suivant lui, vicieuse. Il a adopté cette autre méthode qui paraît plus philosophique, et qui est sujette aussi à des inconvénients, consistant à prendre séparément chaque matière, et à la traiter à fond. On remonte alors de principe en principe, et on s'attache à suivre analytiquement les conséquences de chacun. Laquelle de ces deux méthodes vaut le mieux? C'est une question encore aujourd'hui controversée entre les plus grands écrivains du droit : Bouhier peut être consulté à cet égard, sinon comme un arbitre suprême et maître de la

décision, au moins comme une autorité judicieuse et de poids. Ce qu'il faut louer sans restriction dans le Président, c'est l'idée qui l'a inspiré et qu'il a suivie scrupuleusement, que les dispositions d'une loi, la portée qui doit leur être attribuée, le lien secret qui les unit ne peuvent être bien connus qu'autant qu'on en recherche et constate les origines et qu'on en suit les progrès : c'est ce qui rend surtout ces deux gros volumes in-folio infiniment précieux.

Bouhier n'avait rien épargné pour recouvrer les arrêts et en général les monuments de la jurisprudence de la province. Ses efforts, aidés par un grand désir, favorisés par sa position de magistrat qui lui permettait plus qu'à d'autres de fouiller dans les greffes, secourus enfin par la bonne volonté à peu près unanime de ceux qui s'intéressaient à la science, et que de loin ou de près Bouhier avait pour amis, ses efforts avaient été couronnés du succès : il avait été assez heureux pour former une suite fort complète de ces arrêts qu'il faisait transcrire par son scribe pour les conserver dans son cabinet ; et il y a puisé largement pour l'élucidation de son commentaire : cela ne contribue pas peu à augmenter la valeur de ces in-folio.

Dans ces savants volumes au reste, Bouhier s'excuse de n'avoir pas mis plus d'élégance de langage, et il emprunte, pour mieux exprimer son regret, les termes d'un ancien rhéteur romain : *Qui se multum juris scientiæ dederit, plurimum de cultu orationis amittet.*

Il ajoute excellemment :

« D'ailleurs les matières dogmatiques ont une espèce d'éloquence particulière qui consiste dans la clarté des expressions, dans la propriété des termes, et dans l'ordre méthodique des preuves. C'est à cela que je me suis uniquement attaché. »

Ces mots qui sous une forme très-heureuse, renferment une idée très-juste, devraient faire comme la rhétorique de tous ceux qui abordent l'étude des lois avec vue et projet d'en commenter les dispositions.

La mort qui depuis long-temps guettait Bouhier en lui infligeant périodiquement de cruelles tortures, le surprit mettant la dernière main à son grand ouvrage, et à la veille de la publication du deuxième volume. Quoique ce deuxième volume n'ait paru qu'après la mort de Bouhier, ce n'était point, comme le dit justement l'Editeur dans une Préface pleine des regrets de cette mort récente, ce n'était point un ouvrage posthume, le Président l'avait entièrement préparé et n'avait laissé à faire aucun arrangement, à chercher aucune interprétation de sa pensée; aucune modification à son œuvre n'était nécessaire. Il est d'ailleurs payé dans cet *Avertissement,* un légitime tribut d'éloges à la justesse d'esprit, à la droiture, à l'exactitude de l'écrivain qu'on venait de perdre. Et l'ouvrage venait comme une grande et irrécusable preuve du droit que l'illustre mort avait à ces louanges.

V.

Nous avons exposé ce qui nous a semblé les plus nobles titres du président Bouhier. Au reste, tout ce qui est sorti de sa plume ou de son intelligence l'honore devant la postérité et concourt par l'ensemble à le mettre en ce rang honorable que l'on conquiert par un esprit éclairé recueillant pour les verser les trésors de la science. Le président Bouhier a toujours pu avouer ses ouvrages, quoique un assez grand nombre ne portent pas son nom.

Sa haute position de magistrature lui imposait cette réserve, il ne manque jamais de gens prêts à s'emparer de votre nom et à le compromettre dans des mêlées d'où il vous convient bien plutôt de vous tenir à l'écart dans l'intérêt de votre dignité. Cette réserve pourtant est devenue une raison pour qu'aux ouvrages du Président des personnes plus ou moins amies aient ajouté divers ouvrages polémiques qui ont paru sans nóm d'auteur. Le Père Oudin, à l'imitation de Papillon, n'a pas jugé à propos d'en faire mention, Bouhier ne les ayant jamais avoués. Et en effet, si on se lançait dans cette voie, on n'y trouverait pas de terme : la postérité seule, si ces questions avaient un intérêt assez vif, pourrait se mettre à les discuter; mais elles rentrent dans le domaine de l'érudition pure, de la bibliographie minutieuse, et ne doivent pas nous arrêter.

Le Père Oudin nous a transmis, rédigée avec tout le soin qu'il a pu y mettre, la liste des ouvrages imprimés de Bouhier, que nous reproduirons d'après lui, à titre de renseignements : il ne s'était engagé à nous donner que cela, et c'est en effet dans cette limite qu'il s'est renfermé. La connaissance des ouvrages manuscrits que pouvait laisser le Président aurait eu cependant pour nous un intérêt au moins aussi vif. Nous retrouvons dans les bibliothèques publiques ou privées les ouvrages de Bouhier, et pourrions au besoin, quand le Père Oudin ne l'eût pas fait, en recomposer la liste plus ou moins complète. Il n'en est pas ainsi de ses ouvrages manuscrits, dont la trace, déjà lointaine, aurait été marquée et conservée par une indication des titres et un détail au moins sommaire du contenu. Parmi ces ouvrages manuscrits, le jésuite biographe se borne à en mentionner deux qui devaient être le fruit des premiers loisirs d'éditeur

qu'aurait Bouhier. C'est d'abord la *Vie de Claude Saumaise*, primitivement écrite en latin par M. Philibert de la Mare, conseiller, puis Président au Parlement de Dijon, revue et augmentée par La Monnoie, et ensuite par M. Huet. Bouhier s'était chargé de mettre définitivement cet ouvrage en état de paraître, et de sept livres l'avait réduit à cinq. L'œuvre avait d'ailleurs subi une tranformation en rejetant son déguisement latin pour un accoutrement à la française; l'abbé d'Olivet nous a dit à quel point de discrédit en était arrivée la langue chère à Casaubon et à Saumaise. Le livre sous sa nouvelle forme avait meilleure chance d'être accepté. Mais les libraires de Hollande, ces fameux libraires qui exerçaient sur les lettres un despotisme dont les lettres se sont bien vengées depuis, ne voulurent pas que la *Vie* de l'érudit bourguignon parût tant que vivraient quelques-uns de ceux avec qui Saumaise avait eu des démêlés littéraires. En 1745, Bouhier avait relu son manuscrit; il le fit lire par le Père Oudin, et voulut avoir par écrit les réflexions de ce savant jésuite. L'ouvrage avait été mis en état de paraître quand la mort de l'auteur vint ôter toute espérance à ce sujet.

Quant aux remarques sur Horace, diverses parties en furent lues dans les années 1728 et 1729 aux conférences littéraires que chaque semaine le Président tenait chez lui. On en a vu précédemment quelque chose, et il n'est pas douteux, par le peu que nous en avons pu citer, que nous n'ayons perdu dans cet ouvrage un trésor de bonne et judicieuse critique. Nous dirons bientôt ce que la Bibliothèque impériale conserve de ces notes sur le poète de Tibur; mais il ne paraît pas que tout ce qu'avait laissé Bouhier soit parvenu à ce grand dépôt.

OUVRAGES MANUSCRITS DE BOUHIER.

Les manuscrits de Bouhier, fort curieux à étudier, sont dispersés maintenant dans les bibliothèques de Paris, de Montpellier et de Troyes. Je ne parle pas seulement des manuscrits de ses ouvrages à lui, qui ont été en grande partie imprimés; je parle des manuscrits qu'il dressait de sa main ou faisait dresser sous ses yeux pour conserver ou recueillir ce qui, dispersé, avait chance de s'anéantir ou de s'égarer. Le Président avait cette piété pour les autres plus encore que pour lui-même.

De ses pères, au reste, il avait hérité ce goût de collection et de préservation. Quand on parcourt le catalogue des manuscrits qui composaient son cabinet, on rencontre à chaque pas des volumes entiers écrits de la main de son grand-père Jean Bouhier. Les in-folio à remplir de caractères noirs ne l'effrayaient pas, ce Bouhier. Il lui tombait aux mains, dans les greffes des Parlements ou des Cours de justice, des pièces intéressantes : vite il se mettait à l'œuvre, et il n'avait ni cesse ni repos qu'il ne se fût fait un bel et bon recueil de ces antiques procédures, de ces monuments inappréciables de la jurisprudence des Parlements, ou des Commissions royales. Il avait un registre « auquel sont contenus les procès criminels faits et parfaits au Parlement de Paris, aux ducs et pairs et autres grands du royaume ayant suivi M. le duc d'Orléans hors du royaume, ès-années 1631 et 1632. » Jean Bouhier avait apparemment un goût particulier pour ces procès faits aux princes et seigneurs : voulait-il prendre acte de ces crises où apparaissait dans les dernières ardeurs d'une

lutte désormais décidée, la féodalité expirante? — D'un autre côté, et par forme de compensation sans doute, il avait recueilli en trois volumes in-folio des Discours, Mémoires et Plaidoyers touchant l'origine des ducs et pairs de France, avec divers titres, jugements, arrêts et autres actes concernant leurs droits et privilèges et leur érection, depuis 1297 jusqu'en 1638. C'était procéder impartialement et mettre en regard, d'un côté les origines, de l'autre la fin déjà prochaine et annoncée.

Bouhier ressemblait à son grand-père. Il voulait avoir toujours ce qu'il avait vu une fois, d'écrit et de curieux. Si le manuscrit désiré était à vendre, il l'achetait, — au cas pourtant qu'il en valût la peine : le président Bouhier était curieux de manuscrits, il n'en était point fou. Il ne prenait pas au hasard et de toutes mains, il voulait choisir. Nous lisons dans une lettre de M. Simon de Val-Hébert, de l'Académie des Sciences, entre les mains de qui étaient tombés les papiers de Ménage : « Je suis fâché que ces manuscrits de M. Ménage ne vous aient pas paru dignes d'avoir place dans votre cabinet. » (Paris, 11 juin 1732.)

Si le manuscrit qui l'avait attiré n'était pas à vendre, il le copiait intrépidement, ou le faisait copier. Pour le Président, c'eût été un tourment de ne pas conserver trace à toujours de ce qu'il avait eu dans les mains, ou lu. Il lui fallait des extraits au moins de ce qu'il n'avait pas chance de retrouver. Un manuscrit tout entier de sa main (conservé à la Bibliothèque impériale) est intitulé :

« Extrait des choses les plus remarquables que j'ai lues dans le recueil de lettres, oraisons et vers d'Antoine Beccatelli, de Palerme, livre rarissime, imprimé parfaitement bien à Venise, 1553, in-4°, chez Barthélemi Casani, sous ce titre : *Antonii Bonomiæ Beccatelli, cogno-*

mento Panhormitæ, Epistolarum libri V. Ejusdem Orationes II. Carmina præterea quædam quæ ex multis ab eo scriptis adhuc colligi potuere. »

Et l'extrait est fait en conscience ; car le manuscrit, de format in-quarto, a 90 pages très-pleines. Le reste de ce volume est composé d'*Observations sur les notes de M. de La Monnoie sur les Jugements des Savants d'Adrien Baillet.*

Le Président avait la passion de l'exactitude : ce qui n'était pas l'exactitude même le choquait, et il ne passait rien. Un nom mal écrit, une origine mal indiquée, un passage cité à peu près l'affectaient désagréablement : il cherchait, il rectifiait, il n'était content que quand il avait fait de l'érudition en quelque sorte mathématique. Il ne permettait pas même à Montaigne ou à ses éditeurs de se tromper sur le nom de quelque insignifiant théologien du seizième siècle, ou sur le titre de quelque livre oublié.

A côté de ce manuscrit, nous en trouvons un très-beau de la main du secrétaire de Bouhier, et contenant la Dissertation adressée à M. le Bret, premier président au Parlement de Provence, sur quelques marbres antiques, avec la date du 21 décembre 1722. Quatre pages contiennent des *Additions nouvelles.*

La dissertation fut envoyée au garde-des-sceaux qui la renvoya avec la lettre honorable que voici, adressée à M. le Bret (18 février 1733) :

« Je vous renvoie la lettre en forme de dissertation sur quelques inscriptions apportées de Smyrne, que vous a écrite M. le président Bouhier, dont le mérite et le savoir me sont parfaitement connus. Tous les savants vous auront obligation du soin que vous voulez bien prendre de rendre public un ouvrage si rempli de recherches curieuses, et je vous y exhorterais, comme leur protecteur,

si vous n'y étiez pas déterminé. Vous trouverez à la fin de la dissertation une approbation de M. de Boze, qu'il ne convient pas de faire imprimer, à moins que vous ne fassiez prendre par un de vos libraires une permission du sceau, ou un privilège. Je vous envoierai l'un ou l'autre, si vous le souhaitez; mais si vous vous contentez d'une permission tacite, l'usage est que l'approbation ne paraisse pas. »

A ce manuscrit sont jointes des *Observations* sur la Dissertation, par le comte de Calepio, et la réponse que Bouhier fit en mars 1737 à Breitinger, professeur à Zurich, qui lui avait envoyé ces observations. Bouhier y exprime son goût pour la contradiction, qui seule promet la lumière, surtout en ces matières de si difficile investigation.

La contradiction ne manque pas dans un manuscrit contenant deux lettres de Morabin au Président, et deux lettres de Bouhier en réponse, sur la question de savoir à qui doit être attribué le dialogue *De Causis corruptæ eloquentiæ*. Morabin, qui a traduit cet admirable morceau, qui est digne de Tacite, s'il n'en est pas, l'attribue à je ne sais quel sophiste Maternus, et il y met une insistance extrême; Bouhier, lui, le croit de Quintilien avec le Père André Schot et Grævius, *in Diog. Laert., Vita Epicuri,* avec Grævius encore, *ad Hesiodum*. Morabin, avec l'acharnement d'un érudit un peu pédant [1], qui tient à sa thèse, insista de nouveau, et le Président dut briser cette

---

[1] Jacques Morabin, avec des allures de professeur, était secrétaire du lieutenant-général de police. Il a traduit aussi le *De Legibus*, et fait, outre un petit livre intitulé *Nomenclator Ciceronianus*, l'*Histoire de l'exil de Cicéron*.

discussion, comme il le disait, peu utile en elle-même; il renvoyait son adversaire à des occupations plus fructueuses, comme il y veut aller lui-même : il y a dans cette lettre brève et destinée à couper court, comme une nuance d'ironie et d'autorité. On y sent l'impatience de l'érudit qui n'est pas que cela et qui s'ennuie de cette passe où l'on enfile des mots comme des anneaux au jeu de bague.

Viennent ensuite les travaux sur Horace. Voici tout d'abord une dissertation sur l'*Art poétique*, où le Président ne se borne pas à faire de la philologie, ce qui semble être plus proprement son domaine, mais où encore il envisage et explique le dessein du poète latin. Et puis il tente une restitution de ce célèbre *Art poétique* qui lui paraît défiguré par des transpositions nombreuses; et il écrit de sa main un texte entier et à sa guise des 476 vers de ce code trop imposant de la poésie ancienne. Il y a là une ample matière à discussion et à éclaircissement pour les éditeurs d'Horace qui la voudraient consulter et qui sauraient y puiser. Cette partie des travaux de Bouhier est devenue parfaitement accessible par la publication qui en a été faite dans le *Magasin encyclopédique*, octobre 1805.

A la suite viennent des restitutions du texte de divers passages des Odes, et des *Conjectures* sur les *Satires*.

Dans d'autres parties du même manuscrit, Bouhier applique à diverses *Epitres* d'Horace le même procédé de restitution qu'à l'*Art poétique*.

Voici également les *Remarques* sur Cicéron; quant à celles-là, nous les possédons, publiées au complet, tant par l'abbé d'Olivet que par Bouhier lui-même.

En tête du manuscrit qui renferme les travaux du Président sur Hérodote est une dissertation latine écrite de la main de Bouhier, *De Anno Ægyptiaco*. Leur savant et non indigne héritier ajoute à ce que Jean Lalamant, Jo-

seph Scaliger, Denis Pétau, Leo Allatius et d'autres ont d■sur ce sujet peu abordable pour nous et pour le commun des lecteurs.

Puis vient le manuscrit de la traduction des *Tusculanes*, dont nous avons parlé ci-dessus, en remarquant combien Bouhier avait eu de peine à se décider à ce travail qui a demandé bien des tâtonnements et des ratures.

Le plus grand et le plus beau manuscrit parmi ceux de Paris est intitulé : ***Monuments antiques expliqués par Bouhier*** (sans façon de relieur moderne). Il contient au commencement différents travaux recueillis par le Président, et qui sont l'œuvre soit de M. de La Bastie, soit de M. de Valbonnays, soit de M. Novy de Caveirac, sur des monuments antiques, le tout accompagné de très-beaux dessins. Puis vient un ample et intéressant recueil d'inscriptions, au nombre de 1741. Ces inscriptions, il les ramassait avec un soin toujours en éveil, dans tous les livres qu'il lisait, dans les lettres de ses correspondants, qui savaient combien il en était curieux, et si je l'ose dire, *friand*.

Des manuscrits sur Hérodote, des inscriptions bien rangées, c'est fort bon. Il y a pourtant à notre avis quelque chose qui eût mieux valu encore, et que nous avions surtout l'espérance de retrouver à la Bibliothèque impériale. Parmi les manuscrits de Bouhier, nous avons cherché là avec un empressement curieux ce qui pouvait se rapporter à l'*Anthologie grecque* : nous n'avons rien trouvé, rien absolument.

C'était là pourtant, parmi les travaux faits ou préparés par Bouhier, un travail pour lequel nous donnerions volontiers toutes les dissertations sur Hérodote, sur les pierres tombales du Latium ou de la Syrie, sur les antiques quels qu'ils soient. L'*Anthologie*, ce nom a sur

nous je ne sais quel effet magique. Le Président aimait beaucoup cet écrin merveilleux de la poésie antique ciselée par les plus admirables artistes, et il avait dû s'en occuper avec suite et intérêt. Ne trouvant pas trace de ce travail aux manuscrits de la Bibliothèque impériale, et me rappelant avoir entendu parler d'une édition de l'*Anthologie* préparée par le savant Président, suivant le manuscrit de la Bibliothèque Palatine, où il se serait appuyé du travail de Saumaise en le complétant, je me demandais si ce n'était pas là une de ces assertions traditionnelles qui passent dans la conversation et n'ont aucune autorité, pas même celle de la personne qui a laissé tomber ce propos et qui n'a pas seulement associé son nom à ce souvenir, lorsque je tombai sur ce passage d'une lettre de M. de La Bastie au Président (15 septembre 1728) :

« J'ai recommencé depuis hier que je me suis trouvé plus libre, à faire des extraits de *votre Anthologie* manuscrite ; en relisant ce que j'en avais déjà copié, j'ai retrouvé un distique assez joli que j'ai essayé de traduire en latin. »

Et en effet, il traduit non seulement ce distique, mais un certain nombre d'épigrammes.

N'y a-t-il là que l'indication du prêt que Bouhier aurait fait à M. de La Bastie, d'un manuscrit *quelconque* de l'*Anthologie,* ou plutôt n'y faut-il pas voir l'indication réelle d'un travail en train? Je pencherais pour ce dernier parti.

Je remarquerai aussi, parce qu'il faut tout dire, que le commissaire impérial de 1804, Chardon de La Rochette, a lui-même travaillé sur l'*Anthologie ;* la Bibliothèque impériale possède deux volumes in-folio remplis de ces travaux, dont les *Mélanges de Critique et de Philologie* de

cet écrivain docte et non sans délicatesse nous rendent quelque chose. Au reste, je suis bien loin de vouloir faire ici une insinuation malveillante. Les travaux de Chardon de La Rochette sont fort sérieux, ils remontent à une époque fort antérieure à sa mission spoliatrice dans les bibliothèques départementales, et indiquent des recherches, principalement dirigées vers l'Italie, ayant pour but de grossir le trésor des épigrammes et d'améliorer le texte.

Pourquoi donc Chardon de La Rochette, qui a mentionné avec honneur le *Poème de Pétrone* (1), s'est-il tu sur les travaux de Bouhier, relatifs à l'Anthologie? Quand même il n'y aurait pas cru, n'y avait-il pas un seul mot à dire sur cet amateur passionné du bouquet alexandrin?

Qu'on ne nous dise pas que Bouhier ne s'est occupé de l'Anthologie que comme tout le monde, la lisant à ses heures, et l'annotant quand il avait au bout de la plume une ligne curieuse à écrire.

Le Président s'était occupé autrement de l'*Anthologie*. D'abord il avait réuni tout ce qu'on pouvait se procurer pour cette étude, intéressante entre toutes. Il ne s'était

(1) « Bouhier se tient aussi près du texte qu'il lui est possible de le faire; mais la nature, en lui prodiguant ses dons, lui avait refusé celui de la poésie. On sent à chaque vers qu'il *tâche*, et malheur, comme on a dit, à celui qui tâche, surtout en poésie. L'art peut apprendre, jusqu'à un certain point, à versifier correctement, à faire des vers bien *léchés;* mais l'art ne donne point l'âme, il ne communique pas ce feu sacré sans lequel la poésie est glacée, ou n'a qu'une chaleur factice. Quant aux notes du président Bouhier, qui rendent précieux un volume aujourd'hui peu commun, on y reconnaît le littérateur consommé, l'homme qui unit le goût à une érudition immense, et c'est ce qu'on trouve dans tous les ouvrages sortis de sa plume. » (*Mélanges*, T. I, p. 412.)

pas contenté de mettre dans sa bibliothèque l'édition in-folio de l'*Anthologie*, Bâle, 1549. Il y avait ajouté un manuscrit de l'*Anthologie*. Voici en effet ce que je lis dans le catalogue des manuscrits de Bouhier, aujourd'hui conservé à Montpellier, dans la Bibliothèque de l'Ecole de Médecine, sous le n° 3 :

Anthologia græcorum epigrammatum hactenus ineditorum, cui etiam accedunt

Stratonis sardiani epigrammata παιδικα, *pariter inedita. Item*

Scholia græca in Besantini, Dosiadæ, et Simmiæ, Rhodiorum, Ova, Aras, etc.

Alciphronis Rhetoris Epistolæ 8.

Aristotelis vita cum ejus operum catalogo, incerto auctore. Omnia græce, Olim a Salmasio (Claudio) ex antiquissimo codice Bibliothecæ Palatinæ descripta, cum ejusdem et Guyeti (Francisci) notis et emendationibus incerta manu inscriptis,

Monetæ Bernardi indice poetarum quorum extant in hac collectione epigrammata, ipsius manu scripto, quibus subjunxi ejusdem Salmasii observationes, de notis quibusdam seu Σημειοις *ab eo repertis in dicto Palatino Codice, ex ipsius schedis a me descriptas.*

Voilà qui est positif : Bouhier avait *en manuscrit* les épigrammes grecques de son temps inédites. Il y avait joint les *epigrammata* παιδικα de Straton, également inédites. Et ces manuscrits étaient de la main de Saumaise, qui avait transcrit le très-précieux et très-ancien manuscrit de la Bibliothèque Palatine. A ce texte, de grand prix par lui-même, étaient jointes les notes de Saumaise et celles de François Guyet, et de plus, les corrections d'une

main inconnue. Le Président, en son scrupule d'exactitude, avait réuni à tout cela l'*Index* dressé par Bernard de la Monnoie des poètes qui avaient des épigrammes dans ce recueil, et en outre les observations de Saumaise sur certains signes que ce savant avait observés dans le manuscrit palatin : Bouhier s'était donné la peine de copier ces observations de sa propre main. Ne verrons-nous pas là l'indice d'un travail plus particulier qu'une simple lecture ou étude d'amateur? Pourquoi M. de La Bastie écrivait-il à Bouhier ces lignes que nous avons citées? Pourquoi d'Orville instruisait-il avec soin Bouhier de la collation qu'il avait faite à Rome du manuscrit de l'*Anthologie?* Pourquoi Bouhier, à chaque ligne de ses livres, écrivait-il ce mot : *Anthol.* (*Anthologia*)? Pourquoi tous ses savants correspondants lui mettaient-ils le feu sous le ventre pour un projet de ce genre? L'abbé Le Clerc lui écrivait, le 10 juillet 1710 : « Je croyais publier l'Anthologie des épigrammes grecques avec la version de Grotius et quelques corrections qu'il a faites dans le texte; mais les libraires qui s'étaient engagés à entreprendre cet ouvrage sont causes que je me suis appliqué à quelque autre chose. Oserais-je vous demander des nouvelles des papiers que M. de Saumaise a laissés là-dessus?.... J'en ai parlé autrefois à MM. de Saumaise; mais ces Messieurs n'étaient pas assez bien instruits des papiers de M. leur père. » [1]

Bouhier, comme on l'a vu par l'article 3 du catalogue de ses manuscrits, avait *su des nouvelles* des papiers

---

[1] Lettre insérée par le Président à la suite du manuscrit de l'ouvrage sur les *Lettres Grecques*, tout entier écrit de la main de Bouhier, et conservé à la Bibliothèque Impériale.

de Saumaise. Et je crois apercevoir qu'il avait réuni ces précieux matériaux dans une intention très-particulière. Mais je laisse cette question aujourd'hui insoluble, et je me borne à demander :

Qu'est devenu le manuscrit inscrit sous le n° 3 du catalogue de Bouhier? Ce manuscrit n'est pas à la Bibliothèque Impériale, il n'est pas à la Bibliothèque de Troyes, il n'est pas à la Bibliothèque de l'Ecole de Médecine de Montpellier, comme en fait foi le catalogue.

Où donc est-il?

Où donc l'a fait passer le commissaire de 1804, fort préoccupé de ces choses, et sous les yeux duquel il n'a pas dû passer inaperçu?

Tel est donc, en fait de manuscrits du Président, le contingent de la Bibliothèque Impériale. A Montpellier s'en est allé un manuscrit, recueil de plusieurs pièces fugitives, soit en prose, soit en vers : ce qui nous fait regretter ce volume, ce sont les notes curieuses que Bouhier, si voisin encore du dix-septième siècle, et qui en tenait pour ainsi dire dans sa main comme dans sa vie, comme dans ses souvenirs personnels, la tradition vivante, avait mises dans ce recueil.

A Troyes sont bien des pages dispersées par Bouhier de côté et d'autre, aux marges ou à la fin de ses livres : ainsi il y a un livre de l'avocat Boullenois intitulé : ***Dissertations sur des questions qui naissent de la contrariété des lois et des coutumes*** (in-4°, 1732). Bouhier a joint à son exemplaire des observations manuscrites qui forment un vrai supplément de l'ouvrage. Je distingue surtout un manuscrit, en partie de la main de Bouhier, où il a rassemblé avec curiosité des lettres des plus illustres savants de l'âge précédent et de son temps même. François Juret, chanoine de Langres; Cujas le grand ju-

risconsulte, Nicolas Heinsius, Gronovius, Muret, Casaubon, Jean Douza, Turnèbe, Juste-Lipse, Nicot et Sadolet figurent avec honneur dans ce recueil. Ces lettres sont, au moins quelques-unes dans le nombre, très-intéressantes. Comme je les crois inédites, on me pardonnera peut-être d'en insérer quelques-unes *in extenso* ou par extraits étendus. J'ai pourtant hésité, craignant de briser l'unité de ce travail et d'en interrompre l'intérêt en en ôtant la suite. Je me suis décidé cependant, voyant jour à rejeter ces extraits ici, presque à la fin. Le lecteur voudra bien considérer cette portion de mon livre comme un appendice. Après tout, il ne saurait m'en vouloir beaucoup de mettre sous ses yeux ce qui intéressait le Président au point de l'engager à prendre sur son temps pour copier de sa main ces correspondances qu'il trouvait surtout dans les portefeuilles de M. de La Mare, son collègue au Parlement de Dijon. Voir au vif sous ses yeux ce qui a intéressé un esprit, n'est-ce pas faire une connaissance plus particulière avec cet esprit?

Sans plus d'apologie, je vais donc donner pour quelque temps la parole à quelques-uns de ces savants dont Bouhier recueillait si exactement les correspondances, comme pour se dédommager d'être venu trop tard pour les connaître et les pratiquer eux-mêmes. Par une coïncidence qui ne me déplaît pas, les passages les plus intéressants et dont je veux faire choix se rapportent à un personnage unique, à un des héros de l'érudition de ce temps-là, à Saumaise, le compatriote de Bouhier : ces pages auront ainsi l'avantage de mettre en lumière une figure choisie, un personnage de premier ordre dans l'érudition, et qui a eu l'honneur un jour de se mesurer avec le grand Milton.

Voici des détails curieux puisés dans une lettre de

Claude Sarrau, datée de Rouen, 14 avril 1640, et adressée à M. du Puy l'aîné [1].

« Je reçois ici quelquefois des lettres de M. de Saumaise, par lesquelles je le reconnais merveilleusement outré des infâmes desseins d'Heinsius et de ses associés, qui ne parlent, dit-il, que de l'assommer, lorsqu'il se promène seul, ou avec un laquais, hors la ville, et de le jeter après dans les fossés. Ces pensées sont plus que diaboliques. Je ne crois pas qu'une fois de retour en France, il pense jamais à retourner avec ces cannibales. Mais il ne peut pas partir encore si tost, désirant vider la presse, et achever quelques pièces commencées il y a long-temps. C'est son chemin de passer par cette ville. »

Ce passage nous donne une idée des haines que soulevait autour de lui Saumaise, qui avait une haute et souveraine idée de lui-même et de ses livres et de sa science, qui disait haut ses opinions, et qui ne permettait à personne de douter ni de son mérite, ni de ses idées, toujours prêt à défendre tous ses domaines avec violence et avec colère [2]. Un autre savant de ce temps-là nous en

---

(1) Cette lettre fait partie du Recueil de Marquardus Gudius; mais elle y est en latin.

(2) Tous les savants même amis qui ont parlé de Saumaise l'ont défini à peu près comme je le fais ici: Voici comment Pierre Burman le caractérise dans la préface du recueil de Marquardus Gudius :

Erat Salmasio ingenium sublime ac pene divinum, doctrina immensa, et memoria qua cuncta ab omni ævo scripta complectebatur, ultra humanam sortem tenacissima; sed cum paucos sibi pares duceret, neminem vero superiorem ferret, contumeliose ac acerbe de omnibus ejus ævi sentiret et loqueretur, et similis Pani

apprendra davantage, et avec plus de détails : ce savant est Alexandre Morus, c'est surtout dans ses lettres, ici recueillies précieusement, que nous trouvons à faire récolte. Ces lettres forment un petit ensemble complet, et, prises ainsi, représentent très au vif la figure de Saumaise qui ne se dessine aujourd'hui à bien des intelligences que sous le demi-jour d'un vers de Boileau, et peut-être dans le voisinage de la figure de Milton, le grand poète qu'il se vantait d'avoir fait aveugle. Une lettre curieuse de Morus, professeur lui-même, et qui est bien entré dans l'intérêt qui s'attache à ces positions et discussions de la science assise en chaire, est adressée à M. Philibert de la Mare. Comme celles qui la suivront, elle roule presque entièrement sur Saumaise, à qui M. de la Mare s'intéressait beaucoup, s'étant constitué son historien. Saumaise était fort difficile dans ses relations littéraires, et entrait volontiers en querelle et bataille contre ceux qui avaient avec lui quelque contact. Laissons parler Alexandre Morus :

« Pour le sujet de la querelle qu'il eut avec le sieur Gisbert Voëtius d'Utrecht, j'ai appris de la bouche de M. de Saumaise (car je n'étais pas alors au pays) que Mlle Skurmans y avoit bonne part, cette savante avoit été instruite aux pieds du sieur Voëtius, et ne juroit, comme on dit, que par lui. Mais M. de Saumaise ayant eu occasion d'aller à Utrecht (1) donna bientôt de la jalousie à ce

---

Theocriteo, cui Αἰεὶ δριμεῖα χολὰ ποτὶ ῥινὶ κάθηται *omnium famam laceraret, cum omnibus fere contentiones et lites exercebat.*

(**Marquardi Gudii et Doctorum virorum ad eum Epistolæ. Ultrajecti in-4o, 1697. In præfatione, fo ult. ro.**)

(1) Sa résidence était Leyde.

docteur, contre lequel il m'a dit autrefois qu'il avoit de l'antipathie. Et je ne m'en étonne pas, parce que encore qu'il soit homme de réputation, et de savoir, il ne s'attache qu'à la poussière de l'école et à l'*ergoterie*, qui est la partie des lettres que M. de Saumaise estimoit le moins. Il est d'ailleurs *précisiste*, comme on parle en ce pays-là; c'est-à-dire régulier, jusqu'à condamner la coutume que nous avons de boire des santés, comme un reste de paganisme, qu'il ne veut nullement supporter parmi les chrétiens. Mais, nonobstant le traité qu'il avait publié sur ce sujet, M. de Brédérode donnant un jour à souper au magistrat et aux professeurs d'Utrecht, et ayant ordonné qu'on ne donneroit de son bon vin qu'à ceux qui boiraient la santé de M. le prince d'Orange, on dit que M. Voëtius et ses adhérents, qui étoient de la partie, capitulèrent, et se résolurent enfin de boire, non à la santé, mais aux victoires et glorieux succès du prince d'Orange.

» Il n'était pas non plus de l'avis de M. de Saumaise sur le chapitre de l'usure, ni sur ce que les magistrats ont pris le bien des ecclésiastiques, et en exercent même quelques fonctions, comme les chanoines d'Utrecht, ni sur divers autres points.

» Mais avec cela, la grande vénération que cette savante fille avoit témoignée pour M. de Saumaise jusques aux derniers empressements, n'ayant fait mal aux yeux de ce docteur, que fort peu de temps, durant le séjour de M. de Saumaise à Utrecht, qui ne fut pas long, et le docteur s'étant rendu ensuite maître de cet esprit, comme auparavant, il n'eût point éclaté de querelle entr'eux, sans le différend qui survint dans l'église d'Utrecht, au sujet des cheveux, que certains ministres, qui avoient étudié à Utrecht, vouloient faire couper à tout le monde, prêchant contre ceux qui les portoient longs, et les me-

naçant d'excommunication; les autres, au contraire, s'en moquant, et portant eux-mêmes les cheveux assez longs, et traitant la chose d'indifférente. Le docteur Voëtius, comme chef de nos casuistes, ne perdit pas cette occasion de se signaler; et ce fut sans doute à la sollicitation des ennemis des longs cheveux de Dordrecht, qu'il se mit en campagne par un écrit qu'il dressa sur ce sujet. Les autres, ne trouvant point d'homme à Dordrecht de sa force en cette matière, parce qu'en effet il est homme de très-grande lecture, jetèrent les yeux sur M. de Saumaise, peut-être n'ignorant pas que ce personnage-là lui déplaisoit : et le sieur Colvius, l'un d'eux, mais employé dans l'église de Dordrecht de notre langue, qu'on appelle *Wallone*, ou *gallo-belgique*, se chargea de le voir là-dessus, étant assez bien avec lui; bien que depuis j'ai ouï plaindre M. de Saumaise de son peu de fidélité, avec de grands ressentiments. Et il fit si bien, qu'il l'induisit à écrire la lettre *De Coma*, qui est au jour. Ce qui fit grand bruit, et aigrit entr'autres le docteur d'Utrecht, qui s'y sentoit blessé en divers endroits. Et tant sur ce qui s'en disoit que sur ce qui s'en écrivoit de toutes parts, M. de Saumaise dressa enfin ce petit dialogue si joli, et si spirituel, mais si piquant, entre Cæsarius et Curtius. Ce dernier est le nom du sieur Voëtius.

» Quant aux appointements, il n'eut au commencement que ceux de Scaliger, qui étoient modiques, et qui ne passoient pas 2000 livres de ce pas-là. Ceux que nous avions à Amsterdam, feu M. Blondel et moi, ont toujours surpassé les siens. Mais on comptoit le logement pour beaucoup, parce qu'il étoit assez commode, et parce qu'il portoit le nom de la maison du prince, comme il y a presque dans toutes les villes une maison destinée à recevoir le prince quand il y vient. C'étoit la demeure de

Scaliger et de Douza devant lui. Toutefois je n'en suis pas bien assuré au regard de Scaliger, sur lequel M. de Saumaise tâchoit de s'élever de toutes les manières. Il est vrai que depuis, en diverses occasions, il trouva moyen de se faire augmenter ses gages, non par Mrs les Etats, qui ne se mêlent point de cela, mais par les curateurs de l'Académie, qui sont plénipotentiaires à cet égard, ni en faisant imprimer des livres (car quoique nous fissions, nous ne pûmes jamais lui persuader d'en dédier un seul à Mrs les Etats), mais plutôt en les menaçant de les quitter de temps en temps, sur le bruit qu'on faisoit courir, des vocations étrangères qui lui étoient adressées. Et de fait, il se plaignoit toujours, et plus encore Mme sa femme, de l'air, et des coutumes, et des honneurs du pays, et quelquefois avec beaucoup d'indignation.

» Entre les curateurs, le sieur Wevelinkoven, pensionnaire de Leyde, son voisin, et M. de Wimenon, homme de qualité, le premier d'eux, le considéroient fort; et c'est à ces deux qu'il étoit obligé des avantages qu'on lui faisoit de temps en temps. Il a été long-temps à mille écus, mais sur la fin il touchoit même au-delà de cette somme; bien qu'il n'allât jamais à l'Académie, comme faisoit Scaliger aux actions solennelles, parce qu'il prétendoit marcher devant le recteur, ce qui lui a été toujours refusé. Ma pensée est qu'il prit adroitement ce prétexte pour éviter ces assemblées qu'il n'aimoit point, et surtout les académiques, où il eût possible été convié quelquefois à dire son avis, ce qu'il n'eût pas fait avec grand succès. Et il connoissoit si bien son faible, dont peu de gens se sont aperçus, qu'il a toujours évité comme la mort de paroître en public; et il s'en est autrefois confessé à moi, en me flattant de la facilité que j'avois à parler en public en ces deux langues.

» Pour l'exemption des subsides qu'on appelle *l'accise,* tous les gens de lettres et surtout les professeurs y ont quelque part à Leyde. On riroit bien à Leyde, si on entendoit dire qu'il n'y avoit que le prince et M. de Saumaise qui eussent cette exemption. Il est vrai qu'elle étoit notable à son égard, et que M[me] sa femme, plutôt que lui, la faisoit aller bien loin, par de continuelles sollicitations, dont le pensionnaire de Leyde m'a quelquefois fait des plaintes. Et le bruit commun étoit que M[me] de Saumaise achetoit au-delà de sa provision, non seulement pour sa famille, mais encore pour diverses autres, pour profiter de l'accise. En quoi elle avoit quelque raison; parce qu'il se consommoit si peu de denrées chez elle, que ce n'eût pas été un grand avantage dans la règle ordinaire; la plupart de ses gens buvant de l'eau, et surtout les femmes qui la servoient, comme en France. Ce qui est en ce pays-là fort odieux, et passe pour un prodige de lésine. Je pense que tout ce qu'on peut dire sur cet article, c'est qu'il avoit beaucoup plus d'exemption qu'aucun autre, et même que ses prédécesseurs.

» Je ne saurois où trouver les lettres de la vocation de Lipse, qui n'ont rien de commun avec celles de M. de Saumaise. Car il n'a pas été du même ordre, et M. de Saumaise eût été bien fâché qu'on l'y eût mis. Il ne souffroit point qu'on le fît successeur que de Scaliger tout au plus, et de Douza, et de Sainte-Aldegonde. Et pour celles de la vocation de Scaliger, je n'en ai jamais rien appris que ce que je vois imprimé dans ses épîtres. Toutefois, il y a tant de belles choses ici de lui chez M. de Thou, qui ne sont point imprimées, que je ne doute point qu'on n'y trouve tout ce qu'on peut désirer à cet égard. Et s'il est jugé nécessaire, je m'engage d'en faire la recherche, sur l'accès que j'ai fort libre chez M. de Thou.

» Je pense que c'étoit le sieur Boxhorn, professeur, qui avoit dit le premier, par une indirecte opposition à M. de Saumaise, que M. Heinsius étoit le monarque et le phénix de l'érudition. Sur quoi d'autres glosèrent ensuite. Le jeune Stuart, fils du professeur, ayant dédié des thèses à M. de Saumaise, où il lui donnoit largement de cette monarchie, ceux qui les voyoient disoient que s'il en étoit le monarque, il étoit tyran; et M. de Saumaise prit ce prétexte, comme il en prenoit quelquefois, de berner ces gens. Ce n'est pas qu'au fond il fût choqué de ce titre de *tyran des lettres*. Je l'en ai vu rire de bon cœur, et lui ai ouï dire qu'il ne le trouvoit pas mauvais. »

(Ici viennent quelques détails sur le traité de la *milice romaine.*)

Morus continue :

« Il m'a souvent dit qu'il ne craignoit personne durant sa vie; mais qu'après sa mort, on lui courroit sus. Toutefois il s'en consoloit, et chantoit en raillant :

Ἐμοῦ θανοντος γαῖα μιχθητω πυρί.

» Je ne sais si je dois ajouter que M. de Sarrau ayant fait le catalogue de tous les ouvrages que M. de Saumaise avoit promis, trouvoit par son calcul qu'il eût fallu qu'il eût vécu 600 ans pour accomplir toutes ses promesses. Il est certain que cet esprit vaste n'avoit pas plus tôt formé l'idée d'un ouvrage, qu'il le tenoit pour fait, comme ses notes sur le *Nouveau Testament,* dont on n'a jamais vu aucune trace. Et il me souvient qu'étant un jour dans son étude, après qu'il m'eût fait voir toutes les raretés et les merveilles de son chaos, comme je lui demandai : Mais où sont les *Notes?* Il me répondit : *Là dedans,* en mettant le doigt sur le front.

. . . .

» Je suis bien assuré qu'il n'eut aucune récompense du roy d'Angleterre, qui n'étoit pas alors en état de lui en faire. Ce fut le prince d'Orange qui lui envoya quelque service d'argent, que Mme sa femme reçut. Car il n'en vouloit point ouir parler, étant fort éloigné de tout ce qui sent le mercenaire. Mais elle, aussi bien en cette occasion qu'en quelques autres, tiroit tout ce qu'elle pouvoit à son insu. Et la créance commune a été que le magistrat de Middelbourg en Zélande lui fit un beau présent pour l'obliger à porter M. son mari à écrire en l'affaire des Gralles (1), c'est-à-dire *De majestate imperii circa sacra*. Sur quoi il y avoit alors de fort grands troubles. Ce qu'il n'a jamais fait pourtant. Et il est connu qu'elle se vantoit de faire et d'empêcher M. de Saumaise, comme le choix des matières dépendoit d'elle. Et tout ceci, aussi bien que le reste, a fait grand tort à la gloire de son incomparable mari.

» Il est vrai que ce fut à la prière instante du roy d'Angleterre et du prince d'Orange qu'il écrivit l'apologie de ce roy, et sur les mémoires de ses évêques qui l'ont trompé quelquefois, et cela vouloit dire beaucoup.

» Quant au sujet des querelles qu'il eut avec les hommes doctes, c'est un grand discours. Il s'en pouvoit alléguer diverses raisons, dont les unes étoient générales, prises de l'envie qu'on lui portait, et de son humeur; les autres particulières, fondées sur les occasions qui en naissoient tous les jours en un siècle et en un pays qui n'aimoit rien tant.

» Quand il arriva, tout étoit à M. Heinsius, qui ayant

---

(1) *Gralles*, satyre faite contre Grotius. V. la vie de M. de Saumaise par M. de La Mare. Lib. V, cap. II. (Note de Bouhier.)

été secrétaire au synode de Dordrecht, et ayant écrit ou dessein d'écrire sur le N. Testament, avoit attiré à sa cordelle les théologiens qui font la grande faction. Au reste des lettres, on ne croyoit pas qu'il eût son pareil. Il étoit destiné par toutes les voix successeur de Scaliger. Notre M. de Saumaise vient lui enlever sa proie, et le bat d'ailleurs à plate couture dans la langue grecque, qui étoit son fort. Un étranger, sans amis et sans complaisance, ni pour la cour, ni pour qui que ce soit, avec une femme qui gâtoit par sa langue beaucoup plus qu'il ne faisoit par sa plume, ne se soutenant que par son seul mérite, ne pouvoit que faire ombrage à tout ce qu'il y avoit d'éminent au pays dans toutes les professions. Mais il faut avouer que son humeur contribuoit beaucoup aux affaires qu'il avoit sur les bras. César et Pompée étoient assemblés en lui. Il ne pouvoit souffrir, ***nec priorem, nec parem***, en quelque partie de la littérature que ce fût. Il se plaisoit à donner à dos et à se faire redouter, et il eût pris volontiers pour devise : ***Parcere subjectis et debellare superbos***. Il s'était mis en tête de se servir de sa plume, comme les braves font de l'épée; et c'est une chose remarquable, qu'à la réserve des premiers ouvrages qu'il a donnés au public, il n'a entrepris le reste qu'à l'occasion de quelque adversaire. Nous n'aurions ni ***de Coma***, ni ***de Usuris***, ni ***de Mutuo***, ni ***de Transsubstantiatione***, ni rien de tout ce qu'il a fait aux Pays-Bas, s'il n'eût eu des querelles avec les hommes doctes. Ἀγαθὴ δ'ἔρις ἥδε βροτοῖσι. Les raisons particulières qu'il a eues d'en user ainsi sont venues pour la plupart des rapports que lui a faits Mme sa femme, ou fait faire. Car, comme il ne sortoit quasi point, elle avoit deux ou trois personnes apostées, qu'elle entretenoit et préparoit à dire ce qu'elle vouloit, devant que les admettre à voir M. de Saumaise. Et si quelqu'un

ne vouloit pas confirmer le fait qu'elle avoit entrepris de persuader, elle stipuloit de lui qu'au moins il n'en parlât point.

» Je ne sais par quelle fatalité ses plus grands amis lui devinrent ennemis jurés, comme M. Hérault et M. Cloppenbourg. Car celui-là lui avoit été fort familier en France, et celui-ci, comme il le reconnait lui-même, lui avoit fait un accueil extraordinaire dans sa maison, et, ce qu'il ne dit pas, lui avoit prêté quelque somme d'argent. Comme il croyoit faire beaucoup d'honneur à tous ceux à qui il accordoit son amitié, dès qu'on venait à lui déplaire tant soit peu, ou à choquer son avis, il entroit en fougue, et n'en revenoit pas aisément.

» Contre M. Spanheim, il n'eût jamais eu querelle, sans que ce fut M. Heinsius qui le tira de Genève, comme pour l'opposer à M. de Saumaise; et ces chefs de parti suscitoient contre lui tout ce qu'ils avoient de créatures et d'adhérents. M. Spanheim et M. Rivet se joignirent ensuite par les intrigues de la Cour, et M. de Saumaise regardoit toutes leurs menées de haut en bas, avec cette devise qu'on a mise à son portrait, et qui lui plaisoit en effet : *Regum æquabat opes animo.*

» Il le portoit aussi haut qu'un ambassadeur, et ne vouloit aucun des titres qu'on lui donnoit incessamment, comme celui de professeur honoraire, qui l'a tant choqué. Jusque là que M. Brasset, résident à La Haye pour le roi, et son bon ami, le lui ayant donné dans l'inscription d'une lettre qu'il lui écrivoit, il la lui renvoya cachetée, et lui fit dire qu'il étoit conseiller du roi en ses conseils aussi bien que lui, et qu'il n'étoit point professeur. Tous les cartésiens furent contre lui, à cause de M. Des Cartes, qu'il ne pouvoit souffrir, depuis qu'il avoit oui dire qu'il traitoit tous les gens renommés dans

les belles-lettres de grammairiens. En France, il y avoit trois hommes qu'il disoit être trois mignons de M. Sarrau, avec lequel il avoit rompu sur la fin, quoiqu'il lui eût de fort grandes obligations. Et je tiens que Mme sa femme en fut encore la cause, irritée du mariage de la nièce de M. Sarrau avec M. son frère, qu'elle ne vouloit point. Quoiqu'il en soit, M. de Saumaise m'écrivit sur la mort de M. Sarrau : ***Nihil perdidimus.*** Ces trois hommes étoient M. Anyrault, M. Blondel et M. Bochard.

Il s'opposa toujours à la doctrine de M. Amyrault, touchant la ***Grâce universelle,*** bien qu'il semblât y devoir donner, et parce que M. Spanheim la contrarioit, et parce que M. Sarrau n'avoit rien oublié pour la lui persuader. Ce qui lui déplut si fort, je veux dire d'avoir si mal employé tant de persuasions, qu'il écrivit à M. Blondel, dans une lettre que j'ai vue, parlant de M. de Saumaise : ***Cette bête farouche.***

Et pour M. Blondel, il se déclara ouvertement contre le livre qu'il fit pour démontrer la fable de la ***Papesse Jeanne,*** que M. de Saumaise croyoit constamment une vérité. Mais j'avoue n'avoir jamais pu tirer de lui la raison qu'il en avoit, quoique je l'aye persécuté sur ce sujet plus d'une fois.

Et pour M. Bochard, il ne pouvoit souffrir qu'on estimât tant son ***Phaleg,*** où il soutenoit qu'il n'y avoit pas une seule bonne conjecture, et disoit qu'il n'y avoit rien de plus facile que de démonter tout cet ouvrage. Il ajoutoit en riant qu'il vouloit faire un jour ***Quadriga errorum,*** la première de M. Bochard, qui faisoit descendre toutes nos langues de Phénicie ; la seconde, de la langue hellénistique d'Heinsius ; la troisième de Boxhorn, qui les faisoit venir toutes des Saxons, et la quatrième de je ne

sais quel Allemand, auteur de l'*Hermathenæ*, qui les fait venir de l'Hébreu.

» Son voyage en Suède le fit aussi rompre avec le jeune M. Vossius qui, en effet, désirant de posséder seul la Reine, faisant semblant de servir M. de Saumaise, le desservoit et ne craignoit rien tant que son arrivée, et avec raison. Car il se vit bientôt dégradé du rang qu'il tenoit, et il s'en est vengé dans son *Pomponius Mela*. C'est lui qui fit appeler en Suède M. Bochard (à quoi il n'eût jamais pensé pour diverses raisons), pour faire dépit à M. de Saumaise, ne se souvenant pas de l'amitié sincère qui avoit été entre M. de Saumaise et son propre père, par un rare exemple.

» En voilà beaucoup pour une fois. Je continuerai, si j'apprends que M. de La Mare (que je m'estimerois très-heureux de servir en cette occasion, et en toutes les autres qui s'en présenteront) n'ait pas trouvé désagréable ou inutile cette prolixité, de laquelle je me fusse dispensé, si j'eusse eu quelque autre moyen d'expier la faute du retardement, et de lui témoigner combien volontiers je m'emploie en ce qui regarde son service. Il n'a qu'à m'ordonner ce qu'il jugera à propos. Je l'assure de tous mes respects, comme son très-humble » etc. Morus.

A Paris, ce 13 février 1665.

Le 12 mai 1665, Morus reprenait la plume, preuve que sa première lettre avait été goûtée, et ajoutait de nouveaux détails sur Saumaise.

« Sur ce que vous me demandiez de la *Milice Romaine,* je viens d'apprendre que le jeune M. de Saumaise en a un traité en françois, qu'il a remis entre les mains de M. Ménage. Je ne sais pourquoi il ne vous l'a pas plus tôt envoyé. Ce ne doit être qu'un projet, que j'ai ouï dire

à M. de Saumaise qu'il avoit dressé en faveur de M. le Prince d'Orange, Frédéric Henry, auquel il avoit promis de le dédier.

» Ce jeune homme dont je viens de parler fit vendre les livres de M. son père, qui étoient en dépôt chez un de mes amis, en mon absence, et à mon insu, sans aucun discernement. De quoi il se doit savoir beaucoup gré à lui-même. Car je lui en eusse fait avoir dix fois autant qu'il en a tiré, pour le moins. Car il les vendit au premier libraire à fort vil prix. Il a retiré aussi mes lettres de chez M. Briot, à qui il les avoit prêtées, et où j'avois dessein de les faire copier, pour vous les envoyer. Mais comme je crois qu'il n'a retiré les originaux que pour vous les envoyer, je n'en suis pas en peine, quoiqu'il y eût des choses qui eussent rappelé ma mémoire, si je les eusse pu considérer, et dont je vous eusse donné la clef. Car vous y trouverez beaucoup d'énigmes.

» L'humeur de M. de Saumaise alloit toute à la gloire. *Regum æquabat opes animo*, étoit la seule devise qui lui plaisoit. C'étoit sa passion prédominante. Αὶεν ἀριστευειν etc. De là vient qu'il croyoit que c'étoit une chose au-dessous de lui, d'écrire la vie même d'un prince, soit qu'il craignît qu'il faudroit tomber dans le *deforme obsequium*, dont il étoit naturellement ennemi, soit qu'il crût que la chose même étoit au-dessous de lui. Mais je suis bien assuré que si ses manes avoient quelque connoissance de l'honneur que vous lui faites, il en seroit ravi. Car jamais homme ne fut plus sensible, ni aux moindres louanges, ni aux moindres injures; avec cette différence qu'il ne faisoit pas semblant de prendre garde aux louanges, ni d'en être fort touché. Mais en effet, il en étoit fort reconnoissant, et qui savoit que c'étoit là son foible pouvoit aisément gagner son esprit en le louant, et déprimant ses

émulateurs. Pour les injures, il les sentoit si vivement, que si quelqu'un lui avoit donné, même sans y penser mal, quelque froide louange et quelque titre inférieur à son mérite, comme *doctissimus*, et surtout *clarissimus* qu'il ne pouvoit souffrir qu'on lui donnât, il s'emportoit et faisoit éclater son ressentiment sur l'heure, avec autant d'aigreur que si on lui eût dit une injure directe et formelle.

» Il ne pouvoit pas plus souffrir la contradiction en matière de lettres. Car aux autres sujets, il étoit fort aise qu'on éclaircît la vérité, même en le choquant. Mais s'il avoit corrigé un passage, il falloit bien se garder de douter de la vérité de sa correction, quelque raison qu'on en pût avoir. Et personne n'a mieux réussi à le louer que M. de Balzac, lorsqu'il a dit de lui l'*infaillible M. de Saumaise.* Après cela le papier d'Auvergne, dont il lui faisoit présent, parce qu'il disoit qu'il n'y avoit personne qui le sût mieux employer, bien que ce fût un papier ordinaire à écrire des lettres, passoit chez M. de Saumaise pour un riche présent.

» Du même principe de gloire venoit qu'il proportionnoit fort ses louanges au mérite des gens. Fussent-ils des rois, il ne leur donnoit que ce qu'il croyoit qu'on ne pouvoit pas trouver mauvais qu'on leur donnât : si ce n'est qu'en leur en donnant d'extraordinaires, il crût faire dépit à ses ennemis.

» Pour ne parler point de moi, le sieur Elichman qui lui avoit appris l'Arabe, étoit un très-honnête homme. Mais il n'y a point de prince d'Orange sur le tombeau duquel M. de Saumaise eût voulu verser tant de larmes. Vous les aurez vues en la Préface de la *Table de Cébès*. Je suis assuré qu'il n'eût point loué, comme il a fait Mlle Anne Schurman, hors d'une conjoncture où

MM. Rivet, Spanheim et Voëtius s'en faisoient de feste. Car au fond il n'estimoit pas son génie, bien qu'il reconnût son savoir extraordinaire à son sexe, et qu'il estimât son adresse aux ouvrages qu'elle faisoit de ses doigts.

» Il n'aimoit point à faire des vers pour être mis à l'entrée des livres, ni au bas des portraits de taille douce, et s'il en eût donné à tous ceux qui lui en demandoient, il eût été *herba parietaria*. Il en a refusé à des personnes de haute qualité, bien qu'il fît fort bien les vers grecs, et fort facilement et comme en se jouant, les latins. On a trouvé en ce pays-là, que ceux qu'il m'envoya étoient des meilleurs qu'il eût faits; et je ne sais s'il en fît jamais pour être mis au portrait d'aucun autre. Vous en jugerez, et s'il ne m'aimait pas bien, puisqu'il me louoit ainsi dans une lettre qu'il m'écrivit partant pour la Suisse, et que je conserve :

Non est Morus, et est. Non est, quia reddere talem
Ut Natura dedit, nulla manus potuit.
Illius ecce viri tibi muta occurrit imago,
Cui nemo eloquio se probat esse parem ;
Doctrinam pictura tacet, quum doctior illo
Ejusdem ætatis nemo vel esse queat.
Cui mentem dare, cui linguam, cui lumina pictor
Divini ingenii se potuisse negat,
Hunc etiam Morum esse nega. Quem conspicis ergo
Vultu Morus adest; cætera Morus abest.

Mais il faut tout dire. Il n'en eut la pensée, à mon avis, qu'après qu'il eut vu ceux que j'avois faits à l'instance du graveur, pour être mis au bas de son effigie, et qu'il ne se pouvoit lasser de louer beaucoup au-delà de ce qu'ils valent; et je m'assure que vous serez de mon avis bien plutôt que du sien :

Mille licet cingant victricia tempora lauri,
Nomen et hoc celebret solis utrumque latus,

Non intelligitur nostro Salmasius ævo;
Illi posteritas præmia digna ferat.
Fallor? An Heroem nostrum hæc intelligit ætas,
Jam que tulit Genio præmia digna suo.
Æstimat hoc Christina caput. Nihil addo. Quid ultra
Quæreret ad laudes illa, vel ille suas?

» Il n'a jamais loué tant de mes vers, qu'il a loué ceux-là, bien qu'il en ait vu de moins mauvais de ma façon. Mais j'y ajoutois toujours le distique contre M. Spanheim, dont je pense vous avoir parlé dans mes précédentes.

» De ce même principe venoit le peu d'inclination qu'il avoit à dédier ses livres à qui que ce fût. Il croyait que c'étoit s'abaisser. S'il l'a fait quelquefois, c'est pour des raisons particulières, ou à la sollicitation de Mme de Saumaise. Et il l'a fait, si vous le remarquez, en sorte qu'il y paraît une espèce de contrainte, et qu'il ne loue guère ceux à qui il écrit, et traite avec eux ou en compagnon, ou en supérieur. J'excepte la République de Venise, sur laquelle il y aura un discours à faire une autre fois.

» De là venoit aussi qu'en ses lettres il nommoit toutes sortes de personnes, sans aucune préface d'honneur; même en françois, *Rivet, Sarrau,* etc. J'ai appris que Scaliger en faisoit de même, et M. de Saumaise ne manquoit jamais de suivre tout ce que Scaliger avoit fait par grandeur.

J'ai quelque chose à vous dire sur sa mort, que je remets à un autre ordinaire. » Je suis, etc. A Paris, ce 12 mai 1665.

Cet ordinaire vint le 15 octobre 1666. Morus continue ainsi sa correspondance avec M. de La Mare :

« Je ne doute pas que notre ami dans sa retraite n'ait

pris le soin de vous faire savoir qu'il n'y a rien qui ait retardé ce devoir, que la maladie presque fatale, que je viens d'essuyer, et dont je ne suis pas encore bien remis; c'est-à-dire *vis major, cui resisti non potest.* Vous êtes trop équitable juge pour n'accepter pas cette excuse. Je n'ai point reçu de vous aucune lettre, à quoi je n'aie fait réponse, et je vous supplie d'en être bien persuadé.

M. de Saumaise mourut à Spa et fut porté à Maestricht; non qu'il ordonnât quelque chose sur ce sujet, mais parce que Madame sa femme avoit quelque habitude avec Mme la Rhingravine, gouvernante de Maestricht; de qui par conséquent elle se promettoit beaucoup, pour les honneurs funèbres, et n'y fut pas trompée. Outre qu'elle avoit aversion, aussi bien que lui, comme je lui ai souvent ouï dire, à être enterré à Leyde, parmi ces professeurs, dont la plupart l'avoient choqué.

» Il approuvoit fort la simplicité de l'inscription du tombeau de Scaliger : *Josephus Scaliger, Jul. Cæs. F. hic resurrectionem expectat;* qui est dans le Temple de l'Eglise Françoise, ou Wallonne de Leyde.

» Il témoignoit encore grand mépris pour les oraisons funèbres, depuis qu'elles avoient fait un héros de M. Spanheim, et donné de la naissance à M. Rivet, qui n'en avoit point, et raconté diverses choses faussement au sujet de l'un et de l'autre. Il disoit en riant qu'on ne feroit point réimprimer les Chiliades d'Erasme, dont il estimoit fort l'auteur, qu'il n'y fît ajouter cet adage : *Oratione funebri mendacior.* Comme en d'autres occasions il disoit qu'il vouloit mettre en usage celui-ci : *Non magis curat hoc quam concionator clepsydram;* parce que les prêcheurs Wallons de Leyde avoient toujours un grand horloge de sable pour mesurer l'heure. Mais ils n'y avoient nul égard, et prêchoient aussi long-temps qu'ils

pouvoient; avec des redites, qu'il trouvoit importunes. Enfin *deficiebant, non desinebant.*

» Mais pour revenir à sa mort, ce fut David Stewart qui l'assista *in extremis,* s'étant rencontré là. En quoi il fut bien malheureux. Car je sais que c'est le dernier qu'il eût choisi pour cet office. *Sed fors hunc objecit.* Ce n'est pas qu'il ne fût assez familier chez lui, et que Mme sa femme ne s'en servît à divers usages, et surtout aux choses qu'elle vouloit désavouer. Mais elle le méprisoit d'ailleurs, et disoit souvent à ses enfants : *Tu es menteur comme David Stewart.* En effet, il étoit πολυπράγμων, *locutuleius,* et fort évaporé. On le souffroit parce qu'il étoit fils d'un Ecossais fort bon homme et bon professeur en philosophie, constamment attaché à tous les intérêts de M. de Saumaise, et qui lui a dédié je ne sais quoi, où il le loue magnifiquement, surtout de sa constance dans les douleurs de la goutte.

» Mme de Saumaise lui empruntoit souvent de l'argent, car elle en manquoit toujours, et c'est lui qui fournit pour faire le voyage de Suède, ou du moins sa femme dont l'autre disposoit, une somme qu'on a eu peine à retirer depuis. Ce que je vous dis du sieur David Stewart est nécessaire à savoir, parce que vous aurez possible appris d'ailleurs ce que je ne puis vous écrire. Mais il le faut attribuer en grande partie à l'aversion pour la personne. J'attends une réponse de Maestricht, que je vous communiquerai dès que je l'aurai reçue.

» Comme il ne put éviter David Stewart en sa mort, il n'échappa pas non plus à l'oraison funèbre qu'on fit malgré lui à Leyde; et vous l'aurez sans doute. Si vous ne l'avez pas, je pourrois vous l'envoyer.

» Mme de Saumaise fit tant l'empressée pour les hon-

neurs funèbres, que le corps commençoit déjà à sentir fort mal, et il y avoit même tout plein de vers.

» Je pense que si vous prenez la peine de relire les grandes lettres que je vous ai ci-devant écrites, quoique tumultuairement et sans ordre, vous y trouverez une partie des choses que vous demandez, touchant l'origine des démêlés avec Heinsius, Des Cartes, etc., à la réserve de M. Hérault, dont je vous écrirai exactement. Cela m'oblige de vous supplier de spécifier les questions auxquelles vous trouverez que je n'ay point répondu, et je n'y manquerai point. Autrement, je crains de perdre temps à écrire les mêmes choses, *et actum agere*. Je tâcherai de vous fournir la Préface qui fut mise à une harangue ***De Pace***. Si je ne craignois de grossir le paquet, je vous envoierois encore la copie d'une lettre apologétique que je fis de je ne sais quoi, que Mme de Saumaise publia, que j'avois écrit à la Reine de Suède, ou pour elle, dont mes ennemis se prévalurent fort dans un de nos Synodes nationaux, qui estima fort ma réponse.

» Mais vous n'en demandez pas davantage pour ce coup à un convalescent, qui continuera, dès qu'il aura appris que vous avez bien reçu celle-ci, et que l'adresse est bonne et sûre, de quoi il y a quelque lieu de douter. Je vous prie de ne me rien adresser directement, mais sous couvert, et de me croire » etc.

A Paris, ce 15 octobre 1666.

Lettre du même au même.

Le commencement de cette lettre, écrite près de six mois après la précédente, est consacré au récit de que-

relles théologiques où étaient intéressés Du Moulin, André Rivet, Amyrault et Spanheim. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette partie de la lettre, c'est la prudence de Saumaise qui, sur certaines questions, se conservait dans la réputation d'une sévère orthodoxie, « afin de pouvoir prendre impunément la liberté de draper sur les théologiens en d'autres incidents. Il considéroit que Grotius *male audiebat* pour l'Arminianisme, et il prétendoit dès-lors de le dégrader, parce que les Arminiens lui donnoient du *premier savant*, et il vouloit se mettre bien dans la Maison d'Orange, du tout opposée aux Arminiens. »

Toujours la petite vanité littéraire, toujours la courbette devant les puissances de la terre.

« J'ai cherché inutilement l'oraison funèbre de M. Heydanus, sur la mort de M. Spanheim. Je la ferai venir de Hollande. Je n'ai que celle qu'on fit sur M. de Saumaise ; bien qu'il eût fort désiré pendant sa vie qu'on n'en fît point, et qu'il s'en moquât fort.

» Les *Gralles* étoient une satire où on traitoit en burlesque la matière *de jure majestatis in sacris*, contre Apollonius, qui en a écrit sur ce titre emprunté de Grotius. L'auteur des *Gralles* étoit M. Lansberg, médecin, depuis bourguemestre de Middelbourg. Je ne crois pas que M. de Saumaise eût au commencement plus de 2000 livres d'appointements par an.

» Le jeune M. de Wilhem étant ici ces jours passés, je l'ai fort instamment prié de me communiquer les lettres de M. de Saumaise à feu M. son père, qui donnoient de grandes lumières ; et j'ai tant fait, qu'il en a écrit à Mme sa mère.

» Vous avez fort bien deviné : *Goropii Hermathenæ*

entroit pour 4e dans *Quadriga errorum*. Mais je ne sais si je vous ai écrit que Boxhornius eût entrepris de faire descendre toutes les langues du Saxon. J'ai voulu dire du Scythique. Il y a un posthume de lui sur ce sujet, imprimé avec une Préface de Hornius; et je ne pourrai, ou je vous le recouvrerai.

» Le traité *De fatali vitæ termino* n'a jamais été imprimé sous ce titre. Mais j'ai toujours cru, et je crois encore, que ce n'étoit autre chose, que ce qui a paru depuis sous ce titre *De Climactericis*. M. de Saumaise étant à dîner à la Haye chez M. de La Tuilerie, ambassadeur, qui étoit dans sa climatérique, on voulut obliger M. de Saumaise à en discourir. Il le fit, et fort bien. Ayant été requis d'en écrire, dans fort peu de semaines il envoya un livre entier imprimé. Ce qui semble prodigieux. Mais c'étoit en effet *De Termino Vitæ*, qui étoit déjà tout prêt, qu'il fit passer sous ce titre *De Climactericis*, et il ne faut que le livre, pour s'en apercevoir. De là vient, à mon avis, que vous avez vu une copie de *Termino Vitæ* soulignée, comme un écrit qui a passé par les mains des compositeurs d'imprimerie. Car en effet il est imprimé sous un autre titre. N'en doutez point.

J'écrirai à M. Colomiès, et tirerai de lui ce que vous souhaitez.

On appelle le Pensionnaire *Syndicus*, ou *Advocatus Fisci*, en latin. Il y en a dans toutes les villes. Celui de Leyde est toujours un des curateurs de l'Académie. M. Grotius l'a été de Rotterdam.

» Vous avez sans doute vu dans le Journal des Savants comme on y a maltraité M. de Saumaise. On l'appelle *excellent critique*. Mais c'est un emplâtre qu'on a mis par-dessus, et si vous le levez, vous trouverez au-dessous, *honnêtement pédant*. Ce qui est insupportable.

» Remettons le reste, s'il vous plaît, à une autre fois, » etc. A Paris, ce 27 mars 1667.

Du même au même.

« Je serois bien fâché, Monsieur, que la dernière dépêche que je vous ai adressée fût perdue, comme vous me le faites soupçonner; non seulement pour ce qu'elle étoit ample et diffuse, mais aussi parce qu'il y pouvoit avoir des choses qu'il seroit à souhaiter qui ne fussent pas tombées en d'autres mains.

» Je n'assistai point à la mort de M. de Saumaise, et j'étois à Amsterdam lorsqu'il mourut à Maestricht. Mais comme je l'aimois et honorois, malgré les empressements de sa dame, je fus très-curieux de savoir ce qui s'y passa. Il est constant qu'il eût vécu encore, s'il eût voulu se passer d'être saigné. Mais il avoit une si forte passion pour cela, parce qu'il en avoit reçu quelquefois du soulagement dans les plus violents accès de sa goutte, qu'il n'étoit pas possible de l'en dissuader, quoique les médecins fussent d'un sentiment contraire. J'ai vu Mme sa femme, tout-à-fait déterminée à ne permettre qu'aucun chirurgien entrât chez elle, lui résister ouvertement sur ce sujet, et plus raisonnablement qu'en beaucoup d'autres. Mais au lieu que sur les autres il se laissoit vaincre assez souvent, en celui-ci jamais il ne cessoit qu'il ne l'eût emporté, jusqu'à menacer, et passer même au point de l'exécution, de se saigner lui-même avec un couteau. Si bien que s'étant rendu le maître à cet égard, il rendit ***purpuream animam*** à Maestricht, et fut fort aise de mourir hors de Leyde, dont il n'étoit pas fort content, et m'avoit souvent témoigné de l'aversion d'y être enterré

parmi ces professeurs, et d'y être honoré d'une oraison funèbre. De quoi il se moquoit hautement, et savoit bon gré à Balzac qu'il aimoit et estimoit, d'avoir dit quelque part : *Oratione funebri mendacior.*

» Tant y a, que M. des Cartes, qui étoit son antipathie, fut emporté par un destin tout contraire, pour n'avoir jamais voulu souffrir, qu'on le saignât; bien que tous les médecins assurassent qu'il ne guériroit que par ce seul moyen. Ainsi l'un et l'autre abrégea ses jours, l'un pour être ennemi juré, l'autre pour être ami trop passionné de la saignée. Si celui qui fit dernièrement, du temps de M. Fouquet, un si beau poème à l'honneur de la *Phlébotomie,* eût lu ce particulier, il eût pu s'en prévaloir fort heureusement, et je ne sais si je n'ai point fait quelque épigramme là-dessus, que j'ai oubliée.

» Pour le spirituel, il ne faut point vous céler, qu'il tenoit un peu de l'hérésie du Portique, et qu'il n'admiroit rien tant, que cet *atrocem animum Catonis.* Il étoit ennemi du Pape et des Loyolites, comme il les appeloit, irréconciliable, *id que à teneris.* Car je me suis laissé dire qu'étant écolier, et ayant été maltraité par eux, il les prit en aversion, et que sans cela il ne fût pas allé à Heidelberg, où il étudia plus qu'en aucun lieu depuis durant tout le reste de sa vie, jusqu'à ce qu'il tomba en démence; par les veilles et le travail trop assidu; et n'en guérit que par l'intermission des études, qui fut tout ce que lui ordonnèrent les médecins. Mais au reste, il ne croyoit rien de parfait en ce monde, et étendoit la jurisdiction de sa critique sur toutes sortes de théologiens, ou de *théologastres,* comme il se plaisoit à les nommer, et ne souhaitait point d'en voir à sa mort d'autres, que moi, comme il me disoit autrefois en riant. (Car il aimoit les facéties et les bons mots plus qu'homme du monde. Et il me sou-

vient de lui avoir donné pour devise, et qui lui plaisoit fort, Ἀριστεύειν, καὶ εἰρωνεύειν) parce, ajoutoit-il, que je savois bien son humeur, et que je ne prônerois pas longtemps. Il s'étoit comme déclaré, qu'il craignoit ce qui lui arriva, de tomber entre les mains de quelque *prédicant.* C'est ainsi qu'il les appeloit, comme on les appelle en Flamand, *spermologues,* qui lui romproit la tête *in extremis.* Ce qu'il croyoit être superflu envers lui, *bene præparatum pectus.* Et cependant ce fut le jeune Stuart, qui se trouva seul alors auprès de lui, qu'il avoit peine à souffrir en pleine santé quoiqu'il fût fort attaché à ses intérêts, *propter* φλυαρίαν, καὶ ἀειλογίαν, ou pour mieux dire, διαῤῥοιαν τῆς γλωττῆς. Et ceux qui ne savoient pas l'aversion qu'il avoit à cet égard pour ce consolateur importun, trouvèrent sans doute étrange qu'il s'emportât comme il fit contre lui en ses derniers moments, ayant toujours souhaité, comme Auguste, εὐθανατιαν. Mais vous n'en saurez pas davantage, monsieur, car il y a des circonstances que je ne puis ni ne dois écrire. Et d'ailleurs, je ne me souviens pas de la plupart des choses, si je vous les ai écrites ou non.

» Comme, qu'il avoit ce sentiment, que les frères de notre Seigneur étoient ses frères utérins, et non ses cousins.

» Et que le baptême ne se doit point célébrer que *in nomine Christi,* et non pas *in nomine Patris,* etc.

» Et que *Remissio peccatorum non habuit locum sub veteri Testamento.* Mais vous l'aurez remarqué dans ses écrits; et je ne sais s'il faut publier ces choses, quoiqu'il ne s'en cachât point. Et enfin je ne sais si je ne vous l'ai point déjà écrit. Mais comme je ne suis point satisfait de moi-même dans le service que je voudrois vous rendre en cette occasion, je vous promets deux choses, l'une de

répondre positivement à toutes les questions qu'il vous plaira de me faire, tout ce que je saurai. L'autre, si je ne reçois rien de Hollande, de quoi je ne désespère pas, de mettre à part tout ce que je trouverai parmi mes papiers, qui se rapporte à votre dessein ; si ce n'est que vous ayez tellement avancé votre ouvrage, que ce soit inutile et superflu. De quoi vous me ferez la grâce de m'avertir, s'il vous plaît.

» Que je veux mal à mes occupations, qui m'envient le bonheur de vous servir, comme vous méritez ! Car je ne puis qu'effleurer les choses en courant, *ut canis Nilum*.

» Mais je ne dois pas oublier de vous demander si vous n'avez point vu l'*Abrégé de la Milice Romaine* en françois par M. de Saumaise, écrit de sa propre main, en faveur du prince d'Orange. Car si vous ne l'avez pas vu, il faudroit vous le faire voir, et j'en sais les moyens. On parle de le faire imprimer. Mais je n'en serois pas d'avis, pour des raisons très-considérables. Le meilleur seroit qu'il vous plût d'insérer une idée, et un abrégé de cet Abrégé dans votre ouvrage, qui feroit un fort riche endroit, et un grand honneur à cette mémoire, sans courir aucun risque. On ne sauroit mieux faire, que de vous en prier, etc. »

Paris, 17 septembre 1667.

J'ai transcrit ces lettres où Saumaise se dessine avec sa vraie physionomie et ses entourages un peu hargneux en ces villes d'Universités étrangères : j'ai pensé qu'il ne saurait être déplacé, dans un travail sur Bouhier, de donner une si vive image de la vie littéraire et professorale d'autrefois, prise sur le fait par un contemporain spirituel, fort mauvais écrivain du reste. Comme on l'a pu

voir fort clairement, les formes du charlatanisme changent, le charlatanisme reste. Bouhier, d'ailleurs, en transcrivant de sa main ces curieux détails, se les est en quelque sorte appropriés.

J'ai fait la moisson tout d'un coup, il y aurait encore bien à glaner si l'on voulait feuilleter tous les manuscrits que Bouhier conservait dans son cabinet; car il mettait partout un peu de lui-même, partout des signes de son caractère et de son esprit, et nous aimons surtout à les surprendre là où ils sont le plus inattendus, là où, moins préparés pour l'effet, ils sont le plus significatifs.

C'est une existence bien réglée à coup sûr que celle du président Bouhier, telle que nous l'avons aperçue se déroulant lentement sous nos yeux entre le premier Cours de droit à Orléans et la dernière page du *Commentaire de la Coutume de Bourgogne*. On ne voit pas trop de quel côté le dérèglement des mœurs ou de l'intelligence aurait pu pénétrer dans cette existence que le devoir a façonnée tout entière. Voici pourtant un phénomène singulier : la gravité de ces mœurs d'autrefois, protégées par la science d'une part, et de l'autre par l'honneur de la vie, permettait des libertés de plume qu'aujourd'hui la voix unanime de tous ne manquerait pas de déclarer impossibles. Le président Bouhier pouvait en tout bien et tout honneur copier de sa main sur un manuscrit des *Dames Galantes* de Brantôme, conservé dans son cabinet, des passages qui auraient effarouché nos vieux conteurs et étonné l'Arétin. Les curieux trouveront le passage auquel principalement je veux faire allusion, dans le manuscrit de Brantôme conservé à la Bibliothèque de Troyes, à la page 261 du 3e volume.

Qu'on me permette de citer ici pour la bonne grâce ce

que les révoltes de la pudeur ne rendent pas absolument impossible.

Deux gentilshommes se reprochent mutuellement que chacun d'eux ne prendra pas le Turc — ce dicton signifiait que chacun d'eux avait été en forts bons termes avec une parente de l'autre. « C'estoit (ajoute Brantôme copié par Bouhier qui ne sourcille pas) un petit quolibet qui se disoit jadis que qui n'avoit aucune p..... en sa race pouvoit prendre le Turc. De sorte qu'il est encore à prendre, parce que nul, quel qu'il soit, ne peut estre qui n'y en trouve. »

Brantôme s'amuse après à décrire *con amore* un livre qui pourrait figurer avec honneur au Musée secret de Naples et les effets de la vue de ces figures sur plusieurs dames qui s'en étaient amusées une après-dinée. Voici tout ce qui se peut citer :

« J'ai ouï raconter à plusieurs amants aventuriers et bien fortunés, qu'ils ont vu plusieurs dames demeurer ainsi évanouies et pasmées étant en ces doux altères de plaisir. Mais assez aisément pourtant retournoient à soy-mesmes. Que plusieurs, quand elles sont là, s'écrient : Hélas! je meurs! Las! je meurs! Je crois que cette mort leur est très-douce. Il y en a d'autres qui contournent les yeux en la teste pour telle délectation, comme si elles devoient mourir de la grand'mort, et se laissent aller, comme du tout, immobiles et insensibles. D'autres ai-je ouï dire qui roidissent et tendent si violemment leurs nerfs et leurs artères et membres, qu'elles en engendrent la goute-crampe. Comme d'une que j'ai ouï dire qui y estoit si sujète, qu'elle n'y pouvoit remédier. D'autres font peter leurs os comme si on les rabilloit de quelque rompure. »

Tout cela n'est que roses à côté d'un autre passage qu'aucune langue ne pourrait citer, sous quelque déguisement que ce fût. Le Président continue d'écrire. Après avoir dit le conte *irracontable* qu'une dame fit à une de ses amies, Brantôme ajoute, toujours copié par le Président qui n'y entend pas malice :

« Et ne faut point douter que ces dames, quand elles sont à part parmi leurs amies plus privées, elles ne s'en fassent des contes aussi bons que nous autres, et ne s'entredisent leurs amours et leurs tours les plus secrets. Et puis en rient à pleine bouche, et se rient de leurs galants, quand ils y font quelque faute ou quelque action de risée et moquerie. Et font bien mieux, car elles se dérobent les unes les autres leurs serviteurs, non tant quelquefois par amour, mais pour tirer d'eux toutes leurs secrètes menées et folies, qu'ils ont fait avec elles. Et en font leur profit, soit pour en attiser davantage leurs feux, soit pour vengeance, soit pour s'entrefaire la guerre les unes aux autres, en leurs plus privés devis, quand elles sont ensemble. »

Bouhier écrivait ces choses de sa main, ingénument et sans penser avoir commis un gros péché. L'innocence de ses mœurs et l'intégrité de sa renommée était de force à résister à ces gaillardises arétines et à bien d'autres encore.

Une fantaisie plus innocente est celle que le Président a eue de rédiger une clé d'un ouvrage intitulé la *Peiralite,* par Gaspard Quarré, avocat bourguignon. La dédicace en est datée du 15 juin 1646.

Bouhier avait pris la peine de lire ce roman allégorique, qui ne fait pas moins de deux volumes in-4°, peinture des mœurs et des évènements de la Bourgogne, sous le gou-

vernement de Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur du duché de Bourgogne. Voici ce qu'en dit Bouhier, qui a donné une clé de ce roman :

« Ce roman est une allégorie perpétuelle contenant une satire contre les vices du siècle de l'auteur, et particulièrement contre Henri de Bourbon, qu'on y suppose acharné à persécuter la vérité, sous le nom de *Peiralite*. L'auteur y représente aussi, sous des noms feints, les différents états de la vie, et les différentes espèces de gouvernement. Sur toutes lesquelles choses il dit son sentiment, et raconte à mots couverts plusieurs évènements singuliers arrivés de son temps en Bourgogne.

» Peiralite est la vérité éprouvée par différentes persécutions.

» Les personnages sont le premier président M. Le Gouz de la Berchère, Yuriarque est le prince Henri (ὕβρις et Αρχος), un *tyran*, le duc de Bellegarde, le cardinal de Richelieu, etc. »

Il serait bien impossible de lire aujourd'hui ce gros livre ; il faut croire cependant qu'il renferme quelques passages piquants ou intéressants, au moins pour un bourguignon. Le commencement en serait encore la partie la plus remarquable : on y trouve une peinture assez belle et bien contrastée de l'état de la Bourgogne avant son gouverneur détesté et après lui.

J'ai parlé de Bouhier, j'ai énuméré ses travaux ; mais ce que j'ai voulu avant tout, c'est reproduire, avec ses traits caractéristiques et non altérés, cette physionomie studieuse, grave et sans austérité ni pruderie, qui est la sienne, et je dirais volontiers celle de son siècle, et je prie qu'on veuille se rappeler que le Président, jusqu'en plein dix-huitième siècle, reste toujours un homme du

siècle précédent, dont il n'a vu cependant que les vingt-sept dernières années. Même sa vraie patrie, nous l'avons dit, c'est le seizième siècle; ses contemporains naturels sont les Scaliger, les Dolet et les Pithou : ceux-là ne s'effrayaient pas plus que lui des images hardies et naturelles à la Brantôme ou à la Suétone. Bouhier nous offre une image complète et très-curieuse de la vie érudite telle qu'elle subsistait encore jusqu'au dix-septième siècle prolongé, non pas chez les savants de profession, mais chez l'honnête homme utile à son pays et le servant dans les emplois actifs de la magistrature. Ce n'est plus les Casaubon, les Juste-Lipse, les Saumaise vivant toute leur vie dans un cabinet obscur entre des livres poudreux, et ne faisant sortir de là que des livres destinés à devenir poudreux à leur tour. Le Président est le savant de bonne race, ayant, si l'on peut le dire, les ***humanités*** de la vie aussi bien que celles des lettres. Dans la vie de ces hommes, la science était un mot, mais le devoir était un mot plus grand encore et plus impérieux : s'il fallait entendre ***l'un ou l'autre,*** ce n'est jamais au plus séduisant que l'on prêtait l'oreille. Aussi cela me charme, le commerce avec ces honnêtes gens attentifs au devoir, insensibles aux critiques qui atteindraient la personne, mais délicats à ces critiques qui s'appuieraient sur la défense même du devoir. Bouhier pensait à ceux-ci, il négligeait les autres. A ceux qui lui feraient reproche de s'être appliqué à des études si étrangères à sa profession, le Président, certain de n'avoir jamais pris pour la poésie l'histoire ou la philologie, pour Horace, Hérodote, Casaubon ou Gruter, une heure qui devait appartenir aux plaideurs, répond par les paroles éloquentes de Cicéron. Voici le passage où est encadrée cette citation (***Recherches sur Hérodote,*** préface, p. VIII) :

« Peut-être y aura-t-il des gens d'assez mauvaise humeur pour trouver étrange qu'ayant été revêtu dès ma jeunesse d'emplois publics et importants qui demandaient d'autres études, je me sois amusé à un autre travail qui a dû m'en écarter. Mais je leur répondrai ce que répondit autrefois Cicéron à ceux qui lui faisaient le même reproche sur ses ouvrages philosophiques :

« On aurait raison de me reprendre en cela, si ces » amusements m'avaient fait manquer un seul instant à » mes devoirs. Mais qui peut trouver mauvais que ces » moments, que d'autres emploient au jeu, à la table, » aux spectacles, à mille autres plaisirs et au sommeil » même, je les emploie à acquérir des connaissances qui » me plaisent et qui satisfont ma curiosité? »

J'applaudis à cet accent de fierté dans un homme de plus de soixante-douze ans, qui a consacré sa vie au devoir — au devoir honorable, pas toujours plaisant, pas toujours souriant, qui met l'intelligence en perpétuel contact avec les petites passions et les petits intérêts qui la plupart du temps se débattent dans les tribunaux.

Cet homme, esclave du devoir et martyr de la goutte, a fait dans sa vie ce qui effraierait cinq ou six académiciens bien portants. Il est difficile en effet de se figurer, à moins d'avoir les preuves en main, ce qu'a écrit, ce qu'a lu et compulsé le président Bouhier; et les preuves, c'est toute son immense bibliothèque réunie avec tant de soins et de si grandes dépenses, c'est chacun des volumes qui la composent, c'est le Gruter [1], énorme volume qui fe-

---

[1] *Inscriptiones antiquæ totius Orbis Romani a Jano Grutero collectæ.*

rait bien trente de nos volumes les mieux remplis, et dont chaque page renferme jusqu'à dix et vingt additions de la main du Président. Ce volume est des plus curieux à voir, avec son texte émaillé des inscriptions que Bouhier ajoutait chaque jour avec un soin minutieux et une adresse consommée. Souvent Gruter n'a eu que la moitié d'une inscription copiée sur une ruine : Bouhier qui suit attentivement toutes les découvertes de la science et de l'archéologie, retrouve ailleurs soit le commencement, soit la fin de cette inscription, et il met cette nouvelle partie dans son exemplaire, en distinguant l'addition manuscrite de l'imprimé par une courbe qui suit fidèlement les sinuosités causées par la primitive lacune. C'est son *Thesaurus linguæ Græcæ*, tout chargé de ses corrections, et qui sans doute offrirait d'excellentes additions aux éditeurs de ce grand livre, même après l'édition nouvelle de M. Didot, quoique sans doute bien des *découvertes* qu'on s'est donné la peine de refaire et qui étaient là faites depuis cent ans, aient ôté à une partie de ces additions leur valeur de primitive invention. Mais Bouhier a tant vu et lu de choses et d'auteurs, que bien des rapprochements et remarques philologiques doivent à cette heure encore demeurer parfaitement inédits aux marges de son exemplaire. Bouhier savait les dialectes grecs, et ses notes en suivent avec curiosité les infinies variétés. Ce sont tous les classiques annotés par lui, et où chaque passage môtive le rappel des commentaires qui s'y rapportent, ou des passages analogues fidèlement indiqués.

Pour preuve du soin avec lequel Bouhier lisait les ouvrages les plus effrayants de l'érudition philologique, je donnerai ici la note qu'il a mise en tête de son Sylburge, *Etymologicum Magnum*, 1 vol. in-f°, 1594.

Habuit Isaac. Vossius Etymologici Magni Codicem

M. S. vulgatis ampliorem, teste P. Colomes. opusc., p. 138.

De vero hujus operis Autore vid. Joh. Alberti Fabr. exercitationes de Lexicis, § 12.

De Græcæ linguæ affinitate cum Germanica, vide omnino Acta erudit. Lips. Anno 1686, *p.* 418 *et seq.*

De hujus Etymologici Editione Veneta, ann. 170, *in-fol. apud Ant. Bartoli, vide judicium Auctoris Actor. Eruditor. Lips. Ann.* 1713, *p.* 484, *quem esse Stephan. Berglerum Suspicor, ejusque notas varias, quarum excerpta inserta sunt a me ad calcem, infra p.* 165.

Joann. Christ. Biel Epistolam, de Etymologico quodam Græco inedito, quod hodie in Bibliotheca Wolffenbuttelensi asservatur inter Mss. Gudiana, vid. in Actor. Erudit. Lips. supplement. VI, p. 253, *ubi ex illius cum hoc nostro collatione multæ proferuntur emendationes, quæ omnino videndæ sunt.*

Et en effet, à la page 165, c'est-à-dire sur un feuillet qu'il a fait ajouter, il a copié le passage du journal littéraire de Leipsick.

Et tout le livre, qui n'est pas de lecture facile, est semé de ses notes qui témoignent d'une immense lecture en toutes langues. Il y cite depuis le Scholiaste d'Hésiode jusqu'à Saumaise *de Usuris*, depuis Eustathe sur l'Iliade, jusqu'à Scheffer et Meibomius.

J'ajouterai encore ici à peu près *in extenso* une note qui est en tête de l'Hésychius du Président. Je ne laisse de côté que quelques lignes rendues illisibles par la mauvaise qualité du papier :

Habet Hesychius non solum Laconica quædam, Argiva, Arcadica, Bœotica, Cretensia, Salaminia, Macedonica, Thessalica, Pamphyliaca, Sicula, Syracusana, Taren-

tina, alia que plurima : sed etiam Ægyptiaca, Persica, Lydia, Scythica, Celtica, aliaque aliarum gentium vocabula, quæ nihil omnino cum græca lingua commune habebant, sed ei barbaræ erant. H. Stephanus Præfat. præfixa Indici Thesauri Gr., p. 230. *Et paulo post : Quid quod Hebraicas etiam voces apud eundem lexicographum Hesychium legimus? etc. Adde Salmas. Fun. ling. Hellenist., p.* 12, *quam vide.*

Parmi les ouvrages de la bibliothèque de M. Vossius le fils, il y a deux exemplaires d'Hesychius, que ce savant homme a remplis de notes de tous les côtés, et qui serviront beaucoup à l'édition à laquelle M. Phorbœus travaille. Extrait d'une lettre de M. Grœvius à M. l'abbé Nicaise, insérée au Journ. des Sav. du 20 d'août 1691.

M. Verwey, recteur de l'Ecole latine et prof. en grec à la Haye, fait imprimer Hesychius avec ses notes, et celles de plusieurs habiles gens qui lui ont été communiquées, et entre autres celles de feu Henri de Valois. Histoire des Ouvr. des Savants du mois de mai 1690, p. 420. Sur ce Verwey et sur le *specimen* qu'il donna alors de son édition, voyez Fabric. Bibliot. gr., t. IV, p. 550, 551, 552.

M. Bentley a beaucoup travaillé sur Hesychius, et avec tant de succès qu'il peut purger ce lexicon de toutes les fautes qui y abondent. Hist. des Ouv. des Sav. Août 1691, p. 547.

De Hesychio, ejus que editionibus, vide Joan. Alb. Fabr. exercit. de Lexicis § 8 *et eandem Biblioth. gr. T.* 4, *p.* 512 *et seq. Saller., in Hist. Acad. Inscr., T.* 3, *p.* 305, *ed. in*-12.

Hesychium, vitiosa sæpe locutione deceptum, vocabula quædam, alio quam debuit loco posuisse probat M. V.

de la Croze in vindic. veter. script. contra J. Harduin, p. 138. Vide etiam in θηλύματα.

Joan. Casp. Suicer. ad calcem observationum suarum sacrarum Tiguri editarum anno 1665, *specimen edidit observationum atque emendationum ad Hesychii Lexicon, quod tunc edere parabat. Incipit autem a voce* Λιάζει, *desinens in vocem* Λίγξεν.

Novam Hesychii editionem promiserat D. Heinsius in notis ad Horat. Lib. 1, *epist.* 1, *vers.* 30.

Mutila multa esse in Hesychio, aut defecta, aut a mala manu ait D. Heinsius in notis ad Horat. Lib. 1, *epist.* 1, *v.* 30.

Hesychius eodem imo majore stupore, quam Suidas, tam recta, quam prava in lexicon suum congessit. L. Kuster. diatriba in Jac. Gronov. inserta, p. 63, 64. *Part.* 2, *T.* 24. *Biblioth. select. J. Clerici.*

Hesychius non infrequenter duobus, tribus ve, vel pluribus in locis diversâ facie et forma exhibet, ex quibus plerumque una tantum forma recta est, et vera; reliquæ adulterinæ. Kuster. ibid., p. 81. *Vide ibid., p.* 99.

Solemne est Hesychio verba duo vel plura similis soni inter se confundere, et uni ex illis reliquorum significationem tribuere. Kuster. ibid., p. 85.

Plura vocabula capite suo truncata in Hesychio occurrere exemplis ostendit id. Kuster. Ibid., p. 99, 100.

Hesychius literarum soni vel formæ similitudine deceptus, sæpe peccavit. Vide Rich. Bentley epist. J. subjecta, et Hemsterhus. p. 1184.

Et ainsi de suite. Mais en voilà bien assez pour que le soin que Bouhier apportait à ses lectures ne soit pas douteux. Tout le long du livre on rencontre sur les vocables

enregistrés par Hesychius, des notes savantes du Président.

Son *Hesychius* est un in-4° *ex officina Hackiana, Lugdun. Batav. et Roterod.* 1668.

Quand on a jeté les yeux sur tout cela, l'étonnement où ce descendant des Bouhier nous a jetés dès le commencement, redouble : qu'était-ce donc que Bouhier, président au Parlement de Bourgogne, remplissant tous ses devoirs avec exactitude et scrupule, et trouvant le temps de faire des travaux étendus en bien des genres, de lire tous les classiques, tous les ouvrages immenses qui s'y rapportent, d'annoter tous les livres de sa bibliothèque? — Droit, auteurs grecs et latins, histoire, critique, commentateurs, philologues, journaux en français et en latin, tout lui était bon. Et à cela encore il faut ajouter la correspondance avec tous les savants de l'Europe, et le commerce avec ses amis, et tous les ouvrages qu'il a écrits, et dont les livres imprimés ne représentent peut-être qu'une faible partie.

C'est surtout dans l'étude de ces livres du Président que nous pouvons puiser, non pas sur sa vie, mais sur son esprit et ses goûts, des particularités que nulle part ailleurs, et quelque exacte que pût être l'observation, nous ne trouverions aussi fidèlement reproduites. Les goûts d'un esprit se révèlent surtout dans ses lectures, dans le degré d'importance qu'il attache à chacune d'elles; car alors il est lui-même, nous le surprenons, si nous pouvons avoir à son insu confidence de ces détails, dans le vrai de sa vie intellectuelle. Nous y assistons pour ainsi dire. Ainsi le président Bouhier aime surtout les choses d'érudition; il se délecte aux inscriptions, aux vocabulaires; il revient sur les traces déjà marquées, il ajoute, il est toujours sous les armes. Il aime les poètes

anciens, mais comme matière et prétexte à érudition, il ne les aime pas, si je l'ose dire, comme poètes, mais quoiqu'ils soient poètes. Une chose bien remarquable en effet, c'est que lui, si curieux, il ne l'a pas été à un haut degré de nos poètes du seizième siècle et de nos poètes les plus anciens. Lui, si voisin encore de ce grand seizième siècle, le siècle des poètes et des pléiades, tout retentissant du nom et des faits poétiques de Ronsard, de Du Bellay, de Baïf, de tous ces glorieux champions de l'art en ses jeunes efforts, il pouvait nous léguer de complètes et d'admirables collections : il ne l'a pas fait, au moins avec système et parti pris; s'il a eu dans sa bibliothèque un assez grand nombre de ces poètes contemporains de François Ier, de Henri II et de Charles IX, il ne les lisait pas. Aucunes notes de sa main ne viennent nous dire qu'il a passé par là : par une exception singulière, il les laissait de côté. C'est qu'au dix-septième siècle, au temps de Boileau, et surtout au dix-huitième siècle, au temps de Voltaire déjà venu et grandissant à l'horizon, c'était une opinion courante que les poètes du temps des Marguerite, de Henri II et de Charles IX, ne valaient pas le temps qu'on pouvait dépenser à les étudier : chose singulière! ces poètes, qui combinent les raffinements de l'Antiquité et de la Renaissance, passaient à cette époque pour des barbares ou peu s'en faut : Ronsard, chez ces Myrmidons de la poésie qu'on appelle Longepierre, Du Cerceau, l'abbé Le Blanc, et plus tard, Dorat, Gentil-Bernard, Saint-Lambert, était synonyme d'un mauvais poète. Bouhier avec sa haute raison, nécessairement un peu prévenue, a dû jusqu'à certain point partager cette opinion, et a négligé en conséquence ces poètes qui ont le charme et la grâce, l'art et la force, ce qui manquait enfin aux rimeurs des petits soupers et des boudoirs de 1750,

la poésie. Cette négligence est, à ce qu'il me semble, un indice très-significatif. Nous voyons dans Bouhier un esprit plein de rectitude, de sagacité, propre au droit, à la littérature classique, à l'archéologie, à toutes les branches de l'érudition littéraire, à la théologie même; mais de poésie point. Montaigne marque l'extrême limite que ce sage esprit ne saurait franchir, et s'il accepte le génie libre et primesautier de l'auteur des *Essais*, cela a déjà chez lui toute l'apparence d'une concession. Les travaux sur l'*Anthologie* — nous les supposons réels et non problématiques — ne s'opposent point à cette opinion. Où nous voyons, nous, de petits poèmes d'une grâce merveilleuse, renfermant quelquefois dans quelques vers les plus grandes pensées de l'esprit humain, le Président avait vu une admirable matière d'éditeur, un texte à grossir, à compléter, à constituer pour toujours en un corps respectable; le tour élégant et parfait de ces si jolies pièces a même dû le séduire; je doute qu'il en ait respiré avec charme, et comme un poète le peut faire, le parfum subtil de poésie. Bouhier était si peu poète qu'il nous l'a dit lui-même de la manière la plus certaine; il nous l'a dit par ses vers : le *Poème de Pétrone*, tel qu'il l'a traduit, parlerait aux plus incrédules, aux défenseurs, s'il pouvait en avoir, du talent poétique du président Bouhier.

Si nous faisons cette remarque, c'est par respect uniquement pour la vérité et parce que nous devons avant tout accuser d'un trait net et juste la physionomie que nous essayons de reproduire. Mais Dieu nous garde de la moindre pensée qui s'éloignerait du respect pour cet illustre qui est pour tous les hommes studieux un ami survivant, toujours prêt à nous accueillir dans l'asile de ses livres bien-aimés, qui est pour chacun de ses visiteurs, je l'oserais presque dire, un bienfaiteur. En un mot,

rappelons-nous, si nous le voulons, que Bouhier mettait un bœuf dans ses armoiries; mais rappelons-nous aussi, si nous étions tentés d'en tirer quelque allusion irrévérencieuse, que le bœuf trace le sillon dans lequel se dépose le bon grain qui nourrit. Et en effet, combien de bons germes a déposés Bouhier dans ces sillons profondément remués en tous sens! Tous les jours encore, ces germes, nous les recueillons, et nous savons les féconder, à la condition que nous ayons du talent.

Parvenus au terme, notre désir serait d'être arrivés pour Bouhier, en nous aidant de ses manuscrits, des quelque vingt mille volumes de sa bibliothèque annotés par lui, surtout des correspondances littéraires qu'il a reçues ou envoyées, à une vue suffisamment exacte de l'homme et du savant, et d'avoir pu le replacer dans le milieu où il a vécu.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à prendre congé de lui, après avoir résumé en quelques derniers mots le caractère du personnage et le rôle que l'érudit a joué dans la société dont il a fait partie.

Le président Bouhier n'est pas un grand critique, au sens que nous attachons à ce mot depuis que les Schlegel, les Bopp, les Niebuhr et les Burnouf en ont fait le synonyme d'investigateur d'idées, régulateur philosophique des données de la science historique ou philologique, il est le dernier des critiques de l'ancienne méthode, les critiques des mots, des sens et des vocables, les critiques à la façon de Pithou, de Scaliger, de Casaubon et de Saumaise; il est maître parmi ceux-là : il est le plus parfait des Dacier. Il n'est pas un poète et ne compte qu'à peine parmi les versificateurs. En revanche, il est jurisconsulte de première valeur, et ses travaux, sur divers points, ramènent à des principes plus équitables le législateur égaré du pays où il occupe

un siège de magistrat. Surtout il s'attache aux choses d'érudition; il se délecte aux inscriptions, aux marbres, aux lexiques et vocabulaires; il se tient à la piste des textes anciens qui veulent être rectifiés et élucidés. En tout ce domaine il est maître, il élabore de la lumière, il purifie le jour déjà commencé avant lui; il n'est point initiateur, et va lui-même jusqu'au bout des idées qu'il a découvertes, des carrières où il est entré — idées peu vastes, carrières de peu d'étendue.

Bouhier, pour le résumer en un mot, c'est le sage érudit. Il renouvelle cette forte race d'autrefois, dont le seizième siècle avait légué au dix-septième quelques rares survivants, de ces hommes qui travaillaient quinze heures, dix-huit heures par jour, prenant sur les nuits, prenant sur la santé, prenant sur le bien-être, sur les plaisirs permis, sur la famille même, si ce n'est sur les affections, prenant enfin sur tout ce qui est cher à l'homme, sur tout ce qui donne à la vie un sourire, travaillant jusqu'à tomber, jusqu'à mourir, et mourant dans la persuasion de n'avoir rien fait parce qu'il restait quelque chose à faire après eux.

Il est un de ceux qui ont rendu l'érudition abordable — c'est même par là qu'il survit jusqu'à un certain point et demeure un des nôtres; il a écarté ce que Rabelais appelait les *mystères horrifiques* et mis la science dans un langage clair, sans embarrasser le lecteur parmi les échafaudages qui servent à la construire et dont jamais, après le monument achevé, il ne devrait rester trace. Il se classe après tout parmi ceux qui se sont trop dispersés pour avoir construit ce monument final auquel on rattache son nom : si nous avons pu l'aller chercher, pour le faire revivre, dans le vaste encombrement de notre passé littéraire, c'est plutôt comme type et médaille d'un

temps à jamais emporté par la marche ou le progrès, si l'on veut, de notre civilisation.

Voilà ce qu'a été Bouhier, l'honneur de la magistrature de son temps, l'honneur de l'érudition française pour toujours.

L'Italie a Scaliger, la Hollande a Hemsterhuis, l'Allemagne a Heyne et Wyttenbach, l'Angleterre a Bentley : nous, nous avons Bouhier, et ne nous croyons pas plus mal partagés qu'aucun de ces pays.

APPENDICE.

Il me reste, pour rendre ce travail aussi complet qu'il me sera possible, à donner l'indication de quelques livres à consulter sur Bouhier, de quelques auteurs qui se sont plu à rendre hommage à l'illustre Président, à faire enfin, en suivant la trace d'un guide qui nous précède, la revue bibliographique de ses ouvrages imprimés.

Pour les témoignages, je m'attache de préférence aux auteurs du temps, à ceux qui pouvaient rendre compte *de visu* de la libéralité avec laquelle Bouhier ouvrait sa bibliothèque, et mieux que cela, son esprit, à ceux qui venaient faire appel à l'un ou à l'autre.

Laurent Josse Le Clerc, dans ses Additions au Dictionnaire de Bayle (édition de Trévoux), reconnaît (T. Ier,

p. 829) que l'article *François Accurse* est tout entier de notre Jean Bouhier. Le soigneux éditeur lui devait encore un grand nombre de faits curieux concernant l'histoire des gens de lettres, dont il a fait usage dans ces Additions, et aussi dans sa *Bibliothèque des Auteurs cités par Richelet* (1).

Le Président (que ne savait-il pas?) fournissait à l'avocat Dunod, professeur en droit à l'Université de Besançon, des éclaircissements sur des obscurités géographiques de l'Alexandrin Ptolémée et sur des inscriptions embarrassantes (2).

Les deux savants auteurs du *Voyage littéraire de deux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur* (Dom Martène et Dom Durand), en recherche des monuments de notre histoire, des Cartulaires et des inscriptions, ont trouvé chez Bouhier les trésors de la science et l'affabilité qui en double le prix; leur témoignage est des plus expressifs, et nous en citons volontiers les termes :

« Comme nous n'étions pas tant à Dijon pour voir les églises que pour travailler, notre soin principal fut de voir les bibliothèques de la ville. On peut dire qu'elles sont toutes bonnes. Celles de M. le président Boyer (*sic*), de Savigny, de M. le conseiller de La Mare et des Jésuites sont les meilleures. Celle de M. Boyer est considérable par le nombre des livres tant imprimés que manuscrits qui sont tous bien choisis et parfaitement conditionnés. Parmi les manuscrits, nous trouvâmes plusieurs Cartulaires

---

(1) On trouve dans cette bibliothèque un article consacré à Bouhier.

(2) Voyez *Histoire des Séquanois*, par Dunod, 3 vol. in-4°, 1735. Dijon, de Fay, T. I, p. 105 et 211.

d'églises, cathédrales et d'abbayes qui nous furent d'un grand secours. M. le Président nous permit non seulement de les voir, mais de les emporter et d'en faire tous les extraits que nous voulûmes. On ne peut rien ajouter à toutes les honnêtetés que nous fit ce savant et intègre magistrat [1]. »

Dom Thierry Ruinard, dans la grande Préface de son Grégoire de Tours [2], rend également hommage à Bouhier, qui lui avait prêté un manuscrit où le savant Bénédictin trouva des secours pour la correction de l'historien Frédégaire.

On peut consulter encore la Préface du *Thesaurus Anecdotorum*, Baltus, Préface de la *Vie de Sainte Fébronie*, p. 49 et suiv.; Archimbauld, *Recueil de Pièces fugitives;* Sallengre, dans l'*Eloge* de la Monnoie qu'il a mis au-devant des Poésies du célèbre dijonnais; Des Molets, dans la *Vie du Père Lelong*, qui précède le T. II de la *Bibliotheca sacra* (3) de ce très-patient, très-docte et très-complet bibliographe; la *Bibliothèque italique*, au T. XII, p. 152; l'*Eloge historique* de Jean le Clerc, p. 131; et enfin François Petitot, *Continuation de l'Histoire du Parlement de Bourgogne*, p. 21.

Tous, les jurisconsultes, les historiens littéraires, les bibliographes, les savants, les théologiens, ils sont d'accord, ils n'ont qu'une voix sur la facilité courtoise du Président. Peu soucieux d'imiter ces avares qui entr'ou-

---

(1) Voyage littéraire de deux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, 2 vol. in-4°. Paris, 1717, p. 145.

(2) *Præfatio*, n° 147.

(3) Paris, 1723, 2 vol. in-folio.

vrent discrètement le rideau de leur bibliothèque et la montrent sous le verre protecteur, il l'ouvrait à deux battants : vous pouviez voir à loisir, et si vous étiez un savant, ou seulement un travailleur, un homme de bonne volonté, vous pouviez prendre, vous pouviez emporter; il ne vous était pas défendu de faire des extraits, de vous approprier ce que lui-même un jour il aurait fait figurer avec honneur dans ses travaux.

Nous voyons dans Papillon (T. I, p. 29) que J.-B. Bazin, né à Dijon en 1702, et mort en 1733, voulait donner une édition de toutes les anciennes épigrammes grecques. Bouhier avait probablement passé par là, et les inspirations de sa science si étendue et si curieuse se retrouvent dans ce beau projet qui était aussi une idée favorite du Président.

Ainsi, à chaque pas, dans cette noble histoire littéraire, on remet le pied sur une trace à demi-perdue sous la poussière des livres, mais non effacée encore, et que l'on aime à faire revivre.

BIBLIOGRAPHIE.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

Nous terminons enfin par une indication bibliographique qu'il peut être utile de consulter.

Voici, telle que nous la donne le P. Oudin, qui était aux sources pour l'établir, la liste des ouvrages imprimés du président Bouhier :

1. *De priscis Græcorum ac Latinorum litteris Dissertatio.* A la suite de la *Palæographia Græca* du P. de Montfaucon, imprimée à Paris chez Louis Guérin, 1708, in-folio. C'est La Monnoie qui avait mis en tête au P. Montfaucon d'avoir et de publier ce morceau.

2. Dissertation chronologique au sujet de Pisistrate, tyran d'Athènes. Dans le Journal de Trévoux, 1709, mois d'octobre.

3. Lettre à M. Jean Le Clerc, du 21 mai 1710. Dans la *Bibliothèque Italique*, T. XVIII, p. 63. Et dans les *Dissertations sur Hérodote*, ch. XXII. Cette lettre est relative à la *Dissertation sur les Lettres Grecques*.

4. *Lettres pour et contre, sur la fameuse question, si les solitaires appelés Thérapeutes, dont a parlé Philon le Juif, étoient Chrétiens.* Paris, Jacques Etienne, 1712, in-12. Ces lettres sont au nombre de trois, la 1re et la 3e du président Bouhier (anonymes), la 2e est de Dom Bernard de Montfaucon.

5. Imitation en vers françois de l'Ode XI du 1er Livre d'Horace. Dans le T. II du *Menagiana*, p. 217, édition de Paris, 1715.

6. *Remarques sur quelques passages d'Horace.* Dans le

journal de Trévoux, 1715, juin. Il en est fait mention dans la *Bibliot. lat.* de Fabricius, L. I, ch. XIII. C'est un échantillon des remarques que Bouhier a faites sur toutes les œuvres d'Horace.

7. *La Coutume de Bourgogne,* enrichie des Remarques de Mᵉ Philippe de Villers, Jean de Pringles et Jean Guillaume, anciens avocats au parlement de Dijon, avec le procès-verbal des conférences tenues par les Commissaires députés par le roi Charles IX pour la réformation de cette coutume, les cayers par eux dressés en conséquence, etc. Dijon, Antoine de Fay, 1717, in-4°.

« Ce n'était là, dit le P. Oudin, qu'un essai de son grand ouvrage sur cette Coutume, indiqué ci-après n° 42 et 48. »

8. *Imitation de l'Epitre de Léandre à Héro,* tirée des *Héroïdes* d'Ovide. Imprimée à l'insu de l'auteur au *Merc. de France,* février 1719, et réimprimée dans les *Nouveaux Amusements du cœur et de l'esprit,* 14ᵉ brochure. Paris, 1739, in-12.

9. Lettres sur le Poème intitulé *Pervigilium Veneris*. Dans les *Nouvelles littéraires* recueillies et imprimées par Henri du Sauzet. Amsterdam, vol. de 1720, p. 320.

« Un jeune savant dijonnois, estimé de M. le président Bouhier et de M. de La Monnoie, ayant eu communication de ces lettres, qui n'étoient pas faites pour être rendues publiques, en tira une copie, et l'envoya à l'imprimeur Hollandois. On peut voir dans la *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne,* T. II, p. 49, combien ce jeune savant étoit estimable. »

C'est M. de la Bastie que le P. Oudin veut désigner par cette note où l'aigreur se dissimule assez peu.

10. *Entretiens de Cicéron sur la Nature des Dieux,* traduits en françois par l'abbé d'Olivet, avec les remarques du président Bouhier sur le texte de Cicéron. Paris, Jacques Etienne, 1721, 3 vol. in-12, 2ᵉ édition; Paris, Gandouin, 1732, in-12, 2 vol.

11. Recueil d'Edits, Déclarations et Arrêts concernant la jurisdiction de la Chambre des Comptes, avec quelques observations pour servir au procès pendant au Conseil d'Etat du Roi,

entre le Parlement et la Chambre des Comptes de Dijon. Paris, 1724; in-folio.

12. Mémoire pour les affaires du Parlement de Dijon, contre les officiers de la Chambre des Comptes de la même ville. Paris, 1724, in-folio. Bouhier était alors à Paris, à la poursuite de ce procès, qui ne fut jugé qu'en 1727.

13. Traité de la Succession des Mères, en vertu de l'Edit de Saint-Maur, avec une Dissertation sur les droits de la mère en la succession de ses enfants, au cas de la substitution pupillaire, principalement par rapport à l'usage du Parlement de Dijon. Dijon, A. de Fay, 1726, in-8°.

14. Dissertation sur le regrès en matière bénéficiale. 1726, in-4°, sans nom de lieu, d'auteur, ni d'imprimeur.

15. Arrêt du Parlement de Dijon, du 19 juillet 1726, par lequel ont été jugées deux questions importantes : 1° qu'un fils de famille n'avait pu faire une donation à cause de mort en faveur de son frère, sans le consentement de son père; 2° qu'une pareille donation faite par un fils de famille à son père, et de son consentement, était bonne et valable, quoique ce consentement fût intervenu dans l'acte.... Avec les motifs de l'arrêt. Dijon, A. de Fay, 1726, in-4°. Avec quelques dissertations pour et contre sur cette matière. Dijon, A. de Fay, 1728, in-4°.

Réimprimé avec des augmentations dans le T. Ier des Observations sur la Coutume de Bourgogne, in-folio. A Dijon, chez de Saint.

16. Imitation de l'Elégie I, L. I, des *Tristes* d'Ovide. Dans le T. III de la continuation des *Mémoires de Littérature*. Paris, 1727, p. 363. Un court avertissement de l'éditeur dit que cette pièce est le fruit de la jeunesse d'un des plus grands et des plus savants magistrats du royaume. Partout nous voyons Bouhier salué de ces nobles titres.

17. Discours prononcés dans l'Académie française, le lundi 30 juin 1727, à la réception du président Bouhier. Paris, J.-B. Coignard, 1727, in-4°.

18. Oraisons de Démosthène et de Cicéron, traduites en français par l'abbé d'Olivet, avec des remarques critiques sur le texte des quatre Catilinaires de Cicéron, par le président

Bouhier. Paris, J. Etienne, 1727, in-12; 2e édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur, Paris, Gandouin, 1736, in-12.

19. Remarques critiques sur l'ancienne *Vie de Perse*. Insérées au T. X, p. 1133 des *Amœnitales literariæ* de Scelhorn. Francfort, 1729, in-8°.

20. Lettre de M. Bouhier à M. le B. D. L. B., au sujet de la fameuse médaille de Vaballathus, avec cette légende : *Vaballathus Ucrimpr....* Dijon, 1729, in-4°, et dans la continuation des *Mémoires de Littérature et d'Histoire*, T. IX, p. 427.

21. Corrections et additions à l'article de Barthelemi de Chasseneux, inséré au T. III des *Mémoires* du P. Niceron. Elles se trouvent dans le T. X, p. 123. Mais ce sujet est traité plus exactement et d'une manière plus satisfaisante dans l'*Histoire des Commentateurs de la Coutume du duché de Bourgogne*.

22. Avis de M. le président Bouhier, donné sur l'interprétation de l'art. 25 de la *Coutume du duché de Bourgogne*, au sujet d'un procès pendant au Parlement de Paris. Il a été inséré par M. Louis Boullenois à la page 521 de ses *Dissertations sur les Questions qui naissent de la contrariété des Lois et des Coutumes*. Paris, Mesnier, 1732, in-4°, et depuis réimprimé à la suite de la *Dissertation sur la Représentation en Succession*. Il en sera parlé ci-après (art. 26). M. Boullenois atteste, p. 22 de son ouvrage, que la question dont il s'agissait ayant paru mériter d'être approfondie, il intervint un premier arrêt au Parlement de Paris, qui ordonna que les parties rapporteraient un acte de notoriété de l'usage de celui de Bourgogne sur ce point. On s'adressa en particulier à M. Bouhier, *qui discuta cette question avec cette capacité profonde que tout le monde connait;* en sorte que sa réponse ayant été communiquée à M. Henin, rapporteur, il y eut un arrêt rendu en conformité le 7 avril 1729. » Ainsi Bouhier, venant mettre le poids de son témoignage et de son autorité dans une question de jurisprudence, faisait comme loi au Parlement de Paris.

23. *Tusculanes* de Cicéron sur le mépris de la mort, avec le *Songe de Scipion*, par le même, traduit en français par l'abbé d'Olivet, avec des remarques sur le texte latin, par le président Bouhier. Paris, Gandouin, 1732, in-12.

24. Explication de quelques marbres antiques dont les originaux sont dans le cabinet de M.... Aix, J. David, 1733, in-4°. « M. Le Bret, premier président au Parlement de Provence, et intendant de justice en la même province, avait reçu d'Asie et d'Afrique quelques inscriptions antiques, dont il envoya des copies à M. Bouhier, et lui en demanda son sentiment. C'est ce qui donna lieu à ce dernier de faire cette explication, et de l'envoyer à M. Le Bret, qui l'a fait imprimer. Elle méritait de tomber entre les mains d'un imprimeur plus exact. »

25. Lettre de M. Bouhier à M. le M[is] Scipion Maffei, insérée par ce savant en ses *Gallicæ Antiquitates quædam selectæ*. Paris, Ch. Osmont, 1733, in-4°. Cette lettre roule sur la restitution et l'explication d'une des plus anciennes inscriptions de la Grèce, et sur laquelle Saumaise et Isaac Vossius s'étaient inutilement exercés. Les lecteurs intelligents y ont trouvé *beaucoup d'érudition, jointe à une grande sagacité*. C'est le caractère propre à tous les ouvrages de M. le président Bouhier, dit le P. Oudin.

26. Dissertation sur la représentation en succession, suivant la *Coutume du duché de Bourgogne*, avec une explication de l'art. XXV de la même coutume. Dijon, 1734, in-8°, A. De Fay. Réimprimé avec des additions dans le T. II du *Commentaire sur la Coutume de Bourgogne*, 1746, in-f°.

27. *Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*, avec quelques pièces curieuses sur le même sujet. Luxembourg, Vander Kraght, 1735, in-8°. L'auteur n'avait point fait ce traité à dessein de le publier. Mais ayant eu la facilité de le communiquer à quelques amis, on en tira des copies qui produisirent cette édition.

28. Dissertation sur la question si avant Balbin et Puppien, quand il y'a eu ensemble plusieurs empereurs Romains, il n'y en a eu qu'un qui ait été Grand Pontife. Imprimé au T. IX des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1736. « Ce point de l'Antiquité Romaine, si controversé entre les savants, a été si parfaitement éclairci dans cette dissertation, que Messieurs de l'Académie des Inscriptions ont jugé à propos de l'insérer dans leurs mémoires. Honneur peu commun. »

Le P. Oudin, qui fait cette remarque, oublie de nous dire

que cette dissertation a été imprimée en une brochure in-4°, sans indication de lieu, avec le nom de l'auteur, et sous la date de 1742 (1). La brochure, qui est de trente-neuf pages, en tout n'en a que huit consacrées à la question indiquée; le reste se compose d'une lettre adressée au R. P. Oudin lui-même, dans laquelle Bouhier se plaint, avec une vivacité polie, du procédé de M. de La Bastie, qui avait publié diverses lettres du Président, sans sa permission : ces lettres, insérées dans le *Nouveau Recueil d'Inscriptions* de Muratori, avaient trait à l'authenticité de certaines inscriptions. Bouhier rappelait délicatement qu'il aurait eu droit d'attendre d'autres procédés de M. de La Bastie, qu'il avait reçu avec honneur lors de divers séjours que ce savant, jeune encore, avait faits à Dijon.

29. Lettre à M. de Boze sur une médaille d'Antoine et de Cléopâtre, rapportée dans les Commentaires historiques de Tristan. Cette lettre se trouve page 163 du même Tome des *Mémoires*.

30. *Johannis Buherii epistola ad Petrum Burmannum scripta die XXX octob.* 1733, imprimée au vol. VIII, p. 254 des *Miscellaneæ Observationes Criticæ in auctores veteres et recentiores*, qui parut à Amsterdam, 1736, in-8°. Cette lettre contient diverses Remarques pour l'explication ou la correction de plusieurs endroits de la Satire de Sulpicia, qui sont ou obscurs ou corrompus.

31. Question concernant les gradués, décidée par un arrêt du Parlement de Dijon, rendu à l'audience du 28 février 1735, avec les raisons pour et contre, et les motifs qui ont déterminé les juges. Le tout dressé par M. le président Bouhier, avec les réponses du même à quelques questions à lui proposées par M. le président Espiard, concernant les matières traitées dans les *Institutions canoniques*. Imprimé dans la 2e édition des *Institutions canoniques* de J.-P. Gibert, T. II, p. 536 et 567. Paris, Mariette, 1736, in-4°.

32. *Poème de Pétrone* sur la Guerre civile entre César et Pompée, avec deux épîtres d'Ovide, le tout traduit en vers

(1) Il réparera cet oubli plus tard, au n° 41.

français avec des Remarques et des Conjectures sur le Poème intitulé *Pervigilium Veneris*. Amsterdam, F. Changuion, 1737, in-4°.

33. Lettre de M. le président Bouhier aux auteurs de la *Bibliothèque raisonnée*, en date du 19 nov. 1736, et insérée au T. XVIII, p. 476 de cette *Bibliothèque*. Amsterdam, Westein et Smith, 1737, in-12. Cette lettre concerne deux médailles de Vaballathus, l'une grecque, l'autre latine. On la trouve traduite en latin, p. 141 du vol. VIII des *Miscellaneæ Observationes* (ci-dessus, art. 30).

34. *Tusculanes* de Cicéron, traduites par MM. Bouhier et d'Olivet, avec des Remarques sur le texte latin de Cicéron et une Dissertation sur Sardanapale, roi d'Assyrie, par M. Bouhier. Paris, Gandouin, 1737, in-12, 3 vol.; Amsterdam, P. Humbert, 1740, in-12, 3 vol. Des cinq Tusculanes, la 3ᵉ et la 5ᵉ ont été traduites par Bouhier.

35. Recueil de traductions en vers français, contenant le *Poème de Pétrone*, deux Epîtres d'Ovide, et le *Pervigilium Veneris*, avec des Remarques par M. le président Bouhier. Nouvelle édition corrigée et augmentée. Paris, 1738, in-12.

36. Mémoires sur la Vie et les Ouvrages de Michel de Montagne. Dans l'édition des *Essais de Montaigne*, faite à Londres, ou plutôt à Trévoux, 1739, 6 vol. in-12. Dans le *Mercure de France*, octobre 1740, p. 2249. Dans un *Supplément aux Essais de Montaigne*, Londres, 1740, et dans un *Recueil d'Eloges de quelques auteurs françois*. Dijon, Ph. Marteret, 1742, in-12, à la page 126.

37. Deux lettres écrites par M. le président Bouhier, l'une à M. de Valbonais, premier président à la Chambre des Comptes de Grenoble, le 29 juin 1729, l'autre à M. de la Bastie, de l'académie des Belles-Lettres, même année, sur une inscription de l'empereur Albin, trouvée au lieu d'Albigny, près de Lyon; avec des éclaircissements sur quelques circonstances de la vie d'Albin. Ces pièces ont été imprimées, p. 146, 155 et 159 des Dissertations qui sont à la tête du Livre qui a pour titre : *Novus Thesaurus veterum inscriptionum, collectore L. A. Muratorio*; T. I, *Mediolani*, in-fᵒ. M. le président Bouhier ne dut pas trou-

ver bon que l'ont eût publié ses lettres sans le consulter, et que l'on eût supprimé sa réponse aux objections de M. de la Bastie. Cela donna lieu à une Dissertation et à une Lettre dont je parlerai dans la suite, dit le P. Oudin (V. en effet n° 41).

38. Remarques sur un petit livre anonyme intitulé *Consultation sur le traité de la Dissolution du mariage pour cause d'impuissance*. Imprimées avec la Consultation, 1739, sans nom de lieu ni d'imprimeur.

39. *Petri Dorvilli memoria, nova ipsius Carminum editione per Jacobum Philippum Fratrem consecrata*. Ode. Cette ode est imprimée page 237 du livre intitulé *Petri d'Orville Jurisconsulti Poemata*. Amstelodami, 1740, in-8°.

40. Lettre écrite à M. de la Roque, sur une médaille grecque de l'emp. Commode. *Mercure de France*, mai 1740, p. 904.

41. Dissertation sur le Grand-Pontificat des Empereurs Romains, avec une lettre sur le même sujet et sur quelques autres, concernant les Antiquités Romaines. Dijon, A.-J.-B. Augé, 1742, in-4°. « Ce n'est ici qu'une 2e édition de l'ouvrage dont j'ai parlé ci-devant n° 28. La lettre est relative à l'ouvrage indiqué n° 37. »

42. Les Coutumes du Duché de Bourgogne. Avec les anciennes coutumes, tant générales que locales de la même Province, non encore imprimées. Et les observations de M. Bouhier, président à mortier honoraire au Parlement de Bourgogne, T. I. Dijon, A.-J.-B. Augé, 1742, in-f°.

43. Histoire des Commentateurs de la Coutume du Duché de Bourgogne, dans le même volume (forme XXVIII pages).

44. *Les Amours d'Enée et de Didon*, poème traduit de Virgile, avec diverses autres imitations de poètes Grecs et Latins. Paris, J.-B. Coignard, 1743, in-12.

45. *De Patavinitate Liviana. Porphyrius emendatus. Alciphron expositus*. Ces trois remarques ou courtes Dissertations se trouvent page 433 du T. V des *Miscellaneæ observationes Criticæ novæ in Auctores veteres et recentiores*. Amsteledami, 1744, in-8°.

46. *Conjecturæ in Diptychon insertum Diarii Veneti*, T. XXVIII, p. 39. Imprimée au T. V, p. 469 des *Miscellaneæ Observationes*.

47. Remarques sur Cicéron par le président Bouhier, 1746, in-12. Paris, Gandouin. Les remarques de M. le président Bouhier sur les trois livres *De Natura Deorum*, sur les *cinq Tusculanes*, sur le *Songe de Scipion* et sur les *Quatre Catilinaires*, ont paru plus d'une fois, à la suite des excellentes traductions de M. l'abbé d'Olivet. Mais outre l'avantage de les avoir toutes, en un seul volume, ce qui fait d'ailleurs le mérite de cette nouvelle édition, c'est qu'elles sont ici et bien plus amples et bien plus exactement revues qu'elles ne l'avaient été : en sorte que *l'illustre auteur désire qu'on oublie les autres éditions pour ne s'attacher qu'à celle-ci*. C'est ce que porte l'avertissement du libraire.

48. Second tome des *Observations sur les Coutumes du duché de Bourgogne*. Dijon, P. de Saint, 1746, in-f°.

49. *Dissertations sur l'histoire d'Hérodote*. Dijon, P. de Saint, 1746, in-4°.

50. *Mémoire de M. le président Bouhier sur sa bibliothèque*. C'est un morceau curieux de la préface mise par M. Bouhier à la tête du catalogue de sa bibliothèque (1).

51. *Traité de la Péremption d'instance*, réimprimé avec des additions et des notes de l'auteur dans le *Traité* sur la même matière, par M. Melene. Dijon, 1787, in-8°.

Cet ouvrage a été omis par le Père Oudin.

On peut ajouter ici, d'après les indications que nous avons données, les articles et rectifications que Bouhier a donnés à Laurent-Josse Le Clerc, pour son édition de Bayle (Trévoux); les éclaircissements fournis à Dunod pour son *Histoire des Séquanois;* et une note, comme Bouhier les savait faire, parmi les additions au Montaigne, en trois volumes in-4° (T. III, 1725) : la plus pure science bibliographique y est répandue par Bouhier à propos d'Ossorius et de Simon Goulart.

Entr'autres services rendus par Bouhier à l'histoire et à la littérature, nous indiquerons encore celui-ci : on lui doit la

---

(1) On peut voir dans le P. Oudin ce morceau, un peu long pour être reproduit ici, mais dont nous donnons ailleurs la substance.

publication des *Lettres Historiques de M. Pellisson*. In-12, Paris, Didot, 1729, 3 vol., et le *Journal du règne de Henri IV*, par Pierre de l'Estoile, 2 vol. in-12, 1734. Bouhier ajouta ce précieux document au *Journal de Henri III*, dont le public était déjà en possession, et dont l'histoire s'est tant servie.

C'est Bouhier enfin que nous retrouvons dans le *Thesaurus Anecdotorum* : c'est lui qui avait fourni à Dom Martène et Dom Durand, auteurs de ce grand recueil, les lettres d'Innocent VI, au nombre de 250, insérées au T. II de l'ouvrage de ces deux bénédictins, et qu'il conservait manuscrites.

La trace de cette science chercheuse et collectionneuse est partout, et nous avons dû la constater jusqu'au bout.

FIN.

TYP. BOUQUOT. — TROYES.

